

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

LES VISAGES DE LA SOLIDARITÉ : LE RÔLE DE LA DIASPORA TOGOLAISE AU CANADA DANS LE  
DÉVELOPPEMENT DU PAYS D'ORIGINE

THÈSE

PRÉSENTÉE

EN VUE DE L'OBTENTION DU GRADE DE

DOCTORAT EN SCIENCES SOCIALES APPLIQUÉES

(TRANSFORMATIONS DU TRAVAIL, DES TERRITOIRES ET DES MILIEUX DE VIE)

PAR

JEAN-PIERRE DZIDZOVA KAVEGE

JUILLET 2021

© Jean-Pierre Kavégé, 2022

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

DÉPARTEMENT DE RELATIONS INDUSTRIELLES, SCIENCES SOCIALES ET TRAVAIL SOCIAL

CETTE THÈSE INTITULÉE

LES VISAGES DE LA SOLIDARITÉ : LE RÔLE DE LA DIASPORA TOGOLAISE AU CANADA DANS LE  
DÉVELOPPEMENT DU PAYS D'ORIGINE

PRÉSENTÉE PAR

JEAN-PIERRE DZIDZOVA KAVEGE

A ÉTÉ ÉVALUÉE PAR UN JURY COMPOSÉ DE :

MARTIN LABERGE  
PRÉSIDENT DU JURY

NDIAGA LOUM  
DIRECTEUR DE RECHERCHE

FARRAH BÉRUBÉ  
EXAMINATRICE EXTERNE

KOMLA KWASSI AGBOVI  
RAPPORTEUR

## REMERCIEMENTS

*Au moment de rédiger la dernière page de ma thèse pour l'obtention du doctorat en sciences sociales appliquées, je tiens à témoigner ma profonde gratitude aux personnes et institutions qui ont contribué à l'aboutissement de ce projet.*

*Je tiens en premier lieu à présenter mes sincères remerciements à mon directeur de thèse, M. Ndiaga Loum, pour avoir accepté de diriger ma recherche. Je le remercie spécialement pour sa confiance, ses précieux conseils tout au long de ma recherche. Je n'aurais sans doute pas pu aller au bout de cette enrichissante aventure scientifique et intellectuelle sans ses conseils avisés.*

*J'exprime ma gratitude envers l'honorable Jean-François Simard, député à l'Assemblée nationale du Québec, pour m'avoir inspiré le choix de mon sujet de thèse. C'est en effet au détour d'une discussion avec lui dès la première année de mon inscription au programme de doctorat que mon sujet a été choisi.*

*Je voudrais remercier très sincèrement les membres du jury, qui ont accepté de lire et de juger la qualité de mon travail. Je remercie tout spécialement M. Martin Laberge dont les connaissances sur les diasporas m'ont été très utiles à toutes les étapes de rédaction de ma thèse. Merci à M. Komla Kwassi Agbovi et Mme Farrah Bérubé d'avoir accepté d'être membres du jury.*

*Je pense également à l'administration du département des Sciences sociales appliquées, aux professeures et professeurs qui nous ont accompagnés tout au long du cursus doctoral. Que mes collègues doctorantes et doctorants trouvent ici ma reconnaissance pour leur soutien et leur amitié durant toutes ces années passées ensemble.*

*Je remercie le président de la CTC, M. Samson Arégba, pour sa précieuse contribution lors de la collecte des données de terrain. À mon collègue Ralph Rouzier, au ministère de l'Immigration de l'Intégration et de la Francisation, j'adresse mes sincères remerciements pour avoir lu avec enthousiasme et rigueur ce document. Que tous ceux et toutes celles qui de près ou de loin, ont apporté leur concours à la réalisation de cette aventure trouvent ici l'expression de ma reconnaissance.*

*Mes pensées les plus filiales sont tournées vers ma chère maman Dorothée pour les valeurs qu'elle m'a transmises et qui ont constitué le socle sur lequel je me suis appuyé durant les moments de doute et d'hésitation durant la rédaction de ma thèse. Merci, maman, pour ton amour sans limites et pour tous tes sacrifices.*

*Mes derniers mots de remerciements, je les ai réservés à Léontine et Régine pour leur amour et leur encouragement.*

## DÉDICACE

À :

*Régine, ma fille, que l'aboutissement de cette aventure intellectuelle soit pour toi une source de motivation et de persévérance dans tes études et dans la vie. Merci d'illuminer ma vie.*

*Mon feu père Léopold Kavégé, qui m'a transmis la persévérance et la rigueur sans lesquelles je n'aurais pas pu accomplir cette aventure intellectuelle.*

*Feu Raymonde Danikey, membre active de la diaspora togolaise au Canada, partie trop tôt, sans avoir vu l'aboutissement de cette recherche à laquelle elle a grandement contribué.*

## TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS .....	iii
DÉDICACE .....	iv
LISTE DES FIGURES.....	ix
LISTE DES TABLEAUX .....	x
LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES.....	xi
LISTE DES SYMBOLES ET DES UNITÉS .....	xii
RÉSUMÉ.....	xiii
ABSTRACT .....	xiv
INTRODUCTION GÉNÉRALE .....	1
CHAPITRE 1 PROBLÉMATIQUE .....	5
Introduction à la problématique .....	5
<b>1.1 Contexte général de la recherche.....</b>	<b>5</b>
1.1.1 Contexte politique et économique du Togo : pays d'origine de la population cible.....	9
1.1.1.1 Contexte politique et administratif .....	9
1.1.1.2 Situation économique.....	11
1.1.2 Les relations entre le Canada et le Togo.....	13
1.1.3 Quelques déterminants de l'émigration des Togolaises et des Togolais .....	15
1.1.3.1 La pauvreté et le faible niveau de vie de la population.....	15
1.1.3.2 Les crises politiques .....	18
1.1.4 Émergence d'une diaspora togolaise à travers le monde .....	20
1.1.5 La constitution d'une diaspora togolaise au Canada.....	24
1.1.5.1 Les différents statuts des ressortissants étrangers au Canada .....	25
1.1.5.2 La diaspora togolaise au Canada .....	25
1.1.5.3 Les relations entre l'État togolais et sa diaspora .....	27
<b>1.2 Les liens entre les migrations et le développement.....</b>	<b>34</b>
1.2.1 La migration comme frein au développement des pays sources .....	36
1.2.2 La migration comme facteur de développement des pays sources .....	40
1.2.2.1 Les transferts de fonds ou rémittences .....	41
1.2.2.2 La contribution intellectuelle et technologique .....	48
1.2.2.3 Les migrations de retour.....	51
1.2.2.4 Les diasporas et les interventions politiques.....	53
<b>1.3 Proposition de recherche .....</b>	<b>54</b>
1.3.1 Les visages de la solidarité.....	54
1.3.2 Diaspora, solidarité et développement .....	59

<b>1.4 Questions, objectifs et hypothèses de recherche</b> .....	66
1.4.1 Les questions de recherche .....	66
1.4.2 Les objectifs de recherche .....	68
1.4.3 Les hypothèses de recherche .....	68
<b>1.5 La pertinence de la recherche</b> .....	70
1.5.1 La pertinence scientifique.....	71
1.5.2 La pertinence sociale .....	73
Conclusion .....	73
CHAPITRE 2 CADRE CONCEPTUEL ET THÉORIQUE .....	75
Introduction.....	75
<b>2.1 Le concept de diaspora</b> .....	75
2.1.1 Étymologie .....	76
2.1.2 La diaspora : un concept multidisciplinaire .....	78
2.1.3 Les définitions traditionnelles liées à l'archétype juif .....	83
2.1.4 La remise en cause de la référence historique à la diaspora juive .....	85
2.1.4.1 La définition de Sheffer.....	85
2.1.4.2 La définition de Cohen.....	87
2.1.5 Les définitions intermédiaires.....	89
2.1.6 Quelques définitions particulières.....	92
2.1.7 Typologie des diasporas.....	94
2.1.7.1 Les diasporas mobilisées ou dynamiques.....	94
2.1.7.2 Les diasporas prolétaires ou amorphes.....	96
2.1.7.3 D'autres typologies de diaspora .....	98
2.1.7.4 Proposition d'une nouvelle typologie.....	100
2.1.8 Les réseaux transnationaux dans la dynamique des diasporas .....	101
2.1.8.1 Les réseaux transnationaux : une tentative de définition .....	101
2.1.8.2 Les réseaux transnationaux et l'identité des diasporas.....	103
2.1.8.3 Les réseaux transnationaux : facteurs d'autonomisation des diasporas.....	104
2.1.9 Une définition opérationnelle de la diaspora .....	105
<b>2.2 Le concept de développement</b> .....	108
2.2.1 Les fondements théoriques du concept de développement.....	108
2.2.2 Développement et croissance .....	111
2.2.3 Au-delà de la croissance : une nouvelle vision du développement.....	113
2.2.4 Quelques concepts associés au développement.....	116
2.2.4.1 Le développement territorial.....	116
2.2.4.2 Le développement durable.....	118
2.2.4.3 La coopération pour le développement .....	121
2.2.4.4 Le développement local.....	125
<b>2.3 Diaspora : engagement et participation au développement local</b> .....	132
<b>2.4 Diaspora et développement local : proposition d'un modèle conceptuel</b> .....	135
Conclusion .....	139
CHAPITRE 3 CADRE MÉTHODOLOGIQUE.....	141

Introduction.....	141
<b>3.1 Type de recherche et nature des données à recueillir .....</b>	<b>142</b>
<b>3.2 Justification de la nature qualitative de la recherche .....</b>	<b>143</b>
<b>3.3 Approche privilégiée .....</b>	<b>144</b>
3.3.1 La population à l'étude .....	145
3.3.2 Échantillonnage et recrutement.....	146
<b>3.4 Les techniques de collecte de données .....</b>	<b>148</b>
3.4.1 La pré-enquête ou entrevue exploratoire .....	149
3.4.2 Les entrevues semi-dirigées.....	150
3.4.2.1 La planification des entrevues .....	150
3.4.2.2 La conduite des entrevues.....	153
<b>3.5 Analyse et interprétation des données .....</b>	<b>155</b>
3.5.1 L'analyse des données recueillies .....	155
3.5.2 L'interprétation des données.....	157
<b>3.6 Considération d'ordre éthique.....</b>	<b>159</b>
3.6.1 La responsabilité du chercheur.....	160
3.6.2 Les règles d'éthique et les personnes participantes à la recherche .....	161
Conclusion .....	164
CHAPITRE 4 PRÉSENTATION ET DISCUSSION DES RÉSULTATS .....	165
<b>4.1 Profil des membres de la diaspora togolaise au Canada .....</b>	<b>165</b>
<b>4.2 Les raisons de l'émigration et justification du choix du Canada comme pays de destination .....</b>	<b>170</b>
4.2.1 Les raisons de l'émigration .....	171
4.2.2 Justification du choix du Canada comme pays de destination .....	172
<b>4.3 Intégration socio-économique au Canada et maintien de liens avec le Togo.....</b>	<b>177</b>
<b>4.4 Diaspora togolaise au Canada et le développement du Togo : quels liens? .....</b>	<b>182</b>
4.4.1 Conception du développement local.....	183
4.4.1.1 Analyse du discours des personnes répondantes.....	183
4.4.1.2 Une autre vision du développement local est-il possible?.....	186
4.4.2 Le développement local au Togo : enjeux et acteurs .....	188
4.4.3 Rôle de la diaspora togolaise au Canada dans le développement du Togo .....	191
4.4.3.1 L'engagement individuel.....	193
4.4.3.2 Des interventions collectives embryonnaires.....	197
4.4.3.2.1 Les mouvements associatifs de la diaspora togolaise au Canada .....	197
4.4.3.2.2 Le capital social et intellectuel.....	199
4.4.3.2.3 Quelques projets socio-collectifs.....	202
4.4.3.2.4 Engagement pour la démocratie et l'État de droit.....	205
4.4.3.2.5 Diaspora togolaise au Canada, une diaspora à redynamiser .....	209
4.4.3.3 La perspective d'un retour définitif au Togo : une vision mitigée.....	211
4.4.3.4 Conditions pour une meilleure contribution de la diaspora au développement local.....	216
4.4.3.5 La diaspora togolaise au Canada : une diaspora mécanique.....	223

<b>4.5 Contribution de la thèse</b> .....	225
4.5.1 Implication et applicabilité de la thèse.....	226
4.5.1.1 Sur le plan théorique .....	226
4.5.1.2 Sur le plan pratique.....	229
4.5.2 Les limites de la recherche.....	234
4.5.3 Pistes de recherches futures.....	236
 CONCLUSION GÉNÉRALE .....	 239
 ANNEXE A Guide d’entretien destiné aux membres de la diaspora togolaise au Canada.....	 243
 ANNEXE B Guide d’entretien destiné aux responsables d’associations des togolaises et des togolais au Canada.....	 247
 ANNEXE C Guide d’animation de groupe de discussion.....	 248
 ANNEXE D Recherche de participantes et participants pour un projet de recherche .....	 253
 ANNEXE E Formulaire de consentement.....	 254
 ANNEXE F Lettre au président de la Communauté togolaise au Canada.....	 257
 ANNEXE G Communiqué de la CTC relatif à la crise sociopolitique en cours au Togo (septembre 2017).....	 258
 ANNEXE H Descriptif des services de la CTC .....	 260
 ANNEXE I Les associations de la diaspora togolaise au Canada.....	 264
 BIBLIOGRAPHIE.....	 267
 RÉFÉRENCES WEBOGRAPHIQUES.....	 280



## LISTE DES FIGURES

Figure 1: Le développement durable .....	121
Figure 2: Développement et initiative locale : Un modèle.....	131
Figure 3: Contribution théorique du modèle proposé.....	139

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Les déterminants de la migration.....	8
Tableau 2: Évolution du commerce bilatéral entre le Canada et le Togo .....	14
Tableau 3: Personnes résidentes permanentes d'origine togolaise au Canada entre 2012 et 2020 .....	26
Tableau 4: Évolution des transferts de fonds de la diaspora togolaise par rapport au PIB réel (2010-2018) .....	42
Tableau 5: Degré d'engagement de la diaspora en fonction des conditions des pays d'origine et des caractéristiques de la diaspora.....	65
Tableau 6 : Les caractéristiques de la diaspora selon Sheffer.....	86
Tableau 7: Les caractéristiques essentielles d'une diaspora selon Cohen.....	88
Tableau 8: Caractéristiques de définition des diasporas selon Safran.....	89
Tableau 9: Idéaux types de la diaspora .....	98
Tableau 10: Typologie des interventions dans la coopération nord-sud.....	124
Tableau 11: Les implications du développement local .....	132
Tableau 12: Les étapes d'évolution de l'engagement de la diaspora envers le pays d'origine .....	134
Tableau 13: Nombre de personnes répondantes selon le mode de participation .....	154
Tableau 14: Répartition des flux de transferts reçus selon le motif économique de dépenses.....	196
Tableau 15: Répartition de Togolais de retour selon le pays de provenance (2010) .....	216

## LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES

ACDI	Agence canadienne de Développement international
AEF	Afrique-Équatoriale Française
AOF	Afrique-Occidentale Française
ATC-ERDS	Association Togo-Canada pour l'entraide, la Recherche et le Développement social
AV. J.-C	Avant Jésus-Christ
BAD	Banque africaine de développement
BCEAO	Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BM	Banque Mondiale
CCIC	Canadian Council for International Co-operation (CCIC)
CDT	Collectif pour la Démocratie au Togo
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CDT	Collectif pour la démocratie au Togo
CIMAO	Cimenterie de l'Ouest africain
CTC	Communauté togolaise au Canada
CV	Curriculum vitae
DIASTOCADE	Diaspora togolaise au Canada pour le développement
ENM	Enquête nationale auprès des Ménages
FCFA	Franc de la communauté francophone d'Afrique
FIDH	Fédération internationale pour les droits de l'Homme
FOSED	Forum socio-économique de la diaspora
FORIM	Forum des Organisations de Solidarité internationale issues des Migrations
HCTE	Haut-commissariat pour les Togolais de l'extérieur
HCR	Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
IDE	Investissement direct étranger
MIDI	Ministère de l'Immigration de la diversité et de l'intégration
NTIC	Nouvelles Technologies de l'information et de la Communication
OCDE	Organisation pour le Commerce et le Développement économique
OIM	Organisation internationale des migrations
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PAS	Programme d'ajustement structurel
PIB	Produit intérieur brut
PNUD	Programme des Nations-Unies pour le Développement
RPT	Rassemblement du peuple togolais
TOKTEN	Transfert des connaissances par l'intermédiaire des expatriés
UA	Union africaine
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine

## **LISTE DES SYMBOLES ET DES UNITÉS**

A1, A2... : Codes attribués aux responsables d'associations de la diaspora togolaise au Canada,

X1, X2... : Codes attribués aux participantes et participants aux entretiens.

N° : Numéro

P. : Page

% : Pourcentage

## RÉSUMÉ

Cette thèse porte sur la contribution des diasporas au développement des pays d'origine et particulièrement le développement local des communautés référentielles, à partir du cas de la diaspora togolaise au Canada. Le Togo, tout comme la plupart des pays d'Afrique subsaharienne est confronté à de nombreux défis dont les crises socio-politiques, le sous-développement et la paupérisation d'une part importante de la population. Ces défis obligent plusieurs Togolaises et Togolais à quitter leur pays à la recherche de meilleures conditions de vie dans d'autres pays, comme le Canada. Une fois dans les pays d'accueil, ces personnes se constituent en diasporas et gardent des liens de solidarité étroits avec leur pays d'origine. Basée sur une démarche qualitative alliant recherche documentaire, entrevues semi-dirigées et discussion de groupe, auprès d'un échantillon de membres de la diaspora togolaise au Canada, la recherche a analysé en quoi les diasporas demeurent acteurs de développement local dans les communautés référentielles malgré l'éloignement. Pour ce faire, elle a considéré les membres de la diaspora comme des individus présentant une double facette, celle de personnes immigrantes, mais aussi celle de personnes émigrantes. Ces deux facettes, loin de s'opposer, sont intrinsèquement liées et font des membres d'une diaspora, des individus entièrement intégrés dans le pays d'accueil, mais qui ne sont pas totalement absents du pays d'origine. Ils peuvent, à certaines conditions, être utiles pour le pays de résidence, mais aussi pour le pays de départ. Les résultats de la recherche montrent que les membres de la diaspora togolaise ont accès à diverses ressources au Canada et y sont bien intégrés. Ils sont porteurs de trois types de contribution à l'endroit du Togo, notamment la contribution individuelle, la contribution collective et le retour au pays d'origine. Si la contribution individuelle est constituée de transferts de fonds pour soutenir les membres de leur famille restés au Togo, la contribution collective, encore embryonnaire, s'observe surtout sur le plan politique et accessoirement dans quelques projets socio-collectifs. Quant au retour au Togo, il n'est pas encore envisagé par la plupart des membres. L'étude démontre d'une part que les conditions peu favorables dans le pays de départ notamment les crises socio-politiques, les difficultés économiques, le manque de reconnaissance de la diaspora, n'encouragent pas cette dernière à s'impliquer véritablement dans le développement du Togo en général et particulièrement dans le processus de développement local des communautés référentielles. Ces défis expliquent l'engagement politique de plusieurs des membres de cette diaspora pour l'alternance politique et l'instauration d'un État de droit dans le pays d'origine. La recherche montre d'autre part que le faible niveau d'organisation de la diaspora togolaise au Canada elle-même ne facilite pas son implication dans le processus de développement du pays de départ de façon efficace. La thèse qualifie dès lors la diaspora togolaise au Canada de diaspora mécanique dont l'engagement à l'endroit du pays d'origine est surtout financier à l'opposé des diasporas organiques dont l'engagement débouche sur des projets structurants. La thèse conclue cependant qu'à travers les solidarités portées par cette diaspora se manifestant par le transfert d'argent, ses membres remplissent des obligations sociales dans les communautés d'origine, ce qui contribue à améliorer les conditions de vie des populations.

Mots clés : Migration, diaspora, développement local, Canada, Togo.

## ABSTRACT

This thesis focuses on the contribution of diasporas to the development of countries of origin and particularly the local development of referential communities, based on the case of the Togolese diaspora in Canada. Togo, like most countries in sub-Saharan Africa, faces many challenges including socio-political crises, underdevelopment, and the impoverishment of a large part of the population. These challenges force many Togolese to leave their country in search of better living conditions in other countries, such as Canada. Once in the host countries, these people form diasporas and maintain close ties of solidarity with their country of origin. Based on a qualitative approach combining documentary research, semi-directed interviews, and group discussion, with a sample of members of the Togolese diaspora in Canada, the research analyzed how the diasporas remain actors of local development in the referential communities despite of the distance. The research considered members of the diaspora as individuals with a double facet, that of immigrants, but also that of emigrants. These two facets, far from being opposed, are intrinsically linked, and make members of a diaspora individuals fully integrated in the host country, but who are not totally absent from the country of origin. They can, under certain conditions, be useful for the country of residence, but also for the country of departure. The research results show that members of the Togolese diaspora have access to various resources in Canada and are well integrated. They carry three types of contribution to Togo, including individual contribution, collective contribution and return to the country of origin. If the individual contribution consists of transfers of funds to support the members of their family who remained in Togo, the collective contribution, still embryonic, is observed above all on the political level and incidentally in some socio-collective projects. As for the return to Togo, it is not yet considered by most members. The study demonstrates on the one hand that the unfavorable conditions in the country of departure, in particular the socio-political crises, the economic difficulties, the lack of recognition of the diaspora, do not encourage the diaspora to become truly involved in the development of Togo in general and particularly in the process of local development of referential communities. These challenges explain the political commitment of many of the members of this diaspora to political change in the country of origin. The research also shows that the low level of organization of the Togolese diaspora in Canada itself does not facilitate its involvement in the development process of the country of departure in an effective way. The thesis therefore qualifies the Togolese diaspora in Canada as a mechanical diaspora whose commitment to the country of origin is above all financial, unlike the organic diasporas whose commitment leads to structuring projects. The thesis concludes, however, that through the solidarities carried by this diaspora manifested by the transfer of money, its members fulfill social obligations in the communities of origin, which makes it possible to fight against poverty.

Keywords: Migration, diaspora, local development, Canada, Togo.

## INTRODUCTION GÉNÉRALE

Les pays d'Afrique subsaharienne<sup>1</sup> sont confrontés à une situation de sous-développement où la pauvreté touche une part importante de la population (Brodin, 2004 ; Programme des Nations Unies pour le développement [PNUD], 2003 ; Mkandawire et Soludo, 1999 ; Gogué, 1997 ; Touré et Fadayomi, 1993). Les nombreux défis économiques et sociaux auxquels la plupart sont confrontés provoquent une déstructuration des systèmes, mettant malheureusement plus de 300 millions de personnes sous le seuil de pauvreté (Brodin 2004 : 364). Cette réalité pousse plusieurs Africaines et Africains à quitter leur pays d'origine à la recherche de meilleures conditions de vie sous d'autres cieux. On dénombrerait environ 27 millions de personnes d'origine africaine vivant en dehors de leur pays d'origine (Organisation des Nations unies [ONU], 2019).

Une fois installées dans les pays d'accueil, les personnes migrantes d'origine africaine, à l'instar des autres groupes de personnes ayant quitté leur pays, se constituent en diasporas. Caractérisées par une identité ethnique et un sentiment communautaire fort, elles gardent des liens étroits avec leur pays d'origine (Anteby-Yemini, Berthomière et Sheffer, 2005 ; Bruneau, 2004). C'est à ces groupes de personnes migrantes que s'intéresse cette recherche à partir du cas de la diaspora togolaise au Canada. Elle cherche à comprendre les logiques sociales qui expliquent l'émigration des membres de cette diaspora et lui donnent sens. Ces éléments permettront par la suite de saisir les liens entre les diasporas et les pays d'origine, et en quoi ces liens facilitent ou

---

<sup>1</sup> Dans cette recherche, l'Afrique réfère aux pays de l'Union économique et Monétaire Ouest africain (UEMOA) en raison des réalités communes qu'ils partagent. Il est en effet risqué de généraliser les réalités (économique, politique, culturelle, sociale...) de l'ensemble des pays africains qui sont assez diverses. C'est pour cette raison que nous choisissons la zone UEMOA pour les besoins de notre étude. Les huit pays de l'UEMOA sont liés par l'usage d'une monnaie commune, le franc CFA dont les pays membres sont : le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo. L'UEMOA couvre une superficie de 3 506 126 km<sup>2</sup> et compte 112 millions d'habitants. Créée le 10 janvier 1994, l'UEMOA a pour objectif essentiel, l'édification, en Afrique de l'Ouest, d'un espace économique harmonisé et intégré, au sein duquel est assurée une totale liberté de circulation des personnes, des capitaux, des biens, des services et des facteurs de production, ainsi que la jouissance effective du droit d'exercice et d'établissement pour les professions libérales, de résidence pour les citoyens sur l'ensemble du territoire communautaire.

non la circulation de divers flux (financiers, organisationnels, symboliques, intellectuels) pouvant permettre au groupe diasporique de demeurer, malgré l'éloignement, un acteur de développement local dans le pays d'origine.

Les débats sur la problématique des liens entre la migration et le développement des pays d'origine proposent généralement deux visions différentes. La première considère la migration comme un frein pour le développement des pays d'origine (Gaillard et Gaillard, 2002 ; Meyer et Charum, 1995) tandis que la seconde soutient que la migration a des effets positifs pour le développement des pays de départ. Pour la première vision, le départ des populations d'un pays vers un autre constitue une perte pour ce dernier et un gain pour les pays de destination. Pour les adeptes de la deuxième vision (Nyberg-Sørensen et al., 2002 ; Barré et al., 2003 ; Levitt et Nyberg-Sørensen, 2004 ; Nedelcu, 2006 ; PNUD, 2009 ; Organisation de coopération et le développement économique [OCDE], 2012b ; Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2013), les personnes migrantes avec les nombreuses ressources mobilisées dans le pays d'accueil peuvent soutenir le processus de développement des pays de départ. Dans de nombreuses régions du monde en effet, écrit l'OIM (2013:15), les diasporas sont de plus en plus reconnues comme des actrices majeures dans les affaires nationales, bilatérales et internationales.

La présente recherche vise à dépasser ces deux visions en considérant le membre de la diaspora comme un individu présentant une double facette, celle d'une personne qui émigre, mais aussi celle d'une personne immigrante. Ces deux facettes, loin de s'opposer, constituent au contraire les attributs du même individu dont la réalité ne peut s'apprécier qu'en l'identifiant comme une personne résidant dans le pays d'accueil sans être totalement absente du pays d'origine (Alcaud et al., 2010). Elle peut donc, sous certaines conditions, être utile pour son pays de résidence, mais également pour le pays de départ. Elle acquiert dans le mouvement migratoire, une nouvelle identité à travers laquelle elle affirme de façon concomitante, un fort attachement au pays d'origine et parallèlement une volonté de vivre le mieux possible en dehors des frontières du pays d'origine, au besoin en acquérant la citoyenneté du pays d'accueil, sans renoncer pour autant à celle du pays source (Kastoryano, 2006).



À partir de cette réalité particulière, cette recherche propose d'explorer en quoi les diasporas continuent, malgré l'éloignement, de jouer un rôle actif dans le processus de développement des pays d'origine et particulièrement de développement local. Il s'agit plus spécifiquement de déterminer d'une part, les facteurs qui facilitent l'implication des diasporas dans le processus de développement. Il est question d'autre part de décrire comment les membres des diasporas s'organisent dans les pays de résidence en vue de contribuer au développement des pays qu'ils ont quittés. Enfin, la recherche décrit comment la diaspora togolaise au Canada contribue, selon elle au développement local au Togo.

Les diasporas [...] « sont un formidable levier parce qu'elles connaissent les codes, elles ont les accès. Elles sont en quelque sorte nos meilleures ambassadrices et la meilleure façon [...] de dire comment [...] mieux travailler avec l'Afrique et développer ces liens nouveaux... ». C'est en ces termes que s'exprimait le président français Emmanuel Macron le 11 juillet 2019 lors d'une rencontre avec les diasporas africaines sous le thème « Parlons d'Afrique : Échange avec les diasporas africaines » à l'occasion d'une visite officielle du président ghanéen Nana Akufo-Ado. Ce dernier, lance à son tour aux diasporas africaines : « Notre principale tâche c'est de transformer notre continent [...]. Il faut qu'on arrête de penser que le père Noël va venir développer le continent, il n'y a pas de père Noël ». Ces propos de deux dirigeants, l'un d'un pays d'accueil et l'autre d'un pays source démontrent la volonté de plus en plus exprimée, de part et d'autre, d'intégrer les diasporas africaines dans le processus de développement de leur continent d'origine.

Grâce aux moyens de communication instantanés qui rendent aujourd'hui caduque la notion de séparation inhérente à la logique traditionnelle des migrations, la contribution des diasporas au pays d'origine ne souffre plus de décalage temporel (Fibbi et Meyer, 2002). La Banque africaine de développement [BAD] (2012) souligne en ce sens que les diasporas ne doivent plus seulement être considérées comme une source de financement, mais aussi comme des partenaires au développement à travers les envois de fonds et le savoir de leurs membres. Les liens entre la migration et le développement sont ainsi devenus l'un des grands enjeux des relations internationales des cinquante dernières années (Wihtol de Wenden, 2009).

Généralement, les études portant sur les externalités positives entre les diasporas et le développement des pays sources se limitent aux transferts d'argent et leurs effets sur les bénéficiaires (OCDE, 2012b). Cette recherche vise, pour sa part, à analyser le rôle actif que joue la diaspora togolaise dans les logiques de développement local au sein des communautés référentielles tant avec les ressources financières que non financières (Fibbi et Meyer, 2002). Pour ce faire, les principaux concepts qui charpenteront l'étude seront présentés. Une étude empirique auprès des membres de la diaspora togolaise au Canada sera réalisée par la suite. Dans un contexte de crise de l'État-nation en Afrique où les États ont perdu leur capacité d'intervention dans l'économie et de gestion des rapports sociaux dans l'espace national (Klein, 1997), il est pertinent d'identifier d'autres formes d'intervention pouvant compléter celles des États et des organisations de coopération internationale. Les diasporas, s'appuyant sur des solidarités transnationales, constituent un des nouveaux acteurs dans la recherche de solutions aux enjeux auxquels sont confrontées plusieurs personnes notamment dans les pays les plus défavorisés. Elles « favorisent en ce sens de nouveaux élans nationalistes se traduisant par la nationalisation des sentiments communautaires ou la communautarisation des réseaux de solidarité transnationale » (Kastoryano, 2006:534).

La recherche se subdivise en quatre principaux chapitres. Le premier chapitre est consacré à la problématique de la recherche tandis que le deuxième expose le cadre conceptuel et théorique. Le troisième chapitre présente la méthodologie de la recherche notamment le type de recherche, l'approche privilégiée, les techniques de collecte de données, entre autres. Les résultats de l'étude empirique sont présentés et interprétés dans le quatrième et dernier chapitre. La thèse se termine par une conclusion générale.

# CHAPITRE 1

## PROBLÉMATIQUE

### Introduction à la problématique

Le présent chapitre est consacré à la problématique de la recherche. Présenter la problématique d'une recherche, c'est répondre à la question suivante : « Pourquoi avons-nous besoin de réaliser cette recherche et de connaître les résultats qu'elle propose ? » (Chevrier, 1997:51). Deshaies (1992 : 142) poursuit dans le même sens quand il écrit que « l'étape fondamentale de toute recherche réside dans un problème à clarifier, à délimiter, à définir d'une façon juste et compréhensible pour le lecteur. Ainsi, pour mieux appréhender une recherche, il est nécessaire de bien circonscrire l'objet d'étude dans son environnement global, de préciser en quoi le phénomène que l'on veut étudier constitue une problématique réelle ». C'est ce qui fera l'objet du présent chapitre. Il s'agira de préciser l'angle sur lequel la recherche sera menée ainsi que les différentes étapes de sa réalisation.

### 1.1 Contexte général de la recherche

Le Canada est une société multiculturelle dont le profil ethnoculturel a été façonné au fil du temps par des personnes issues de l'immigration et leurs descendantes et descendants. Le début du vingtième siècle a été marqué par une immigration provenant essentiellement du Royaume-Uni, des États-Unis et de l'Europe continentale. La révision de 1967 de la loi canadienne sur l'immigration a ouvert la voie à l'entrée sur le territoire de personnes immigrantes provenant d'autres origines (Schiff, 2014 : 9). Mais dans les faits, ce n'est qu'à partir du début des années 1980 que les origines des personnes immigrantes se diversifient véritablement faisant passer le taux des personnes immigrantes issues de régions autres que l'Europe de 68,5 % à plus de 83,9 % en 2006 (Girard, 2008).

Au Canada, le terme « immigrant » désigne des personnes qui sont, ou ont déjà été, des immigrants reçus ou des résidents permanents ; c'est-à-dire auxquelles les autorités de l'immigration ont accordé le droit de résider au Canada en permanence. Les personnes

immigrantes ayant obtenu la citoyenneté canadienne par naturalisation sont également incluses dans cette catégorie<sup>2</sup>.

En 1971, les personnes nées en Afrique et résidant au Canada ne représentaient que 1,9 % des personnes immigrantes arrivées au Canada. Ce taux est passé à 7,3 % de l'ensemble des personnes immigrantes reçues au cours des années 1990<sup>3</sup>. Depuis lors, le nombre de personnes d'origine africaine a augmenté plus rapidement que l'ensemble de la population. Entre 1996 et 2001, leur nombre a augmenté de 32 % alors que la croissance nationale de la population était seulement de 4 % faisant des personnes d'origine africaine, un des plus grands groupes ethniques non européens au Canada<sup>4</sup>. Les données du recensement de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011 ont révélé qu'environ 145 700 personnes immigrantes sont arrivées d'Afrique entre 2006 et 2011, ce qui représente 12,5 % des nouveaux arrivants de cette période contre 10,3 % entre 2000 et 2005<sup>5</sup>. Au Québec, le nombre de personnes d'origine africaine admises est passé de 13 277 en 2007 à 17 096 en 2011 pour un total de 81 781 sur la période (ministère de l'Immigration de la diversité et de l'intégration [MIDI], 2012)<sup>6</sup>.

Ces chiffres démontrent que le nombre de personnes immigrantes d'origine africaine ne cesse d'augmenter au fil des années au Canada. En ce qui concerne le cas spécifique des personnes d'origine togolaise, elles sont environ 6000 à vivre au Canada en 2020<sup>7</sup>. On peut dès lors se demander quelles sont les raisons qui expliquent la migration des Togolaises et des Togolais vers le Canada, ou plus généralement, quels sont les facteurs qui poussent un individu à quitter son pays d'origine pour s'installer ailleurs ?

---

<sup>2</sup> Voir <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-633-x/2019005/sec3-fra.htm>, site consulté le 14 avril 2021

<sup>3</sup> <http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm//as-sa/99-010-x/99-010-x2011001-fra.cfm#a1>, site consulté le 20 mars 2016.

<sup>4</sup> <http://www.statcan.gc.ca/pub/89-621-x/89-621-x2007010-fra.htm#footnote1>, site consulté le 30 avril 2017.

<sup>5</sup> <http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/as-sa/99-010-x/99-010-x2011001-fra.cfm#a1>, site consulté le 20 mars 2016.

<sup>6</sup> <http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Immigration-Quebec-2007-2011.pdf>, site consulté le 18 janvier 2019.

<sup>7</sup> Estimation de l'auteur à partir des données de Statistiques Canada

Les recherches sur les migrations internationales ne donnent pas de réponse claire à ces interrogations. Mais la littérature scientifique consultée permet d'identifier quelques éléments de réponse qui seront exposés dans les lignes qui suivent pour orienter cette recherche.

L'(OIM, 2020 : 25) définit le « migrant international » comme toute personne qui change de pays de résidence habituelle. Elle distingue les « migrants de courte durée » qui se rendent dans un pays autre que celui de leur résidence habituelle pour une période d'au moins trois mois, mais de moins d'un an, et les « migrants de longue durée » qui se rendent dans un pays autre que celui de leur résidence habituelle pour une période d'au moins un an. C'est ainsi que selon elle, 272 millions de personnes vivaient dans un pays autre que leur pays de naissance en 2019 soit 119 millions de plus qu'en 1990 (153 millions) et plus de trois fois qu'en 1970 (84 millions).

Selon (Ranis et Fei 1961; Lewis, 1954), deux forces seraient à l'origine des migrations. Il s'agit de la force de « répulsion » et de la force « d'attraction ». La « répulsion » renvoie à la situation de précarité dans les pays d'origine en raison de la faiblesse de l'économie alors que l'« attraction » réfère, pour sa part, aux conditions favorables dans les pays d'accueil qui permettent d'améliorer le niveau de vie des personnes migrantes. Les phénomènes migratoires seraient ainsi le résultat de décisions individuelles des populations d'un pays ou d'une région donnée après analyse des coûts-avantages de la migration. Selon l'approche d'attraction/répulsion, les candidates et candidats à l'émigration motivés par les forces d'attraction sont positivement sélectionnés en fonction de l'âge, du niveau d'étude ou encore selon leurs compétences. Les personnes qui migrent en raison des forces de répulsion des pays d'origine seraient sélectionnées négativement. Selon Dufoix (2003), si le but de la personne immigrée économique volontaire est de travailler dans le pays d'accueil, la personne réfugiée politique, elle, est forcée de quitter son pays d'origine en raison de la situation politique difficile qui y prévaut.

Même si certaines analyses récentes tentent de dépasser cette thèse, elle décrit assez bien les migrations issues de l'Afrique subsaharienne où de plus en plus de jeunes sont attirés par le niveau de vie des populations d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord (Lahlou, 2006). En effet, les difficultés socio-économiques et les crises politiques répétées poussent plusieurs

personnes de cette région du monde à émigrer vers d'autres pays. L'OCDE (2012b) souligne que la conjonction d'un niveau de vie très bas, d'un taux de pauvreté élevé de 70,1 %, l'augmentation rapide de la population, les difficultés d'insertion des jeunes sur le marché de l'emploi sont les principaux facteurs de l'émigration de la population africaine. Pour Memmi (2007), l'émigration africaine vers d'autres territoires est motivée par la misère ou la peur, la faim ou les frustrations ainsi qu'un avenir bouché. À ces facteurs s'ajoutent les conflits ethniques et la dégradation de l'environnement.

Le tableau suivant résume les facteurs qui encouragent un individu à quitter son pays d'origine pour s'installer ailleurs.

Tableau 1: Les déterminants de la migration

	<b>Facteurs encourageant un individu à migrer</b>		
	Demande-Attirer vers	Offre-Pousser à partir	Réseau — autre
<b>Migrant économique</b>	Embauche de travail Meilleurs salaires	Chômage ou sous-emploi Bas salaires	Diffusion d'informations sur les emplois et les salaires
<b>Migrant non économique</b>	Regroupement familial	Guerre et persécutions	Communications ; transport ; organisations d'assistance ; désir de nouvelles expériences.

Source : Mondain, 2008

De tout ce qui précède, et selon les déterminants de la migration présentés dans le tableau ci-dessus, on peut distinguer deux catégories de personnes immigrantes d'origine togolaise reçues au Canada. La première serait constituée de personnes qui choisissent le Canada en raison des conditions socio-économiques favorables qui y sont offertes. La seconde serait celle des gens contraints d'immigrer au Canada à cause des difficultés politiques au Togo.

Les lignes qui suivent présentent le Togo à travers son contexte politique, économique et administratif dans un premier temps, et dans un second moment, il sera exposé les relations entre le Canada, le pays de résidence et le Togo, pays d'origine de la diaspora à l'étude. Les facteurs expliquant l'émigration des Togolaises et Togolais vers d'autres pays et particulièrement le Canada seront également exposés. Pour terminer, la constitution d'une diaspora togolaise au Canada sera présentée.

### 1.1.1 Contexte politique et économique du Togo : pays d'origine de la population cible

#### 1.1.1.1 Contexte politique et administratif

Avec une superficie de 56 600 km<sup>2</sup>, le Togo est un pays d'Afrique occidentale situé entre le Bénin à l'est, le Ghana à l'ouest et le Burkina Faso au nord. Le pays est bordé au sud par l'océan Atlantique. Selon les données de l'Organisation des Nations Unies (ONU)<sup>8</sup>, la population togolaise était estimée à 8,3 millions âmes en 2020.

Sur le plan administratif, le territoire est divisé en cinq (5) régions administratives (Maritime, Plateaux, Centrale, Kara et Savanes). Les régions sont subdivisées en trente-neuf (39) préfectures, elles-mêmes divisées en 117 communes et 387 cantons.

Sur le plan politique, le Togo a été colonisé par l'Allemagne de 1884 à 1914. À la suite de la défaite de ce dernier durant la Première Guerre mondiale, le territoire du Togo (le Togoland) fut partagé entre l'Angleterre et la France par la Société des Nations. Alors que la partie septentrionale sous contrôle britannique se joint à la Gold Coast — actuel Ghana — en 1956, la partie française devient une république autonome, au sein de la Communauté française, en 1958. Sylvanus Olympio dirige le gouvernement lors de la proclamation d'indépendance, en 1960. Des coups d'État par les militaires ouvrent la voie à la mise sur pied d'un régime autoritaire, à parti unique, le Rassemblement du peuple togolais (RPT), dont l'homme fut est le lieutenant-colonel Gnassingbé Eyadema. Sous sa présidence, qui débute en 1967, le Togo connaît une période de

---

<sup>8</sup> Voir <https://www.worldometers.info/world-population/togo-population/>, site consulté le 7 avril 2021.

stabilité politique. La contestation de son régime, qui s'amplifie à la fin des années 1980, le pousse à adopter des réformes démocratiques, dont la tenue d'élections pluralistes.

En 1990, à la suite de plusieurs mouvements populaires contestant le pouvoir en place, le Togo entame un long et difficile processus démocratique. Les mouvements de 1990 ont conduit à l'organisation, en 1991, d'une conférence nationale à la suite de laquelle une nouvelle constitution fut largement votée par le peuple lors d'un referendum tenu en octobre 1992. Cette nouvelle constitution met l'accent sur la décentralisation en accordant plus d'autonomie aux collectivités locales. Un gouvernement de transition est formé et dirigé par un représentant de l'opposition en la personne de Me Joseph Koffigo. Le premier ministre et son gouvernement seront très rapidement déstabilisés par l'armée, portant un coup dur au processus démocratique. Le pays se retrouve alors dans l'impasse et connaîtra une série de crises et d'accords à la suite d'une « grève générale illimitée » lancée par les syndicats et les groupes d'opposition. De nouvelles élections furent organisées en 1993 et « remportées » par le président Gnassingbé dans des circonstances controversées décriées par l'opinion nationale et internationale. À la suite de ce coup de force, celui qui est considéré comme dictateur, vit son pouvoir rétabli et sera de nouveau proclamé vainqueur des élections présidentielles de 2003. C'est la mort qui mettra fin à son règne de 38 ans sans partage à la tête du Togo, le 5 février 2005. Mais l'espoir né auprès du peuple togolais de voir enfin s'opérer une alternance démocratique à la tête de leur pays sera de très courte durée. Après la mort de Gnassingbé Eyadema, l'armée porta au pouvoir un de ses fils, Faure Gnassingbé. Après une série de contestations populaires, ce dernier organisa une élection controversée qu'il « remporta » devant un groupe de l'opposition en 2005. En mars 2010, il fut « réélu » à la tête du Togo puis en avril 2015 pour un troisième mandat, et en février 2020 pour un quatrième. Le Togo se trouve être ainsi le seul<sup>9</sup> pays de la sous-région ouest-africaine à ne pas connaître d'alternance politique depuis les cinquante dernières années.

---

<sup>9</sup> Sur les 15 pays que compte la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Togo reste le seul pays à ne pas connaître d'alternance démocratique depuis quatre décennies, le seul pays à ne pas avoir une limitation du mandat présidentiel, le seul à ne pas avoir une élection présidentielle à deux tours, le seul à ne pas réaliser la décentralisation de ses institutions locales, le seul à ne pas avoir des règles électorales universelles et consensuelles comme le prévoit le protocole sur la démocratie et la bonne gouvernance de la CEDEAO (Voir *Crise au*



### 1.1.1.2 Situation économique

Sur le plan économique, le Togo a connu une période faste au lendemain des indépendances jusqu'au milieu des années 1970. Grâce à d'abondants gisements de phosphate, un climat favorable à l'agriculture et un secteur tertiaire traditionnellement dynamique, le pays a détenu un fort potentiel de croissance économique durant cette période. Pour promouvoir le développement du pays et renforcer le bien-être des populations, l'État a mis en œuvre plusieurs politiques économiques depuis son indépendance. Des années 1960, jusqu'au milieu des années 1980, tout comme les autres États africains nouvellement indépendants, la politique de développement du Togo donne la primauté à la croissance sensée résoudre les problèmes de développement : emploi, éradication de la pauvreté, formation du capital humain. La mise en œuvre de cette politique reposait sur un cadre institutionnel caractérisé par une forte intervention de l'État qui laissait une place marginale aux autres acteurs nationaux, notamment le secteur privé et la société civile (Alvergne, 2008). De 1974 à 1975, le pays, grâce à l'évolution favorable des prix des produits d'exportation, notamment du phosphate, s'est engagé dans un vaste programme d'investissement. Malheureusement, la chute du cours des produits à partir de 1976 et la mauvaise gestion<sup>10</sup> des finances publiques réduisent drastiquement les recettes du pays.

Le gouvernement s'est vu contraint de recourir à d'importants emprunts extérieurs pour poursuivre sa politique des grands travaux dont les financements ont été souvent obtenus à des conditions très onéreuses. Par ailleurs, les principales unités de production créées à l'aide des emprunts n'ont pas été en mesure de générer les ressources nécessaires au remboursement des

---

*Togo : l'appel du pied d'Alassane Ouattara à Faure Gnassingbé*, <https://beninwebtv.com/2017/09/crise-togo-lappel-pied-de-lassane-ouattara-a-faure-gnassingbe/>, site consulté le 13 septembre 2017.

<sup>10</sup> Verschave (2003 : 124) écrit à ce sujet : « Les finances de l'État, les entreprises publiques et le secteur privé dit « moderne » sont presque exclusivement entre les mains du clan présidentiel, centré sur le village d'origine, Pya, et l'ethnie Kabiyé. Malgré une forte dose d'aide extérieure (21% du Produit [sic] national brut en 1995), le pays est surendetté. Les grands projets tels que la Cimenterie de l'Ouest africain (CIMAO) ou la « raffinerie » nationale n'ont jamais marché. La CIMAO est la plus magistrale ardoise de la Caisse française de développement. Où sont les milliards envolés ? »

emprunts. Ainsi, le pays s'est retrouvé avec de sérieuses difficultés économiques et financières qui se sont traduites par l'accumulation d'arriérés intérieurs et extérieurs.

Depuis 1983, le pays est classé dans la catégorie des pays les moins avancés en raison notamment de son agriculture peu développée tournée vers l'autoconsommation, des produits d'exportation essentiellement primaires, entraînant des termes de l'échange défavorables, de la faible industrialisation avec des petites unités limitées au marché local et des industries extractives peu performantes.

Trois secteurs essentiels caractérisent l'économie togolaise : le secteur primaire, le secteur secondaire et le secteur tertiaire, mais c'est le secteur primaire qui occupe la plus grande part soit 41,7%<sup>11</sup> du PIB et emploie 70% de la population active. L'agriculture togolaise est essentiellement basée sur deux catégories de cultures : les cultures de rente ou d'exportation (café, cacao, coton) et les cultures vivrières (le maïs, le mil, le sorgho, le riz, le fonio, le haricot). Pour ce qui est du secteur secondaire, il produit 20% du PIB du pays et est essentiellement dominé par la production du phosphate. Ce secteur comprend également quelques petites et moyennes entreprises dans l'agroalimentaire, la chimie et le textile.

Selon la Banque Mondiale<sup>12</sup>, le pays a connu en 2017 une croissance de 4,4%, contre 5,1% en 2016, due en grande partie aux performances du secteur agricole, qui représente près de 40% du PIB et fournit plus de 60% des emplois. L'institution estime par ailleurs que l'inflation reste maîtrisée, à 0,7% en moyenne, grâce à la politique monétaire prudente menée par les membres de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et au faible niveau des prix alimentaires. Le déficit des transactions extérieures courantes aurait également baissé de 11,1% du PIB en 2015 à 9,6% en 2016 et à 8,2% en 2017, sous l'effet d'une chute des importations et d'une augmentation des exportations. Mais le déficit public reste important, en raison du manque de diversification de l'économie du pays. Il a été financé par des emprunts publics auprès de banques locales et par les investissements directs étrangers. Avec la prolongation du mécanisme

---

<sup>11</sup> Voir <https://fr.actualitix.com/pays/tgo/togo-part-de-l-agriculture-dans-le-pib.php>, Consulté le 04 mars 2018.

<sup>12</sup> <http://www.banquemondiale.org/fr/country/togo/overview>, consulté le 15 mai 2018.

élargi de crédit du Fonds monétaire international, approuvé en mai 2017 pour restaurer la viabilité des finances publiques tout en préservant les secteurs sociaux, le gouvernement a engagé un programme d'assainissement budgétaire qui a permis de ramener le ratio de la dette publique au PIB d'un taux record de 81,6% en 2016 à 78,6% en 2017. Le déficit budgétaire, qui ressortait à 9,6% du PIB en 2016, s'est amélioré, pour atteindre 0,5% en 2017.

### 1.1.2 Les relations entre le Canada et le Togo

Le Canada a une longue tradition de coopération internationale avec l'Afrique. Le pays consacre d'importantes subventions à l'Aide publique au développement. Selon Houndjahoué (1982), l'aide canadienne à l'Afrique francophone a été essentiellement administrée par le Bureau de l'Aide Extérieure entre 1960 à 1968 qui fut remplacé ensuite par l'Agence canadienne de Développement international (ACDI). Au lendemain des indépendances, l'aide canadienne à l'Afrique francophone se limitait à une coopération « symbolique » qui fut marquée entre 1969 et 1975 par un accroissement des activités de l'ACDI. À partir de 1975, le Canada accorda une certaine priorité à la coopération industrielle et aux intérêts économiques. Mais il maintient également des relations soutenues entre les organisations citoyennes du Nord et du Sud et à des partenariats entre organisations canadiennes et leurs homologues africaines sur la base des principes de solidarité et de citoyenneté mondiale<sup>13</sup>.

Depuis son indépendance en 1960, le Togo entretient des relations diplomatiques avec le Canada. Il n'y a cependant pas d'accréditation officielle du Canada au Togo. C'est l'ambassade du Canada au Ghana qui représente le Togo. Mais ce dernier a son ambassade à Ottawa depuis 1978. Les relations bilatérales entre le Togo et le Canada se limitent à leur présence au sein d'institutions multilatérales comme l'Organisation internationale de la Francophonie et l'ONU. Depuis 2011, le Togo est un partenaire du Canada sur le plan de la lutte contre les migrations clandestines. Le

---

<sup>13</sup> Canadian Council for International Co-operation (CCIC), [http://www.ccic.ca/files/fr/archives/003\\_acf\\_2008-04\\_acf\\_proposals\\_cida\\_civil\\_society.pdf](http://www.ccic.ca/files/fr/archives/003_acf_2008-04_acf_proposals_cida_civil_society.pdf), site consulté le 18 février 2018.

Canada a fourni au Togo de l'équipement et de la formation pour l'aider dans ses efforts de surveillance et de contrôle de son espace maritime.

Selon les données du Haut-commissariat du Canada au Ghana, les relations commerciales entre le Canada et le Togo demeurent modestes. En 2016, les échanges bilatéraux de marchandises ont atteint presque 26 millions de dollars. Le Canada a exporté plus de 16,8 millions de dollars vers le Togo, principalement des céréales, des véhicules, des pièces de rechange et de la machinerie. Il a également importé du Togo plus de 25 millions de dollars, principalement du cacao, des légumes et des aliments en conserve. On dénote un intérêt croissant des entreprises canadiennes pour le secteur des services du Togo, notamment dans le renforcement des capacités et de la formation.

Le tableau suivant présente l'évolution du commerce bilatéral entre le Canada et le Togo de 2010 à 2017.

Tableau 2: Évolution du commerce bilatéral entre le Canada et le Togo<sup>14</sup>

<b>Année</b>	<b>Exportations</b>	<b>Importations</b>
2010	13 023 590 \$	3 174 405 \$
2011	15 485 380 \$	12 852 640 \$
2012	24 779 591 \$	665 388 \$
2013	16 311 141 \$	1 640 956 \$
2014	17 800 000 \$	2 600 000 \$
2015	18 456 956 \$	24 600 101 \$
2016	16 881 798 \$	25 969 431 \$
2017	14 250 887 \$	14 388 282 \$

Source : Haut-commissariat du Canada au Ghana

Au regard de ce tableau, on peut dire que le commerce bilatéral entre le Togo et le Canada est très faible. Le Canada ne fournit pas d'aide bilatérale au développement pour le gouvernement du Togo. Ce dernier peut recevoir de l'aide canadienne au développement par le biais de

---

<sup>14</sup> Haut-commissariat du Canada au Ghana

[http://www.canadainternational.gc.ca/ghana/bilateral\\_relations\\_bilaterales/fs-togo-fd.aspx?lang=fra](http://www.canadainternational.gc.ca/ghana/bilateral_relations_bilaterales/fs-togo-fd.aspx?lang=fra), site consulté le 24 novembre 2018. Tableau adapté par l'auteur.

partenaires multilatéraux ou dans le cadre de partenariats entre des organisations non gouvernementales togolaises et canadiennes, des institutions régionales ou des organisations non gouvernementales. Le Togo bénéficie de certains programmes régionaux du ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement, qui ont totalisé 3,49 millions de dollars en 2013-2014 et concernaient entre autres le secteur financier, le développement industriel, la gouvernance, ainsi que la société civile et l'agriculture. Le Togo bénéficie également du Fonds canadien d'initiatives locales, qui permet d'appuyer des initiatives dans différents domaines, tels que les droits de la personne, la lutte contre les mariages d'enfants ainsi que la violence sexuelle.

Quelles sont les raisons qui poussent les Togolaises et les Togolais à émigrer vers d'autres pays ? C'est ce qui fera l'objet de la sous-section suivante.

### 1.1.3 Quelques déterminants de l'émigration des Togolaises et des Togolais

Les déterminants de l'émigration togolaise peuvent être de plusieurs ordres, entre autres, le faible niveau de vie, la pauvreté, l'augmentation rapide de la population, les difficultés d'insertion des jeunes sur le marché de l'emploi (OCDE, 2012b). Pour les besoins de cette recherche, deux principaux facteurs, notamment la situation de pauvreté et les crises socio-politiques sont exposées.

#### 1.1.3.1 La pauvreté et le faible niveau de vie de la population

Avant d'exposer la situation de pauvreté telle qu'elle se présente au Togo, il importe d'exposer, en premier lieu, quelques éléments de définition permettant d'appréhender le concept de pauvreté. Selon le PNUD (2000 : 19) :

[...] une personne vit dans la pauvreté extrême si elle ne dispose pas des revenus nécessaires pour satisfaire ses besoins alimentaires essentiels — habituellement définis sur la base de besoins caloriques minimaux [...]. Une personne vit dans la pauvreté générale si elle ne dispose pas des revenus suffisants pour satisfaire ses besoins essentiels non alimentaires — tels l'habillement, l'énergie et le logement — et alimentaires ». La « pauvreté humaine », quant à elle, est l'« absence des capacités humaines de base : analphabétisme, malnutrition, longévité réduite, mauvaise santé maternelle, maladie pouvant être évitée ».

Pour la Banque Mondiale, on est en situation de pauvreté lorsqu'on vit avec moins de deux dollars par jour, et dans l'extrême pauvreté avec moins d'un dollar par jour. À la pauvreté monétaire, Stiglitz (2006 : 42) ajoute l'insécurité et le sentiment d'impuissance comme les plus grandes préoccupations des pauvres. Les pauvres ont rarement, selon lui, l'occasion de dire ce qu'ils pensent et quand ils parlent, personne n'écoute et quand quelqu'un écoute, il répond qu'il n'y a rien à faire. Quand il dit qu'on peut faire quelque chose, il ne se fait jamais rien [...]. « La pauvreté, c'est comme vivre en prison, vivre en esclavage, en attendant d'être libre ».

Au Togo, la majorité de la population particulièrement dans les milieux ruraux vit sous le seuil de pauvreté. Une grande part de la population est privée des capacités de base se traduisant par une mortalité prématurée élevée, de la malnutrition surtout celle des enfants, une morbidité persistante, un fort taux d'illettrisme et autres problèmes (Sen, 2003 : 36). En 2018, le taux de pauvreté pour l'ensemble du pays était de 55,1%<sup>15</sup> et de 73,4% dans les zones rurales plaçant le Togo parmi les pays les plus pauvres de la planète. En outre, le taux de pauvreté est plus élevé parmi les ménages dirigés par une femme (57,5%) que chez ceux dirigés par un homme (55%). Les femmes sont aussi plus vulnérables, parce qu'elles ont moins accès aux opportunités économiques et sont sous-représentées dans les postes à haute responsabilité. Le Togo a été classé pays le plus malheureux au monde en 2017 par le rapport sur le Bonheur mondial (World Happiness Report)<sup>16</sup>. Selon le rapport, six facteurs peuvent expliquer les différences de bonheur notamment, le PIB par habitant, le soutien social, l'espérance de vie, la générosité, l'absence de corruption et la liberté sociale.

Pour redynamiser l'économie du pays et permettre ainsi de lutter contre la pauvreté, plusieurs mesures ont été proposées. Une de ces mesures est le Programme d'ajustement structurel (PAS) proposé à plusieurs pays africains dans les années 1990. Malheureusement, ces programmes, censés relever les économies des pays africains subsahariens ont eu des conséquences sociales désastreuses (Stiglitz, 2002 ; Alain, 2000 ; Gogué, 1997 ; Durufle, 1988). Au Togo, en tout quatre PAS ont été appliqués. Ils visaient tous a priori, à établir les fondements d'un développement

---

<sup>15</sup> Banque Mondiale <https://donnees.banquemondiale.org/pays/togo?view=chart>, site consulté le 4 mars 2018.

<sup>16</sup> Voir <https://worldhappiness.report/ed/2017/>, site consulté le 21 avril 2021.

économique et social qui permette, à moyen terme, d'améliorer le niveau de vie des populations. Mais leur application a plutôt engendré des conséquences graves pour le Togo. Stiglitz (2002 : 41-42) a écrit en ce sens que :

On a préconisé la libéralisation des marchés financiers sans avoir la moindre preuve qu'elle stimulait la croissance économique. Dans d'autres cas, cette politique économique, devenue le consensus de Washington, s'est révélée inadaptée à des pays qui se trouvaient aux toutes premières phases du développement, ou au tout début de la transition.

Les PAS ont exacerbé la situation de pauvreté dans le pays avec des conséquences négatives sur tous les secteurs de la vie. C'est surtout sur le plan socio-économique que les mesures prises ont été des plus dévastatrices. Leur mise en œuvre a occasionné une diminution importante des dépenses publiques, matérialisée par des licenciements dans les entreprises parapubliques et une forte limitation des recrutements dans la fonction publique (Agbovi, 2003 ; Gogué, 1997). Selon Gogué (1997), les mesures prises ont affecté les secteurs sociaux, notamment l'éducation et la santé. La réduction des effectifs de la fonction publique va entraîner une diminution des revenus des ménages, ce qui se traduira par une baisse des ressources consacrées à la santé notamment auprès des couches sociales les plus défavorisées. Elle affectera également l'effectif du personnel de la santé, et l'offre des services sanitaires. C'est ainsi qu'après une croissance régulière de 10% en moyenne par an entre 1971 et 1983, les effectifs du personnel de santé ont baissé de 3 % en moyenne par an, entre 1983 et 1986.

Dans sa thèse de doctorat sur les incidences sociales des PAS et de la dévaluation du franc CFA sur les populations urbaines au Togo, Agbovi (2003) révèle qu'à la suite des PAS, les soins de santé sont devenus inaccessibles à la grande majorité de la population togolaise. Le domaine de l'éducation a également subi la politique drastique de réduction des dépenses de l'État faisant passer le taux de scolarisation de 61,1% à 42,7% entre 1994 et 1995. Plus de 65% de la population urbaine du Togo n'arrivait plus à manger à sa faim, se contentant d'un ou de deux repas par jour. Par ailleurs, la privatisation et la restructuration des différentes sociétés entre 1983 et 1999 ont occasionné le licenciement de près de 25 000 fonctionnaires de l'État. La dégradation des conditions de vie de la population, l'augmentation du chômage particulièrement chez les jeunes

diplômés, ainsi que les licenciements induits par la restructuration des entreprises, ont vite fait d'aggraver la situation de pauvreté dans le pays. Comme le souligne Durufle (1988 : 5):

Il est très peu de pays d'Afrique noire qui ne soient pas ainsi surendettés et engagés dans des programmes d'ajustement dont on ne voit guère le terme. Elle pourrait être complétée par une longue suite de témoignages alarmants sur la dégradation des conditions de vie des populations : émeutes face au renchérissement des produits de première nécessité [...], stagnation ou dégradation des services sociaux de base, comme la santé ou l'éducation, et appauvrissement de couches importantes de la population.

Ainsi, au lieu de résoudre des problèmes, l'application des PAS a provoqué l'émergence d'une nouvelle pauvreté au Togo qui perdure encore aujourd'hui. Cette situation a exacerbé les tensions sociales dans le pays qui connaît dans les mêmes périodes, des crises politiques violentes.

Avec ce tableau peu reluisant, la jeunesse du pays a totalement perdu toute confiance dans la capacité du pays à leur donner de l'espoir et pour s'en sortir, l'émigration devient pour les jeunes, une des solutions pour une vie meilleure (Pitcholo, 2015).

#### 1.1.3.2 Les crises politiques

Un autre facteur qui explique l'émigration de la population togolaise est la situation politique du pays. En effet, depuis son indépendance en 1960, le pays a connu une situation politique difficile notamment depuis le coup d'État militaire du 13 janvier 1963 avec l'assassinat du premier président élu de la jeune République, Sylvanus Olympio. Les militaires prennent le pouvoir en 1967 et créent un parti unique, le RPT après la dissolution des conseils de circonscription et municipaux. Les associations et les partis politiques furent également dissous. Le parti unique serait selon les initiateurs, un instrument d'intégration des populations dans un seul et unique creuset national contrairement au multipartisme qui serait un danger qui ressusciterait les divergences ethniques et tribales. Avec le parti unique, le nouveau président Gnassingbé Eyadema impose son projet de contrôle social et politique sur l'ensemble du pays. Il installe alors un régime de terreur et sans partage du pouvoir. Il s'agit d'une période de peur et de psychose collective pour la population togolaise qui vit dans la crainte des exactions et excès d'un régime de plus en plus répressif. Cette période a occasionné la fuite de plusieurs Togolaises et Togolais



vers d'autres pays notamment celle des responsables et des membres de partis et mouvements nationalistes et indépendantistes.

C'est dans ce contexte que le Togo amorce son processus démocratique au début des années 1990. Ce processus a été déclenché le 5 octobre 1990 par le soulèvement des jeunes pour la plupart sans emploi ou aux études. La population réclamait de meilleures conditions de vie, plus de liberté et l'instauration de la démocratie. Le pouvoir a dans un premier temps, violemment réprimé les mouvements, créant une situation de psychose dans le pays. Verschave (2003:125) écrit en ce sens : « Les parents de manifestants massacrés, les journalistes emprisonnés et les centaines de milliers d'exilés ». La période 1990 à avril 2005 constitue la période la plus violente et la plus atroce de l'histoire commune du Togo. Les nombreux rapports des institutions internationales comme la Commission nationale des droits de l'homme, Amnesty International, la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme<sup>17</sup> démontrent une période de violences de toutes sortes jamais enregistrées dans le pays. La quête de la démocratie a entraîné plus de morts et de victimes que durant toute la période coloniale et post-indépendance. L'OIM (2016) estime à 350 000 et 288 000, le nombre de personnes ayant quitté le Togo respectivement en 1990 et en 2006 à cause des soubresauts politiques. Les séquelles enregistrées lors des événements difficiles de cette période ont compliqué le vivre-ensemble de la population togolaise et hypothéqué gravement leur avenir commun.

---

<sup>17</sup> La répression organisée par les forces de l'ordre togolaises, pendant et après l'élection présidentielle, s'est traduite, par un nombre important de réfugiés, par un nombre élevé de morts et de blessés civils. Dès le 24 avril 2005, l'annonce des résultats a été suivie par des violations graves des droits de l'Homme perpétrées par les autorités togolaises contre la population civile, notamment à Lomé dans les quartiers de Bé, de Forever, de Tokoin, de Adoboukomé, etc., et à Aného dans les quartiers de Zébé, de Amadoté... L'armée, appuyée par les forces de sécurité (police et gendarmerie nationales), patrouillait dans les quartiers et n'hésitait pas à tirer à balles réelles sur les manifestants présents. La plupart des victimes n'étaient même pas évacuées pour des soins médicaux, compte tenu du couvre-feu imposé. L'armée et les forces de l'ordre ont assiégé des maisons et embarqué manu militari leurs occupants. D'autres civils, quels que soient leur âge ou leur sexe, ont été exécutés sur place (voir Rapport de la Fédération internationale pour les droits de l'Homme (FIDH) n° 433 de novembre 2005 : Mission d'enquête internationale : Togo retour sur la crise togolaise : l'exigence de justice demeure disponible au <https://www.fidh.org/IMG/pdf/Togo433frmodifie3.pdf>, site consulté le 2 janvier 2022).

À la mort de Gnassingbé Eyadema en février 2005, l'armée porte au pouvoir un de ses fils, Faure Gnassingbé. Les contestations populaires occasionnées par cette prise de pouvoir ont entraîné des pertes en vies humaines et fracturé davantage le tissu social. La crise politique issue de cette succession perdure.

Toutes ces phases de la vie politique togolaise ont occasionné des départs en exil. L'aggravation de la pauvreté et le chômage des jeunes sont entre autres facteurs qui poussent plusieurs Togolaises et Togolais à quitter leur pays pour s'établir à l'étranger. Mensah (2017 : 1) résume ainsi ce désir de plusieurs jeunes de s'exiler :

[...] Devant cette situation de désespérance totale, faut-il désespérer pour autant, se dire que le rêve togolais promis par les acteurs de notre indépendance n'est qu'un écran de fumée, un rêve sans lendemain, abdiquer et fuir en grand nombre vers des cieux lointains plus cléments? Pourquoi le départ à l'étranger doit-il être la seule issue, la seule richesse pour la jeunesse togolaise ? Il y a déjà, bien sûr, ceux qui ont quasiment tourné le dos au pays, largué les amarres et juré qu'on ne les verra plus jamais sur cette terre où la souffrance est la règle. Ils ne sont pas un petit nombre, bien au contraire. Cette diaspora — c'est d'elle qu'il s'agit — est nombreuse.

Ces déterminants de l'émigration togolaise rejoignent les écrits de Sanguin (1994) pour qui les diasporas proviennent de pays dans lesquels ont sévi ou sévissent encore la misère, le surpeuplement, l'insécurité, la dictature idéologique ou politique, la discrimination religieuse ou raciale.

La sous-section suivante présente la genèse de l'émigration togolaise et les tendances actuelles de cette émigration à travers le monde. Cette genèse débouchera sur le cas spécifique de l'émigration vers le Canada.

#### 1.1.4 Émergence d'une diaspora togolaise à travers le monde

Il existe très peu de données statistiques fiables sur les migrations au Togo. Les chiffres qui existent varient d'une source à l'autre en raison de l'absence de recensements et de mis à jour régulier des registres de population, mais aussi au manque de collecte de données sur les

mouvements de population au Togo. Ce manque de données rend difficile, voire impossible la quantification des flux migratoires.

Selon les données existantes, on peut retenir que le Togo a connu plusieurs phases de migrations dues pour l'essentiel à la crise socio-économique, aux nombreuses crises politiques et aux violences et conflits caractéristiques du jeu électoral dans le pays (OIM, 2016).

Avant l'indépendance, c'est-à-dire entre 1884<sup>18</sup> et 1960, l'émigration togolaise se constituait généralement de quelques personnes qui s'installaient dans les pays de la sous-région ouest-africaine pour diverses raisons. Gayibor (2013) souligne que la balkanisation de l'Afrique durant la colonisation a arbitrairement séparé les populations avec les frontières artificielles qui ont favorisé la migration de groupes ethniques et familiaux de part et d'autre des limites territoriales imposées par les colons. Ainsi, plusieurs Togolaises et Togolais quittaient le Togo allemand vers la Gold Coast (actuel Ghana) sous juridiction britannique ou vers le Kameroun (actuel Cameroun) pour travailler dans les plantations agricoles. Entre 1914 et 1920, alors qu'une partie du territoire du pays fut sous administration française, on assiste à une nouvelle forme de migration, celle de personnes qualifiées (comptables, agents de commerce, dactylographe) qui quittent le Togo vers les territoires de l'Afrique-Équatoriale Française (AEF) et de l'Afrique-Occidentale Française (AOF). Après 1920, l'envoi de jeunes Togolaises et Togolais dans les écoles du gouvernement général de l'AOF comme l'école normale William-Ponty de Dakar, l'école normale des jeunes filles de Rufisque, les écoles rurales de Katibougou et de Dabou, l'école de médecine et de pharmacie de Dakar ou encore l'école supérieure de Bamako, augmente le nombre de Togolaises et Togolais à l'extérieur. Parmi ces personnes, certaines sont restées dans les pays d'accueil en Afrique tandis que d'autres ont poursuivi leurs études universitaires en Europe, notamment en France et en

---

<sup>18</sup> Le 5 juillet 1884, Gustav Nachtigal, un explorateur allemand, signa un accord de protectorat avec un, le roi Mlapa III qui contrôlait un territoire autour du lac Togo. De ce protectorat l'Allemagne établit son autorité sur l'intérieur du pays en baptisant ce périmètre d'un peu plus de 90 000 km<sup>2</sup>, Togoland.

Allemagne. Les personnes qui sont restées dans les pays d'accueil, que ce soit dans la sous-région ou en Europe, constituaient le premier groupe de personnes migrantes d'origine togolaise.

Après les indépendances, soit à partir de 1960 et jusqu'au début des années 1970, on assiste à une première vague de migration internationale des Togolaises et des Togolais. En effet, le jeune État indépendant avait besoin de personnes qualifiées pour servir l'administration publique. Il va donc envoyer en formation, des jeunes dans les universités occidentales. L'État togolais octroyait aux bacheliers une bourse pour poursuivre leurs études supérieures en Europe notamment en France dans le but de former les futurs cadres de l'administration togolaise. Les boursiers avaient l'obligation, après leur formation de travailler pour la fonction publique pour une durée minimale de dix ans. L'État garantissait ainsi un emploi aux jeunes diplômés dans le secteur public ou parapublic (FORIM, 2018). En parallèle, d'autres étudiantes et étudiants, soutenus par leurs parents ou par l'église catholique, quitteront le pays d'origine pour poursuivre leurs études en Europe notamment en France. On dénombre encore aujourd'hui, plus de 10 000 personnes d'origine togolaise à y résider<sup>19</sup>.

À partir des années 1980, avec les PAS, la réduction des dépenses publiques a affaibli les capacités du gouvernement à garantir aux boursiers diplômés des emplois dans la fonction publique. Ainsi les élites formées sont davantage restées dans les pays d'accueil. À ces élites est venue s'ajouter une autre vague de la migration entre 1980 et 1990 à cause des conjonctures économiques.

La dernière vague d'émigration est liée à la crise socio politique qu'a connue le pays dans les années 1990 qui a paralysé son économie et son développement. Pour échapper aux violences politiques et aux conditions de vie précaires, s'exiler était devenu pour une grande partie de la population togolaise, une des solutions, peu importe, la destination. C'est dans ce contexte que plusieurs personnes se sont exilées dans d'autres pays africains notamment au Ghana et au

---

<sup>19</sup> Voir [www.diasporatg.org](http://www.diasporatg.org) , consulté le 25 mars 2016

Bénin<sup>20</sup>, des pays limitrophes du Togo. D'autres cependant, ont été reçues comme des personnes réfugiées politiques dans des pays de l'OCDE (France, Allemagne, États-Unis, Canada...).

Selon les dernières données du recensement de la population (RGPH4), 372 000 personnes d'origine togolaise vivaient à l'extérieur du continent en 2011. Les données du DAES et UNICEF (2014) recensent pour leur part 202 476 personnes migrantes internationales d'origine togolaise dans le monde en 2013. La Direction des Togolais de l'extérieur estime de son côté, à environ 2 millions, les membres de la diaspora togolaise à travers le monde. Le site officiel de la République togolaise indique que plus de 27%<sup>21</sup> de la population togolaise vit en dehors du Togo. Si l'on considère la population totale du pays estimée à 8,3 millions d'âmes en 2020, le nombre total de personnes d'origine togolaise vivant à l'extérieur du Togo serait d'environ 2 160 000. Certaines sources (BAD, 2012 ; OCDE, 2012a) confirment cette estimation. Selon ces sources, même si les destinations des migrantes et migrants d'origine togolaise se sont beaucoup diversifiées au fil des années, une part importante réside sur le continent et particulièrement dans la sous-région ouest-africaine. Le Forum des Organisations de Solidarité internationale issues des Migrations [FORIM] (2012) estime en ce sens qu'en comparaison avec d'autres pays de l'Afrique de l'Ouest comme le Sénégal, le Mali ou le Ghana, le Togo a toujours été un pays de forte émigration régionale et interafricaine pour les ouvriers saisonniers et les femmes commerçantes.

Dans les pays de l'OCDE, les plus grands pays de destination des personnes d'origine togolaise sont la France (52,7%), les États-Unis (25%), le Canada (3,7%), la Suisse (3,5%) et l'Italie (2,9%) selon les données publiées par l'OCDE (2012a). La BAD (2012) estime à 500 000 le nombre de personnes d'origine togolaise résidant dans l'ensemble des pays de l'OCDE.

---

<sup>20</sup> En novembre 2005, plusieurs mois après les élections du 25 avril 2005, le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HRC) recensait toujours près de 40 000 réfugiés togolais, 24 500 au Bénin et 15 500 au Ghana (Voir Rapport de la FIDH n° 433 de novembre 2005 : Mission d'enquête internationale : Togo retour sur la crise togolaise : l'exigence de justice demeure disponible au <https://www.fidh.org/IMG/pdf/Togo433frmodifie3.pdf>, site consulté le 2 janvier 2022).

<sup>21</sup>Voir <http://www.republicoftogo.com/Toutes-les-rubriques/Diaspora/Comment-faire-revenir-les-talents>, site consulté le 04 mars 2018.

C'est justement à la diaspora togolaise dans les pays de l'OCDE et particulièrement au Canada que s'intéresse cette recherche. Elle est caractérisée par la diversification des compétences de ses membres. Selon Radji (2012), la communauté togolaise compte des médecins, des scientifiques, des architectes, des experts-comptables. Abi-Alfa (2017<sup>22</sup>) écrit en ce sens qu'« [...] il existe, juste dans l'hexagone plus de médecins togolais qu'il en existe au Togo. Les ingénieurs, les chercheurs, les grands hommes d'affaires, les fonctionnaires internationaux, la crème des crèmes dans le monde du savoir, le Togo en dispose à l'étranger ».

Ainsi, sous l'effet de plusieurs facteurs répulsifs notamment la situation de pauvreté, les difficultés d'accès à l'emploi, les crises sociopolitiques, les politiques d'ajustement structurel et leurs conséquences, l'émigration n'a cessé d'augmenter depuis les années 1990 au Togo. C'est à partir de cette période qu'on a constaté une augmentation de la migration togolaise vers le Canada. Combien sont-elles ? Comment s'organisent-elles ? Voilà entre autres questions auxquelles essaiera de répondre la sous-section suivante.

#### 1.1.5 La constitution d'une diaspora togolaise au Canada

Selon plusieurs auteures et auteurs (Anteby-Yemini et al. 2005 ; Bruneau, 2004), les diasporas sont essentiellement caractérisées par une masse critique de personnes migrantes d'un pays donné qui s'installent sur un autre territoire. Elles ont une identité ethnique et un sentiment communautaire fort et gardent des liens étroits avec leur pays d'origine.

Cette sous-section présente comment cela se justifie dans le cas de la diaspora togolaise au Canada.

Mais, il apparaît important de présenter, dans un premier temps, les différents statuts attribuables aux personnes immigrantes après leur arrivée au Canada. Cela permettra de connaître les statuts que les membres de la diaspora togolaise peuvent avoir au Canada.

---

<sup>22</sup> Voir <http://news.icilome.com/?idnews=834103&t=la-diaspora-togolaise,-une-simple-diplomatie-du-chequier?-zoom-sur-ces-citoyens-en-exil-au-pays-natal>, site consulté le 29 octobre 2017.

#### 1.1.5.1 Les différents statuts des ressortissants étrangers au Canada

Selon Aumont (1998), le droit fédéral canadien sur l'immigration distingue les statuts de résidence suivants : citoyen canadien, résident permanent, réfugié, visiteur ou titulaire de permis ministériel. En dehors de ces différents statuts, une personne résidant au Canada est soit en attente d'une confirmation de son statut, soit en attente de renvoi ou en situation irrégulière si elle a manqué de quitter le territoire. La citoyenne et le citoyen canadien est une personne née au Canada ou qui est née à l'étranger d'un parent citoyen canadien ou encore qui a acquis la citoyenneté canadienne par naturalisation. Cette personne a le droit d'entrer, de sortir et de demeurer au Canada. La personne résidente permanente pour sa part est une personne qui a obtenu des autorités canadiennes de l'immigration l'autorisation de s'établir de façon permanente. Après avoir totalisé au moins trois ans de résidence légale au Canada au cours des quatre années précédant sa demande de citoyenneté, elle peut obtenir la citoyenneté canadienne. Une personne résidente permanente a le droit d'entrer et de demeurer au Canada, mais peut perdre son statut pour des raisons de criminalité ou si elle a séjourné à l'étranger plus de 183 jours au cours d'une période de 12 mois. Elle n'a pas besoin d'autorisation d'étude ni d'autorisation d'emploi pour étudier ou travailler au Canada. Les touristes et les étudiantes et étudiants étrangers sont considérés comme des visiteurs et doivent suivre les procédures requises pour résider temporairement au Canada.

Le statut de résident de la personne immigrante détermine l'accessibilité et la gratuité des services gouvernementaux au Canada. Il détermine également la possibilité de travailler ou non dans le pays. Ainsi, selon le statut de la personne résidente, l'intégration à la société pourrait être grandement facilitée.

#### 1.1.5.2 La diaspora togolaise au Canada

La première migration des Togolaises et Togolais au Canada remonte aux années 1960. Elle fut surtout constituée de personnes à qui le gouvernement canadien avait offert des bourses d'études pour venir étudier au Canada. Selon les données de Statistiques Canada, c'est à partir des années 1980 qu'on constate l'arrivée des premières personnes migrantes d'origine togolaise

au Canada. On dénombrait, en 1980, seulement cinq personnes d'origine togolaise résidant au Canada. Progressivement, d'autres personnes immigrantes venant du Togo dont le nombre a atteint un pic de 400 en 2009 avant de se stabiliser autour de 300 en moyenne à partir de 2010 y sont arrivées. Les données de l'enquête auprès des ménages de Statistique Canada en 2011 dénombraient environ 3200<sup>23</sup> personnes immigrantes d'origine togolaise au Canada.

Le tableau suivant expose le nombre de personnes d'origine togolaise arrivées au Canada après cette enquête, soit entre 2012<sup>24</sup> et 2020. Le total du chiffre issu de l'enquête nationale auprès des ménages de 2011 et celui des personnes résidentes permanentes arrivées entre 2012 et 2020 donnera une idée du nombre des membres de la diaspora togolaise au Canada.

Tableau 3: Personnes résidentes permanentes d'origine togolaise au Canada entre 2012 et 2020

<b>Année</b>	<b>Nombre de personnes résidentes permanentes reçues</b>
2012	299
2013	316
2014	248
2015	265
2016	245
2017	205
2018	345
2019	415
2020	240
<b>TOTAL</b>	<b>2 578</b>

Source : Adaptation de l'auteur à partir des données d' [Immigration, Réfugiés et Citoyenneté, 2020](#)

Si l'on ajoute les chiffres du tableau précédant aux données du recensement de 2011, on dénombrait en 2020, 5778 personnes d'origine togolaise présentes au Canada. Ce chiffre ne tient pas compte des étudiantes et étudiants internationaux d'origine togolaise et des personnes en visite temporaire.

<sup>23</sup> [Enquête nationale auprès des ménages de 2011 de Statistique Canada, http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/dp-pd/dt-td/Rp-fra.cfm](http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/dp-pd/dt-td/Rp-fra.cfm)? Site consulté le 27 février 2016.

<sup>24</sup> <http://ouvert.canada.ca/data/fr/dataset/6415c2d6-0e5a-4bf0-868c-b2037b2f1a4f>



Si plusieurs des personnes d'origine togolaise arrivées au Canada dans les années 1980 sont venues pour les études, la plupart sont restées pour différentes raisons notamment professionnelles, mais aussi pour la qualité de vie qu'offre le Canada. À partir des années 1990, le contexte sociopolitique difficile au Togo va entraîner l'arrivée d'une autre vague migratoire d'origine togolaise fuyant les crises politiques.

Depuis les années 2000, on assiste à une nouvelle forme de migration togolaise vers le Canada comme personnes immigrantes économiques, mais aussi politiques en raison de la situation politique difficile qui perdure dans le pays. Cette nouvelle vague d'immigration est constituée de gens ayant choisi de quitter leur pays à cause des difficultés socio-économiques et politiques, mais aussi du programme d'immigration offert par le Canada. On constate depuis lors, à une augmentation du nombre de personnes d'origine togolaise au Canada. Une fois au Canada, elles s'installent majoritairement au Québec et en Ontario selon les recensements de Statistiques Canada (2011). Deux raisons peuvent expliquer cette réalité. D'une part, les deux provinces accueillent la majorité des personnes immigrantes reçues annuellement au Canada. D'autre part, la province québécoise étant francophone, peut expliquer la préférence des Togolaises et Togolais dont la langue nationale est le français.

La prochaine sous-section présente les relations entre l'État togolais et sa diaspora.

#### 1.1.5.3 Les relations entre l'État togolais et sa diaspora

Selon Bruneau (2004), la construction de l'unité diasporique ne se fait pas seulement en se référant à une mémoire collective. La référence à un peuple à travers les constructions politiques permet également aux diasporas de maintenir une forme d'unité. Selon lui, pendant longtemps, les diasporas ont été moins actives sur le plan politique dans les pays d'origine, mais avec la mondialisation et l'affaiblissement de l'État-nation, elles ont renoué avec la vie publique et politique. Certains États comme la Grèce ou Israël doivent même leur existence à l'action des diasporas. D'autres, cependant, comme l'Inde ou la Chine se sont longtemps désintéressés de leurs diasporas avant de renouer avec elles de nouveau. Sheffer (2003), s'intéressant au rôle politique des diasporas dans le jeu des relations au sein du pays d'accueil ou entre les États,

estime que celles-ci sont souvent instrumentalisées sur le plan politique par le pays d'accueil, mais aussi par le pays d'origine. Carsignol-Singh (2009) a démontré empiriquement cette instrumentalisation à travers le cas de la diaspora indienne. Selon l'auteur, la relation de cette diaspora avec le pays d'origine a connu trois périodes différentes. Dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, elle a été instrumentalisée par les mouvements nationalistes indiens qui ont fait d'elle le principal instrument du rayonnement culturel et politique de l'Inde à l'étranger. La deuxième période de la relation entre l'Inde et sa diaspora fut la dissociation active du gouvernement indien à l'égard des émigrés au lendemain de l'indépendance. Enfin, à partir des années 1990, ce fut la période de réconciliation de la diaspora indienne avec New Delhi. Le gouvernement indien s'appuie encore aujourd'hui selon l'auteur, sur les Indiens d'outre-mer pour rehausser l'image du pays et défendre ses intérêts aux plans local, régional et international.

Dans le cas du Togo, la relation entre l'État togolais et sa diaspora est à l'image de la situation sociopolitique du pays marquée par deux principales périodes, la première qui va de 1960 à 2005 et la seconde de 2005 à nos jours.

➤ Première période : De l'indépendance (1960) à 2005

La diaspora togolaise a été au cœur des enjeux de l'État togolais depuis son indépendance en 1960. Ses membres ont été des acteurs de premier plan dans la lutte à l'accession à l'indépendance (Agbobli, 2017). La diaspora togolaise comme celle de l'Inde a joué un rôle déterminant dans la lutte indépendantiste. Mais très rapidement, à partir de 1967, les relations entre l'État togolais et sa diaspora vont devenir plus compliquées. En effet, selon Agbobli (2017), à l'accession du général Gnassingbé Eyadema au pouvoir jusqu'à son décès en 2005, le gouvernement togolais n'a apporté aucune attention particulière à sa diaspora. Les Togolaises et Togolais de l'extérieur étaient plutôt considérés comme des adversaires au régime en place. Durant cette période, aucun ministère ou secrétariat d'État ne les représentait. La diaspora

n'avait pas non plus le droit de vote<sup>25</sup>. En fait, la majorité des membres de la diaspora s'étant exilés à la suite des crises politiques se mobilisaient pour un changement de régime alors que le pouvoir en place n'avait que pour ambition de s'y perpétuer. La diaspora profitant de l'environnement sociopolitique des pays d'accueil qui leur offre le droit d'association et de manifestation se mobilise pour un changement à la tête du pays d'origine (Bruneau, 2005). Malgré ce contexte, les gouvernements successifs sous ce régime ont toujours été paradoxalement composés de membres de la diaspora ayant vécu et étudié dans les grandes écoles et universités étrangères. Le président avait en effet besoin de compétences pour asseoir son régime et ces compétences se trouvaient à l'extérieur du Togo (Agbobli, 2017).

➤ Deuxième période : de 2005 à aujourd'hui

La deuxième période allant de 2005 à ce jour est celle de l'accession de Faure Gnassingbé, à la tête du Togo dans les conditions extrêmement difficiles à la suite du décès de son père. Les principaux bailleurs de fonds, dont l'Union européenne, ont suspendu leur coopération avec le pays en raison du déficit démocratique. Afin de reprendre ces coopérations et renouer avec la communauté internationale, plusieurs stratégies avaient été élaborées. Une d'elles consistait à rapprocher les membres de la diaspora du Togo. La diaspora devint dès lors un thème récurrent dans le programme politique du gouvernement qui a même nommé certains Togolaises et Togolais de l'extérieur à des postes ministériels. C'est dans ce contexte que depuis 2005, différents programmes et actions ont été mis en place par le gouvernement pour créer un rapprochement avec sa diaspora. Citons entre autres, la création de la Direction des Togolais de l'extérieur en 2005. C'est au cours de la même année que fut créé le Haut-commissariat aux rapatriés et à l'action humanitaire. De 2010 à 2014, le gouvernement a élaboré et mis en œuvre le programme Diaspora portant notamment sur le recours aux compétences de la diaspora. En 2014, il crée le comité interministériel chargé de la coordination et du suivi des activités de migration et développement et met en place une cellule diaspora chargée d'accompagner les

---

<sup>25</sup> Elle ne l'a pas moins aujourd'hui. Une médiation de la CEDEAO pour régler durablement la longue crise politique du Togo a proposé en juillet 2018 une feuille de route dont l'une des recommandations est l'octroi du droit de vote à la diaspora. Mais rien n'est encore mis en œuvre dans ce sens.

Togolaises et Togolais de l'extérieur porteurs de projets dans leur mise en œuvre. Des rencontres d'échanges avec la diaspora ont été organisées en 2013 et 2014 dans le cadre du programme diaspora. Ces rencontres seront suivies par l'organisation des grandes assises annuelles de la diaspora au Togo. Le pays organise en 2016 la première édition de la semaine des « Réussites Diaspora ». Un autre programme intitulé « Initiatives pour le recours aux compétences et autres ressources de la diaspora » visait à encourager les Togolaises et Togolais de l'extérieur à s'impliquer dans le développement du pays d'origine. Une étude (Bouka, 2012) menée par des consultants de la diaspora togolaise dans le cadre de ce programme précisait ainsi les intentions du gouvernement :

Il s'agira, notamment de promouvoir un programme de mobilisation des compétences et des ressources de la diaspora pour appuyer le développement économique et social du pays en :

- créant un environnement propice à la mobilisation des compétences de la diaspora togolaise pour disposer des ressources humaines hautement performantes au service des secteurs jugés prioritaires ;
- améliorant le climat des affaires et de l'entrepreneuriat privé pour inciter les Togolais de la diaspora, à transférer tout ou partie de leurs activités au pays, et à investir dans des créneaux où leur savoir-faire entrepreneurial est avéré, pour ainsi promouvoir l'emploi des nationaux et des jeunes en particulier ;
- stimulant les mécanismes d'appui aux initiatives de développement local et toutes activités qui promeuvent une meilleure adéquation formation emploi à travers des initiatives de codéveloppement et d'aide au développement.

Des tournées d'information ont été organisées dans plusieurs pays tant en Occident et en Afrique afin de présenter la nouvelle vision de collaboration entre le Togo et sa diaspora. Une des actions posées par le gouvernement dans le cadre de ce programme est la suppression du visa d'entrée au Togo pour les membres de la diaspora possédant la nationalité du pays de résidence. Dans un mémoire soumis à la délégation du programme diaspora en décembre 2013, lors de la rencontre tenue à Montréal, la CTC faisait les recommandations suivantes à l'endroit du gouvernement togolais :

- démontrer une réelle volonté politique pour rompre le cercle vicieux entre déficits démocratiques, mauvaise gouvernance politique, économique et sociale, fuite de cerveaux ;
- œuvrer à la création des conditions pour un climat politique et social apaisé, une des conditions sine qua non pour établir la confiance indispensable afin d’attirer la main-d’œuvre qualifiée et de mobiliser les ressources financières de la diaspora ;
- considérer la diaspora, non seulement comme un réservoir de main-d’œuvre qualifiée et une source de financement, mais surtout comme un partenaire au développement et un acteur politique important (donc, accorder rapidement le droit de vote aux Togolais de la Diaspora)<sup>26</sup>.

Le 1<sup>er</sup> avril 2019, le gouvernement lance une autre initiative, la feuille de route des Togolaises et Togolais de l’extérieur qui vise selon le ministre des Affaires étrangères, de l’intégration africaine et des Togolais de l’extérieur, à créer les conditions d’une implication plus forte de la diaspora à l’œuvre du développement national. « La nation togolaise est une communauté de citoyens qui a un destin commun. La communauté des Togolais de la diaspora est une part non négligeable du contrat social... », écrivait-il. La feuille de route comporte trois axes stratégiques. Le premier concerne la valorisation du capital humain, économique et social de la diaspora. Il consistera à mobiliser des investissements, des compétences et savoir-faire de la diaspora. Plus concrètement, il sera mis en œuvre un programme de corrélation de projets de développement local dans les régions d’origine des personnes migrantes et un projet de volontariat solidaire pour le développement. Le deuxième axe porte sur le renforcement de la communication et des relations entre le gouvernement et la diaspora. Il se traduira par la création des structures et outils pour mobiliser et accompagner le retour et la réintégration de la diaspora togolaise. Cet axe prévoit également la réalisation de la cartographie de la diaspora togolaise et sa répartition dans le monde et l’organisation d’un forum économique des Togolaises et Togolais de l’extérieur. Enfin, le troisième axe concerne l’amélioration de la défense et de la protection des intérêts des

---

<sup>26</sup> Mémoire de la Communauté togolaise au Canada auprès du Programme Diaspora, 7 décembre 2013, <http://www.ctc-togo-canada.com/documents.html>, inédit. Consulté le 4 mars 2018.

Togolaises et Togolais vivant à l'étranger à travers la création d'un Observatoire de la migration et de la diaspora.

En septembre 2019, le gouvernement met en place le Haut-commissariat pour les Togolais de l'étranger (HCTE). Ils sont un total de 77 délégués « élus » répartis en fonction de la concentration des Togolais résidant dans leur zone. Cette répartition se présente comme suit : zone Afrique (45) ; zone Amériques (6) ; zone Asie et Océanie (7) ; zone Europe (19). Le HCTE a pour ambition de regrouper l'ensemble des Togolaises et Togolais résidant hors du territoire national. Il sera, selon les initiateurs, l'interface entre la diaspora togolaise et le gouvernement sur toutes les questions d'intérêts communs. Le HCTE est également chargé de suivre et coordonner les actions de développement de la diaspora togolaise et un organe consultatif de statut associatif, non partisan, non discriminatoire, à but non lucratif et non affilié à aucune obédience confessionnelle, philosophique ou politique.

La vision du HCTE selon les autorités togolaises est de se constituer en une véritable instance fédérative inclusive et représentative de toutes les associations des Togolaises et Togolais vivant à l'étranger. De cette vision découlent les principales missions suivantes :

- rassembler tous les Togolaises et Togolais de l'étranger sans distinction aucune ;
- assurer la pleine participation des Togolaises et Togolais de l'étranger au développement économique, social et culturel du Togo ;
- faciliter leur intégration dans la vie nationale ;
- participer à la promotion du rayonnement du Togo dans le monde ;
- faire mieux connaître et respecter les conventions, lois et règlements des pays d'accueil ;
- susciter des actions sociales susceptibles d'améliorer les conditions de vie des Togolaises et des Togolais de l'étranger ;
- apporter toute assistance aux structures associatives togolaises dans la mesure des moyens disponibles ;

- promouvoir des activités culturelles et sportives au sein des communautés togolaises à l'extérieur ;
- servir d'interface entre le Ministère des Affaires étrangères, de l'Intégration africaine et des Togolaises et Togolais de l'Extérieur et les associations et autres regroupements.

Plusieurs autres initiatives comme celles présentées ci-dessus ont été mises en œuvre, mais la relation entre l'État togolais et sa diaspora reste très ambiguë<sup>27</sup>. Ces initiatives en apparence fort louables visent insidieusement, selon les membres de la diaspora, à capter des ressources financières de certaines organisations internationales, ou à donner l'impression à la diaspora de l'intérêt qui lui est porté alors que les vrais enjeux, connus pourtant par les deux partis, sont mis de côté.

Les relations de la diaspora avec les ambassades du Togo dans les pays de résidence ne sont pas meilleures que celles avec le gouvernement. La plupart des regroupements de la diaspora n'entretiennent pas de liens particuliers avec leur représentation diplomatique. Au Canada, les relations de la diaspora avec l'ambassade du Togo se limitent à de rares échanges d'informations entre le bureau de la CTC et l'ambassade. Malgré quelques tentatives de rapprochement initiées

---

<sup>27</sup> Un journaliste togolais décrit ainsi la relation entre le Togo et sa diaspora : au Togo, toute initiative des citoyens vivant à l'étranger au profit de leur pays est considérée comme une ingérence dans les affaires d'un territoire indépendant, ils auront choisi de vivre au-dehors, ils ne doivent pas mettre le nez dans les affaires du pays. Ce n'est d'ailleurs pas un simple hasard de calendrier si les compatriotes de l'étranger continuent par ne pas avoir un droit de vote. Cette diaspora nourrit, dans sa grande majorité un sentiment de rejet à l'égard d'un régime qui n'a que trop duré. Ce sentiment, le régime à son tour le rend bien à la diaspora, dans une indifférence politique, au mieux des cas en faisant de la diaspora le cadet des préoccupations sur l'agenda national. Le président et son gouvernement issus donc de cette histoire de succession humiliante à la majorité des citoyens ne sont donc pas en odeur de sainteté avec une si foisonnante diaspora. Tout le monde en est conscient, si donc la diaspora attend une quelconque organisation venant de l'État comme une cerise sur le gâteau, elle se trompe d'époque. Normalement, l'autorité publique a intérêt à mettre en place un vrai « Programme Diaspora », non pas à l'image du copinage sélectif de Robert Dussey. L'ancien PM, Arthème Ahoomey-Zunu avait trouvé alors, la formule juste pour vendre l'idée quand il disait : « Il n'est pas question de demander à la Diaspora de se ranger derrière le gouvernement de manière caporalisée, mais de transcender les clivages politiques pour le développement du pays ». C'est parfait, mais les faits sont têtus et démentent très vite les belles intentions tronquées de mauvaise volonté. Voir ABI-ALFA, 2017. La diaspora togolaise, une simple diplomatie du chéquier ? : Zoom sur ces citoyens en exil au pays natal. <http://news.icilome.com/?idnews=834103&t=la-diaspora-togolaise,-une-simple-diplomatie-du-chequier?-zoom-sur-ces-citoyens-en-exil-au-pays-natal>, récupéré le 29 octobre 2017.

par la CTC, il n'existe pas à ce jour, une sérieuse collaboration de la diaspora avec la représentation diplomatique du Togo à Ottawa.

La relation entre l'État togolais et sa diaspora correspond à deux des quatre types idéaux proposés par Dufoix (2003) à savoir le mode centro-périphérique et le mode antagonique. D'une part, même si la majorité des membres de la diaspora n'a pas adhéré à l'initiative, l'État essaie tout de même de favoriser la création d'une structure chargée de fédérer les associations diasporiques pour assurer la représentation de l'ensemble des nationaux vivant à l'extérieur (mode centro-périphérique). D'autre part, et de façon générale, la diaspora togolaise est un espace politique transétatique formé par des organisations diasporiques qui ne reconnaissent pas la légitimité du régime en place au Togo. Le but premier de ces organisations exo politiques comme l'a défini Dufoix (2003) est la libération de leur pays (mode antagonique).

Une fois les déterminants des migrations évoqués, quels liens peut-on établir entre l'émigration et particulièrement celle des personnes d'origine togolaise résidant au Canada et le développement du pays d'origine ? En effet, peu importe la relation qui lie la diaspora avec l'État togolais, celle-ci transfère dans le pays d'origine, différentes ressources. Ce qui nous amène à aborder la question des liens entre les migrations et le développement dans la prochaine sous-section.

## **1.2 Les liens entre les migrations et le développement**

L'engagement des migrantes et migrants au profit des pays d'origine n'est pas récent. Depuis toujours, ces personnes ont transféré différentes ressources notamment financières vers les pays d'origine. Cependant, les recherches des cinquante dernières années sur les liens entre la migration et le développement n'ont pas permis de savoir si les ressources produites par la mobilité humaine influencent le développement et de quelle manière (De Haas, 2010). Aujourd'hui encore, les visions des spécialistes divergent sur la question, notamment en raison de la complexité des deux concepts en jeu que sont le développement et la migration. Ainsi, les travaux scientifiques réalisés jusqu'à ce jour n'ont pas produit de modèle analytique permettant de saisir ces liens de manière claire et opérationnelle (Ammassari, 2004 ; Guengant, 1996).



De Haas (2010) identifie plusieurs périodes où la migration a été considérée tantôt comme facteur de développement, tantôt comme un frein. On peut les résumer en trois grandes périodes. La première est celle avant les années 1970 où les recherches portant sur les liens entre migration et développement étaient plutôt optimistes selon l'auteur. Il était admis, selon lui, que la migration contribuait au développement des régions d'origine grâce aux transferts financiers et aux connaissances acquises dans les pays de résidence. Les personnes migrantes de retour dans leur pays d'origine étaient également considérées comme bénéfiques pour le développement. La deuxième période est celle allant de 1973 à 1990 où la migration a été accusée de favoriser les inégalités mondiales par le transfert d'une main-d'œuvre bon marché des régions défavorisées vers les régions développées. Durant cette période, la migration était exclue des études sur le développement dans un contexte de resserrement des politiques d'immigration dans les pays d'accueil. Après 1990 et surtout à partir des années 2000, la migration est de nouveau considérée comme faisant partie intégrante du développement. Avec le boom des envois de fonds des personnes migrantes dans les pays d'origine, plusieurs études tendent selon l'auteur à démontrer que la migration constituait un atout pour le développement des pays d'origine. On assiste dès lors à un foisonnement des recherches sur les transferts de fonds, le gain de cerveaux en lieu et place de la fuite des cerveaux et l'implication de la diaspora comme actrice de développement.

Guengant (1996) avance qu'avec l'augmentation de la contribution financière des personnes migrantes à partir des années 2000, tant les pays sources que les pays d'accueil cherchent à structurer le phénomène migratoire. Alors que les pays d'origine cherchent à attirer les talents et les ressources de la diaspora, les pays d'accueil, eux, cherchent à accroître l'efficacité de l'aide au développement et de leurs politiques en matière d'immigration et d'intégration. D'un côté comme de l'autre, on découvre une volonté d'affermir le rôle des diasporas dans le développement des pays d'origine (Agunias et Newland, 2012 ; Sinatti et Tinajero, 2011). Drechsler et Gagnon (2008:73) précisent à cet effet qu'alors que « les milieux politiques et les médias soulignent fréquemment ce que coûte la migration en termes de sécurité ou d'intégration des étrangers, on ignore souvent l'impact qu'elle peut avoir sur le développement. En particulier, les familles restées au pays peuvent voir leur niveau de vie changer complètement grâce à la migration internationale, et profiteraient d'une gestion plus efficace de ces mouvements ». C'est

ce qui fait dire à Wihtol de Wenden (2009) que la relation entre la migration et le développement des pays d'origine est devenue un des grands enjeux des relations internationales. L'un des enjeux ayant attiré l'attention des chercheurs, mais aussi des politiques est selon lui, la relation entre les migrations internationales et le développement des pays d'origine des personnes migrantes.

Malgré un foisonnement des écrits au cours des dernières décennies, les avis demeurent partagés sur les liens entre la migration et le développement. Deux grandes visions s'affrontent. Il s'agit de la vision qui considère les migrations comme un frein au développement des pays d'origine, mais aussi de celle selon laquelle, les migrations ont des effets positifs pour le développement du pays d'origine. C'est ce qui sera exposé dans les prochaines sous-sections.

### 1.2.1 La migration comme frein au développement des pays sources

Pour certains auteurs (Cordell et al., 2020 ; Amin, 1973), les migrations sont autant la cause que la conséquence d'un développement déséquilibré dû à des forces macro-économiques provoquées en grande partie par la colonisation et la domination des pays industrialisés sur les pays pauvres. Selon ces auteurs, le développement du capitalisme est à la base du processus qui soustrait la main-d'œuvre de la périphérie c'est-à-dire des pays en développement en faveur du centre (pays industrialisés). Les migrations ne peuvent donc constituer un atout pour les pays en développement, selon eux. L'une des conséquences pour les pays sources, selon cette vision, est la fuite des cerveaux. En effet, si l'émigration du personnel qualifié n'est pas un phénomène nouveau, il s'est amplifié après 1960 notamment vers les États-Unis, le Royaume-Uni, le Canada, l'Australie et certains pays d'Europe. Même si ces pays ont accueilli à certains moments du personnel hautement qualifié de pays développés, une part importante de ces flux migratoires vient des pays en développement (Bellemare et Carlier, 2013 ; Docquier et Rapoport, 2005 ; Mundende, 1989). L'OCDE (2012a) estime que le tiers de l'ensemble de la population migrante résidant dans les pays de l'OCDE est au moins titulaire d'un diplôme du premier cycle de l'enseignement supérieur. Pour les personnes migrantes provenant d'Afrique subsaharienne, c'est 36% d'entre elles qui seraient détentrices d'un diplôme universitaire selon la même source. Ce flux constitue une perte pour les pays d'origine généralement plus pauvres qui ont besoin de leurs forces vives pour leur développement.

Selon Docquier et Rapoport (2005), l'ampleur de la « fuite des cerveaux » s'est grandement accrue à partir des années 1970 en partie à cause des politiques d'immigration sélectives favorisant les personnes qualifiées dans plusieurs pays de l'OCDE. Le nombre de travailleuses et travailleurs hautement qualifiés ayant émigré des pays du Sud vers ceux du Nord est passé selon les auteurs, de 300 000 en 1972 à plus de 2,5 millions en 1990 aux États-Unis, excluant les étudiantes et étudiants internationaux. D'ouveira (1989), pour sa part, soutient que les personnes migrantes qualifiées ont contribué au fil du temps, à la prospérité des pays d'accueil. Dans certains cas, elles ont contribué à remodeler leur environnement culturel et économique et joué un rôle important dans les mutations technologiques. Cette contribution laisse souvent, dans les pays de départ un sentiment de perte, conclut l'auteure. L'expression « fuite des cerveaux » (*brain drain*), utilisée à l'origine pour caractériser l'émigration d'ingénieurs et de scientifiques britanniques aux États-Unis, a servi à désigner ce mouvement de personnel qualifié des pays en développement vers les pays développés (Vinokur, 2008; Beine et al., 2008; Meyer, 2003; Watanabe, 1969). Elle visait à attirer l'attention sur les effets négatifs du départ du personnel qualifié sur le développement des pays sources. Long (1989 : 246-247) estime

qu'[...] entre 1961 et 1976, 400 000 spécialistes ont quitté les pays en développement pour les pays développés. Parmi les nationaux de l'hémisphère sud qui ont émigré vers les États-Unis, le Canada et le Royaume-Uni, on comptait 61 000 médecins et chirurgiens, 123 000 techniciens ou assimilés et 100 000 Ingénieurs et travailleurs scientifiques. Au début des années 70, il y avait 2,2 médecins pour 10 000 personnes en Inde, mais 15 000 médecins indiens (soit 13 pour cent du nombre total de médecins de cette nationalité) qui exerçaient la médecine à l'étranger, principalement dans des pays développés. [...]. Selon le Conseil du commerce et du développement de la CNUCED, les pays en développement ont perdu entre 1961 et 1972, 46 milliards de dollars du fait de l'hémorragie de main-d'œuvre qu'ils ont connue au profit des États-Unis, du Canada et du Royaume-Uni.

Selon Drechsler et Gagnon (2008), plusieurs facteurs expliquent la fuite des cerveaux. Entre autres, les choix personnels basés sur les compétences acquises, la dégradation des conditions de travail et un accès médiocre au crédit par rapport aux pays de destination, poussent des individus et des familles à émigrer pour améliorer leur niveau de vie. Les auteures et auteurs soutiennent que la fuite des cerveaux constitue un problème majeur pour l'Afrique. Dix pays du continent subissaient selon eux, un taux d'émigration tertiaire supérieur à 35%. Dans certains pays, les taux d'émigration de professionnelles et professionnels qualifiés atteignaient 80%.

D'autres auteurs et auteurs (Haque et Kim, 1995; Bhagwati et Hamada, 1974), plus critiques encore, estiment que les effets négatifs des migrations du personnel qualifié sur le développement des pays sources sont catastrophiques. Selon leurs recherches, seuls les pays d'accueil tirent profit de la migration du personnel qualifié. Ce type de migration contribue, à accentuer les inégalités au niveau international ; les pays riches devenant encore plus riches et les pays pauvres s'appauvrissant davantage. De plus, le départ du personnel qualifié réduit la productivité des moins qualifiés restés au pays selon eux. Leur départ constitue également un important manque de revenu pour leur pays puisqu'ils sont les plus grands contribuables sur le plan fiscal. C'est pour réduire les effets négatifs de la fuite des cerveaux pour les pays d'origine que Bhagwati et Hamada (1974) ont proposé des mesures, dont la taxe sur les cerveaux (Bhagwati tax) avec pour objectif de taxer le personnel migrant pour le manque à gagner que leur départ a engendré pour les pays d'origine.

Des auteures et auteurs (Docquier, 2007 ; Quartey, 2007 ; Gaillard et Gaillard, 2002 ; Meyer et Charum, 1995) ont étudié les effets négatifs induits par l'émigration des personnes hautement qualifiées sur le développement des pays de départ. Pour Docquier (2007) et Quartey (2007), les taux d'émigration moyens cachent d'importantes pénuries d'enseignants, d'ingénieurs, de médecins, dans les pays pauvres particulièrement. Mais c'est dans le secteur médical que le manque à gagner est le plus récurrent, selon eux. Une des multiples causes de cette pénurie est la migration des médecins et des infirmières des pays du Sud vers ceux du Nord. Olds (2016) fait remarquer que cette émigration des professionnelles et professionnels de la santé risque d'atteindre très prochainement un point de rupture. L'exemple du Kenya dont 50% des médecins exercent leur profession à l'étranger, alors que le pays ne compte que 20 médecins pour 100 000 habitants contre 270 par 100 000 habitants pour le Royaume-Uni où exercent une grande partie des médecins d'origine kényane, est révélateur, selon lui. Pour remédier à cette situation qui désavantage les pays du Sud, l'auteur propose des pistes de solution. Selon lui, les pays du Nord peuvent continuer par recevoir les étudiantes et étudiants en médecine des pays sources, mais doivent mettre en place des moyens pour les encourager à retourner dans les pays d'origine après leur formation. Les étudiantes et étudiants qui choisiraient d'exercer à l'étranger

rembourseraient les frais de scolarité et toutes dépenses occasionnées par leur formation aux pays d'origine.

Les coûts encourus par les pays en développement pour former et assurer la subsistance des personnes qui émigrent par la suite constituent, en effet, une des pertes irréparables pour les pays sources (Banque Mondiale, 2011 ; Watanabe, 1969). Cette migration à sens unique nuit dangereusement au développement des pays d'émigration où le personnel qualifié est déjà rare. La Banque Mondiale (2011 : 131) précise à ce sujet que :

[...] les travailleurs à haut degré d'éducation génèrent des répercussions positives qui sont cruciales pour le développement et la croissance économique. Ces répercussions sont perdues pour les pays d'origine des migrants hautement qualifiés aussitôt le départ de ces derniers. Parmi de telles répercussions, citons les retombées de productivité sur les travailleurs hautement et moyennement qualifiés, sur les services publics de l'enseignement et de la santé, chacun bénéficiant de retombées sociales immédiates et ultérieures, sur les activités innovantes et créatives qui sont le fondement d'une croissance sur le long terme et sur les contributions à la bonne santé des institutions sociales, politiques et économiques. De plus, dans la plupart des pays, l'enseignement tertiaire est financé par l'État et les personnes avec un haut degré d'éducation sont des contributeurs fiscaux nets une fois entrés dans la population active. C'est pourquoi leur migration implique une perte fiscale pour leurs pays.

Ammassari (2004), étudiant le cas de l'Afrique subsaharienne, souligne que les études dans les universités étrangères encouragent la fuite des cerveaux des Africains vers le Nord. En effet, en plus des expertes et experts qui quittent les pays d'origine à cause de la mauvaise gouvernance ou des conflits, plusieurs professionnelles et professionnels d'origine africaine exerçant dans les pays développés ont quitté leur pays pour les études supérieures. Malheureusement, plusieurs ne retournent pas après les études en raison des situations sociopolitiques et économiques difficiles dans les pays d'origine. Gaillard et Gaillard (2002) arrivent également à la même conclusion quand ils affirment que les pays d'Afrique subsaharienne restent toujours perdants de l'émigration des personnes qualifiées. Le phénomène prend de plus en plus des proportions importantes, parfois dramatiques pour la majorité des pays en développement concluent-ils.

D'un autre côté, l'émigration du personnel qualifié serait, pour un pays en développement, une perte de ressources humaines, ce qui exerce de nombreux effets négatifs sur le processus de

développement national. Ward (1975) considère en ce sens le transfert de compétences comme une manifestation de l'exploitation des pays en développement par les sociétés capitalistes développées. Il fait remarquer que la plupart des personnes émigrantes sont reléguées dans un groupe d'exploités et de marginaux dans les pays d'immigration. Une personne immigrante risque, par exemple, de ne pas obtenir un emploi correspondant à ses qualifications, ses conditions de travail sont parfois désagréables et précaires même si elle bénéficie de revenus supérieurs à ceux qu'elle pourrait obtenir dans son pays d'origine. D'autres auteurs comme Drechsler et Gagnon (2008) nuancent cette analyse, du moins en ce qui concerne les travailleuses et travailleurs les moins qualifiés. Selon leurs écrits, les personnes émigrantes peu qualifiées proviennent généralement des pays dont les économies sont caractérisées par une faible productivité et une main-d'œuvre abondante. La migration du personnel peu qualifié loin d'être préjudiciable à la production locale peut améliorer le marché de l'emploi pour celles et ceux qui restent. En effet, s'il y a un taux élevé de chômage dans le pays de départ, l'émigration peut aider à réduire la pression sur le marché du travail par une augmentation des salaires et l'embauche des personnes au chômage.

Si certaines recherches tendent à considérer les migrations comme un frein au développement des pays sources, d'autres avancent de leur côté qu'elles peuvent avoir des externalités positives pour le développement des pays d'origine. C'est ce qui fera l'objet de la sous-section suivante.

### 1.2.2 La migration comme facteur de développement des pays sources

Contrairement aux auteures et auteurs qui soutiennent que la migration est nuisible aux pays de départ, une autre thèse défend la contribution des personnes migrantes au développement des pays d'origine. Levitt et Nyberg-Sørensen (2004) identifient trois principaux éléments qui révèlent la contribution des personnes migrantes au développement des pays d'origine. Premièrement, le transfert d'argent qui représente dans certains pays, le double de l'aide publique au développement ; ensuite elles sont engagées dans des pratiques transnationales sur les plans économique, social, politique et religieux qui affectent directement le développement local; enfin les personnes migrantes de retour dans les pays d'origine peuvent également contribuer au développement de ces derniers.

Ces éléments qui relatent la contribution des personnes migrantes aux pays d'origine sont présentés dans les sous-sections suivantes.

#### 1.2.2.1 Les transferts de fonds ou rémittences

Les transferts de fonds ou rémittences constituent la première approche expliquant la contribution des diasporas au développement puisqu'ils constituent l'apport le plus tangible des personnes migrantes à l'endroit des pays qu'elles ont quittés. Bationo (2013), définit le transfert de fonds comme un envoi transfrontalier de la part d'un individu qui travaille dans un pays étranger, à une autre personne vivant dans le pays d'origine. Barajas et al. (2010) le définissent pour leur part comme des transferts de biens ou d'actifs financiers effectués par les personnes migrantes qui vivent et travaillent dans une autre économie, en faveur des résidents de leur ancien pays de résidence. Les transferts d'argent incluent les envois de fonds personnels et les transferts à des organismes à but non lucratif assurant des services aux ménages (Banque Mondiale, 2011). Selon ces auteurs, une grande attention a été accordée aux transferts de fonds en raison de leur rapide augmentation.

Selon les données de la Banque Mondiale (2020), les transferts d'argent officiellement enregistrés vers les pays d'Afrique subsaharienne s'élevaient à 48 milliards de dollars en 2019. Ils représentent une source importante de financement dans de nombreux pays, atteignant près de 30 % du PIB au Lesotho et plus de 10 % au Cap-Vert, au Sénégal et au Togo selon la même source. Les auteurs soutiennent que l'Afrique peut mettre à profit ses diasporas en créant des conditions favorables pour une utilisation efficiente de ces fonds. Dans le cas du Togo, la BAD (2012) note que les transferts de fonds de la Diaspora togolaise vers le pays d'origine progressent selon un taux annuel moyen de 30 % contre 6 % pour le PIB, 7 % pour l'Investissement direct étranger (IDE) et 9 % pour les recettes fiscales.

Le tableau qui suit présente l'évolution des montants transférés par la diaspora togolaise vers le pays d'origine et leur contribution au PIB du pays.

Tableau 4: Évolution des transferts de fonds de la diaspora togolaise par rapport au PIB réel  
(2010-2018)

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Transfert de fonds (en milliards de francs CFA)	160,70	192,30	208,40	227,90	230,80	S.O	287,00	241,00	200,00
PIB réels (en milliards de francs CFA)	1141,30	1196,60	1266,00	1333,90	1412,00	2000,70	S.O	S.O	S.O
Taux (%)	14,08	16,07	16,46	17,09	16,35		9,10	8,40	8,20

Source : Adaptation de l'auteur à partir des données du ministère de l'Économie, des Finances et de la Planification du développement [Togo] et de la Banque Mondiale.

Les données du tableau montrent que la diaspora togolaise transfère d'importantes ressources financières vers le pays d'origine et que ces transferts contribuent grandement au PIB du Togo.

Selon les données disponibles au Canada, les personnes immigrantes d'Afrique subsaharienne arrivent en deuxième position dans les transferts de fonds vers leur pays d'origine derrière ceux d'Asie du Sud-Est, des Caraïbes et de la Guyane. 40 % parmi elles commencent par envoyer de l'argent dans leur pays d'origine seulement 25 à 48 mois après leur arrivée au Canada (Schellenberg et Houle, 2008).

Quelles sont les motivations des transferts d'argent vers le pays d'origine et quels en sont les impacts sur le développement ?

Selon Drechsler et Gagnon (2008), plusieurs facteurs agissent sur les sommes transférées vers le pays d'origine comme la durée du séjour, la probabilité de rentrer au pays. En effet, selon les auteurs, les personnes migrantes résidant et travaillant depuis longtemps dans le pays d'accueil vont transférer des montants plus élevés en raison de l'augmentation de leurs revenus. Ceux qui ont l'intention de retourner plus tard dans le pays d'origine vont transférer plus d'argent dans le but de préparer leur retour. Ces transferts servent notamment à construire des logements ou investir dans des activités génératrices de revenus.



Des auteures et auteurs (Docquier et al., 2012 ; Adams, 2004 ; Fall, 2003 ; Stark, 1991) ont démontré que les transferts d'argent des diasporas permettent de lutter contre la pauvreté et ont des impacts positifs sur le développement des pays pauvres. Pour Stark (1991) et Fall (2003), la décision d'envoi de fonds par la diaspora serait motivée par l'altruisme et les arrangements familiaux tacites et stratégiques. Fall (2003 : 15) écrit à cet effet que le transfert d'argent « constitue un des éléments régulateurs de la crise et un des facteurs de réduction de la pauvreté. Même si la durabilité de ce système de survie suscite des questions, son apport dans la survie des populations est réel. [...]. L'argent des émigrés a le mérite d'arriver à bon port, ce qui n'est pas souvent le cas de l'Aide publique au Développement ».

D'autres auteures et auteurs (Vanwey, 2004 ; Menjivar et al., 1998 ; Vete, 1995 ; Sanguin, 1994) soutiennent que les transferts d'argent vers les pays d'origine sont motivés par la présence d'enfants, de parents et d'autres membres de la famille dans le pays d'origine. En effet, les familles qui bénéficient des rémittences sont en majorité des familles à faible revenu. Selon Doucet et Favreau (2006 : 7), les transferts de fonds permettent de satisfaire les besoins essentiels des familles comme l'alimentation, les vêtements, les soins de santé et l'éducation, mais également pour les biens de consommation et pour divers événements (fiançailles, mariage, baptême, funérailles, fêtes religieuses ou autres). Pour Sanguin (1994), la pauvreté étant l'une des causes de la migration, les personnes migrantes se sentent redevables envers celles et ceux qui sont restés dans les pays sources. La Banque mondiale (2011) estime qu'en Afrique, la migration touche la vie de centaines de millions de personnes puisqu'une seule personne migrante peut prendre en charge un réseau important de membres de la famille. L'institution avance que les envois de fonds encouragent des dépenses de santé et d'éducation en raison de l'accroissement du revenu des ménages. Chami et al. (2009) estiment que les transferts de fonds assurent également une stabilité de la consommation et fournissent une assurance contre les chocs négatifs en diversifiant les sources de revenus des ménages.

En plus de permettre de lutter contre la pauvreté, les rémittences permettent également d'investir dans le capital humain dans le pays d'origine. Certains auteurs et auteures (Adams, 2004 ; Docquier et al., 2012) soulignent que les ménages récipiendaires investissent les fonds

reçus dans le développement du capital humain notamment en éducation, en santé et en nutrition. L'augmentation du capital humain affectera, selon leurs recherches, la croissance économique à long terme dans le pays. De plus, lorsque les transferts sont investis dans les activités créatrices d'emplois, ils permettent de réduire le taux de chômage et d'améliorer le bien-être des ménages (Stark et Lucas, 1988). La Banque Mondiale (2005) va plus loin en estimant que les envois de fonds peuvent compléter le financement par les marchés de capitaux internationaux des projets de développement dans les pays récepteurs. Ils peuvent également contribuer au développement du secteur financier si les familles les déposent dans les banques domestiques. Une recherche empirique menée par Fayissa et Nsiah (2010) sur 15 années consécutives dans plusieurs pays d'Afrique subsaharienne a révélé qu'une augmentation de 10 % des envois de fonds entraînerait un accroissement de 0,4 % du PIB par habitant des pays récipiendaires. La Banque Mondiale (2011) souligne pour sa part que les transferts d'argent font office d'assurance contre les chocs macro-économiques pour les pays d'origine. Ils peuvent améliorer la solvabilité souveraine en augmentant le niveau et la stabilité des rentrées de devises. Les auteurs et auteures du rapport mentionnent pour terminer que la comptabilisation appropriée des envois de fonds peut améliorer les évaluations de la viabilité et de la solvabilité de la dette externe des pays bénéficiaires notamment africains.

À travers les rémittences, les diasporas contribuent également au développement économique des pays sources à travers divers types d'investissements. Des études (OIM, 2013 ; Banque Mondiale, 2011 ; Stark, 1991) ont montré à cet effet que les diasporas créent des sociétés diverses, innovantes et ouvertes au commerce et aux investissements internationaux ainsi qu'aux compétences et aux connaissances existant à l'échelle mondiale. Connaissant bien les pays d'origine, mais aussi les pays d'accueil, elles peuvent agir en tant que facilitatrices et intermédiaires pour le développement des pays sources. L'Union africaine (UA) définit à juste titre la diaspora comme des « personnes d'origine africaine vivant hors du continent africain, quelles que soient leur citoyenneté et leur nationalité et qui sont désireuses de contribuer au

développement du continent et à l'édification de l'Union africaine »<sup>28</sup>. Selon la Banque Mondiale (2011:49), les personnes migrantes ont souvent besoin de certains produits ethniques du pays d'origine. Pour y répondre, il se développe des « commerces nostalgiques » de produits ethniques. À travers ces activités, les diasporas facilitent les échanges et les investissements entre les pays de résidence et les pays d'origine. Plus important encore, elles facilitent l'accès à des informations commerciales des pays de résidence aux entreprises du pays d'origine à travers la participation à des missions commerciales, des réseaux d'affaires ou encore la création de chambres de commerce diasporiques.

Les diasporas peuvent jouer un rôle de catalyseur dans le développement des marchés des capitaux de leur pays d'origine en diversifiant les sources d'investissement, en créant de nouveaux produits financiers et en offrant des sources fiables de financement. Elles peuvent accroître les flux d'investissement entre pays, car elles disposent d'informations importantes qui peuvent aider à découvrir les possibilités d'investissement et faciliter l'observation des règlements. En outre, ces personnes émigrantes peuvent être plus enclines que d'autres investisseurs à prendre des risques dans leur pays d'origine, car ils sont mieux à même d'évaluer les possibilités d'investissement et possèdent les contacts nécessaires pour faciliter l'investissement.

Des auteures et auteurs (Navarra et Salis, 2011 ; Mobhe, 2011 ; Lessault et al., 2011 ; Diagne et Rakotonarivo, 2009 ; Mezger et Beauchemin, 2010 ; Daum, 1998) ont montré que généralement, les actions socio-économiques des diasporas se développent sur des territoires spécifiques. Selon ces recherches, les diasporas africaines soutiennent la mise en place d'infrastructures économiques, sociales et culturelles à travers les rémittences. Ces dernières permettent par exemple de financer l'amélioration de la production agricole, de l'habitat, le développement du commerce, de l'artisanat et du transport, la réalisation de puits ou de forages, de magasins coopératifs, la construction de centres de santé et de maternités, ainsi que des écoles et des cantines scolaires dans les milieux les plus pauvres. Pour Fall (2003) et Daum (1998), les personnes

---

<sup>28</sup> Traduction libre de l'auteur de "Consisting of people of African origin living outside the continent, irrespective of their citizenship and nationality and who are willing to contribute to the development of the continent and the building of the African Union". Voir Union africaine, Division de la diaspora à l'adresse <https://au.int/en/diaspora-division> (consulté le 19 janvier 2022).

migrantes regroupées en associations jouent également un rôle actif dans les processus de transformations sociales dans les pays d'origine en mettant en commun leurs ressources financières. Daum (1993 : 43) note que

[...] d'une part, les associations se positionnent dans une relation avec le village à partir de pôle de décisions et de propositions nouvelles [...] ... D'autre part, la constitution en personne morale rend possible la prise de contact avec les réseaux du pays d'installation : ONG, villes jumelées, etc. L'ensemble de cette démarche permet aux immigrées et émigrés de reconsidérer le village, forts d'une capacité d'initiative renforcée, et tournée vers la réalisation de projets collectifs améliorant les conditions de vie de ceux qui sont restés.

Détentrices de compétences techniques, de ressources financières importantes acquises dans leurs pays de résidence, les diasporas sont dans plusieurs pays d'origine, des actrices de développement à la base (Ammassari, 2004 ; Ndiaye, 2004 ; OCDE, 2012b). Ndiaye (2004 : 207) note en se référant au cas de l'Érythrée que « les transferts de fonds s'élèvent à 141 millions de dollars tandis que l'aide publique au développement totale est de 148 millions de dollars ». Selon Badié (2013), les diasporas s'imposent par leur performance économique et leurs savoirs techniques et intellectuels. Ces ressources leur permettent selon lui de mener des actions plus efficaces sur les plans économique, culturel ou stratégique. Pour Drechsler et Gagnon (2008), les versements adressés aux pays d'origine par des personnes migrantes constituent un phénomène essentiel et un lien vital entre migration et développement. Les auteurs font remarquer qu'en plus des effets directs des transferts de fonds sur les destinataires, ils constituent également un apport important pour la communauté locale. En effet, les dépenses des familles bénéficiaires constituent une source de revenus pour les fournisseurs de biens et services. Elles peuvent dès lors produire des effets multiplicateurs pour les économies locales. Selon la Banque Mondiale (2011: 49), les ménages africains qui reçoivent des fonds en provenance des pays développés de l'OCDE réalisent des investissements productifs comme l'achat de terres ou de matériel agricole, la construction de maisons, la création d'entreprises ou la modernisation de fermes. Les ménages bénéficiant de transferts d'autres pays africains investissent aussi dans des entreprises et le logement, mais dans une moindre mesure que ceux qui reçoivent des fonds des pays de l'OCDE.

Mais certains auteurs (Guengant, 1996 ; Ammassari, 2004) émettent des réserves sur la contribution réelle des transferts de fonds au développement des pays d'origine. Pour Guengant (1996), la crise économique mondiale qui se manifeste par la précarité de l'emploi, réduit les capacités d'envoi de fonds et d'investissement des émigrés et remet en cause les avantages reconnus de l'émigration pour les pays sources. Les transferts de fonds peuvent également encourager selon lui, l'abandon des activités locales jugées moins rémunératrices et encourager au contraire la consommation de produits importés. Ammassari (2004) pour sa part, avance que les transferts de fonds constituent une source incertaine de revenus qui n'occasionnent que peu ou pas d'investissements productifs et rentables. L'argent transféré augmente selon elle l'inflation et les importations et peut même susciter l'envie, la jalousie et augmenter le désir de consommation chez les personnes restées dans les pays d'origine. Bationo (2013) montre en effet que les transferts d'argent des personnes migrantes servent pour 54,6 % aux dépenses de consommation, 15,8 % à l'investissement immobilier et 5,5 % aux autres investissements. Les dépenses en santé et en éducation occupent respectivement 3,4 % et 6,4 %. Les événements familiaux et religieux comptent pour 8,7 % des fonds reçus. Ainsi, pour ces auteurs, si les transferts de fonds ne sont pas bien canalisés, il y a risque qu'ils constituent un obstacle au développement des communautés référentielles.

Quoi qu'il en soit, plusieurs États reconnaissent que les personnes migrantes peuvent apporter leur contribution au développement du pays avec les ressources financières. C'est en ce sens que Guengant (1996 : 113) écrit qu' :

[...] au niveau des échanges financiers internationaux, l'existence de communautés émigrées à l'étranger est à l'origine de mouvements souvent importants de biens et de capitaux entre les divers pays de destination et le pays d'origine. Pour de nombreux pays en développement, les envois de fonds des émigrés sont plus importants que l'aide publique au développement qu'ils reçoivent. Aussi, ces envois représentent souvent un pourcentage important du PIB, et constituent la deuxième source de devises du pays — juste après la principale exportation. Ces envois de fonds, qui contribuent à l'équilibre de la balance des paiements du pays d'origine, peuvent ainsi s'analyser comme la contrepartie d'une exportation de services — de main-d'œuvre en l'occurrence.

Nyberg-Sørensen et al. (2002) abondent dans le même sens en soulignant que la contribution des personnes migrantes au développement doit être davantage reconnue. Selon les auteurs, ces personnes contribuent à lutter contre la pauvreté dans les pays en voie de développement à travers les transferts d'argent. Leurs interventions ont par ailleurs un impact sur les politiques d'aide au développement, l'aide humanitaire et la protection des réfugiés.

#### 1.2.2.2 La contribution intellectuelle et technologique

Le capital humain des personnes migrantes constitue un autre atout pour le développement des pays d'origine. Brian (2007) définit le capital humain comme l'ensemble des connaissances, des qualifications, des compétences et des autres qualités d'un individu qui favorisent le bien-être personnel, social et économique. Pendant longtemps, la migration des personnes qualifiées d'un pays vers un autre notamment ceux du Sud vers le Nord était considérée comme une « fuite des cerveaux ». Mais de plus en plus d'études (Nedelcu, 2006 ; Ammassari, 2004 ; Meyer et Hernandez, 2004 ; Barré et al., 2003) tendent à démontrer aujourd'hui que les personnes migrantes qualifiées peuvent contribuer au développement des pays d'origine. Plusieurs recherches (OIM, 2013 ; OCDE, 2012b ; PNUD, 2009 ; Nedelcu, 2006 ; Barré et al., 2003) soutiennent qu'en plus des transferts de fonds généralement cités comme contribution des personnes migrantes aux pays sources, elles détiennent également des ressources non financières (intellectuelles, institutionnelles, organisationnelles, relationnelles, symboliques...) qui, bien canalisées, peuvent contribuer au développement. Meyer et Hernandez (2004 : 23) notent en ce sens que la diaspora constitue éventuellement un élargissement de la base, de la capacité de la communauté académique ou intellectuelle du pays d'origine et un intermédiaire par lequel peut se déployer une coopération internationale appropriée.

Des recherches (OIM, 2013 ; OCDE, 2012b ; PNUD, 2009 ; Nedelcu, 2006 ; Barré et al., 2003 ; Johnson, 1967 ; Grubel et Scott, 1966) ont identifié des effets positifs induits par la migration des personnes qualifiées. Johnson (1967) a indiqué par exemple que l'émigration des personnes qualifiées contribue à l'intégration dans l'économie mondiale. Il défend l'idée que les talents appartiennent à l'économie internationale et non pas aux économies nationales. À travers le personnel qualifié, les pays du monde se rapprochent, selon lui. Grubel et Scott (1966) estiment

pour leur part que l'émigration des personnes qualifiées génère des effets négatifs neutres sur les pays sources. À certaines conditions (l'augmentation de revenu, le départ du migrant ne réduit pas les revenus de ses compatriotes restés au pays...) les pays d'origine peuvent tirer profit à long terme de l'émigration du personnel qualifié, selon eux. Le retour au pays des travailleuses et travailleurs qualifiés avec plus de ressources et de connaissances constitue un autre effet positif de la migration pour les pays fournisseurs selon ces sources. Cette littérature a conduit dans les années 1980, à l'invention de la notion « *brain gain* » qui exprime selon Meyer (2003), l'idée que l'émigration de « cerveaux » est un processus qui peut rapporter des bénéfices au pays si celui-ci sait récupérer les talents qui se sont formés à l'extérieur. Cette nouvelle vision sur la migration des personnes qualifiées s'oppose à celle de la « fuite des cerveaux ». En effet, les personnes migrantes qualifiées sont détentrices de ressources intellectuelles, constituées dans des conditions optimales que ne pouvaient leur fournir les pays d'origine. C'est dans cette mouvance que fut organisée en 1984, selon Mundende (1989), la réunion d'experts de la conférence mondiale de la population. Certains participants à cette rencontre ont remis en cause selon l'auteur, l'expression « fuite des cerveaux » qui laissait sous-entendre que seule comptait la migration de spécialistes dans les mouvements migratoires. La rencontre a dès lors consacré l'utilisation du terme « transfert de compétences » pour décrire la migration des personnes les plus scolarisées.

La migration des diplômés d'un pays ne constituerait plus une perte pour les pays de départ, mais plutôt un gain en termes de capital humain. Mundende (1989) estime que le départ du personnel qualifié diminue le chômage dans le pays d'origine et augmente le bien-être des personnes restées dans le pays d'origine. De plus, les personnes émigrantes qualifiées qui retournent dans les pays d'origine avec plus de qualifications et une expérience accrue contribuent davantage au développement de leur pays. Docquier (2007), pour sa part souligne qu'à travers les réseaux, la diaspora qualifiée facilite le déplacement de personnes, des biens et des idées entre les pays hôtes et les pays d'origine. Barré et al. (2003), dans une étude intitulée : « Comment les pays en développement peuvent-ils tirer parti de leurs chercheurs et de leurs ingénieurs expatriés ? », concluent que les diasporas scientifiques contribuent de diverses manières en faveur du développement des pays d'origine. Les scientifiques des pays du Sud établis dans ceux du Nord

échantent par exemple des informations avec les scientifiques des pays d'origine. Il peut s'agir des échanges de données scientifiques, de dossiers d'appels d'offres pour des financements, de livres qui manquent dans les centres de recherche. L'étude démontre également que les scientifiques expatriés organisent des missions d'enseignement dans les pays sources dans les domaines spécialisés qui y font défaut. Les chercheurs de la diaspora reçoivent aussi dans leurs laboratoires des chercheurs juniors du pays d'origine. Avec les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), les personnes migrantes qualifiées facilitent le montage de projets ou d'entreprises conjoints à distance. Gaillard et Gaillard (2002) tout en reconnaissant que la migration des chercheurs hautement qualifiés constitue un atout pour les pays d'origine, avancent que seuls les pays ayant développé des systèmes nationaux de recherche et augmenté la croissance économique comme la Corée du Sud et Taiwan en tirent profit. Nedelcu (2006), à partir du cas d'informaticiens roumains établis à Toronto (Canada), montre comment ceux-ci contribuent à la formation d'une diaspora locale, mais également au développement culturel et économique de la Roumanie par le transfert d'expertise. Fibbi et Meyer (2002) notent qu'à travers les réseaux diasporiques, les personnes migrantes qualifiées deviennent des actrices sociales sur le plan international en partageant leurs expériences avec les chercheurs des pays d'origine. Une étude de la BAD (2012) a montré que les expatriés togolais ont acquis de l'expérience dans plusieurs domaines notamment les professions libérales, les secteurs scientifiques et technologiques de pointe, des finances et des investissements. Ces expériences peuvent contribuer au développement du pays d'origine, poursuit l'étude. C'est pour faire profiter les pays d'origine de ces expériences que des institutions internationales ont développé des initiatives visant à impliquer les membres des diasporas dans des programmes au profit des pays d'origine. Citons par exemple, le programme TOKTEN (Transfert des connaissances par l'intermédiaire des expatriés) du PNUD qui permet aux expatriés de retourner chez eux pour une courte période afin de mettre leurs compétences au profit du développement des pays sources. Ces volontaires interviennent dans plusieurs domaines comme la gouvernance, l'éducation, la santé et la gestion des ressources. Dans le domaine de l'éducation, les volontaires forment des enseignants, développent des matériaux et des programmes éducatifs. Dans le domaine de la santé, ils forment le personnel médical au niveau communautaire, enseignent les techniques



médicales les plus récentes et aident à établir des politiques pour élargir l'accès aux services de santé.

Les transferts d'agent et les ressources intellectuelles ou technologiques sont des contributions que peuvent apporter les personnes migrantes aux pays d'origine depuis les pays de résidence. Il arrive cependant que dans le parcours migratoire certaines personnes décident de retourner dans le pays d'origine afin d'y travailler ou d'y investir. Ces retours sont également qualifiés par les études qui mettent de l'avant les externalités positives de la migration comme étant une des contributions de la migration.

### 1.2.2.3 Les migrations de retour

Après des années de résidence à l'étranger, certaines personnes choisissent à un moment donné, et pour diverses raisons de retourner dans le pays d'origine. Ce retour est généralement qualifié de migration de retour. En Afrique de l'Ouest, très peu de données sont disponibles concernant le volume des personnes migrantes de retour en raison de la rareté des enquêtes statistiques sur le sujet (Amassari, 2004). Cassarino (2007:3) définit le migrant de retour comme [...] toute personne retournant vers le pays dont elle est ressortissante au cours des dix dernières années après avoir été un migrant international (à court ou long terme) dans un autre pays.

Le retour peut être permanent ou temporaire. Il peut être décidé de manière autonome par la personne migrante ou contrainte par des circonstances imprévues. Cerase (1974) présente une typologie des personnes migrantes de retour et identifie celles ayant échoué leur migration et qui n'ont pas pu s'intégrer dans le pays d'accueil, celles qui avaient déjà l'intention de retour dès le départ, celles qui retournent après la retraite et celles qui ont pour objectif d'aller utiliser les compétences acquises à l'extérieur dans le pays d'origine. Quiminal (2002), étudiant le cas des Maliens en France, confirme la typologie proposée par Cerase (1974) en identifiant deux types de retours. Il y a d'une part, les personnes contraintes de rentrer soit parce qu'elles ont été déportées ou parce qu'elles n'ont pas pu s'intégrer dans le pays d'accueil. Il y a d'autres parts, celles qui choisissent librement de retourner après leur séjour en France. D'autres cependant, retournent dans le pays d'origine après leur retraite en France. Amassari (2004) étudiant la

migration de retour en Afrique de l'Ouest, estime que les ressources rapatriées par les personnes migrantes au retour leur permettent d'investir dans des activités économiques notamment dans les secteurs des services et du commerce. Pour ce qui est des personnes migrantes hautement qualifiées, la durée de l'absence et le fait d'avoir travaillé dans le pays de résidence sont entre autres des facteurs qui déterminent leur impact au moment du retour dans le pays d'origine.

Des auteures et auteurs (Piracha et al., 2011 ; Black et Castaldo, 2009 ; Ammassari et Black, 2001) ont étudié les relations entre les migrations de retour et le développement des pays sources. Leurs recherches ont démontré qu'en raison du capital financier, de nouvelles connaissances accumulées dans le pays d'accueil et les réseaux tissés à l'étranger, les personnes migrantes de retour peuvent grandement contribuer au développement des pays d'origine si leurs capitaux sont investis de manière productive. Selon Ammassari (2004), les ressources rapatriées au retour permettent d'investir dans des activités économiques notamment dans les secteurs des services et du commerce.

Des recherches (Piracha et al., 2011 ; Black et Castaldo, 2009) ont permis d'identifier plusieurs facteurs pouvant expliquer la contribution ou non des personnes migrantes de retour au processus de développement de leur pays. Il s'agit entre autres, de l'environnement économique et politique du pays de résidence, mais aussi celui du pays d'origine. Les motivations du retour expliquent peuvent également influencer la contribution de la personne de retour. En effet, plus les conditions économiques et politiques sont favorables dans les deux pays, plus la personne migrante a des chances d'accumuler les capitaux (humains et financier) lui permettant de se réintégrer dans son pays d'origine. D'un autre côté, un contexte politique et économique favorable dans le pays source constitue un élément important pour la réinstallation. Drechsler et Gagnon (2008) estiment pour leur part que le retour des personnes migrantes peut favoriser le développement local par le partage de leurs connaissances et l'investissement dans différents domaines d'activité avec du personnel local contribuant ainsi à l'essor économique du pays. Mais les investissements des émigrés de retour peuvent avoir des effets différents selon qu'ils se fassent en zone rurale ou urbaine. L'investissement productif en agriculture, l'artisanat ou le commerce aura par exemple plus d'impact que des investissements immobiliers de prestige en

ville (Guengant, 1996). Les flux financiers associés aux retours modifient, en effet, les identités et les réseaux de solidarité traditionnels et donc a des effets positifs pour le développement du pays d'origine.

#### 1.2.2.4 Les diasporas et les interventions politiques

Si pendant la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle, les diasporas ont été moins actives sur le plan politique dans les pays d'origine, avec la mondialisation et l'affaiblissement de l'État-nation, elles ont renoué avec la vie publique et politique (Bruneau, 2004). L'auteur cite l'exemple de la Grèce et d'Israël qui doivent leur existence à l'action des diasporas.

Dans le cas des diasporas africaines, la plupart des membres ont quitté le pays d'origine à cause des crises politiques. Ils se mobilisent donc dans leur exil pour contribuer à l'amélioration du climat politique avec le soutien des organisations internationales de défense des droits de la personne (Assogba, 2008). Ils deviennent ainsi des acteurs significatifs du jeu démocratique en Afrique. C'est le cas selon l'auteur, de la formation du collectif pour la démocratie au Togo (CDT), un regroupement de différentes organisations issues de la diaspora togolaise au Canada qui a envoyé des observateurs canadiens à des élections présidentielles et législatives au Togo. C'est le cas également de la diaspora haïtienne au Canada qui a été très active sur le plan politique dans les années 1990 à travers des mobilisations pour le rétablissement des libertés civiles et politiques en Haïti de même que pour le retour de la démocratie dans ce pays (Daum, 1993). Carsignol-Singh (2009), étudiant le cas de la diaspora indienne, démontre bien le rôle que peut jouer la diaspora dans la vie politique de son pays. Selon l'auteur, dans la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle, la diaspora indienne a été le principal instrument du rayonnement culturel et politique de l'Inde à l'étranger. Aujourd'hui encore, le gouvernement indien s'appuie sur les Indiens de la diaspora pour rehausser l'image du pays et défendre ses intérêts aux plans local, régional et international.

Selon l'OIM (2013), les diasporas peuvent aider les gouvernements et les communautés à résoudre une crise, à faire face aux conséquences humanitaires, et à contribuer au redressement et à la réadaptation après une crise. Citant l'exemple de l'Afghanistan, de l'Iraq ou encore de la Sierra Leone, le rapport soutient que les diasporas peuvent influencer l'opinion publique dans les

pays d'accueil d'une part, et aider d'autre part à maintenir l'intérêt, le financement et la mobilisation nécessaires au travail à accomplir au lendemain d'une crise sociopolitique. Après deux décennies de guerre civile et de violence, la Somalie par exemple, implique sa diaspora dans le rétablissement de ses institutions démocratiques. De nombreux expatriés somaliens retournent dans leur pays et apportent leur appui aux projets locaux. Ils participent de façon déterminante à la réconciliation locale, et à la reconstruction de l'État et de l'économie somalienne dans son ensemble, selon l'auteur.

Plusieurs diasporas africaines se mobilisent ainsi dans les pays de résidence afin de contribuer à l'instauration de l'État de droit et de la démocratie dans leur pays d'origine. Elles organisent des actions pour faire pression auprès des pays d'accueil afin que ces derniers puissent intervenir auprès des régimes des pays d'origine.

Après avoir cerné les liens pouvant s'établir entre les migrations et le développement des pays d'origine, il sera question dans la section suivante d'exposer comment ce lien sera abordé dans le cadre de cette recherche.

### **1.3 Proposition de recherche**

#### **1.3.1 Les visages de la solidarité**

Étymologiquement, le mot solidarité provient de « l'expression latine *in solidum* utilisée dans le domaine juridique pour parler d'une dette collective dont chacun est juridiquement responsable » (Soulet, 2004 : 11). En sciences sociales, elle est définie, non pas exclusivement comme un levier de la politique sociale, mais, comme le fondement de la vie sociale. Elle traduit les liens qui unissent les individus entre eux et qui les attachent à la société dans son ensemble (Castel et Duvoux, 2013). Pour Sebastiani (2004), le terme de solidarité renvoie aux fondements du lien social et des sentiments de responsabilité collective. Il explore la sphère des actions, des sentiments, des valeurs et des représentations basées sur la subordination de l'individu au collectif, ainsi que leur dimension institutionnelle.

Selon Soulet (2004), on peut identifier deux formes de solidarité. La première est la solidarité qui se manifeste dans les relations sociales interpersonnelles et qui s'exprime à travers le soutien et la reconnaissance des individus les uns envers les autres. La seconde est celle portée par les politiques publiques. Elle se traduit par un souci de cohésion sociale et de distribution des richesses de la cité. Paugam (2007) identifie pour sa part, plusieurs autres formes de solidarité notamment, la solidarité entre parents et enfants dans le cadre familial, la solidarité qui s'exerce dans des groupes réunis sur une base affinitaire et organisés en fonction d'une aspiration à l'entre soi, la solidarité dans le monde du travail fondé sur la complémentarité des fonctions et des individus, et la solidarité qui relève de la citoyenneté et qui se traduit dans les sociétés modernes en matière de droits sociaux envers les pauvres. Généralement, ces différentes formes de solidarité se manifestent dans une société et produisent selon Soulet (2004), un effet synergétique indispensable au maintien de la cohésion sociale.

Selon Durkheim (2007), considéré comme le précurseur des études portant sur la solidarité et le lien social, la solidarité est le ciment de la société qui exprime la cohésion du groupe. Elle permet de prévenir le risque de désagrégation de l'anomie que la société encourt. L'auteur assigne à la sociologie, la mission de donner à la société, une plus grande conscience d'elle-même et de son unité, de renforcer et de rendre plus visibles les liens qui rattachent les individus entre eux afin de parer l'égoïsme qui les guette (Paugam, 2007).

C'est dans sa thèse *De la division du travail social* (1893) que Durkheim présente sa vision de la solidarité en identifiant une solidarité mécanique et une solidarité organique. Mais, déjà en 1888, il écrivait dans *la science sociale et l'action* qu' :

Il faut que notre société reprenne conscience de son unité organique, que l'individu sente cette masse sociale qui l'enveloppe et le pénètre, qu'il la sente toujours présente et agissante, et que ce sentiment règle toujours sa conduite ; car ce n'est pas assez qu'il ne s'en inspire que de temps en temps dans les circonstances particulièrement critiques. [...]. Je crois que la sociologie est, plus que toute autre science, en état de restaurer ces idées. [...] elle lui fera sentir qu'il n'y a aucune diminution à être solidaire d'autrui et à en dépendre, à ne pas s'appartenir tout entier à soi-même. Sans doute ces idées ne deviendront vraiment efficaces

que si elles se rependent dans les couches profondes de la population ; mais pour cela, il faut d'abord que nous les élaborions scientifiquement à l'université. »<sup>29</sup>

En 1893, dans une société européenne marquée par des bouleversements politiques, économiques et sociaux, l'auteur tente, à travers sa thèse *De la division du travail social*, de répondre à la question suivante : comment se fait-il que, tout en devenant plus autonome, l'individu dépende plus étroitement de la société ? C'est en réponse à cette question qu'il distingue pour deux formes de solidarité : la solidarité mécanique et la solidarité organique.

Selon l'auteur, la solidarité mécanique ou par similitudes est caractérisée par une forte conscience collective des membres de la même société qui sont peu différenciés les uns des autres. Elle caractérise les sociétés organisées autour d'un ensemble de croyances et de sentiments communs. La place accordée à l'autonomie individuelle y est faible et le rapport de l'individu au groupe social est direct. Cette forme de solidarité renvoie aux sociétés traditionnelles très homogènes où les individus partagent les mêmes croyances, les mêmes valeurs et les mêmes sentiments et où règne un contrôle social très strict. Dans les sociétés à solidarité mécanique, l'individu ne s'appartient pas, il est plutôt une chose dont dispose la société. Le lien qui unit ainsi l'individu à la société est analogue à celui qui rattache la chose à la personne. La conscience individuelle, écrit-il, « considérée sous cet aspect, est une simple dépendance du type collectif et en suit tous les mouvements, comme l'objet possédé suit ceux que lui imprime son propriétaire » (Durkheim, 2007 : 100).

La seconde forme de solidarité est la solidarité organique qui, elle, se manifeste dans les sociétés modernes. Elle est fondée sur le principe de la complémentarité des fonctions et des individus au sein du système social caractérisé par la division du travail. Dans les sociétés modernes en effet, les individus sont liés les uns aux autres parce qu'ils exercent des fonctions complémentaires. La division du travail qui caractérise cette forme de solidarité, renforce la complémentarité entre les hommes et les oblige à coopérer. Les rapports de l'individu au groupe social passent par l'intermédiaire de groupes spécialisés comme les groupes professionnels. Cette forme de

---

<sup>29</sup>Durkheim, cité par Paugam, 2007, p. 5

solidarité est selon lui, la forme normale de la solidarité dans les sociétés modernes. À travers son travail, chaque membre retire le sentiment d'être utile à l'ensemble de la société. Il précise cependant pour terminer, que la solidarité organique et la solidarité mécanique ne sont que deux faces d'une seule et même réalité, mais qui ne demandent pas moins à être distinguées.

Contrairement à la thèse de Durkheim (2007) qui considère que la solidarité mécanique se manifeste dans des sociétés primitives, la présente recherche soutient que cette forme de solidarité se manifeste aussi bien dans les sociétés traditionnelles que dans les sociétés modernes. Elle peut se présenter sous diverses formes et se matérialise par l'attachement de l'individu à sa famille ou à son groupe d'origine. Il est possible cependant de faire un lien entre sa conception de la solidarité mécanique avec la manifestation de l'élan de solidarité en Afrique. En effet, le contexte anthropologique et culturel africain caractérisé par des liens communautaires assez forts rend la solidarité mécanique. D'un autre côté, le contexte de la plupart des pays africains est caractérisé par la pauvreté, la précarité des ressources, une situation socio-politique généralement instable marquée par les contestations d'un pouvoir autoritaire. Ces enjeux imposent un élan d'entraide entre les familles et l'ensemble de la société qui correspond aux caractéristiques de la solidarité mécanique. C'est dans ce contexte que les membres de la diaspora quittent le pays d'origine pour s'établir dans des environnements plus favorables. Une fois établis dans le pays d'accueil, ils sont naturellement portés par un élan de solidarité envers leurs familles et concitoyens restés là-bas.

Dans les pays développés, la sécurité sociale mise en place et gérée par l'État représente, selon Bernier (2003), l'une des plus importantes formes institutionnalisées de la solidarité qui se manifeste par la redistribution des ressources. Elle constitue le cœur de l'État-providence au Canada par exemple et compte plus de la moitié des dépenses totales des provinces et du gouvernement fédéral. Selon l'auteur, la solidarité constitue l'ensemble des interventions des pouvoirs publics dans le but d'assurer un certain niveau de sécurité et de bien-être social à l'ensemble de la population. Il s'agit par exemple des politiques de soutien au revenu, de santé, d'éducation ou de soutien à la famille. Cela découle de la reconnaissance par l'État de sa responsabilité en matière de gestion des risques directement reliés à la vie en société. Ces

interventions visent principalement, à travers un élan de solidarité, l'accessibilité à certains services jugés essentiels, et la redistribution de la richesse entre les différentes composantes de la société. Van Parijs (2007) précise pour sa part que la notion de solidarité prend dans le monde occidental libéral un sens mutualiste. Elle est caractérisée par des assurances collectives depuis la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle et exige de tous les titulaires de revenus primaires de renoncer à une partie de leurs revenus pour constituer une ressource qui servira à soutenir les membres de la société qui en aurait besoin. L'auteur note que la solidarité se caractérise par la lutte entre d'une part un principe d'assurance qui est une solidarité faible (intérêt personnel) et d'autre part un principe de solidarité forte qui va au-delà de l'intérêt personnel. Elle renvoie à un système d'aide aux plus démunis de la société ou encore à l'intervention de l'État dans l'offre des services publics ainsi que dans la création et la redistribution des richesses collectives. C'est une valeur collective qui amène les individus à mieux vivre ensemble au sein d'une société malgré leurs différences. Elle relève de l'obligation qu'a une partie de la société de venir en aide aux moins favorisés.

En Afrique, la solidarité publique est quasi inexistante. Les interventions publiques pour assurer un niveau de sécurité et de bien-être social à l'ensemble de la population notamment les politiques de soutien au revenu, de santé, d'éducation ou de soutien à la famille n'existent pas notamment depuis le désengagement de l'État dans les secteurs sociaux. En l'absence de ce rôle de l'État, c'est la solidarité portée par les populations elles-mêmes qui constitue la sécurité sociale des plus démunis. De fait, une partie de cette population plus « nantie » peu importe son pays de résidence, a l'obligation de soutenir les familles et les groupes les plus vulnérables de la société. En ce sens, la solidarité se conçoit comme la dépendance mutuelle des êtres humains entre eux. Elle réfère au sentiment qui incite les individus à s'entraider. Comme décrit par Bourgeois (1912), l'individu isolé n'existe pas. Interdépendants et solidaires, les citoyennes et citoyens d'un pays sont porteurs d'une dette les uns envers les autres, ainsi qu'envers les générations qui les ont précédés et celles qui les succéderont. Cette conception de la solidarité exige de l'individu une contribution dans les limites de ses moyens, au maintien de la cohésion sociale. La solidarité est en ce sens une obligation morale naturelle et non pas un choix de l'individu qui peut décider ou non d'aider les autres membres de sa communauté. Dans certaines communautés africaines en



général et togolaises en particulier, les enfants ont tacitement cette obligation envers leurs parents et envers la société. La solidarité est synonyme d'interdépendance, de coopération, de fraternité ou encore de complémentarité (Baheta, 2005). C'est en ce sens que Hammond (2009) avance que la solidarité des personnes migrantes manifestée à travers les envois de fonds constitue le liant qui cimente les familles et les personnes migrantes. Elle représente le moyen par lequel les membres de la diaspora qui vivent loin de leur famille remplissent leurs obligations sociales dans leurs communautés d'origine.

Au vu de tout ce qui précède, cette thèse propose, à partir de la conception de Durkheim (2007) de la notion de solidarité, deux catégories de diasporas à savoir : les diasporas mécaniques et les diasporas organiques. Les diasporas mécaniques sont celles qui jouent le rôle de l'État providence. Elles interviennent, par un élan presque naturel, à l'endroit des pays d'origine en soutien aux familles qui y sont restées. Leur contribution est de façon générale constituée par les transferts d'argent pour répondre aux besoins essentiels (santé, éducation, alimentation, etc.) des familles et des personnes les plus nécessiteuses. Elles assurent à ces personnes le niveau de sécurité et de bien-être social, rôle que jouent les États dans les sociétés modernes. Au-delà de ce rôle social, elles investissent également dans des projets individuels en vue de gains rapides (Kuznetsov, 2006 ; De Rochebrune, 1996). Les diasporas organiques, elles, sont plus organisées, plus volontaristes et plus interventionnistes. En plus des transferts d'argent, leur organisation favorise la réalisation de projets structurants (politiques, commerciaux, culturels, éducatifs) dans le pays d'origine.

### 1.3.2 Diaspora, solidarité et développement

La littérature scientifique sur les diasporas, très féconde depuis les cinquante dernières années porte généralement sur les grandes diasporas que Ma Mung (1994) appelle « les groupes labellisés diasporas ». Cette recherche vise d'une part à comprendre comment se forge une diaspora, particulièrement les petites diasporas en provenance de petits pays comme le Togo. Elle s'intéresse d'autre part aux solidarités diasporiques à l'endroit des pays d'origine et surtout en quoi celles-ci facilitent le développement local dans les communautés référentielles notamment.

Avec les NTIC qui facilitent les échanges entre les humains indépendamment de leur lieu de résidence, les diasporas gardent des liens étroits avec les pays d'origine et y transfèrent différentes ressources. Affranchies des limites territoriales, elles vivent et travaillent dans les pays de résidence, mais les ressources accumulées leur permettent de contribuer à l'épanouissement des familles restées dans le pays d'origine. Certaines, bien organisées, et impliquées dans une relation de solidarité internationale avec les pays d'origine, contribuent à leur développement. Cependant, la contribution de la diaspora au développement du pays d'origine ne se fait pas de façon naturelle. Elle dépend de plusieurs facteurs notamment des conditions créées dans les pays d'origine, mais aussi de l'auto-organisation et de la capacité de mobilisation des diasporas elles-mêmes (Gaillard et Gaillard, 2002). Selon ces auteurs et auteures, si les conditions dans le pays d'origine sont favorables, les diasporas sont plus susceptibles de contribuer à son développement, comme décrit dans le tableau 5.

Qu'en est-il de la diaspora togolaise au Canada ? En quoi la présence au Canada permet-elle à ses membres d'accéder à des ressources et comment ces ressources leur permettent-elles ou non de contribuer au développement local dans les communautés d'origine au Togo ? Telles sont les questions auxquelles tente de répondre cette recherche.

Initialement, cette recherche visait à étudier l'intervention collective de la diaspora togolaise au Canada au développement du pays d'origine à travers les associations diasporiques. Il s'agissait d'explorer les formes de projets ou de coopération sur lesquelles débouche la mobilisation collective de la diaspora togolaise au Canada. Mais les recherches exploratoires ont montré que les interventions collectives de cette diaspora étaient beaucoup moins portées sur les projets socio-économiques que sur des projets politiques visant la démocratisation du pays d'origine. Le choix a donc été fait d'orienter la recherche à la fois sur les actions collectives et la contribution individuelle, le but étant de voir si ces deux types d'intervention contribuent au développement local au Togo.

Le développement local se comprend habituellement dans une logique de proximité géographique, dans un même ensemble politique et au sein d'un même cadre de références

culturelles et juridiques. L'institutionnalisation du développement ne se pense pas a priori dans une logique de distance ou d'éloignement permanent entre l'acteur et son système. Ainsi envisagé, l'émigration enlèverait a priori au membre d'une diaspora, toute prérogative de demeurer un acteur de changement au sein de son territoire d'origine. C'est pourquoi, lorsque les sciences associées au développement territorial s'intéressent au migrant, c'est d'abord pour comprendre en quoi il s'intègre à son milieu d'accueil ou en quoi ce milieu met en place des mécanismes d'intégration pour favoriser son insertion sociale. Or, en marge de ces études territoriales, se sont forgées au cours des vingt dernières années, de nombreuses observations sur la résilience des logiques de solidarité diasporique. Ces études (Balley, 2014; OIM, 2013 ; OCDE, 2012b ; PNUD, 2009 ; Nedelcu, 2006 ; Barré et al., 2003) s'intéressent à démontrer en quoi les expatriés gardent des liens étroits avec leur pays d'origine et en quoi ils continuent, malgré l'éloignement, de jouer un rôle actif dans les logiques de développement local au sein de leur communauté référentielle. C'est ce que soutient (Balley, 2014:123) quand il écrit que :

Les actions de développement «local» qui supposent la construction, l'enchaînement et la coordination de multiples relations de coopération (interpersonnelles, inter-organisationnelle, interinstitutionnelle, voire intersectorielle) ne se font donc pas seulement dans des espaces de proximité géographique ou de coprésence, mais aussi (de plus en plus), en raison des effets de mondialisation et de la généralisation des modes et des canaux de communication, au sein et entre des espaces où la distance et ses effets de friction prennent moins d'importance. Ce qui ne veut pas dire, comme l'ont bien montré la géographie et la sociologie économiques, que la capacité d'agir (développement endogène) n'importe plus, bien au contraire, mais que celle-ci doit, davantage qu'au paravent, savoir composer avec les multiples forces qui traversent les frontières de l'espace institutionnel local et, autant que faire se peut, en tirer profit.

Néanmoins, la relation « diaspora-développement local » demeure à ce jour un objet d'étude peu abordé surtout dans l'espace francophone.

Cette recherche vise à contribuer, à travers le cas du Togo, à combler ce retard en mettant l'accent sur les formes de solidarités dont sont porteuses les diasporas à l'endroit des pays d'origine et comment celles-ci contribuent au développement des pays d'origine et particulièrement le développement local, avec les ressources financières et non financières (intellectuelles, relationnelles, organisationnelles) auxquelles elles accèdent dans le pays d'accueil.

Dans un contexte africain caractérisé par une crise socio-économique profonde et où les solidarités publiques n'offrent plus de protection contre les besoins des citoyens, il est pertinent d'étudier d'autres formes de solidarités qui viendraient compléter les solidarités publiques.

Malgré plusieurs stratégies de développement expérimentées en Afrique, la pauvreté touche toujours une grande partie de la population. En effet, au lendemain des indépendances soit entre 1960 à 1970, l'État était l'acteur principal du développement. Il était l'acteur et le décideur de toutes les actions de développement (Petiteville, 1998). À la fin des années 1970, on assiste à la détérioration du système monétaire international, au recul de la croissance, au déséquilibre de la balance des paiements qui ont conduit aux politiques d'ajustement structurel (Bélangier, 1992). Les gouvernements, confrontés à une crise économique et budgétaire sans précédent, ont été amenés à questionner l'efficacité des politiques et des stratégies de développement mises de l'avant depuis les indépendances. À partir des années 1980, la conjonction de plusieurs facteurs dont les PAS, l'échec du développement venu « d'en haut », ont vu émerger de nouveaux acteurs notamment de la société civile, avec la volonté de trouver des réponses de proximité aux problèmes socio-économiques auxquelles les populations sont confrontées (Pirotte et Poncelet, 2003 ; Lacour, 1983).

C'est dans ce contexte qu'émergent les organisations non gouvernementales (ONG) locales et internationales dans le milieu de développement en Afrique. On assiste également à l'émergence d'une volonté des États à impliquer les diasporas dans le processus de développement. C'est justement ce qui fait l'objet de cette recherche qui vise à explorer les liens entre les diasporas et le développement des pays d'origine.

Les études portant sur la contribution des diasporas au développement des pays sources portent généralement sur les rémittences et leurs impacts sur les bénéficiaires. Cette recherche veut aller au-delà de la seule contribution financière et exposer d'autres contributions qui, en plus des rémittences, peuvent contribuer au processus de développement des pays sources. Parmi ces ressources, on peut identifier notamment les ressources intellectuelles et technologiques, les ressources institutionnelles, relationnelles et organisationnelles.

Trois raisons principales justifient le choix de la diaspora togolaise au Canada en tant qu'exemple empirique susceptible de proposer une nouvelle interprétation théorique du phénomène diasporique.

La première est la récurrence de la question de la contribution de la diaspora togolaise au Canada, mais aussi ailleurs dans le monde souvent mise de l'avant par les membres. Quel peut être notre rôle dans le développement de notre pays? En quoi pouvons-nous être utiles là-bas tout en étant ici? Le contexte politique au Togo permet-il notre mobilisation pour le développement? Telles sont quelques-unes des questions qui alimentent les échanges de cette communauté. Plusieurs visions sont généralement exposées lors des discussions autour de ces questions. Pour certaines personnes, il est utopique de penser que la diaspora peut contribuer au développement du Togo vu le contexte socio-politique actuel du pays. Pour elles, pour que les actions de la diaspora puissent contribuer au développement, il faut un préalable qui est le changement de régime politique et l'instauration d'un État de droit qui permette à chaque citoyenne et à chaque citoyen de s'exprimer librement sur le devenir du pays. Pour d'autres cependant, malgré le contexte socio-politique difficile du pays d'origine, une organisation de la diaspora peut lui permettre non seulement de jouer un rôle dans le processus de développement du Togo, mais de contribuer également à la transition démocratique. La question de la contribution de la diaspora togolaise demeure encore sans réponse à ce jour. Ainsi, la décision d'y consacrer une recherche s'est donc imposée à l'auteur de façon naturelle durant le cheminement doctoral.

La deuxième raison est que plusieurs gouvernements africains s'intéressent depuis plusieurs années à la contribution de leur diaspora au développement des pays d'origine. Des ministères ou Organismes sont spécialement créés pour les mobiliser à s'impliquer davantage dans le processus de développement. C'est dans ce contexte que le gouvernement togolais a créé en 2012, une direction des Togolais de l'extérieur (DTE) au ministère des Affaires étrangères, de la Coopération et de l'intégration africaine (MAECIA).

La mobilisation ne pouvant se faire efficacement sans une meilleure connaissance des diasporas dans leur pluralité, il était important d'amorcer des recherches pour une meilleure connaissance

des Togolaises et Togolais de l'extérieur. Quel est leur profil ? Combien sont-ils ? Quels sont les principaux pays de résidence? Quelles sont leurs aspirations dans le pays de résidence, mais aussi dans le pays de départ ? Telles sont quelques-unes des questions auxquelles il est important de trouver des éléments de réponse pour une meilleure implication de la diaspora dans le devenir du pays d'origine. Cette étude cherche amorcer un début de réponse à ces questions à partir du cas de la diaspora togolaise au Canada. Elle permettra aux autorités togolaises de mieux connaître la diaspora afin d'identifier des pistes de collaboration et des conditions à mettre en place pour faciliter un réel engagement de sa diaspora au développement du pays source.

En effet, comme présentées dans le tableau suivant, plus les conditions dans le pays d'origine sont favorables, plus les diasporas s'organisent en réseaux complexes de circulation de cerveaux pour contribuer au développement du pays d'origine et plus les membres de la diaspora sont motivés à y retourner (Kuznetsov, 2006).

La troisième est qu'au Canada, la littérature scientifique aborde moins la question des diasporas. Les études portent généralement sur les personnes immigrantes et leur intégration dans le pays d'accueil, mais très peu abordent la question des liens entre la personne immigrante et son pays d'origine.

Tableau 5: Degré d'engagement de la diaspora en fonction des conditions des pays d'origine et des caractéristiques de la diaspora

Les caractéristiques de la diaspora	Les conditions du pays d'origine		
	Défavorables	Moyennement favorables	Favorables
<b>Les diasporas relativement larges, à maturité, et bien organisées (<i>des réseaux diasporiques complexes</i>)</b>			
Le rôle des expatriés	Trait d'union entre le pays d'origine et de destination ; modèle pour la société d'origine	Plateforme d'imitation des activités intenses en connaissances	Ressources principales pour transition vers l'économie de connaissance
Les activités	L'engagement de la diaspora dans le dialogue portant sur les réformes et la réalisation des projets plutôt à titre personnel que pour le public large	Création des réseaux favorisant la circulation des cerveaux ; incitation des migrations de retour	Incitation des migrations de retour, formation des réseaux complexes de circulation de cerveaux
Exemples de pays	Arménie, Bangladesh, Sri Lanka	Salvador, Inde, Vietnam	Chine, Corée, Taïwan (Chine)
<b>Les diasporas ont un effet limité sur le développement des pays d'origine (<i>réseaux diasporiques émergents</i>)</b>			
Le rôle des expatriés	Trait d'union entre le pays d'origines et de destination ; modèle pour la société d'origine	Engagement graduel	Point d'entrée vers une croissance basée sur la connaissance
Les activités	L'engagement de la diaspora dans le dialogue portant sur les réformes et la réalisation des projets plutôt à titre personnel que pour le public large	Personnes qualifiées	
Exemples de pays	Colombie, Comores, Nigéria, Fédération russe, Moldavie, Ukraine, Kirghizstan	Brésil, Mexique, et d'autres pays de l'Amérique latine, Afrique du Sud, Roumanie, certains pays en transition	Croatie, Chile, Hongrie, Slovénie, les petits Tigres asiatiques (Malaisie, Thaïlande)

Source : Kuznetsov (2006 : 234)

À partir d'une recherche qualitative, cette thèse veut analyser en quoi les diasporas s'imposent comme actrices de développement local dans les pays d'origine à travers les relations de solidarité transatlantique.

#### **1.4 Questions, objectifs et hypothèses de recherche**

La recherche s'articule autour de questions et d'hypothèses qui sont présentées dans cette sous-section.

##### **1.4.1 Les questions de recherche**

Selon Quivy et Campenhoudt (2006 : 25), « le chercheur doit s'obliger à choisir rapidement un premier fil conducteur aussi clair que possible de sorte que son travail puisse débiter sans retard et se structurer avec cohérence [...] ; peu importe si, comme c'est probable, il change de perspective en cours de route. Ce point de départ n'est que provisoire ».

Cette thèse veut mettre en évidence la contribution de la diaspora togolaise au Canada au processus de développement local dans le pays d'origine. Comme le suggèrent certains auteurs et auteures (Quivy et Campenhoudt, 2006 ; Chevrier, 2003), la portée de la problématique a été précisée au fur et à mesure de l'exploration du sujet. À la lumière de la problématique, la question de recherche intègre deux aspects à savoir : la diaspora et le développement du pays source. Dès lors, la question générale de recherche se pose ainsi : dans quelles mesures, les diasporas contribuent-elles au développement des pays d'origine dans un contexte d'éloignement ?

Pour trouver des réponses éclairantes à la problématique de recherche, il faut également préciser l'angle à partir duquel elle sera appréhendée. Pour ce faire, des questions spécifiques ont été formulées pour permettre d'« explorer les éléments structuraux, les interactions et les processus (socioculturels et organisationnels) afin de déterminer et de décrire les dimensions importantes du phénomène étudié » (Chevrier, 2003 : 76). La problématique de recherche est analysée sous l'angle du principe du développement local, du développement international et plus spécifiquement de la solidarité internationale en lien avec les capacités d'organisation et de mobilisation des diasporas dans le pays d'accueil.



Trois questions spécifiques sont soulevées et se déclinent ainsi:

- Question spécifique 1 : Quels sont les facteurs susceptibles de faciliter l'implication des diasporas dans le processus de développement des pays d'origine ?

Cette question constitue le « quoi » de la recherche et vise à mettre en exergue les éléments facilitant l'intervention des diasporas dans les pays d'origine. Il s'agit spécifiquement d'analyser la capacité des diasporas à mobiliser des ressources dans le pays de résidence, d'une part, et les conditions créées dans le pays d'origine, d'autre part pour soutenir le processus de développement des pays d'origine. Selon plusieurs auteures et auteurs (Anteby-Yemini, Berthomière et Sheffer, 2005 ; Bruneau, 2004), la capacité d'organisation communautaire, le maintien des liens avec le pays d'origine, sont des caractéristiques essentielles des diasporas. Ces liens facilitent l'engagement des membres de la diaspora pour le développement du pays source. D'autres recherches (Prévelakis, 2005 ; Meyer et Hernandez 2004; Sheffer, 2003; Schnapper, 2001 ; Bruneau, 1995 ; Minassian ; 1995 ; Massey et al., 1993) soutiennent que le propre des diasporas est de se constituer en associations et en différents types de réseaux. Ces derniers sont, selon ces recherches, le signe de la maturité des diasporas. Ils constituent un élément d'influence dans les domaines culturel, social, économique et politique aussi bien dans les pays de départ que dans les pays d'accueil. Cette question spécifique vise à vérifier ces éléments tirés de la littérature consultée.

- Question spécifique 2 : Comment les diasporas s'organisent-elles ou se mobilisent-elles dans les pays de résidence?
- Question spécifique 3 : dans quelles mesures, les solidarités portées par la diaspora togolaise au Canada peuvent-elles contribuer, selon elle, au développement du Togo dans un contexte d'éloignement ?

Les deux dernières questions spécifiques sont d'ordre pratique puisqu'elles portent sur le « comment » qui vise à comprendre en quoi la diaspora togolaise au Canada peut s'imposer comme actrice de développement dans le pays d'origine et spécifiquement dans le

développement local à travers sa mobilisation au Canada. Pour ce faire, les formes de projets ou de coopération sur lesquelles débouchent les liens entre la diaspora togolaise au Canada et le pays d'origine et particulièrement les communautés référentielles seront explorées.

#### 1.4.2 Les objectifs de recherche

L'objectif général de la recherche est d'explorer en quoi les diasporas continuent, malgré l'éloignement, de jouer un rôle actif dans le processus de développement des pays d'origine. Plus spécifiquement, il s'agit de :

- cerner les facteurs facilitant la contribution des diasporas au processus de développement des pays sources,
- appréhender comment les diasporas s'organisent dans les pays de résidence et comment cette organisation débouche sur des actions structurantes à l'endroit des pays d'origine,
- vérifier empiriquement l'hypothèse de recherche en choisissant pour étude de terrain la diaspora togolaise au Canada.

Pour atteindre ces objectifs, la recherche s'appuie sur une hypothèse de travail présentée dans la sous-section suivante.

#### 1.4.3 Les hypothèses de recherche

L'hypothèse est une méthode de résolution de problème qui s'inspire du mode déductif de raisonnement. Une recherche qui part d'une hypothèse propose une réponse provisoire qu'il faudra vérifier plutôt que de poser les données en premier (Deshaies, 1992). Grawitz (2001 : 398) définit pour sa part l'hypothèse comme « une proposition de réponse à la question posée. Elle tend à formuler une relation entre les faits significatifs. Même plus ou moins précise, elle aide à sélectionner les faits observés. Ceux-ci rassemblés, elle permet de les interpréter, de leur donner une signification qui, vérifiée, constituera un élément possible de début de théorie ».

L'organisation d'une recherche autour d'hypothèses de travail constitue le meilleur moyen de la mener avec ordre et rigueur sans sacrifier pour autant l'esprit de découverte et de curiosité propre à tout effort intellectuel digne de ce nom. Bien plus, un travail ne peut être considéré

comme une véritable recherche s'il ne se structure autour d'une ou plusieurs hypothèses (Quivy et Campenhoudt, 2006 : 13).

Ainsi, pour répondre à la question de recherche, une réponse provisoire est formulée. Elle sera confirmée, infirmée ou nuancée au cours de la recherche. L'hypothèse de recherche découle des éléments théoriques retenus au moment des recherches exploratoires et qui font état de la contribution des diasporas au développement de leur pays d'origine.

Dans le cas spécifique du Togo, peu d'études, à notre connaissance, ont porté sur la contribution de la diaspora togolaise au développement du pays. La présente recherche tentera d'analyser en quoi cette diaspora contribue au développement des communautés d'origine et partant, au développement du Togo. En effet, les actions citoyennes et solidaires des diasporas ne peuvent s'apprécier que dans l'interaction entre leur présence et leur intégration dans le pays d'accueil et à travers le contexte et les conditions favorables créées dans le pays d'origine. Une intégration dans le pays de résidence permet aux diasporas d'accéder à diverses ressources. Elle leur donne également la possibilité de se structurer dans le but, de se soutenir dans le processus migratoire, mais également de contribuer à travers les ressources transférées dans le pays d'origine au développement de ce dernier. Cependant, ces ressources ne pourraient avoir d'impact sur le développement du pays source notamment que si les conditions favorables y sont créées (Kuznetsov, 2006; Gaillard et Gaillard, 2002).

L'hypothèse principale de la recherche se décline donc ainsi :

Dans un contexte où les solidarités publiques offrent moins de protection contre les besoins des populations et où les programmes de développement ne donnent pas des résultats attendus, d'autres formes de solidarité comme celle des diasporas viennent compléter, voire suppléer ces solidarités publiques. Les diasporas peuvent ainsi demeurer, à certaines conditions, actrices de développement dans les pays d'origine à travers les différentes ressources mobilisées dans les pays d'accueil.

De cette hypothèse principale découlent trois autres hypothèses secondaires à savoir :

Hypothèse secondaire 1 : les liens entre les diasporas et les pays d'origine sont facilités par l'utilisation des NTIC,

Hypothèse secondaire 2 : la contribution d'une diaspora au processus de développement du pays d'origine dépend du profil de ses membres et de sa structuration dans le pays de résidence,

Hypothèse secondaire 3 : l'engagement de la diaspora togolaise au Canada comme actrice de développement local au Togo dépend des conditions favorables créées dans le pays d'origine.

Les NTIC facilitent les échanges entre les diasporas et les pays d'origine. La proximité avec les enjeux qui y persistent renforce les liens de solidarité des diasporas à l'endroit des membres de leur famille, mais aussi de leur communauté référentielle voire du pays d'origine. Cela facilite l'engagement et l'intervention volontariste des diasporas afin d'apporter leur contribution à trouver des solutions aux problèmes socio-économiques, politiques dans les pays d'origine.

Après avoir présenté les questions et les hypothèses de recherche, la sous-section suivante est consacrée à la pertinence de la recherche.

### **1.5 La pertinence de la recherche**

Deux éléments permettent généralement de présenter la pertinence d'une recherche. Il s'agit de la pertinence scientifique et de la pertinence sociale. Selon Maxwell (1997), l'acquisition de connaissances sur un phénomène et sa signification relève de la pertinence théorique. Elle permet de préciser si la question de recherche soulevée par la personne qui effectue la recherche a du sens et aide à augmenter les connaissances sur l'objet d'étude. Elle consiste à démontrer comment l'étude du sujet constitue un apport nouveau à l'avancement des connaissances dans le domaine concerné. La pertinence sociale ou pratique pour sa part permet de vérifier si le sujet abordé fait avancer la société.

### 1.5.1 La pertinence scientifique

Selon De Ketele (2010 : 24), la pertinence scientifique d'une recherche consiste tout d'abord à ne pas se tromper d'objet de recherche. Une revue critique de la littérature scientifique permet d'éviter de refaire moins bien ce qui a déjà été bien fait, à moins que l'analyse critique permette de montrer que d'autres angles d'attaque sont possibles et permettraient de produire une connaissance nouvelle ou, à tout le moins, d'infirmier ou de contester le bien-fondé des résultats de recherches antérieures. Il s'agit d'établir, selon Gauthier (2003) un lien solide entre ce qui est déjà connu et ce qui reste à découvrir.

En ce qui concerne la présente recherche, l'objet d'étude est la relation entre la diaspora et le développement du pays de provenance. En quoi est-il alors pertinent sur le plan scientifique de porter une recherche doctorale sur cette relation ?

Plusieurs disciplines des sciences sociales, dont la sociologie, l'histoire, la géographie ou encore la démographie s'intéressent à l'étude des diasporas et du développement. Au cours des soixante dernières années, les approches théoriques autour des liens entre diaspora et développement ont constitué l'un des domaines les plus prolifiques de la littérature scientifique, mais le débat n'est toujours pas clos en raison de la complexité des deux concepts. Plusieurs chercheuses et chercheurs en font encore aujourd'hui, leur objet d'études.

Les recherches exploratoires ont permis d'identifier deux grandes visions en ce qui concerne les liens entre la migration et le développement. Une première vision considère la migration comme un frein pour le développement des pays d'origine (Amin, 1973; Meyer et Charum, 1995; Gaillard et Gaillard, 2002 ; Cordell et al., 2020). La seconde soutient pour sa part que la migration a des effets positifs sur le développement des pays de départ (Nyberg-Sørensen et al., 2002 ; Barré et al., 2003 ; Levitt et Nyberg-Sørensen, 2004 ; Nedelcu, 2006 ; PNUD, 2009 ; OCDE, 2012b ; OIM, 2013).

La démarche au cœur de cette étude consiste à proposer une réflexion qui dépasse ces deux visions en considérant la personne migrante comme un individu à double facette, celle d'un

individu ayant migré c'est-à-dire qui a quitté son pays d'origine, mais aussi celle d'une personne immigrante qui réside dans un pays d'accueil. Ces deux facettes, loin de s'opposer, sont intrinsèquement liées et font des membres d'une diaspora, des individus entièrement intégrés dans le pays d'accueil, mais qui ne sont pas totalement absents du pays d'origine. Ils sont, de ce fait, utiles pour le pays de départ, mais aussi pour le pays de résidence.

Cette recherche veut appréhender la réalité des personnes migrantes à l'aune d'un rapport entre un pays qu'elles ont « abandonné » sans l'abandonner totalement et un pays qu'elles ont rejoint sans le rejoindre totalement (Alcaud et al., 2010 : 98). À partir de cette réalité particulière qui caractérise les diasporas, cette recherche vise à examiner les pratiques qui se définissent en relation avec le développement local, les liens sociaux utilisés ou renouvelés, les savoir-faire politiques transmis par les diasporas dans le pays d'origine (Daum, 1998 : 15).

L'approche privilégiée est celle du développement international mis en rapport avec l'implication de différentes parties prenantes, dont les diasporas pour l'autonomisation des communautés d'origine dans une logique de co-construction de stratégies pour l'émergence des pays d'origine. Cette recherche veut contribuer à l'avancement des réflexions sur les stratégies de développement mettant l'accent sur la collaboration entre les différentes parties prenantes que sont l'État, la société civile, mais aussi les membres de la diaspora qui a priori ne peuvent demeurer des acteurs de développement en raison de leur éloignement. Elle tentera de mettre en exergue les formes de solidarités « globalisées » qui émergent dans le milieu du développement en prenant en compte les particularités des territoires d'origine et l'implication de toutes les parties prenantes.

Ces différents éléments justifient la pertinence de cette recherche sur le plan scientifique. Qu'en est-il de la pertinence sociale ? C'est ce qui sera développé dans la sous-section suivante.

### 1.5.2 La pertinence sociale

Un problème de recherche trouve sa pertinence sociale lorsqu'il s'inscrit dans les valeurs de la société. La pertinence sociale s'établit en montrant comment la recherche apporte réponse à certains problèmes des praticiens et des décideurs (Gauthier, 2003).

En ce sens, cette recherche vise à comprendre le rôle concret que joue la diaspora togolaise au Canada dans le processus de développement local au Togo. Elle permettra, d'une part, aux autorités togolaises de mettre en place un environnement propice à la mobilisation des ressources de la diaspora (expertise, investissements, réseaux professionnels, etc.) autour de plans et programmes définis conjointement pour l'émergence du pays. Elle confirmera, d'autre part, aux décideurs africains en général et togolais en particulier de même qu'aux acteurs internationaux, l'importance du rôle de la diaspora pour le développement des pays source.

Le Togo, comme plusieurs autres pays africains, a créé depuis 2012 en collaboration avec le Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD), un organisme chargé de mobiliser sa diaspora pour une implication dans le processus de développement du pays. Mais l'engagement d'une diaspora dans le processus de développement ne se décrète pas. Elle est, au contraire, le fruit d'une vision inclusive et doit se faire dans un processus bien défini. Cette étude permettra au Togo de mieux connaître sa diaspora afin d'identifier les programmes à mettre en place pour optimiser les externalités positives de leur contribution à la croissance économique et sociale du pays. L'OIM (2013:15) soutient en ce sens que « pour mobiliser les communautés transnationales en faveur du développement, il faut bien connaître les diasporas et leurs organisations, et savoir comment communiquer avec elles ». La recherche mettra également en exergue les conditions susceptibles de faciliter la mobilisation de la diaspora togolaise au Canada, mais aussi celles des autres pays de résidence.

### Conclusion

Dans ce chapitre consacré à la problématique, le contexte général de la recherche a été présenté. Les causes de l'émigration togolaise vers d'autres pays ont également été identifiées. Des crises politiques, en passant par la situation de pauvreté, plusieurs facteurs justifient la décision des

Togolaises et des Togolais de quitter leur pays pour s'établir à l'extérieur et particulièrement au Canada. Il y a également été présenté, les liens entre les migrations et le développement à travers deux principaux courants, notamment le courant des recherches qui considèrent la migration comme un frein au développement des pays sources et le courant selon lequel la migration a des externalités positives pour les pays d'origine.

Le chapitre suivant est consacré au cadre théorique de la recherche. Il y sera exposé ce que la littérature scientifique consultée présente pour une meilleure compréhension des concepts de diaspora et de développement, au cœur de la recherche. Cela permettra d'exposer les orientations scientifiques privilégiées pour circonscrire la problématique de recherche, l'approche de traitement et d'analyse des données. Bref, ce chapitre permettra de justifier de la scientificité de la recherche en présentant la fondation scientifique privilégiée.



## **CHAPITRE 2**

### **CADRE CONCEPTUEL ET THÉORIQUE**

#### **Introduction**

Dans ce chapitre consacré au cadre conceptuel et théorique de la recherche, il sera évoqué les principales approches théoriques et disciplinaires qui jalonnent les études sur les migrations, particulièrement les diasporas, mais aussi l'évolution du concept de développement. Le chapitre est structuré en quatre sections. La première est consacrée à la notion de diaspora qui constitue l'objet d'étude de la recherche. Il y est exposé ce que la littérature scientifique consultée révèle au sujet de l'émergence et de l'évolution du concept notamment au cours des soixante dernières années. Le chapitre essaie de répondre aux questions suivantes : qu'est-ce qu'une diaspora ? À quel moment les personnes migrantes deviennent-elles des groupes diasporiques dans le processus migratoire ? La deuxième section est consacrée à la définition du concept de développement en partant de ses fondements. On y présente ensuite quelques concepts qui y sont liés, notamment ceux de développement local et de coopération internationale qui constituent la perspective par laquelle l'objet d'étude sera traité. La troisième section expose l'engagement et la participation des diasporas au développement local alors que la quatrième et dernière section est consacrée à la proposition de recherche. Le chapitre se termine par une conclusion.

#### **2.1 Le concept de diaspora**

L'analyse des phénomènes migratoires en général et l'étude des diasporas en particulier est un sujet assez vaste et difficile à saisir dans toutes ses dimensions. Chaque discipline des sciences sociales l'aborde avec des approches qui lui sont propres. Ces dernières ont elles-mêmes évolué dans le temps en raison de la transformation des mouvements migratoires, mais aussi des débats en sciences sociales suscités par l'élaboration des théories générales sur les migrations.

Ainsi, la diaspora en tant qu'objet d'études, a inspiré une littérature scientifique abondante notamment depuis les années 1950. Malgré le foisonnement des écrits, le concept demeure assez

polysémique et obscur. Il est devenu, de l'avis de plusieurs auteures et auteurs (Chivallon, 2006, 1997 ; Braziel et Mannur, 2003 ; Dufoix, 2003), un véritable « fourre-tout » qui sert à définir tout et son contraire. Centlivres (2006 : 33) écrit en ce sens que « la notion de diaspora renvoie à la fois à un phénomène en expansion, à l'origine et à l'organisation de communautés dispersées, à leur répartition sur plusieurs territoires et au champ que constituent leurs réseaux d'échange et de communication ».

Pour orienter la recherche, il sera exposé, dans un premier temps l'étymologie du concept à travers une perspective historique<sup>30</sup> dans le but de saisir ses lointaines origines. Par la suite, quelques définitions du concept seront présentées selon le point de vue de différentes disciplines des sciences sociales notamment les sciences politiques, la géographie et l'histoire afin de souligner le caractère multidisciplinaire du concept. Enfin, l'évolution du concept sera présentée à travers deux grandes catégories de définitions. La première est celle des définitions dites traditionnelles. Elles se réfèrent aux cas archétypaux de dispersion, notamment celle des Juifs (Armstrong, 1976). La deuxième catégorie regroupe les définitions qui remettent en question le caractère normatif du modèle historique de la diaspora juive et propose des définitions plus larges du concept sans le limiter au cas d'un peuple en particulier. Cohen (2008, 1997) et Sheffer (2003) sont les figures de proue de ce courant. Ces différents éléments permettront d'appréhender l'objet d'étude.

### 2.1.1 Étymologie

Le concept de diaspora tient son origine du verbe grec *spirein*, résultat de l'action de semer (*speiro*), et plus précisément du verbe composé *diaspirein* (disséminer) qui signifie la dispersion

---

<sup>30</sup> Un bref aperçu historique du concept de diaspora est présenté dans le cadre de cette recherche afin d'exposer son origine lointaine sans rentrer dans les divergences des auteurs sur les vraies ou fausses origines du concept (King, 2018; Dufoix, 2011; Flynn et Tchimichkian, 2008). La recherche se focalise notamment sur la conceptualisation du concept à partir du XX<sup>e</sup> siècle où, comme l'écrit Dufoix (2012 :33), « lors de sa sécularisation au cours du XX<sup>e</sup> siècle, le mot diaspora est progressivement devenu un concept dont la signification varie grandement, au point même qu'il peut évoquer un phénomène et son exact contraire. Depuis les premières vraies tentatives de conceptualisation de diaspora à la fin des années 1970, on peut repérer à la fois plusieurs acceptions et plusieurs significations ». L'objectif de ce travail va au-delà de l'historicité du concept. Il s'inscrit plutôt dans une nouvelle dynamique visant à « saisir la variabilité des « dispersions » présentes en ce monde » Médam (1993 : 64).

d'une population à partir d'un centre (Chivallon, 2006, 1997 ; Sheffer, 2003 ; Schnapper, 2001 ; Bruneau, 1995).

Pour Dufoix (2003 : 7), le concept ne signifiait pas, au départ, l'état de dispersion historique et traumatique des Juifs emmenés en captivité à Babylone après la destruction de Jérusalem en -587. Il ne représentait pas non plus aucune situation engendrée par les humains. Il s'appliquait, au contraire, exclusivement aux actes divins. Dieu « est celui qui disperse le peuple pécheur et celui qui rassemble les dispersés ». L'auteur ajoute que dans la tradition chrétienne, le Nouveau Testament présente l'Église comme une communauté dispersée de pèlerins qui attendent leur retour dans la Cité de Dieu. La notion désigne également, selon lui, les minorités protestantes en pays catholique ou l'inverse.

D'autres auteures et auteurs (Brazier et Mannur, 2003 ; Bruneau 1995) abondent dans le même sens et précisent que la notion de diaspora, entendue comme la dispersion d'un peuple, a été empruntée au vocabulaire religieux des Juifs hellénophones d'Égypte dans le texte de la Bible de Septante. La diaspora impliquerait, dans cette perspective, l'existence première d'un groupe qui est ensuite dispersé en tout ou en partie. Elle renvoie aux mots hébreux *galût*, *Golah* (dispersion, exil, captivité) et au verbe *gallah* qui signifie, partir en exil.

Durant l'antiquité, le terme a servi à décrire la colonisation de l'Asie Mineure et de la Méditerranée par des populations grecques, entre 800-600 av. J.-C. Il faisait référence aux idées d'expansion commerciale ou de conquête et était chargé d'une connotation positive (Dufoix, 2003). C'est avec la dispersion juive que le concept va changer de sens pour désigner ce groupe de dispersés. Il acquiert dès lors une teneur négative, celle de punition divine, de déracinement forcé et de souffrance (Cohen, 2008 ; Bruneau, 1995). La notion était ainsi associée à l'exil sous la contrainte d'un peuple élu (celui des Juifs), à une conscience identitaire très forte, issue d'une relation privilégiée avec un dieu unique, à une présence minoritaire, dominée et non dominante, dans plusieurs territoires ou pays différents du territoire d'origine soit la Palestine (Bruneau, 1995 : 5).

En somme, bien que d'origine grecque, la notion de diaspora a longtemps été réservée au peuple juif et à des groupes religieux dispersés vivant en minorité au milieu d'autres peuples (Bruneau, 2005). C'est de cette origine qu'elle puise sa définition pour désigner depuis l'Antiquité, le destin du peuple juif après la destruction du temple et l'annexion de la Judée par les Romains. Le concept prenait en français une majuscule : c'était « la » Diaspora (Fibbi et Meyer, 2002 ; Schnapper, 2001).

Dufoix (2012) remet en cause les origines grecques du concept de diaspora qui est plutôt selon lui, une histoire religieuse, juive et chrétienne et assez peu grecque. Il situe le phénomène entre le VIII<sup>e</sup> et le III<sup>e</sup> siècle avant l'ère chrétienne et l'apparition du terme au III<sup>e</sup> siècle avant l'ère chrétienne.

L'utilisation du concept a connu une évolution rapide depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, et sert désormais à désigner plusieurs réalités migratoires (Peretz, 2005 ; Dufoix, 2006). Dans les prochaines sous-sections, quelques définitions issues des nombreux travaux consacrés au champ sémantique entourant la notion de diaspora sont présentées.

### 2.1.2 La diaspora : un concept multidisciplinaire

Plusieurs disciplines des sciences sociales se sont intéressées à l'étude des diasporas. Que ce soit l'histoire, la sociologie, la géographie ou encore la démographie, les sciences sociales s'intéressent aux membres des diasporas comme individus, mais aussi comme appartenant à un groupe.

Selon Bruneau (2005), les politologues et les historiens furent les premiers à étudier les diasporas en analysant les relations qui s'établissent entre les pays d'origine et les pays de résidence des diasporas. Dufoix (2005) et Bruneau (1995) situent la fixation du terme et son utilisation en sciences sociales vers le milieu des années 1980 à la suite de l'échec des politiques d'assimilation et des théories reposant sur la notion d'intégration des personnes immigrées dans les pays d'accueil. À partir de ces années, les sciences sociales utilisent le terme diaspora pour décrire les groupes de personnes migrantes caractérisés par une identité ethnique et un sentiment communautaire fort (Anteby-Yemini, Berthomière et Sheffer, 2005 ; Bruneau, 2004).

Brazier et Mannur (2003) et Fossaert (1989) proposent d'analyser la notion de diaspora dans une perspective historique de longue durée. Selon leurs écrits, pour mieux comprendre le concept de diaspora, il faut l'examiner à l'échelle des systèmes mondiaux et des longues durées, puisque les diasporas relèvent, par excellence, d'une macrosociologie historique. Selon Fossaert (1989 : 11), un peuple est un objet historique de consistance variable que l'on peut toujours décrire en cataloguant certains de ses attributs : une langue, des usages et des institutions propres, des mythes et des croyances communément partagées, y compris le récit d'une histoire collective, un territoire, des genres de vie, des activités. L'auteur souligne que pour connaître un tel peuple dans sa singularité, il faut faire l'inventaire de sa culture matérielle et morale et connaître son histoire.

Ainsi, pour Peretz (2005), le terme diaspora fut longtemps réservé au peuple juif et à l'évocation de groupes religieux vivant en minorité au milieu d'autres peuples. C'est à partir des années 1950-1960 que le terme s'est progressivement émancipé de sa connotation religieuse et se libère de sa charge négative de malheur pour désigner aujourd'hui un très grand nombre de réalité migratoire. L'auteure précise que les groupes que l'on qualifie aujourd'hui de diasporas historiques, comme la diaspora grecque avant le VIIe siècle av. J.-C. ou encore les Juifs, n'utilisaient pas le terme diaspora, mais plutôt celui de galut qui évoque la dispersion d'un peuple.

Pour les géographes, la diaspora représente l'ensemble des communautés dispersées et séparées de leur pays d'origine par des distances qui peuvent être souvent considérables. Ces communautés partagent une même identité et sont liées par des échanges d'informations, de personnes, de capitaux, de marchandises, d'idées, de pouvoirs (Lévy et Lussault, 2013). Les géographes mettent l'accent sur les réseaux transnationaux, une caractéristique fondamentale des diasporas. L'espace d'une diaspora n'est plus un lieu physique notamment le territoire de résidence, mais un espace transnational. Ainsi, pour s'inscrire dans la continuité temporelle, les diasporas doivent dépasser les obstacles de la discontinuité spatiale. Les auteurs ajoutent par ailleurs que les diasporas s'épanouissent dans un contexte de circulation et s'établissent généralement dans les grands centres urbains dans les pays de résidence. La mobilité qui les caractérise leur permet, selon eux, de renforcer la cohésion de leurs réseaux, ce qui leur permet

de jouer un rôle d'intermédiaires entre différentes parties du monde. Ma Mung (1994) ajoute les concepts de multipolarité de la migration, l'interpolarité et l'exterritorialité pour définir les diasporas. Ces dernières s'identifient selon lui, à un peuple, à une culture, à un « être ensemble ». Le rapport à la mère patrie (homeland) qui est une caractéristique importante pour les définitions traditionnelles est remplacé par le rapport à la culture, selon lui.

Charvet et Barret (2000), pour leur part, identifient trois caractéristiques pour définir les diasporas. Premièrement, elles sont des communautés d'hommes reliés par une même origine. Elles sont ensuite dispersées dans le monde et troisièmement, elles gardent conscience des valeurs spécifiques qu'elles partagent. Simon (2002 : 41) qualifie en ce sens les migrations internationales comme l'une des formes les plus anciennes de la mondialisation. Avec les diasporas, de véritables « territoires circulatoires » se créent, au travers des frontières et sur des distances de plus en plus étendues. Issues selon lui, de la mobilité à une échelle encore plus vaste et parfois planétaire,

les diasporas sont des constructions identitaires établies dans la double dimension de l'espace et de la durée. Le sentiment d'appartenance et la mémoire collective, la solidarité familiale, une véritable culture de la mobilité et de la diaspora, où le mythe du retour tient une grande importance, donnent leur consistance et leur résistance à ces formations socio spatiales, multipolaires et fluides. Le concept renvoie implicitement à l'épaisseur historique de la diaspora juive. Il recouvre, en fait, une grande diversité de configurations (faut-il parler au singulier ou au pluriel de la diaspora chinoise, indienne, africaine ?) ; il tend aujourd'hui à se généraliser à tout groupe qui parvient à maintenir des liens à travers l'espace et surtout le temps. Si les diasporas sont des acteurs de poids dans le jeu migratoire de certains groupes, elles évoluent le plus souvent, aujourd'hui, selon des logiques et des dynamiques internes liées à la sédentarité par rapport aux territoires où elles sont inscrites et relativement autonomes enfin vis-à-vis du fonctionnement de la migration internationale.

Les géographes mettent l'accent sur les réseaux transnationaux, une caractéristique fondamentale des diasporas. L'espace d'une diaspora n'est plus un lieu physique, mais un espace transnational. Pour Prévélakis (2005), une diaspora est un héritage constitué d'une capacité collective à résister aux obstacles de la distance. Il se transmet à travers les réseaux qui permettent aux diasporas d'assurer leur autonomie par rapport aux pays d'origine et les pays de résidence. Ils favorisent également le maintien de liens entre les diasporas elles-mêmes, quel que soit le lieu d'installation.

Pour les spécialistes des sciences politiques (Alcaud et al., 2010 ; Sheffer, 2003), trois traits essentiels caractérisent les diasporas : une origine commune, une organisation interne différente de leur pays d'accueil, mais aussi différente de leur pays d'origine qui assure l'entraide communautaire, et la conservation de liens très puissants avec le pays d'origine. Selon Alcaud et al. (2010 : 98), « tout phénomène diasporique se comprend notamment à l'aune d'un rapport entre un pays qu'on a "abandonné" sans l'abandonner totalement et un pays qu'on a rejoint sans le rejoindre totalement ».

Pour Sheffer (2003 : 9), la diaspora n'est pas un phénomène nouveau. Il remonte à l'Antiquité et les processus de mondialisation, de régionalisation ou encore de démocratisation n'ont fait que l'accélérer et lui de donner plus de visibilité. Il distingue trois catégories de diasporas : les diasporas « historiques », formées avant le XIX<sup>e</sup> siècle, au cours de l'Antiquité et du Moyen Âge (Arméniens, Chinois, Grec, Druzes, Tziganes, Indiens, Allemands et Juifs); les diasporas « modernes », qui remontent entre le XVII<sup>e</sup> et la Seconde Guerre mondiale (« afro-américaine », irlandaise, italienne, japonaise, polonaise, turque) et les diasporas « émergentes » (incipient), encore dans les étapes intermédiaires de leur processus organisationnel (Albanais, Algériens, Coréens, Russes, Serbes). Il propose une définition qui réfère aux liens avec l'État d'origine, l'appartenance des diasporas aux réseaux trans-étatiques, leur positionnement par rapport aux logiques étatiques. La diaspora est ainsi selon lui, « une formation sociopolitique, résultant d'une migration volontaire ou forcée, dont les membres se considèrent comme étant de même origine ethno-nationale et résidant dans un ou plusieurs pays d'accueil, où ils constituent une minorité. Ils entretiennent des contacts réguliers ou occasionnels avec ce qu'ils considèrent comme leur patrie, ainsi qu'avec des individus et des groupes de même origine vivant dans d'autres pays ».

Dufoix (2012 : 33) met l'accent sur les différentes logiques sociales, politiques, intellectuelles, économiques, à l'œuvre dans les phénomènes pouvant être compris sous le terme diaspora et identifie les cinq significations principales suivantes :

- celle de l'exil, considéré moins comme le bannissement individuel ou collectif, que comme l'ensemble des activités politiques visant, de loin, à influencer l'évolution du régime politique en place sur le territoire d'origine (exopolitie);

- celle du lien entre un centre et une périphérie au sein d'un système dans lequel l'État, le territoire, la cité ou autre fonctionne comme un référent origine puissant structurant tout ou partie de l'activité des entités ou des groupes insérés à l'intérieur de ce système. La conception d'une diaspora indienne dont les représentants des divers continents se réunissent en Inde tous les ans le 9 janvier symbolise assez bien cette vision ;

- celle d'une communauté localisée symboliquement liée à un territoire d'origine. Dans ce cas, le lien à l'origine se fait la plupart du temps par la langue, mais aussi grâce à la conservation de coutumes, de traditions, c'est-à-dire d'une certaine forme de mémoire sociale et culturelle qui peut tout à fait s'éloigner plus ou moins rapidement de la réalité de la société d'origine. Le cas des Chinatowns, ces « quartiers chinois » des grandes villes, est assez emblématique ;

- celle d'une forme déterritorialisée, celle du réseau entre les nœuds duquel circulent des hommes, des mesures, des idées, de l'argent ou encore des objets. Ici, la diaspora n'est plus un territoire au sens classique du terme, mais une forme territoriale particulière, souple et réticulaire, qui traverse les frontières existantes et qui s'avère particulièrement adaptée à la pratique du commerce ;

- celle d'une forme culturelle non territoriale, souvent aussi désignée par l'adjectif « postmoderne », dans laquelle la définition de l'identité des communautés n'est pas indexée sur l'existence d'une essence, d'un territoire ou d'une naturalité, mais bien sur l'interrogation même, incessante et conflictuelle, de ce qui fait la particularité culturelle de la communauté en question. L'exemple type est celui de la diaspora noire telle qu'elle apparaît dans les écrits des sociologues britanniques Stuart Hall et Paul Gilroy. Elle ne se définit ni par l'origine africaine, ni par la couleur de la peau, mais bel et bien par l'élaboration constante de ce que signifie être noir.

Dans les années 1990, la notion rencontre, selon Chivaillon (2006), un ferveur postmoderne influencée par le courant des cultural studies, qui bouleverse les normes d'acceptabilité du discours scientifique en sciences humaines. Le terme de « diaspora » est alors utilisé, selon l'auteure, à la place de « communauté en dispersion ». On assiste également, selon elle, à l'émergence du « Thirdspace » où il était désormais possible de localiser les formes culturelles échappant à l'alternative du-nous/eux, du civilisé/colonisé. Un espace de l'entre-deux (hybride) n'appartenant à aucune forme d'attribution délimitée était désormais possible à l'écart de toute polarité. Ces différentes recherches ont largement favorisé la généralisation du concept qui sert



désormais à définir diverses expériences sociales avec des sens très différents : expulsés, expatriés, exilés, réfugiés, immigrés, minorités, peuple séparé (Schnapper, 2001).

Plusieurs grilles d'analyse ont également été proposées pour théoriser le concept. Certaines sont présentées ici comme pistes d'analyse dans le cadre de cette recherche. Premièrement, Hovanessian (2006 : 228), propose d'étudier la question diasporique dans une perspective de lien social. Il s'agit de démêler les liens entre la réalité sociale et la notion de diaspora. Cette perspective permet, selon l'auteure, d'affiner l'analyse des logiques internes qui expliquent les enjeux de l'autodésignation qui consiste à se penser et se faire reconnaître comme une diaspora. Pour l'auteure, les logiques internes permettent « de percevoir dans le temps long de l'exil, un mouvement identitaire se proposant d'établir une continuité de mémoire, de donner à lire une ancienne question nationale et politique toujours non résolue et de rendre visible et traduisible la condition de l'exil ».

Enfin, pour Sanguin (1994), l'étude des diasporas doit se faire sous l'angle local, régional, national et international et dans un cadre interdisciplinaire notamment avec l'anthropologie, l'économie, la science politique, l'histoire et la sociologie, mais aussi avec toutes les disciplines étudiant le mouvement des populations à travers les frontières internationales.

C'est dans cette dernière perspective interdisciplinaire que sera abordé le concept de diaspora dans le cadre de cette recherche. L'approche de la recherche est basée sur l'intégration de concepts et de méthodologies propres à plusieurs disciplines des sciences sociales, notamment la géographie, l'histoire, les sciences politiques ou encore la sociologie.

### 2.1.3 Les définitions traditionnelles liées à l'archétype juif

Baumann (2000) attribue à Armstrong (1976), la première perspective théorique parmi les tentatives de définition du concept de diaspora. Pour Armstrong (1976 : 393), la diaspora représente « toute collectivité ethnique ne disposant pas d'une base territoriale au sein d'une société politique donnée, c'est à dire qui demeure une minorité relativement faible sur l'ensemble de cette société politique ».

Cette définition fait référence à la dispersion des Juifs qui serait l'archétype des diasporas. Le peuple juif représente de ce fait le phénomène diasporique classique en raison de sa dispersion forcée et de sa capacité à préserver son intégrité ethno-religieuse malgré plus de 2000 ans d'existence sans pouvoir politique propre sur leur terre d'origine (Schnapper, 2001). Le concept serait ainsi associé à « l'exil sous la contrainte d'un peuple élu (celui des Juifs), à une conscience identitaire très forte, issue d'une relation privilégiée avec un dieu unique, à une présence minoritaire, dominée et non dominante, dans plusieurs territoires ou pays différents du territoire d'origine soit la Palestine » Bruneau (1995 : 5).

Mais la définition d'Armstrong (1976) fait uniquement référence à une perspective historique en prenant pour modèle normatif le cas du peuple juif (Dufoix, 2004). Si on s'en tient à cette définition, toutes les personnes vivant à l'extérieur de leur pays d'origine et ne disposant pas d'une base territoriale ne peuvent se prévaloir de la notion de diaspora. Or, comme le mentionne Bruneau (2004), si toute diaspora résulte d'une migration qu'elle soit volontaire ou forcée, toute minorité ethnique n'appartient pas nécessairement à une diaspora. Cette définition ne fait pas non plus référence au territoire d'origine ni à l'unité du groupe dispersé dans le territoire d'accueil.

À la suite d'Armstrong (1976), George (1984) fut l'un des premiers à proposer, dans le monde francophone, une définition du concept de diaspora. Tout comme Armstrong (1976), il soutient que c'est à partir du cas de la dispersion historique des Juifs hors de la Palestine que l'on peut établir une définition permettant de généraliser le concept. Ainsi, une diaspora serait « la dispersion, alimentée par des exodes successifs, d'une entité ethnoculturelle solidement constituée préalablement à son essaimage. [...]. Tant qu'il y a conservation de signes symbolisant l'appartenance à une collectivité et des relations entre les noyaux de la diaspora et le foyer de départ, la référence est valable » (George, 1984 : 74).

À partir des cas juifs, chinois, arméniens et libanais, l'auteur soutient que les diasporas conservent un attachement à des valeurs communes ayant une source territoriale, qui est à la fois « la patrie commune [...] et le paradis perdu » (George, 1984 : 86). Pour cet auteur, les traits communs aux différentes diasporas sont, au départ, une identité ethnoculturelle s'exprimant par une

communauté de croyance, de langue, de mode de vie, procédant d'une source territoriale et d'une histoire localisée dans un espace de référence.

Contrairement à Armstrong (1976) qui se limite à la dispersion juive, George (1984) élargit la référence à d'autres diasporas historiques. Sa définition fait également référence à l'importance du maintien des liens avec la collectivité de départ, mais aussi entre les différents groupes de diaspora dans les territoires de résidence.

Mais la définition de George (1984) comme celle d'Armstrong (1976) est limitative et ne s'applique pas à la diaspora africaine, au cœur de cette recherche.

Après les années 1980, d'autres auteurs et auteures (Cohen, 2008, 1997 ; Sheffer, 2003) se sont intéressés à l'étude des diasporas. Tant dans les pays anglo-saxons que francophones, une littérature abondante y est consacrée. Elle propose plusieurs pistes pour la transformation des usages scientifiques du concept qui vont plus loin que la référence historique à des cas particuliers.

#### 2.1.4 La remise en cause de la référence historique à la diaspora juive

Cette sous-section expose de nouvelles approches de théorisation du concept par d'autres auteurs (Cohen, 2008, 1997 ; Sheffer, 2003). Les définitions proposées décrivent les conditions sous lesquelles une communauté en dispersion peut ultimement être considérée comme diaspora.

##### 2.1.4.1 La définition de Sheffer

Les recherches de Sheffer (2003, 1986) font partie des premières à remettre en cause les définitions précédentes, notamment celles d'Armstrong (1976) et de George (1984). L'auteur y critique le caractère restrictif de ces définitions associées uniquement à l'exil sous la contrainte du peuple juif en soulignant que d'autres diasporas comme les Nabatéens, les Phéniciens ou les Assyriens ont existé antérieurement à celle des Juifs. Il présente également des similitudes entre la diaspora juive et les groupes grecs et chinois apparus en Europe dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Dans *Modern diasporas in international politics*, il retranscrit de la définition

d'Armstrong (1976) la possibilité du nomadisme et ajoute une autre caractéristique essentielle, celle du maintien de liens avec l'origine (*homeland*). Il propose dès lors la définition suivante :

Une diaspora ethno-nationale<sup>31</sup> est une formation sociopolitique, résultant d'une migration volontaire ou forcée, dont les membres se considèrent comme étant de même origine ethno-nationale et résident dans un ou plusieurs pays d'accueil, où ils constituent une minorité. Ils entretiennent des contacts réguliers ou occasionnels avec ce qu'ils considèrent comme leur patrie, ainsi qu'avec des individus et des groupes de même origine vivant dans d'autres pays. À partir de l'ensemble des décisions individuelles les conduisant à s'installer de manière permanente dans les pays d'accueil *tout* en conservant une identité commune, les diasporéens [*sic*] s'identifient en tant que tels, attestant ainsi leur solidarité avec leur groupe et avec la nation tout entière ; ils s'organisent et se montrent actifs dans les domaines culturel, social, économique et politique<sup>32</sup> (Sheffer, 2003 : 9-10)

Contrairement à Armstrong (1976), Sheffer (2003, 1986) propose des critères pour définir la diaspora qui sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 6 : Les caractéristiques de la diaspora selon Sheffer

1	Elle est issue de l'émigration volontaire ou forcée
2	Ses membres partagent un sentiment d'appartenance à un même groupe d'origine et résident dans un ou plusieurs pays d'accueil
3	Ses membres conservent des contacts sporadiques ou réguliers avec le pays d'origine et avec d'autres membres résidant dans d'autres pays d'accueil
4	Elle est basée sur une somme de décisions d'installation permanente dans les pays d'accueil, mais demande l'existence et la revendication d'une identité commune, la solidarité envers les autres membres et l'implication dans les sphères politique, sociale, culturelle et économique
5	Elle est basée sur une somme de décisions d'installation permanente dans les pays d'accueil, mais demande l'existence et la revendication d'une identité commune, la solidarité envers les autres membres et l'implication dans les sphères politique, sociale, culturelle et économique
6	Elles sont enserrées dans des réseaux trans-étatiques impliquant leurs pays d'origine et les pays d'accueil ainsi que des acteurs internationaux

Source : Sheffer (2003 : 9-10)

<sup>31</sup> Selon Sheffer, ce qualificatif sert à distinguer les diasporas des groupes transnationaux aux identités déterritorialisées sans loyauté envers un pays d'origine.

<sup>32</sup> Une traduction de Dufoix S., dans « Diaspora politics » *At home abroad*, Critique internationale, 2004/2 No 23: 143-147.

La définition de Sheffer (2003, 1986) fait partie, selon Dufoix (2004), du courant des définitions ouvertes ou maximalistes qui proposent une vision non discriminée de l'objet de diaspora. Elles laissent ouverte la notion à un nombre indéterminé de cas de dispersion.

Cette définition rejoint la conception du concept de diaspora dans le cadre de cette recherche pour deux raisons. D'abord parce qu'on identifie aujourd'hui diverses expériences sociales caractérisées par le départ de plusieurs ressortissantes et ressortissants d'un pays vers d'autres territoires. Ainsi, que l'on parle des expulsés, des expatriés, des exilés, des réfugiés, des immigrés, des minorités ou encore des peuples séparés, tous ces groupes répondent dans leur dispersion, aux caractéristiques des diasporas (Schnapper, 2001). En effet, la composition des communautés diasporiques n'est plus uniforme. Si certaines personnes quittent le pays d'origine sous la contrainte (réfugiés, expulsés, exilés...), d'autres cependant, quittent de façon volontaire et pour diverses raisons. Mais une fois dans le pays d'accueil, elles se constituent en communauté pour se soutenir dans leur processus d'intégration dans le pays de résidence et gardent des liens avec le pays d'origine par différents canaux (Bruneau, 1995).

Ensuite, les critères proposés par Sheffer (2003, 1986) permettent de distinguer plus facilement une diaspora des autres groupes migratoires. Les liens avec les pays d'origine, l'organisation en associations, en groupes de pression dans le but d'influencer les changements politiques ou socio-économiques dans le pays d'origine sont certains des critères qui permettent d'identifier les diasporas. Il met particulièrement l'accent sur le maintien du lien avec le territoire de référence (homeland) qui est dans la migration, le support d'une forme de solidarité interne et déterritorialisée entre les membres d'un groupe issus du même territoire de référence.

#### 2.1.4.2 La définition de Cohen

Tout comme Sheffer (2003, 1986), Cohen (1997) propose plusieurs critères devant être respectés par un groupe ethnique pour se prévaloir de la dénomination de diaspora. Il met en lumière la grande créativité culturelle et sociale qui accompagne l'expérience diasporique.

Le tableau suivant présente les critères essentiels qu'il propose pour ce faire.

Tableau 7: Les caractéristiques essentielles d'une diaspora selon Cohen

1	La dispersion, souvent traumatique, à partir d'un lieu d'origine, vers au moins deux régions étrangères ;
2	L'expansion territoriale pour des raisons de commerce, de recherche de travail ou de poursuite d'ambitions coloniales
3	L'existence d'une mémoire collective du pays d'origine
4	L'idéalisation du pays de départ et existence d'engagement collectif envers son soutien, reconstitution, prospérité et sécurité ou même sa création
5	Le développement d'un mouvement de retour qui obtient l'approbation collective
6	La forte conscience ethnique du groupe, soutenue au fil du temps et basée sur un sens de signe distinctif, une histoire commune et un destin commun
7	Le rapport conflictuel avec les sociétés d'accueil qui se manifeste par le manque d'acceptation dans le pays d'arrivée
8	L'empathie et solidarité avec les membres du groupe installés dans d'autres pays de destination
9	La possibilité de développer un sens créatif, de meilleures conditions de vie dans des pays avec une tolérance envers le pluralisme

Source : Cohen (1997 : 26)

Certains des critères de Cohen (1997) décrivent bien les groupes diasporiques contemporains. Ceux-ci demeurent toutefois trop nombreux et trop larges pour définir les groupes en dispersion. Les critères comme l'existence d'un engagement collectif envers le pays de départ et le soutien sur plusieurs plans à sa reconstitution, à sa prospérité et à sa sécurité représentent bien le fonctionnement des diasporas tel que décrit par plusieurs auteures et auteurs (Hovanessian, 2005 ; Schnapper, 2001 ; Bruneau, 1995). En effet, les diasporas, une fois établies dans les pays d'accueil, mobilisent des ressources de toutes sortes vers le pays d'origine et sont solidaires des membres du groupe installés dans d'autres pays de destination. Elles s'organisent par ailleurs en associations pour se soutenir mutuellement en situation d'exil et gardent des liens avec le pays d'origine.

Cependant, le critère de « rapport conflictuel avec les sociétés d'accueil qui se manifeste par le manque d'acceptation dans le pays d'arrivée » ne définit pas directement toutes les diasporas. La littérature, surtout francophone, consultée, ne fait pas référence à de conflits entre les diasporas et les pays d'accueil. Elles utilisent, au contraire, leur présence dans ces pays pour mobiliser les

gouvernements et les organisations de ces pays, en faveur des causes qu'elles défendent dans les pays d'origine.

À côté de ces deux catégories de définitions c'est-à-dire la traditionnelle et celles qui la remettent en cause, la littérature scientifique regorge d'autres définitions qui ne peuvent être classées dans aucun des courants de définitions présentés. Elles sont regroupées dans le courant des définitions intermédiaires.

### 2.1.5 Les définitions intermédiaires

Certains auteurs (Sanguin, 1994 ; Safran, 1991) ne se réclament d'aucune des approches de définition précédemment exposées et proposent d'autres éléments de définition. Tout en acceptant la perspective historique, leurs recherches attribuent la notion de diaspora à d'autres groupes de personnes en situation de migration. Safran (1991) fut le premier à construire un modèle conceptuel basé sur plusieurs critères. Le concept de diaspora est applicable selon lui à divers groupes de populations minoritaires (les expatriés, les expulsés, les réfugiés politiques, les personnes immigrantes). Il propose une définition basée sur les caractéristiques présentées dans le tableau suivant :

Tableau 8: Caractéristiques de définition des diasporas selon Safran

1	Leur dispersion, ou celle de leurs ancêtres, à partir d'un « centre originel », vers au moins deux régions périphériques étrangères
2	Le maintien d'une mémoire collective concernant le lieu d'origine (homeland)
3	La certitude de leur impossible acceptation par la société d'accueil
4	Le maintien du lieu d'origine qui constitue un lieu de retour au moment opportun
5	La conscience et la solidarité du groupe sont fortement définies par des liens continus avec la « terre d'origine »

Source : Safran (1991 : 83).

Même si la définition de Safran (1991) a pour fondement le cas juif qu'il qualifie de « type idéal », elle laisse ouverte la définition du concept à d'autres formes de dispersion au lieu de la réserver à certains groupes spécifiques. Plusieurs caractéristiques de sa définition correspondent à la conception que l'on a aujourd'hui des diasporas et qui est adoptée dans cette recherche. Il ajoute à sa définition, la dimension minoritaire et fait référence aux régions ou pays d'installation qui deviennent des éléments constitutifs du phénomène diasporique. D'autres critères de Safran (1991), comme la croyance dans l'obligation collective de s'engager pour la perpétuation, la restauration ou la sécurité de leur pays d'origine ; le maintien de relations, à titre individuel ou collectif, avec le pays d'origine, caractérisent aussi les diasporas modernes.

Cependant, sa référence à quelques critères spécifiques du cas juif limite la généralisation de la notion de diaspora. Le critère de non-acceptation des groupes de personnes migrantes par la société d'accueil constitue une autre limite de sa définition. En effet, il est possible que ce critère ait été valable pour certains groupes en dispersion notamment les Juifs et dans certains contextes, mais, on ne saurait le généraliser à toutes les diasporas. Aujourd'hui, plusieurs communautés migratoires vivent en parfaite harmonie avec les populations des sociétés d'accueil. C'est le cas justement de la diaspora togolaise au Canada. La diaspora ne saurait, dans ce contexte, être caractérisée par la « certitude de leur impossible acceptation par la société d'accueil » comme le note Safran (1991).

Enfin, le critère de « maintien du lieu d'origine qui constitue un lieu de retour au moment opportun » ne constitue pas forcément un critère fondamental des diasporas. Même si certains membres de la diaspora choisissent de retourner à un moment donné dans le pays d'origine, pour la majorité, l'idée de retour ne constitue pas un objectif à réaliser obligatoirement. Elle demeure un rêve ou un mythe, comme dans le cas des Juifs qui se réfèrent constamment à leur origine à travers l'expression symbolique, « l'an prochain à Jérusalem » (Bruneau, 1995). Ce critère va d'ailleurs à l'encontre des fondements mêmes de la notion de diaspora. En effet, un retour collectif des membres de la diaspora dans le pays d'origine signifierait la fin de la diaspora. Il ne serait par exemple pas pertinent de continuer à identifier les Juifs de la diaspora qui sont retournés en terre d'Israël depuis 1968 de membres de communautés diasporiques. Ma Mung



(2006) précise en ce sens que la diaspora n'a de sens que dans la dispersion ; c'est un corps social dispersé.

Une autre définition intermédiaire est celle de Sanguin (1994). Selon cet auteur, le concept de diaspora peut être appréhendé selon deux interprétations, l'une maximaliste et l'autre minimaliste. L'usage maximaliste consiste à considérer toute population immigrante comme une diaspora alors que l'usage minimaliste consiste à réserver le concept à certains groupes spécifiques. Entre ces deux conceptions, Sanguin (1994 : 495) propose ce qu'il appelle une définition médiane. Les diasporas seraient, selon lui, « des communautés ethnolinguistiques immigrantes provenant de pays dans lesquels ont sévi ou sévissent encore la misère, le surpeuplement, l'insécurité, la dictature idéologique ou politique, la discrimination religieuse ou raciale ». Il note que l'expansion des diasporas s'explique principalement aujourd'hui par des migrations en provenance de pays pauvres vers ceux qui leur promettent une vie meilleure. Sa définition explique bien la situation des diasporas en provenance des pays d'Afrique subsaharienne et particulièrement celle du Togo qui constitue le cadre empirique de cette thèse. En effet, les causes de l'émigration de la plupart des pays africains depuis les indépendances, sont entre autres, la misère ou la peur, la faim ou les frustrations, un avenir bouché dans les pays d'origine (Memmi, 2007). Tout comme Sanguin (1994), Memmi (2007) estime que ce sont les facteurs tels que la persistance de la misère, les drames politiques, la corruption et la tyrannie, la persécution des minorités qui accentuent les phénomènes migratoires. Quelles que soient les raisons de l'émigration, une fois installées dans le pays d'accueil, les personnes migrantes s'organisent en associations et réseaux de tout genre pour influencer la situation politique ou socio-économique qui les a poussés à quitter leur pays.

Une dernière définition intermédiaire est celle de Lacoste (1989), pour qui les vraies diasporas sont reconnaissables par la dispersion de la plus grande partie d'un peuple en raison de problèmes géopolitiques particulièrement difficiles et de facteurs de déracinement particulièrement puissants.

Si l'on s'en tient à cette définition, seul un nombre restreint de groupes de personnes migrantes peut se voir attribuer la notion de diaspora. Cette approche ne reconnaîtrait que cinq diasporas : juive, libanaise, palestinienne, arménienne et irlandaise.

Les Chinois, qui sont dispersés à travers le monde, ne peuvent prétendre au titre de « diaspora » avec cette définition puisque leur nombre considérable demeure insignifiant par rapport au milliard d'individus que compte la Chine.

Au-delà des particularités que l'on peut retenir de chaque définition, on peut remarquer qu'elles ont toutes des points de convergence. Elles font référence à un centre et à des périphéries, au rapport majorité/minorité, au pays d'accueil ou encore à une relation à un territoire. Mais la littérature scientifique consacrée aux diasporas fait état d'autres définitions qui s'éloignent de ces dichotomies. Elles sont qualifiées de particulières dans le cadre de cette recherche et la sous-section suivante en présente quelques-unes.

#### 2.1.6 Quelques définitions particulières

Des auteures et auteurs (Chivaillon, 2006 ; Dufoix, 2003 ; Ma Mung, 1994) analysent autrement les diasporas en mettant l'accent sur des caractéristiques particulières. Ainsi, pour Ma Mung (1994), la multipolarité de la migration, l'interpolarité et l'exterritorialité caractérisent les diasporas. Il n'est donc plus possible, selon lui, de maintenir l'identification physique au territoire d'origine pour définir les diasporas. Elles s'identifient plutôt à un peuple, à une culture, à un « être ensemble » et sont tenues ensemble par des liens mentaux et non par une proximité spatiale. Il remplace le rapport à la mère patrie des définitions traditionnelles par le rapport à la culture. La position d'exterritorialité, la perception du non-lieu constitue pour lui, une étape indispensable dans le fonctionnement des diasporas.

Deux caractères morphologiques objectifs définissent à notre sens une diaspora : la multipolarité de la migration (ou dispersion) et l'inter polarité des relations avec le pays d'origine et entre les différents pôles de la migration, qui se traduisent non seulement par des visites et des relations d'affaires entre les différents pôles, mais aussi par des migrations d'un pôle à l'autre [...]. Une autre caractéristique nous semble essentielle : la perception d'exterritorialité, qui est une forme particulière de représentation de soi dans l'espace. Ce qui

caractérise la diaspora, c'est l'arrachement du territoire d'origine, l'impossibilité de se reproduire dans un espace physique clos, circonscrit et tangible dont elle procéderait traditionnellement « naturellement », notamment lorsque la migration a perdu son caractère temporaire, comme la migration chinoise. Elle se reproduit alors dans un espace imaginaire, fantasmé, reconstruit à l'échelle internationale. L'identification nationale-territoriale est transcendée en une vision de soi dans une sorte d'exterritorialité : cette perception, ce sentiment assurent le lien de la diaspora. Cette conscience de soi dans un non-lieu est une autre différenciation par rapport aux autres groupes migrants. Dans une certaine mesure, on pourrait dire qu'il y a diaspora quand il y a conscience de la diaspora. La diaspora serait d'abord un sentiment, une utopie, un rêve de soi-même. Mais c'est à partir de cette utopie que se construit effectivement la diaspora. Ma Mung (1994 : 2-3)

La définition de Ma Mung (1994) fait référence à un pays de départ et des pays pôles d'arrivée. Elle réfère également aux relations entre les diasporas et le pays source. Sa particularité se trouve dans l'introduction de nouveaux facteurs comme ceux de la multipolarité et l'inter polarité ou encore celui de l'exterritorialité. La multipolarité et l'inter polarité se traduisent par l'installation des groupes diasporiques d'un même pays d'origine dans différents pays d'accueil et les relations transnationales (financières, humaines, matérielles) qui se développent entre eux. L'exterritorialité fait référence pour sa part, selon l'auteur, au fait que les diasporas échappent à une territorialisation à l'intérieur des frontières des pays. C'est pour lui, une des caractéristiques fondamentales des diasporas. Avec ces dernières, le rapport à la terre ne joue plus un rôle central dans la conceptualisation des collectivités. Les frontières font désormais place à l'ouverture et à l'intégration. C'est ce que confirme Badie (2013) quand il écrit que le monde des réseaux impose aujourd'hui un autre mode d'articulation des individus et des groupes qui facilitent leur capacité d'action. Les collectivités sont largement « déterritorialisées » et faites de réseaux dans lesquels circulent les flux de personnes, de revenus et d'informations. Cette réalité facilite, selon Ma Mung (1994), les relations d'interdépendance entre les groupes diasporiques.

Chivaillon (2006) et Dufoix (2003) pour leur part, présentent un autre courant de définition issue du courant postmoderne qui tire ses fondements des critiques de la modernité. Dufoix (2003) l'appelle le courant oxymorique. Ce courant s'est répandu selon ces auteurs, dans la plupart des sciences sociales particulièrement en anthropologie et en sociologie où il rencontre dans les années 1980 les *cultural studies* qui étudient les sous-cultures, subalternes ou postcoloniales, ouvriers, minorités, personnes immigrantes.

Contrairement aux définitions traditionnelles et ouvertes, les définitions oxymoriques ne font pas référence à un point de départ ni au maintien d'une identité dans la dispersion. Elles privilégient au contraire l'identité paradoxale, le non-centre et l'hybridité à un point de départ (homeland). Pour ce courant, l'expérience diasporique ne se définit ni par l'essence ni par la pureté, mais par l'hétérogénéité et la diversité, par une conception de l'identité qui vit par et à travers la différence. Ce courant invite au dépassement des oppositions (continuité/rupture, centre/périphérie) pour penser le complexe, la coprésence du local et du global. Pour les tenants de ce courant, envisager la fondation des États-nations par les diasporas à travers le mythe éternel d'un éventuel retour serait la négation même de la diaspora. Stuart Hall, un des auteurs ayant contribué à la vision des définitions oxymoriques, cité par Dufoix (2003 : 27), appréhende ainsi le concept de diaspora :

La diaspora ne nous renvoie pas à ces tribus dispersées dont l'identité ne peut être assurée qu'en relation avec un pays d'origine sacrée où elles doivent à tout prix revenir, y compris si cela signifie pousser les autres à la mer. Telle est l'ancienne forme impérialiste et hégémonique de l'« ethnicité ». L'expérience de la diaspora que j'envisage ici ne se définit ni par l'essence ni par la pureté, mais par la reconnaissance d'une nécessaire hétérogénéité et diversité ; par une conception de l'identité qui vit par et à travers la différence et non malgré.

Chivallon (2002) souligne qu'il ne s'agit plus de voir la diaspora comme unitaire. Il faut au contraire saisir la socialité à travers le mouvement, l'interconnexion et la mixité des références.

À partir des définitions ainsi présentées, il est possible d'identifier quelques typologies des diasporas. C'est ce qui fera l'objet de la sous-section suivante.

### 2.1.7 Typologie des diasporas

Autant il existe de définitions, autant il existe de typologies pour décrire et identifier les diasporas. Les typologies varient en fonction des critères de définition. Certaines sont exposées dans les lignes qui suivent.

#### 2.1.7.1 Les diasporas mobilisées ou dynamiques

Armstrong (1976) distingue deux catégories de diaspora : les diasporas mobilisées et les diasporas prolétaires. La diaspora mobilisée est selon cet auteur, un groupe ethnique n'ayant ni statut ni

avantages et qui est généralement le résultat d'un exil ou d'une migration forcée comme celle des Juifs ou des Palestiniens. Les diasporas mobilisées sont capables de mobiliser des ressources et des moyens nécessaires à leur réussite dans le pays de résidence, mais aussi pour leur influence dans les pays d'origine. La mobilisation peut avoir un double sens selon lui : une mobilisation sans perspective nationaliste où les membres agissent comme des groupes d'intérêt tentant de faire pression sur les autorités locales, ou une mobilisation basée sur des visées nationalistes. Médam (1993) abonde dans le même sens quand il parle de diasporas dynamiques. Sont qualifiées de dynamiques selon lui, les diasporas organisées, actives, et pourvues de circuits de solidarité financière, d'entreprises « ethniques ». D'autres auteurs comme Cohen (2008) et Bruneau (2004) qualifient les diasporas dynamiques ou mobilisées de diasporas entrepreneuriales. La diaspora entrepreneuriale comme les diasporas chinoise, indienne et libanaise s'investissent généralement dans les milieux d'affaires dans les pays d'accueil à travers des relations familiales et communautaires très structurées.

Des groupes diasporiques de certains pays africains sont aussi actifs tant dans les pays de résidence que dans les pays d'origine. Il n'est plus rare de voir aujourd'hui des projets communautaires réalisés dans les communautés d'origine par les membres de la diaspora de différents pays africains. Daum (1993 : 43) note que

d'une part, les associations se positionnent dans une relation avec le village à partir de pôle de décisions et de propositions nouvelles [...]. D'autre part, la constitution en personne morale rend possible la prise de contact avec les réseaux du pays d'installation : ONG, villes jumelées, etc. L'ensemble de cette démarche permet aux immigrés de reconsidérer le village, forts d'une capacité d'initiative renforcée, et tournée vers la réalisation de projets collectifs améliorant les conditions de vie de ceux qui sont restés.

Des auteures et auteurs (Navarra et Salis, 2011, Daum, 1998, 1993) ont documenté le cas de personnes migrantes d'origine africaine en Italie et en France. Navarra et Salis (2011) identifient ainsi trois types d'associations de Sénégalaises et Sénégalais en Italie. Il s'agit des associations par appartenance (la destination commune de la migration, le lien d'origine commun, l'appartenance religieuse ou ethnique ou encore de genre) des associations par objectifs (solidarité et d'entraide

en Italie, associations visant le développement du Sénégal ou encore des groupes d'intérêt économique) et enfin les associations par contexte territorial d'intervention.

Daum (1998, 1993) étudiant le cas des immigrées et immigrés du Sahel (Maliens, Mauritanien, Sénégalais) en France, note une forte organisation en associations en France. Ces associations visent de façon générale à soutenir le développement de leurs villages d'origine. Si certaines des associations sont, selon lui, le prolongement de regroupements préalablement existant dans le pays de départ, d'autres cependant, sont créées et enregistrées dans le pays d'accueil. D'autres encore sont informelles, mais ne sont pas moins actives ni dans le pays d'accueil ni dans le pays d'origine. L'OIM (2013) note pour sa part que les diasporas créent des sociétés diverses, innovantes et ouvertes au commerce et aux investissements internationaux ainsi qu'aux compétences et aux connaissances existant à l'échelle mondiale. La connaissance de leurs pays d'origine et des pays d'accueil leur permet d'agir comme facilitateurs et intermédiaires permettant de réaliser des économies pour les pays d'origine. La définition donnée par l'UA à la notion de diaspora est évocatrice en ce sens : les diasporas sont « les personnes d'origine africaine vivant hors du continent africain, quelles que soient leur citoyenneté et leur nationalité et qui sont désireuses de contribuer au développement du continent et à l'édification de l'Union africaine ». Pour tout dire, les diasporas mobilisées sont celles qui demeurent des acteurs de changement à différents niveaux que ce soit politique, économique, culturel. Elles s'organisent dans le pays d'accueil pour soutenir les processus de développement dans les pays d'origine.

#### 2.1.7.2 Les diasporas prolétaires ou amorphes

Des auteures et auteurs (Cohen, 2008, Médam, 1993, Armstrong, 1976) identifient, à l'opposé des diasporas mobilisées, les diasporas prolétaires, amorphes ou de main-d'œuvre. Selon Armstrong (1976), les diasporas prolétaires sont formées de populations chassées de leurs pays d'origine par la pauvreté et dont les membres ne possèdent pas de qualification particulière. Leur plus grand souhait est de subsister et d'améliorer leurs conditions de vie dans le pays de résidence, faute de moyens matériels et intellectuels suffisants pour constituer des réseaux politiques ou économiques. Ces groupes ne cherchent pas non plus, contrairement aux diasporas mobilisées, à maintenir des liens avec le pays d'origine. L'auteur cite le cas des Polonais, des Irlandais, des

Portugais, des Espagnols ou encore des Italiens qui, malgré leur départ massif vers les pays d'Europe et d'Amérique vers le XIXe siècle, ne se sont pas constitués en groupes organisés. Médam (1993) parle pour sa part de diasporas amorphes, anomiques, dépourvues d'initiatives et de capacités d'action et impliquées dans des réseaux transnationaux peu efficaces. Elles sont susceptibles de changer de pays d'accueil en fonction des contextes politiques.

Si on peut reconnaître l'existence de groupes diasporiques qui peuvent être qualifiés de prolétaires, il faut cependant souligner que dans plusieurs diasporas, on remarque aussi bien des membres mobilisés que des membres prolétaires. Certains membres des diasporas sont en effet plus soucieux de leur survie personnelle et de celle de leurs proches restés au pays. Ces personnes sont moins impliquées dans les associations et les réseaux diasporiques. D'autres cependant, seront plus actives et impliquées dans les actions des regroupements diasporiques. D'autres encore seront mobilisées pour des actions précises, mais le seront moins dans d'autres.

Le tableau suivant présente la typologie de Cohen (2008) qui décrit bien ces deux types de diasporas.

Tableau 9: Idéaux types de la diaspora

<b>Types de diaspora</b>	<b>Exemples</b>	<b>Notes</b>
<b>Victimes</b>	Juifs, Arméniens	On peut également citer les Irlandais et les Palestiniens. Plusieurs groupes de réfugiés contemporains peuvent être caractérisés de diasporas victimes, mais il faut du temps pour voir si elles vont retourner dans leur pays d'origine, s'assimiler au pays d'accueil ou se mobiliser en tant que diaspora.
<b>Main d'œuvre</b>	Indiens	Chinois, Japonais, Turques Italiens Nord Africains. D'autres diasporas peuvent être également incluses. Autre expression synonyme utilisée : diaspora prolétaire
<b>Impériale</b>	Britanniques	Russes, autres pouvoirs coloniaux Autres expressions synonymes : diaspora colonisatrice ou diaspora coloniale
<b>Commerce</b>	Libanais et chinois	On peut également citer : Vénitiens, professionnels et hommes d'affaires indiens, chinois, japonais.
<b>Déterritorialisée</b>	Peuples caribéens, Sindhis Parsis.	On peut également citer les Roms, les musulmans et bien d'autres diasporas religieuses. Les expressions « hybride », « culturelle » et « postcoloniale » réfèrent également à la notion de déterritorialisation, sans en être des synonymes.

Source : Cohen (2008 : 18)

### 2.1.7.3 D'autres typologies de diaspora

À part les deux typologies de diaspora présentées ci-dessus, d'autres auteurs ont également proposé d'autres typologies. C'est ainsi que Bruneau (2004), identifie quatre grands types de diasporas : les diasporas entrepreneuriales, les diasporas religieuses, les diasporas politiques et les diasporas raciales ou culturelles. Sheffer (2003), quant à lui, identifie trois catégories de diasporas : les diasporas « historiques », formées au cours de l'Antiquité et du Moyen Âge (Arméniens, Chinois, Allemands, Grecs, Tziganes, Indiens et Juifs) ; les diasporas « modernes »,



apparues entre le 17<sup>e</sup> siècle et la Seconde Guerre mondiale (« afro-américaine », irlandaise, italienne, japonaise, polonaise, turque) ; les diasporas « émergentes » (incipient), encore dans les étapes intermédiaires du processus organisationnel (Albanais, Algériens, Cubains, Philippins, Coréens, Russes, Serbes, entre autres).

De son côté, Dufoix (2003)<sup>33</sup> propose quatre types idéaux concernant le mode de structuration de l'expérience collective des diasporas dans les pays d'accueil : le mode centro-périphérique, le mode enclavé, le mode antagonique et le mode atopique. Dans le *mode centro-périphérique*, l'existence d'une association de personnes migrantes d'un même pays est influencée, voire créée par le pays d'origine. Les organisations de la diaspora collaborent avec les institutions officielles (ambassade, consulat, centre culturel...). L'État peut également favoriser la création d'une structure chargée de fédérer toutes ces associations pour assurer la représentation de l'ensemble des nationaux vivant dans un pays d'accueil. C'est ce que décrit également Kastoryano (2006:543) quand elle écrit que l'État d'origine participe à la définition ou à la création d'une diaspora contribuant ainsi à donner à ses citoyens de l'extérieur, une identité diasporique. Cela se traduit, selon elle, par des changements de loi sur la nationalité et l'accord d'un statut spécial à la double nationalité. Le *mode enclavé* quant à lui repose sur une identité partagée et non pas sur le lien formel de la nationalité. Il fonctionne sur le plan local, dans une ville par exemple et assure l'interconnexion de ceux qui y participent. Le *mode antagonique* correspond à un espace politique à la fois national et transétatique formé par des organisations diasporiques qui ne reconnaissent pas la légitimité du régime en place dans le pays d'origine ou qui considèrent que leur terre d'origine est sous occupation étrangère. Le but premier de ces organisations exo politiques est la libération de leur nation. Le mode *atopique* se réalise dans la multipolarité c'est-à-dire la présence dans plusieurs pays, et l'inter polarité (existence de liens entre les pôles). C'est un territoire sans terre qui se manifeste dans la dispersion sans se réduire à un pays d'accueil ou à un pays d'origine.

---

<sup>33</sup> L'auteur souligne qu'il ne s'agit pas d'une typologie des diasporas, mais bien de types idéaux qui caractérisent les diasporas.

#### 2.1.7.4 Proposition d'une nouvelle typologie

Pour compléter les typologies de diaspora présentées précédemment et en s'inspirant de la thèse durkheimienne de la notion solidarité, cette recherche propose une nouvelle typologie des diasporas à savoir : les diasporas mécaniques/organiques. Pour Durkheim (2007) en effet, la solidarité est le ciment de la société qui exprime la cohésion d'un groupe. Elle permet de prévenir le risque de désagrégation de l'anomie que la société encourt. Cette conception du concept de solidarité de Durkheim (2007) a servi de base pour analyser les rapports qu'entretiennent les diasporas à l'endroit des pays d'origine.

Cette recherche qualifie de diasporas mécaniques, celles qui manifestent une sorte de solidarité mécanique envers les membres de leur communauté d'origine. Dans ce sens, la personne migrante est portée par un élan de solidarité naturelle, voire obligatoire, envers les membres de sa famille ou de sa collectivité d'origine. Le sentiment d'appartenance à sa communauté exige d'elle de contribuer au maintien ou à la survie de la collectivité qui l'a vue naître (Bourgeois, 1912). Les membres des diasporas jouent ainsi le rôle d'un État social en permettant aux populations démunies, du moins aux bénéficiaires des aides financières, d'avoir accès aux services essentiels. Les diasporas deviennent ainsi des diasporas homo- donateurs puisque plusieurs familles des pays d'origine attendent la « manne » financière des diasporas africaines pour leur survie (Assogba, 2008). Ainsi, malgré l'éloignement, les diasporas sont impliquées dans un réseau d'obligation pour assurer la survie des familles restées au pays. Les envois de fonds leur permettent de négocier les relations sociales et de les réinterpréter de façon plus créative (Hammond, 2009).

À côté des diasporas mécaniques, cette recherche identifie les diasporas organiques (mobilisées, dynamiques). Elles sont plus organisées et interviennent de manière plus structurée à travers des regroupements plus formels. Ce sont des diasporas plus agissantes, plus volontaristes et plus interventionnistes. Elles ne se limitent pas à une simple solidarité mécanique (transfert d'argent), mais embrassent les visages d'une solidarité organique qui influe sur des aspects plus structurants du développement local (des projets politiques, commerciaux, culturels, éducatifs).

Cette typologie guidera les analyses dans le cadre de cette recherche dans laquelle il est question de savoir, dans un premier temps comment la diaspora togolaise est structurée dans le pays d'accueil, comment elle accède aux ressources tant financières et non financières. Il s'agit ensuite de vérifier en quoi et comment ces éléments notamment l'organisation et l'accès aux ressources permettent ou non à la diaspora togolaise au Canada de demeurer actrice de développement dans le pays d'origine.

Une autre caractéristique des diasporas est leur capacité d'organisation en réseaux transnationaux. Qu'est-ce qu'un réseau migratoire ? Comment les diasporas s'organisent-elles en réseau et pourquoi ? Quelle est l'importance des réseaux dans la formation et l'évolution des diasporas ? C'est à ces questions que tentera de répondre la sous-section suivante.

#### 2.1.8 Les réseaux transnationaux dans la dynamique des diasporas

Les réseaux transnationaux sont une des caractéristiques essentielles des diasporas. Le but de cette sous-section est de présenter une brève définition des réseaux avant d'exposer leur rôle dans l'identité des diasporas et dans leur autonomisation.

##### 2.1.8.1 Les réseaux transnationaux : une tentative de définition

Selon Meyer (2003), la notion de réseau apparaît indissociable de celle de diaspora. Elle traduit la multipolarité de la migration et l'interpolarité des relations entre les groupes dispersés et avec le lieu d'origine.

Musso (2003) situe l'apparition de la notion de réseau dans la langue française aux alentours du 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> siècle. Elle soutient qu'avant la consécration du terme par l'Encyclopédie et sa polysémie actuelle, l'histoire des réseaux était liée à la technique. À partir du 20<sup>e</sup> siècle, le terme devient une « technologie de l'esprit » servant à décrire les relations ou les interconnexions entre des éléments d'une totalité éclatée. Pour l'auteure, l'omniprésence du réseau dans les sciences sociales est un indice de la faiblesse théorique d'un concept passe-partout et d'une technologie destinée à recoller les morceaux d'une société fragmentée. Elle avance qu'en géographie, le réseau représente un ensemble de lieux reliés entre eux par différents chemins, mais, qu'au-delà

des liens matériels, le réseau représente également des liens immatériels à travers des relations entre individus, des flux de services ou d'informations.

Quant au transnationalisme, Barou (2012) situe son apparition dans les années 1990 à la suite d'un certain nombre de constats notamment le maintien de nombreuses relations par les personnes migrantes avec les pays qu'elles ont quittés, ce qui rendait la distinction entre pays d'immigration et pays d'émigration de moins en moins pertinente. Un autre constat est que le fait de prendre la citoyenneté du pays de résidence n'empêchait plus les personnes migrantes de se considérer comme encore partie prenante de la société qu'elles avaient quittée. Elles continuent d'y transférer des fonds, d'y acquérir et d'y entretenir des biens, et même d'aller y chercher un conjoint.

On peut retenir que le réseau « est un ensemble de relations sociales récurrentes qui se créent entre les individus et des groupes au-delà des contrôles institutionnels auxquels ils sont exposés [...]. Au principe de territorialité, le monde des réseaux oppose un tout autre mode d'articulation des individus et des groupes. Le premier est fondé sur la contiguïté et l'exhaustivité, le second sur les relations affranchies des contraintes spatiales » (Badie, 2013 : 135). Le fonctionnement des réseaux transnationaux est ainsi lié aux membres qui les constituent et les animent.

Selon Meyer et Hernandez (2004), les conditions d'apparition et de développement des réseaux transnationaux sont liées à leur contexte propre. Les diasporas se sont auto-organisées, selon eux, en collectif sans aucune concertation, dans plusieurs régions du monde depuis 1945 avec la croissance des flux migratoires. Massey et al. (1993 : 448) définissent les réseaux de personnes migrantes comme « des ensembles de liens interpersonnels qui relient les migrants, les anciens migrants et non-migrants dans les zones d'origine et de destination par des liens de parenté, d'amitié, et le partage d'une origine commune »<sup>34</sup>.

---

<sup>34</sup>Traduction libre de: « *Migrant networks are sets of interpersonal ties that connect migrants, former migrants, and non-migrants in origin and destination areas through ties of kinship, friendship, and shared community origin* ».

Les réseaux transnationaux permettent aux groupes migratoires de tisser des liens entre eux à travers les différents territoires de dissémination, mais aussi avec le pays d'origine. Ils constituent un facteur fondamental dans l'évolution des diasporas. Selon plusieurs auteures et auteurs (Prévélakis, 2005 ; Schnapper, 2005 ; Sheffer, 2003), les réseaux migratoires assurent l'identité des diasporas et leur confèrent une autonomie dans la dispersion. Leur mise en place constitue une des activités principales des diasporas. Sheffer (2003) précise à cet effet que cette activité reflète la complexité de la relation des diasporas avec leurs pays d'accueil, les pays d'origine et les acteurs internationaux.

#### 2.1.8.2 Les réseaux transnationaux et l'identité des diasporas

Pour Prévélakis (2005), les réseaux transnationaux sont un élément fondamental qui assure la survie et l'identité des diasporas dans les pays d'accueil. En se constituant en réseaux, les diasporas arrivent à combattre la tentation de l'assimilation en se retrouvant dans des activités sociales, politiques ou culturelles par exemple. George (1984) mentionne à cet effet que même sous les apparences d'une assimilation complète, les diasporas conservent leurs liens discrets, leur manière de vivre, leur langue, leur religion, leur mythologie du pays d'origine dans l'espoir d'un retour au pays d'origine.

Minassian (1995), étudiant le cas arménien, identifie deux conceptions de la nature et de l'avenir de la diaspora. Pour certains de ses membres, la diaspora est « un lieu de mort » où s'accomplira l'assimilation où, épuisée, la diaspora disparaîtra. La solution résiderait dans ce cas, dans le retour en Arménie. D'autres, au contraire, s'insurgent contre le mythe de l'« éternel retour », et revendiquent d'« être un peuple en diaspora » avec la conviction que « l'on doit être arménien là [sic] où l'on vit ».

Mais, quelle que soit leur perception du devenir de la diaspora, l'organisation en réseaux transnationaux permet aux communautés diasporiques de survivre. C'est ce qui fait dire à Prévélakis (2005) qu'une diaspora est un héritage constitué de génération en génération. Cet héritage, constitué d'une capacité collective à résister aux obstacles de la distance, se transmet à

travers les réseaux. Ces derniers constituent par conséquent un élément important à travers lequel les membres d'une diaspora survivent à la distance inhérente à la migration.

### 2.1.8.3 Les réseaux transnationaux : facteurs d'autonomisation des diasporas

Les réseaux permettent aussi aux diasporas d'assurer leur autonomie par rapport aux pays d'origine et les pays de résidence. Ils favorisent le maintien de liens entre les diasporas elles-mêmes, quel que soit le lieu d'installation. En effet, comme le souligne Bruneau (1995:9), l'espace d'une diaspora n'est plus un lieu physique, mais un espace transnational. Cet espace est structuré par une pluralité de réseaux dans lesquels circulent idées, hommes, capitaux, marchandises diverses, les liens familiaux et communautaires étant le support de ces échanges. L'auteur précise que même si les réseaux de diaspora s'organisent généralement en parallèle, chacun d'eux se constitue à partir des liens de confiance, de solidarités économiques et d'objectifs politiques propres.

Cette organisation donne aux diasporas un poids important sur les plans politique et économique. Elles ont ainsi la possibilité d'influencer la politique dans le pays d'origine ou de constituer un moteur économique important. Schnapper (2005) a étudié le cas des Grecs de Marseille qui formaient au 19<sup>e</sup> siècle, des réseaux économiques et familiaux à l'intérieur desquels se déroulaient leurs activités commerciales qui permettaient à la fois de renforcer les liens sociaux, mais aussi, d'assurer la réussite économique de ses membres. Cette organisation leur a permis de contribuer financièrement à la lutte pour l'indépendance de leur pays en 1830.

Prévelakis (2005:120) pour sa part écrit que

[...] contrairement aux sociétés locales, qui vivent et survivent grâce à une cohabitation fondée sur la proximité physique ou aux sociétés nationales dont la cohésion est due à la structuration de l'espace géographique [...], les diasporas sont des réseaux sociaux qui se maintiennent malgré la distance qui sépare leurs éléments (les communautés) grâce à la proximité identitaire. Cette proximité est constamment entretenue par une circulation à la fois matérielle et symbolique. C'est dans cette circulation que réside le grand secret des diasporas.

S'ils sont la preuve de la maturité des diasporas, les réseaux constituent aussi un élément d'influence tant dans les pays de départ que dans les pays d'accueil. La diaspora chinoise représente en ce sens un exemple d'organisation de diasporas dans les pays d'accueil. La culture et la gastronomie chinoise sont, par exemple, connues partout dans le monde grâce à la diaspora qui s'organise dans des réseaux commerciaux et culturels très puissants pour soutenir leurs activités (Sanguin, 1994).

Bref, les réseaux transnationaux constituent pour les diasporas un moyen de développement et d'influence dans les domaines culturel, social, économique et politique. C'est à travers ceux-ci que les groupes diasporiques puisent leur pouvoir dans leur mobilité, leur capacité de passer d'un réseau d'influence à l'autre et dans la normativité des institutions internationales ou supranationales (Katoryano, 2006). Cette caractéristique des diasporas est au cœur de cette recherche. Elle permet en effet aux membres de la diaspora togolaise d'échapper au mouvement pendulaire entre pays de départ et pays d'arrivée (Simon, 2002).

#### 2.1.9 Une définition opérationnelle de la diaspora

Dans les sections précédentes, plusieurs courants de définition du concept de diaspora ont été présentés. Au moins quatre courants essentiels de définition ont été identifiés dans la littérature scientifique consacrée.

Le premier courant est celui des recherches qui insistent sur la nécessité d'un usage limité du terme « diaspora » (George, 1984 ; Armstrong, 1976). Ce courant est rapporté en général aux expériences des diasporas « traditionnelles » particulièrement celle des Juifs. Pour les auteurs de ce courant, le paradigme de la diaspora juive impulse une définition stricte du concept puisqu'il englobe les principaux critères de validation du caractère « diasporique » des groupes migratoires installés loin de leur territoire d'origine.

Le deuxième courant est celui des auteurs et auteures (Cohen, 2008, 1997 ; Sheffer, 1986) qui, prenant leur distance par rapport à la référence au modèle traditionnel, proposent des critères (dispersion multipolaire à partir d'un centre, mémoire et nostalgie d'un lieu d'origine, projet de

retour, formes de solidarités communautaires, liens maintenus avec le lieu d'origine) pour identifier les diasporas des autres groupes migratoires.

Des définitions intermédiaires aux deux premiers courants ont également été présentées. Tout en acceptant la perspective historique de conceptualisation de la notion de diaspora, les auteures et auteurs de ce courant comme Sanguin (1994) et Safran (1991) attribuent le concept de diaspora à d'autres groupes migratoires comme les exilés, les réfugiés qui s'installent de plus en plus aujourd'hui loin de leur territoire d'origine et qui sont membres à part entière des communautés diasporiques de leur pays d'origine.

Enfin, certaines définitions particulières pour qui, la référence aux rapports physiques à un territoire d'origine n'est plus nécessaire pour constituer une diaspora ont été également présentées. Aujourd'hui, avec la mondialisation, les révolutions technologiques et les moyens de transport, de milliers de personnes migrent vers d'autres territoires. Aussi, la présence sur un territoire ne signifie plus nécessairement l'adoption de la culture des populations du territoire d'accueil (Bruneau, 1995). En conséquence, la notion de diaspora est de plus en plus attribuée à plusieurs groupes et non plus uniquement à quelques peuples qui se distinguent par l'ampleur des catastrophes subies. Dans plusieurs pays, la notion de diaspora est le nom donné aux populations vivant en dehors des frontières du pays d'origine. Ma Mung (2006) va plus loin quand il soutient que même certaines grandes entreprises internationales qualifient de diasporas leurs représentants établis dans différentes parties du monde.

À la lumière de tout ce qui précède, trois critères essentiels sont retenus dans le cadre de cette recherche pour définir les diasporas : primo, la conscience et le fait de revendiquer une identité ethnique ou nationale ; secundo, l'existence d'une organisation politique, religieuse ou culturelle du groupe dispersé (richesse associative) ; et tertio, l'existence de contacts sous diverses formes, réelles ou imaginaires avec le territoire ou le pays d'origine (Sheffer, 2003). Sur la base de ces critères, il sera privilégié dans le cadre de cette recherche, la définition de la Commission européenne (2005 : 24) pour qui :



la diaspora englobe non seulement les ressortissants d'un pays vivant à l'étranger, mais aussi les migrants qui ont acquis la nationalité de leur pays de résidence (souvent en perdant la nationalité de leur pays d'origine au cours du processus) et les enfants de migrants nés à l'étranger, quelle que soit leur nationalité dès lors qu'ils conservent une forme d'engagement et/ou d'intérêt pour leur pays d'origine ou pour celui de leurs parents.<sup>35</sup>

Cette définition est retenue parce qu'elle met l'accent sur le maintien des liens entre les personnes migrantes et les pays d'origine qui constitue la problématique centrale de cette thèse.

Il y est cependant ajouté, la vie associative, qui caractérise les diasporas. En effet, plusieurs auteurs et auteures (Prévélakis, 2005 ; Schnapper, 2005 ; Bruneau, 1995 ; Minassian, 1995) ont souligné que les associations et les réseaux migratoires constituaient l'essence même des diasporas. C'est au sein des associations que ces dernières échangent idées, ressources et expériences. Elles constituent également un moyen de développement et d'influence dans les domaines culturel, social, économique et politique dans le pays d'origine, mais aussi dans le pays d'accueil.

Un autre élément qui manque à cette définition est le fonctionnement en réseau des diasporas au-delà des limites territoriales. Tel que décrit par Badie (2013), le monde des réseaux impose aujourd'hui un autre mode d'articulation des individus et des groupes qui facilitent leur capacité d'action. Les collectivités sont largement « déterritorialisées » et faites de réseaux dans lesquels circulent les flux de personnes, de revenus et d'informations. Cette réalité facilite, selon Ma Mung (1994), les relations d'interdépendance entre les groupes diasporiques. Les frontières ne les empêchent pas d'entretenir entre elles, différentes relations particulièrement avec les NTIC.

Ces relations transnationales sont au cœur de cette recherche puisqu'elles font des diasporas, des actrices indépendantes de la scène internationale (Badie, 1993).

---

<sup>35</sup> Traduction libre de: « For the purposes of this Communication, we use a broad definition of the diaspora. The diaspora from a given country therefore includes not only the nationals from that country living abroad, but also migrants who, living abroad, have acquired the citizenship of their country of residence (often losing their original citizenship in the process) and migrants' children born abroad, whatever their citizenship, as long as they retain some form of commitment to and/or interest in their country of origin or that of their parents ».

Après avoir présenté quelques définitions du concept de diaspora et proposé une définition opérationnelle qui guidera la recherche, la section suivante présente le concept de développement. Dans un premier temps, les fondements théoriques du concept sont exposés. Ensuite quelques définitions liées au concept de développement notamment le développement local qui constitue la variable dépendante dans le cadre de cette recherche sont présentées.

## **2.2 Le concept de développement**

Le concept de développement, tout comme celui de diaspora, est un concept polysémique dont l'origine est difficile à situer. Marchesin (2004) pense qu'il s'agit d'un mythe au caractère toujours inachevé, qui a, au fil des siècles, autant enchanté que désenchanté le monde et qui se décline avec de nombreux qualificatifs.

Malgré le foisonnement de la littérature scientifique consacrée au concept, il demeure difficile d'avoir un consensus sur sa définition pour plusieurs raisons selon Harribey (2004:73-74) :

D'abord, le mot « développement » désigne une réalité et aussi sa représentation. Or l'apparition du phénomène et celle du concept pour le traduire ne semblent pas concomitantes [...]. Ensuite, la diversité des trajectoires de développement rend vaine la construction de modèles dont la vocation serait universelle et intemporelle parce qu'ils sont impuissants à exprimer la non-linéarité. Enfin, les rapports qu'entretiennent la croissance économique, le développement et l'accumulation du capital sont étroits et difficiles à démêler, ne serait-ce que parce que le mot « développement » peut désigner à la fois ce qui croît, ce qui se transforme en croissant et aussi ce qui s'améliore au regard de critères sociopolitiques ou philosophiques.

Ce sous-chapitre présente le concept de développement à travers son évolution historique.

### **2.2.1 Les fondements théoriques du concept de développement**

Même si les pratiques de développement datent du 20<sup>e</sup> siècle, le concept a des fondements plus lointains dans la pensée économique (Assidon, 2002 ; Rist, 1996). En effet, les classiques des sciences sociales (Ricardo, 1971 ; Smith, 1776) ont abondamment abordé la notion de progrès dans leurs écrits. Ils concevaient le développement comme un processus naturel dont les facteurs

sont l'expansion des marchés, l'épargne et l'investissement tirés de la croissance des profits et l'accumulation du capital.

Pour Smith (1776), le développement serait un phénomène spontané dans une économie libérale qui repose sur le respect des conditions du marché, l'élargissement du marché et la division du travail. Selon lui, la progression historique comporte des étapes successives que doit franchir une économie. Ces étapes vont de l'agriculture qui assure la subsistance des populations, aux manufactures pour aboutir à l'accroissement du commerce extérieur par un processus naturel du progrès. Ricardo (1971) pour sa part, place les classes sociales (ouvriers, entrepreneurs capitalistes et propriétaires fonciers) au centre du processus de développement économique capitaliste. Ainsi, pour l'économie politique classique, la notion du développement fait référence aux mécanismes de fonctionnement du marché avec les classes sociales qui y participent. Il est donc question du développement du capitalisme industriel de leur époque (Azoulay, 2002 ; Assidon, 2002).

Le concept de développement tel que conçu aujourd'hui n'apparaît dans la théorie économique qu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, parallèlement à la mise en œuvre de la décolonisation. En effet, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, il fallait trouver une nouvelle théorie pour remplacer celle de la mise en valeur des colonies. C'est alors qu'apparaît le concept de développement sur la scène internationale avec le président Truman (Brunel, 2004 ; Rist, 2003). Il s'agissait de réduire les écarts entre les pays développés et les pays sous-développés (Azoulay, 2002 : 7).

Au cours des cinquante dernières années, les approches théoriques autour du concept de développement ont constitué l'un des domaines les plus prolifiques de la littérature économique. À ses débuts, le concept désignait un processus par lequel une société passe d'un stade de société traditionnelle à la modernité. Perçu comme la croissance économique, le concept a évolué vers des définitions qui prennent en compte des aspects autres que la croissance (Rist, 1996 ; Perroux, 1981).

Mais le développement reste toujours un concept ambigu et sujet à controverse tant pour le milieu académique et politique que pour les citoyens (Gabas, 2008). Si Rist (1996) le considère comme une croyance occidentale, Latouche (1989), va jusqu'à le récuser. Rist (1996) soutient qu'il est difficile de définir objectivement le concept de développement qui, comme tout objet, est construit par celui qui l'observe. Il conclut que le concept repose sur une croyance occidentale ancrée dans la société depuis plusieurs siècles. En conséquence, les questions de développement demeurent un des sujets les plus importants, mais aussi les plus complexes et controversés qui soient (Harribey, 2004).

Encore en ce 21<sup>e</sup> siècle, les tentatives de conceptualisation de la notion du développement demeurent au cœur des débats intellectuels (Assidon, 2002). Il est donc difficile de formuler une définition conceptuelle qui fasse consensus et tout débat sur le développement provoque forcément une confusion entre les interlocuteurs à cause des représentations divergentes qu'ils s'en font (Rist, 1996). C'est pour ces raisons que Peemans (2002 : 262) soutient que c'est à travers des travaux interdisciplinaires que l'on peut saisir la réalité du développement comme un « tout ». Tant l'économiste, le sociologue, le politologue, l'agronome que l'anthropologue peuvent apporter leur contribution pour comprendre les enjeux liés aux grands problèmes contemporains. L'approche interdisciplinaire permet selon lui

[...] de sortir des approches hyperfonctionnalistes ou hyperstructuralistes qui ont mené la pensée sur le développement à une impasse. En même temps, cette perspective réaffirme l'intérêt de combiner la reconnaissance de la diversité des acteurs du développement au niveau micro ou local, avec une analyse des structures méso ou macro, régionale ou nationale ou globale, qui, selon les cas, influencent plus ou moins fortement les capacités d'initiatives des acteurs locaux, voire les paralysent complètement.

C'est dans cette perspective multidisciplinaire que la problématique de développement est abordée notamment dans le cadre de cette recherche.

Ainsi, pour mieux l'appréhender, l'évolution du concept depuis sa naissance dans les années 1950 sera retracée dans un premier temps. Par la suite, quelques-unes des pratiques qui en ont découlé depuis lors seront également exposées.

### 2.2.2 Développement et croissance

La pensée sur le développement, élaborée dans le contexte de l'après-guerre, a d'abord cherché à construire le concept à partir de son absence, définie comme le sous-développement. Il a été vu comme la nécessité de trouver des moyens de transférer rapidement les recettes du progrès du monde occidental vers le reste de l'humanité (Peemans, 2002). Ainsi conçu, le développement se définit à partir de l'urbanisation, de l'industrialisation et de l'économie de marché. Il s'attarde au besoin de stimuler la croissance économique à travers l'identification des causes de la pauvreté, du manque de développement et de la stagnation économique (Dansereau, 2008 ; Azoulay, 2002 ; Assidon, 2002 ; Peemans, 2002).

Pour Dansereau (2008), le moteur central de la croissance est le marché qui s'autorégule par le jeu de l'offre et de la demande et pour l'atteindre, il faut investir dans l'industrialisation et passer de l'agriculture traditionnelle vers l'agriculture capitaliste. Elle nécessite également la création d'emplois et l'augmentation de la production de biens pour le marché local et l'exportation. La théorie du développement se confondait ainsi avec l'explication du comportement du système productif de la révolution industrielle (Futardo, 1989). C'est ce cheminement que Rostov (1960) théorise dans les étapes de la croissance économique. Selon cet auteur, toutes les sociétés humaines seraient appelées à passer par cinq phases : la société traditionnelle sous-développée, la mise en place des conditions préalables au décollage, le décollage (take-off), le progrès vers la maturité, l'ère de la consommation de masse et enfin, l'aboutissement du processus. C'est un modèle obligé, celui de la société occidentale que le tiers monde doit forcément rattraper.

Après 1960, à la perspective de la croissance, s'ajoute celle de la modernisation. Pour Peemans (2002 : 44), les idées de modernisation déjà appliquées pour la reconstruction de l'Europe après la Deuxième Guerre mondiale sont devenues une théorie générale de développement appliquée aux pays du Sud :

L'école de la modernisation nord-américaine a eu manifestement un projet commun, transdisciplinaire : celui de construire une vision optimiste de l'histoire qui à la fois justifiait le leadership américain comme produit naturel de l'histoire d'une croissance continue, rationalisait la supériorité du mode de développement occidental dans tous les domaines,

mais aussi promettait à tous les peuples du monde l'accès au progrès, à condition de suivre des chemins balisés par les pays avancés.

Dansereau (2008) ajoute que le rôle que s'attribuait l'école de la modernisation était de théoriser ce processus qui considère que les pays du tiers monde avaient des problèmes particuliers nécessitant des stratégies de développement appropriées. L'accent est alors mis selon elle sur la planification économique qui devrait mener à la croissance, au progrès et au développement avec l'intervention de l'État. La modernisation devrait permettre aux pays du Sud de franchir les mêmes étapes de changement économique, politique et social que celles qui ont mené les pays occidentaux au développement.

Or, les valeurs capitalistes, les investissements dans la production économique n'ont pas permis d'atteindre les objectifs de développement. Les auteures et auteurs (Brunel, 2004 ; Azoulay, 2002 ; Perroux, 1981) soulignent à cet effet que les stratégies de développement cherchant à réduire les écarts de croissance et de revenu sur la planète n'ont pas atteint leur objectif. Au lieu de fournir les solutions aux graves crises de développement, elles ont au contraire fait augmenter les inégalités dans la répartition du revenu mondial. Pour Rist (2003) et Brunel (2004), l'erreur commise dans la plupart des stratégies de développement est d'avoir confondu le développement à un processus et une forme universelle de l'existence humaine. Rist (2003 : 51) écrit en ce sens que :

[...] Certes, on s'est évertué à inventer sans cesse de nouvelles stratégies parmi lesquelles on mentionnera la modernisation, le big push, la redistribution de la croissance, la substitution des importations, la self-reliance, les besoins fondamentaux, l'ajustement structurel, le commerce comme moteur de la croissance, l'ouverture des marchés, etc. Mais rien n'y fit. Le résultat est désormais bien connu : l'écart entre les 20 % les plus riches et les 20 % les plus pauvres, qui était de 30 à 1 en 1960, est passé de 74 à 1 en 1997. Il est donc temps de regarder la réalité en face et d'oser dire que le roi est nu et que le capitalisme s'est débarrassé des oripeaux de « développement ».

Avec ce constat d'échec, comment peut-on alors concevoir le développement ? Comment « une société peut-elle quitter un état de pauvreté et mettre en œuvre un changement social profond afin d'assurer aux individus qui la composent des conditions d'existence dignes, par des emplois en plus grand nombre, une répartition équitable d'un revenu national en croissance, une

meilleure éducation et santé, une espérance de vie plus longue ? » (Azoulay, 2002 : 27). Ces questionnements ont suscité de nouvelles réflexions sur la conception du développement.

Ainsi, à partir des années 1970, on assiste à une remise en question du modèle de développement basé sur la croissance. D'autres facteurs comme le social, le politique ou encore la participation ont émergé pour compléter la perspective de la croissance purement économique. On intègre à la définition du développement, des préoccupations non-mercantilistes et des indicateurs spécifiques (Massiera, 2009).

### 2.2.3 Au-delà de la croissance : une nouvelle vision du développement

Au cours des années 1970, se défont graduellement les théories du développement basées sur la croissance et ayant pour objectif de chercher les voies et moyens de sortir certains pays du sous-développement (Assidon, 2002). L'aspect humain du développement est mis de l'avant. Les nouvelles théories du développement abordent les questions de changement dans la vie des individus, dans les structures de répartition des revenus, le fonctionnement des institutions politiques et sociales, la répartition du pouvoir entre les citoyennes et citoyens et la manière dont ceux et celles-ci exercent une influence sur leurs conditions de vie et leur propre devenir (Azoulay, 2002).

C'est dans ce contexte que Perroux (1969 : 190) développe sa vision du développement, qui remet en cause le modèle basé sur la croissance. Selon cet auteur, le développement n'est pas le fruit de la seule production de richesse. Il est également associé à des processus d'innovation qui englobent les aspects quantitatifs et qualitatifs, mais aussi humains du fonctionnement de l'économie avec l'intervention des pouvoirs publics. Le nouveau développement serait, selon lui, une réalité de longue période en conformité avec les aspirations des jeunes nations et de leurs peuples. Il serait « la combinaison des changements mentaux et sociaux d'une société qui la rendent apte à faire croître cumulativement et durablement son produit réel global ». Il doit être : global, intégré et endogène ; global parce qu'il doit prendre en compte l'ensemble des phénomènes et leurs relations ; intégré, c'est-à-dire tenir compte des relations entre les groupes sociaux, mais aussi entre les différentes sphères de production (agriculture, industrie,

financement...). Il doit enfin être endogène, c'est-à-dire que les peuples en développement doivent assurer eux-mêmes et pour eux le fonctionnement de leur économie et non les multinationales ou les nations les plus riches et les plus développées. C'est dans cette même logique que Perroux (1981:173) écrit qu'on préconise aujourd'hui, avec raison, le développement aut centré, c'est-à-dire orienté vers la mise en valeur et en œuvre des populations, elles-mêmes par des techniques à leur mesure et dans le dessein d'obtenir sur place ce qui est nécessaire à la subsistance, sans bouleverser leurs mœurs et leurs traditions.

Benhayoun et Gaussier (1999 : 7) abondent dans le même sens et définissent le développement comme un état des structures procurant un certain niveau de vie aux populations concernées ou un processus permettant à long terme à ces populations d'améliorer leur niveau de vie. Le développement fait appel à l'innovation technologique, certes, mais aussi à une nouvelle forme d'organisation collective de la société basée sur une solidarité objective, l'investissement humain, l'investissement collectif matériel et immatériel. C'est dans cette même veine que se situent les définitions proposées par l'ONU et le PNUD, qui se veulent internationales. Le développement serait selon l'ONU, « un processus global, économique, social, culturel et politique, qui vise à améliorer sans cesse le bien-être de l'ensemble de la population et de tous les individus, sur la base de leur participation active, libre et significative au développement et au partage équitable des bienfaits qui en découlent »<sup>36</sup>. Le PNUD, pour sa part, le définit comme « un processus qui conduit à l'élargissement des possibilités offertes à chacun. Vivre longtemps, être en bonne santé, être instruit et avoir les ressources nécessaires pour jouir d'un niveau de vie convenable sont les choses qui importent le plus aux hommes. S'ajoute à cela la liberté politique, la jouissance des droits de l'homme et le respect de soi »<sup>37</sup>. Ainsi envisagé, étudier le développement d'une société revient selon Gabas (2008 : 47), à chercher à analyser un processus endogène et cumulatif de long terme de progrès de la productivité et de la réduction affichée des inégalités. Ce processus doit permettre à un nombre croissant de personnes de passer d'une situation de précarité, de

---

<sup>36</sup> <http://www.un.org/fr/events/righttodevelopment/declaration.shtml>, consulté le 25 septembre 2015

<sup>37</sup> PNUD, Rapport mondial sur le développement humain, 1997



vulnérabilité (face à des aléas naturels ou économiques) et d'insécurité à une situation de plus grande maîtrise de l'incertitude, des instabilités et de satisfaction des besoins fondamentaux.

Sen (2003 : 14-15) soutient qu'il faut dépasser la définition étroite basée sur la croissance et appréhender le développement comme un processus d'expansion des libertés réelles dont jouissent les individus. Pour lui, la croissance du PNB ou des revenus est importante comme moyens d'étendre les libertés dont jouissent les membres d'une société, mais d'autres facteurs comme les dispositions sociales (éducation et santé), les libertés politiques et civiques déterminent ces libertés. Le développement exige, écrit-il, la suppression des principaux facteurs qui s'opposent aux libertés : la pauvreté aussi bien que la tyrannie, l'absence d'opportunités économiques comme les conditions sociales précaires, l'inexistence de services publics autant que l'intolérance ou la répression systématique exercée par les États autoritaires. Il propose que pour aborder les questions liées au développement, il faille tenir compte de plusieurs approches, maintenir le point de vue le plus large possible, créer un équilibre entre le rôle du gouvernement et d'autres institutions sociales ou politiques et le fonctionnement des marchés.

Les questions fondamentales qui guident cette recherche sont entre autres : quel type de développement pour quel type de société ? Comment concilier le volet économique et le volet social afin que l'être humain ne soit pas marginalisé dans les processus de développement ? Comment faciliter la participation efficace des populations locales, mais aussi de la diaspora au processus de développement socio-économique et politique d'une communauté locale ?

La conduite d'une politique de développement humain exigerait la satisfaction des besoins et des aspirations de chaque individu, sur sa participation et sur l'orientation de son devenir économique, politique, social et environnemental. La littérature scientifique sur le développement regorge déjà d'analyses sur ces différents éléments qui alimenteront la présente recherche.

## 2.2.4 Quelques concepts associés au développement

Cette sous-section expose quelques qualificatifs du concept de développement notamment le développement local qui est la perspective par laquelle sera abordée la problématique des diasporas et du développement local.

### 2.2.4.1 Le développement territorial

Pour Baudelle et al. (2011), le développement territorial est à la vogue depuis les années 1990. Il vise, selon eux, à rendre les territoires plus attractifs et plus compétitifs. C'est une nouvelle manière de concevoir et d'organiser le devenir des territoires par la valorisation de leurs ressources. Le développement territorial combine à la fois le développement local et régional, l'aménagement et la gestion territoriale. Il se distingue par la place accordée aux acteurs territoriaux, la territorialisation des actions, sa dimension participative et son approche systémique et multi-scalaire (Koop et Amilhat, 2011).

En effet, l'échec du développement venu « d'en haut » est aujourd'hui partagé par les acteurs de terrain que par les chercheurs et chercheuses (Latouche, 1986 ; Jean, 2012). Latouche (1986 : 7) souligne à cet effet que « Globalement, toutes les politiques de développement ont échoué. Toutes les techniques ont fait la preuve de leur inefficacité ». Aussi, depuis quelques années, le développement territorial connaît un regain d'intérêt généralement admis qui tient d'une part, à la crise économique, mais aussi de la montée en puissance du local face à la mondialisation qui a fait perdre leurs repères traditionnels aux acteurs publics et privés (Gouttebel, 2010). Cet intérêt vient également de l'inefficacité de l'intervention des États qui a vu émerger de nouveaux acteurs avec la volonté de trouver des réponses de proximité (Pirotte, 2005 ; Lacour, 1983). Benhayoun et Gaussier (1999 : 23) ajoutent, pour leur part, les dimensions d'efficacité, d'équité et les questions environnementales à la définition du développement territorial. Selon eux, les problèmes d'environnement, de disponibilité des ressources naturelles, ne se posent pas de la même manière et avec la même acuité dans différents territoires. C'est en ce sens que Baudelle et al. (2011:18) avancent que l'objectif majeur du développement territorial est de rendre les territoires attractifs et compétitifs, de leur donner une chance dans la compétition internationale

par la valorisation des ressources territoriales, grâce au rôle majeur des acteurs de ces territoires, en combinant des préoccupations économiques, sociales, environnementales et en intervenant sur les structures spatiales.

Mais qu'entend-on par territoire ? Concept fort polysémique, il peut en effet se référer au local, au régional ou encore au national. Cette recherche ne privilégie pas un échelon particulier. Elle conçoit le territorial par différence avec le niveau global et avec la caractérisation a-spatiale qu'empruntent bon nombre de travaux sur le développement (Laganier et al., 2002 : 2). Pour ce faire, elle s'appuie sur la définition plurielle qu'offre la géographie selon laquelle le territoire peut être analysé de trois points de vue fondamentaux dans la pratique du développement territorial : existentiel, physique et organisationnel (Baudelle et al., 2011 ; Bellemare et Klein, 2011 ; Moine 2006).

Cette recherche vise ainsi, à mettre en exergue la possibilité qu'ont aujourd'hui les acteurs éloignés de leur territoire de référence de continuer d'être actifs dans les actions de développement dudit territoire.

Avec la mondialisation, de nouvelles dynamiques s'opèrent et l'aspect territorial du développement est de plus en plus abordé. L'aménagement du territoire tient désormais une place importante auprès des différents acteurs à la fois dans une logique de proximité que d'éloignement géographique. La mise en œuvre des politiques de décentralisation, l'éveil de la société civile « se traduisent par la prise en compte des dimensions locales et régionales et une "désétatisation" de l'aménagement du territoire » (Alvergne, 2008 : 94).

Mondolfo (2001 : 26) distingue quatre façons de travailler pour aboutir au développement. Il s'agit du « faire pour » (développement exogène d'après-guerre), « faire par » (la conscientisation), « faire avec » (le codéveloppement endogène) et du « faire durable » (approche écologique du développement).

D'abord conçue dans un sens étroit, c'est-à-dire essentiellement économique, la notion de développement a évolué vers une dimension multidimensionnelle et croisée des facteurs,

s'attachant à valoriser efficacement les richesses internes et externes afin de répondre aux besoins humains et essentiels dans les domaines de la santé, de l'éducation, des droits politiques, de la sécurité. La définition intègre depuis peu la question des coûts écologiques, faisant du développement un processus qui ne doit pas porter atteinte aux capacités de reconstruction (résilience) de l'environnement après exploitation de ses ressources. Enfin, la gouvernance constitue le dernier élément venant prendre place dans la construction du concept pour signifier la présence, dans le développement, d'un processus de délibération collective ouverte aux membres de la société civile. Progressivement enrichie, la notion ne met plus uniquement l'accent sur la dimension économique, mais incorpore la légitimité et le pouvoir que peuvent prendre les personnes sur les décisions qui gouvernent leur vie. Ensuite, une ligne de partage apparaît entre deux conceptions du développement. La première, diachronique peut se résumer dans la formule « l'économie d'abord, le social ensuite », la croissance étant là comme condition d'existence d'un espace social performant. La seconde approche plus synchronique ne différencie pas les registres d'action ni les phases, mais tente de les associer dans une même dynamique.

À la suite de Mondolfo (2001), cette recherche soutient que le développement est multidimensionnel et intègre la dimension sociale, économique, politique et culturelle. Il doit se faire avec l'ensemble des parties prenantes dans une approche de codéveloppement endogène et écologique. Comme théorisé par Fontan (2011), faire du développement territorial nécessite d'établir un lien entre innovation sociale et ledit territoire. La compréhension de la nature de ce lien est vitale pour répondre aux grands enjeux auxquels l'humanité est confrontée à savoir : la persistance des inégalités socio-économiques, la capacité de vivre en société dans le respect des différences culturelles et l'hyper exploitation des écosystèmes de la planète.

Ainsi, en plus de trouver des réponses aux problèmes qui se posent, sur un territoire, le développement territorial doit impliquer l'ensemble des parties prenantes et procéder à une production, une distribution et une circulation plus solidaires des ressources présentes sur ledit territoire. L'étude des dimensions sociale, politique, éthique et culturelle de l'innovation est centrale pour induire un progrès qui soit plus solidaire et plus écologique.

#### 2.2.4.2 Le développement durable

Le concept de développement durable a fait l'objet d'une première définition dans le rapport établi à la demande des Nations Unies en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, mieux connue sous le nom de Commission Brundtland. Selon le rapport intitulé « Notre avenir à tous » devenu le texte fondateur du développement durable, la

commission définit ainsi le développement durable : « [...] c'est s'efforcer de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité de satisfaire ceux des générations futures ». Le rapport part du constat que les problèmes environnementaux les plus graves sont principalement liés à la grande pauvreté des pays du Sud et aux modes de production et de consommation non durables » du Nord (Farid, 2006 : 13).

Brunel (2004) situe l'émergence du concept de développement durable à la fin de la guerre froide quand le développement a commencé à être perçu comme une norme imposée jusque-là aux pays dits sous-développés par les pays les plus avancés qui voulaient plaquer leurs modèles de croissance économique fondés sur un gaspillage des ressources non renouvelables. Selon l'auteure, c'est pour mettre fin à ce modèle dont les dangers menaçaient la survie de l'humanité entière qu'émerge le concept de développement durable.

Pour Aubertin et Vivien (2006), le développement durable tire ses racines de l'environnementalisme tropical dans les politiques de préservation de la nature dans les pays du Sud. Ainsi, l'évolution de la science écologique et les discours environnementalistes dès les années 1970, consacrés à la crise démographique et à la crise écologique globale, sont, selon ces auteurs, à l'origine de l'émergence du concept de développement durable. Benhayoun et Gaussier (1999 : 20-21) précisent qu'entre l'idée d'un développement porté par les activités économiques et celle d'un développement uniquement voué à des finalités environnementales, au service de la nature, le développement durable soulève le défi d'une approche complexe triangulée où s'associent l'économie, la société et l'environnement. Les conférences mondiales de Stockholm (1972), de Rio de Janeiro (1992) et de Kyoto (1997) ont, selon ces auteurs, amorcé et alimenté la réflexion sur un développement respectueux de la qualité de l'environnement et de la disponibilité des ressources naturelles. Ainsi, de la déclaration de Stockholm à celle de Rio, la question du développement économique et social est posée comme une condition essentielle de la durabilité du développement afin de parvenir à un développement durable et à une qualité de vie plus élevée pour tous les peuples. Les États devraient réduire et éliminer les modes de production et de consommation non viables et promouvoir des politiques démographiques appropriées.

Ce n'est donc pas que de préservation des ressources naturelles ou de durabilité de l'environnement dont il est question en premier lieu, mais de la durabilité du modèle de développement économique traditionnel. C'est dans cette perspective que Balthazard (2005 : 26) définit le développement durable comme une notion à visée planétaire dont la réalisation suppose le respect simultané de trois critères : finalité sociale, efficacité économique et prudence écologique. Farid (2006 : 17) pour sa part, insiste sur la responsabilité de chaque membre de la communauté pour l'atteinte des objectifs du développement durable. La réflexion sur le développement durable nous invite donc à repenser tous les aspects de notre vie quotidienne avec un nouveau souci : chercher toujours le meilleur compromis entre l'intérêt économique, environnemental et social [...] pour aligner progressivement les éléments de réponse les plus pertinents, pour entrer dans la logique d'un développement plus durable. Massiera (2009 : 13-14) souligne que

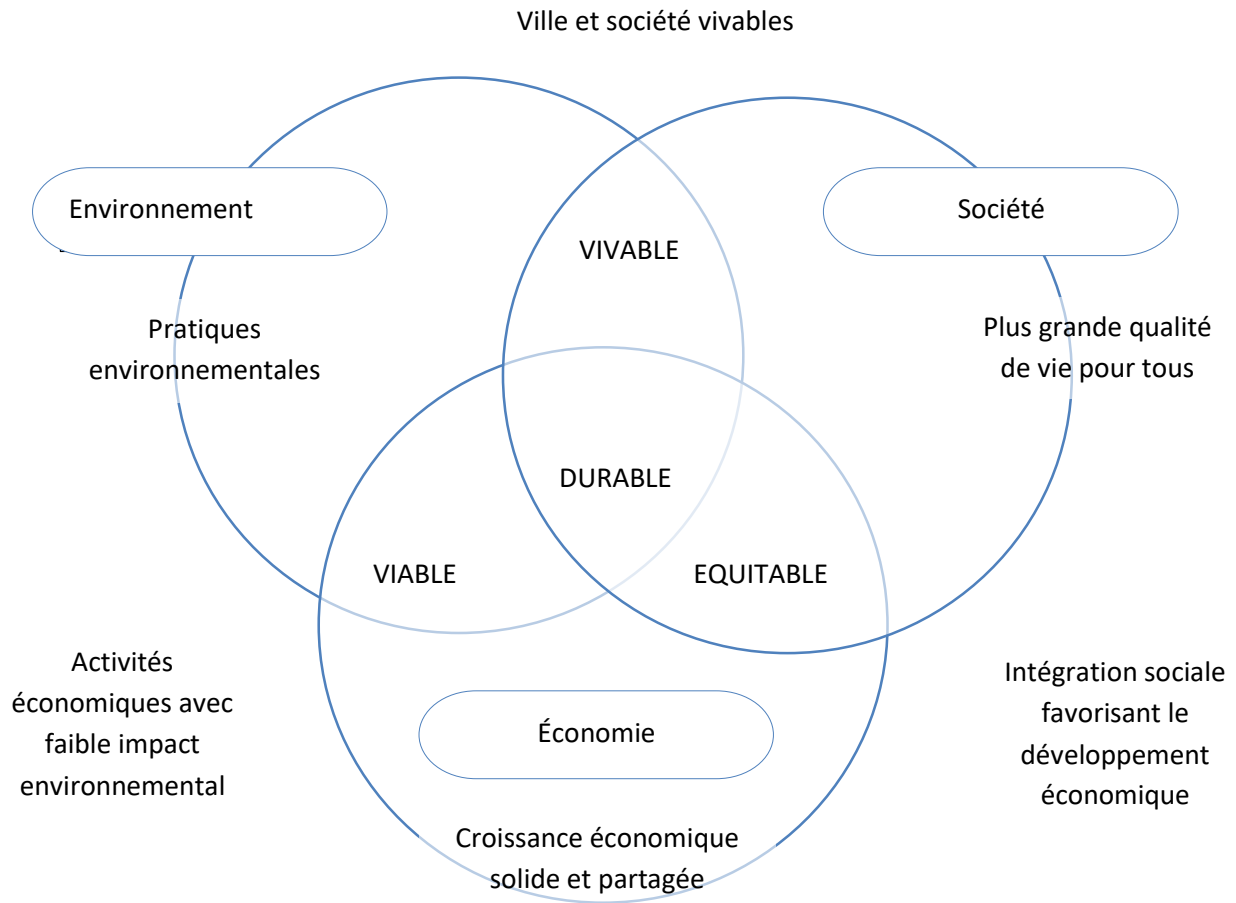
[...] le concept de développement s'est donc progressivement [...] et définitivement substitué à celui de croissance économique, pour devenir, avec son qualificatif de durable (ou soutenable ou encore responsable), un objectif fondamentalement multiforme et multidimensionnel, destiné surtout à traduire :

- la nécessité de rendre prioritaires et permanentes les préoccupations économiques, sociales, humaines et écologiques, en tenant compte de leur interrelation constante, et de la concomitance des mesures à mettre en œuvre, mais également

- le choix de nouveaux mécanismes, et la promotion de nouveaux modes de comportement individuel et collectif, afin d'assurer non seulement la garantie des conditions de vie sur notre planète, mais aussi, et surtout, un véritable mieux-être pour les générations actuelles et futures de l'humanité dans son ensemble.

La figure suivante résume le concept de développement durable comme envisagé par la commission Brundtland en 1987.

Figure 1: Le développement durable



#### 2.2.4.3 La coopération pour le développement

Alonso et Glennie (2015) identifient deux courants de pensée liés à la coopération au développement. Le premier courant l'associe à l'aide publique au développement et le second, lui donne un sens beaucoup plus large.

Le premier courant réfère à la théorie de l'aide internationale mise de l'avant par Chenery (1967) qui stipule que l'aide est essentielle à la reconstruction et au développement d'un pays. C'est ainsi que l'Afrique fut durant les cinquante années qui ont suivi la décolonisation, la principale

bénéficiaire de l'aide extérieure dans le but de soutenir le développement économique et social (Seillan, 2010).

Selon cette théorie, la croissance dépend de l'investissement qui devient fondamental pour les économies en développement. Seillan (2010) note néanmoins que l'aide au développement à l'Afrique avait surtout pour objectif de gérer la fin des relations coloniales entre les anciennes puissances coloniales et les jeunes États indépendants et de contenir l'influence soviétique. Selon lui, depuis les années 1970, l'aide extérieure fut consacrée en grande partie au secteur social (services et infrastructures de santé, d'éducation, d'accès à l'eau, de logement, d'emploi), au détriment des « secteurs productifs » (agriculture, industrie, commerce, tourisme). Dès lors, l'aide internationale n'a pas non plus permis de sortir les pays africains de la situation de pauvreté et d'amorcer leur processus de développement. Selon Alonso et Glennie (2015) l'aide est une notion bien étroite et constitue un transfert de ressources des pays donateurs vers les pays en développement à des conditions préférentielles afin de promouvoir leur développement économique et social.

Concernant le second courant, Alonso et Glennie (2015 : 1) définissent la coopération au développement comme une activité qui vise explicitement à soutenir les priorités de développement. Elle n'a pas de visée lucrative. Elle applique une discrimination positive en faveur des pays en développement et est basée sur des relations de coopération ciblant l'amélioration de l'appropriation par les pays en développement de leur développement. Elle vise entre autres objectifs à garantir le respect des normes fondamentales universelles en matière de protection sociale, promouvoir la convergence des niveaux de vie des différents pays, soutenir la participation active des pays en développement à la fourniture des biens publics mondiaux. C'est dans ce sens que Rist (2003 : 49) définit la coopération au développement comme :

L'ensemble des mesures prises au titre de l'aide publique au développement, telle que définie par l'OCDE. Ce qui inclut aussi bien des contributions financières aux organismes multilatéraux, aux gouvernements, aux banques internationales et régionales, aux ONG que les ressources consacrées à des projets et programmes bilatéraux ainsi qu'à l'aide humanitaire, mais aussi à toutes sortes d'autres activités qui se déroulent au Nord (bourses



d'études, opération de « sensibilisation », subventions à la recherche, prise en charge des personnes réfugiées, etc.)

Mais dans la pratique, la coopération au développement ne permet pas toujours l'atteinte de ces nobles objectifs. Dans son rapport intitulé le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du 21<sup>e</sup> siècle, l'OCDE (1996 : 9), après avoir fait le constat du recul de l'aide dans les pays bénéficiaires, mentionne qu'on a assisté à des gaspillages de ressources et des interventions mal conçues ou mal gérées. Les coopérations au développement se sont dès lors révélées contre-productives. L'organisme précise également que certains pays sont devenus tributaires de l'aide à l'excès. Ces constats d'échec ont amené l'OCDE à présenter une nouvelle vision de la coopération au développement basée davantage sur le partenariat qui délaisse les approches paternalistes imposées jusque-là aux pays pauvres. Le rapport présente également une définition plus précise des rôles de chaque partenaire. Cette nouvelle conception de la coopération constitue selon l'OCDE, l'un des changements les plus positifs proposés dans le domaine de la coopération au développement.

En effet, la coopération au développement qui autrefois impliquait nécessairement une collaboration avec les autorités centrales des pays bénéficiaires élargit son partenariat en raison des systèmes politiques plus pluralistes et décentralisés, d'un secteur privé dynamique et surtout la participation de la société civile et de l'appropriation par les populations locales des actions de développement. Ainsi, pour l'OCDE (1996 : 13-14), la coopération au développement consiste désormais à :

[...] aider les pays en développement à renforcer leur propre capacité de mettre place les éléments interdépendants, indispensables à un développement durable, en tenant compte de la situation et des engagements de chaque pays. [...]. Le principe fondamental est que les populations locales s'« approprient » les stratégies et objectifs de développement par le biais d'un dialogue ouvert entre les autorités locales et la société civile, d'une part, et les partenaires extérieurs, d'autre part, portant sur leurs objectifs communs et leurs contributions respectives.

Favreau et al. (2008) pour leur part distinguent les notions d'aide internationale, de coopération internationale et de solidarité internationale. Si la première réfère à l'aide humanitaire ou à l'aide d'urgence, la seconde a trait au soutien financier, technique et professionnel des pays développés

aux pays du Sud tandis que la solidarité internationale fait référence aux projets conjoints nord-sud, Sud-Sud ou Sud-Nord de développement.

Le tableau suivant présente les distinctions entre les trois notions selon la définition de Favreau et al. (2008 : 44).

Tableau 10: Typologie des interventions dans la coopération nord-sud

<b>Critères</b>	<b>Dimensions</b>	<b>Aide internationale</b>	<b>Coopération internationale</b>	<b>Solidarité internationale</b>
<b>Finalité</b>		Philanthropie	Justice sociale et développement	Justice sociale, développement, réciprocité et soutien à l'auto-organisation
<b>Organisation</b>		Logique d'urgence. <i>Exemple : aide aux réfugiés.</i>	Logique de soutien au développement. <i>Exemple : envoi de coopérants : stages des chantiers jeunesse</i>	Logique de développement fondée sur l'échange culturel, technique, professionnel et économique. <i>Exemple : commerce équitable, jumelage de municipalités...</i>
<b>Institutionnalisation</b>		Démarches de sensibilisation pour le financement d'activités humanitaires.	Démarches d'information et d'éducation aux problèmes de développement du Sud	Démarches partenariales autour d'activités de développement
<b>Populations locales visées</b>		<i>Des bénéficiaires</i>	<i>Des collaborateurs</i>	<i>Des partenaires</i>

Source : Favreau et al., 2008

La coopération est donc entendue comme le fruit d'une solidarité entre les États et surtout entre les citoyens à travers le monde.

Dans un contexte de mondialisation et de globalisation, ainsi qu'avec le développement des NTIC, la terre est devenue un village global où la solidarité se manifeste au-delà des limites des collectivités restreintes. Elle dépasse le cadre du « nous local » pour embrasser désormais une solidarité « globalisée ». La solidarité se présente comme la formalisation d'un projet entre

individus dans un même contexte social, mais aussi à l'endroit de gens dans des contextes différents sur le plan international. C'est ce que soutient l'OCDE (1996 : 1) lorsqu'elle écrit que :

[...] nous, habitants des pays industrialisés, ne pouvons éluder l'impératif moral qui nous oblige à remédier à l'extrême pauvreté et aux souffrances humaines qui affligent, aujourd'hui encore, plus d'un milliard d'êtres humains. Il est en outre largement dans nos propres intérêts d'encourager la prospérité grandissante des pays en développement. Par solidarité avec les peuples de tous les pays, nous cherchons à élargir la communauté de valeurs et d'intérêts indispensable au règlement des problèmes qui ne connaissent pas les frontières nationales qu'il s'agisse de la dégradation de l'environnement, des migrations, de la drogue ou des pandémies.

C'est justement cet impératif moral qui oblige également les diasporas et plus particulièrement la diaspora togolaise qui fait l'objet de cette recherche, dans les actions solidaires envers leur pays d'origine.

#### 2.2.4.4 Le développement local

C'est vers la fin des années 1950 que prend forme la théorie du développement local à la suite des inégalités territoriales causées par les approches de développement dites économiques ou exogènes qui n'ont pas souvent atteint les objectifs escomptés (Kolosy, 1997).

Pour plusieurs auteures et auteurs (Klein, 2008 ; Dubresson et Fauré 2005 ; Husson, 2001 ; Kolosy, 1997), le développement local est une réponse à l'échec des politiques macro-économiques et étatiques. Selon Husson (2001), le développement local est pour certains chercheurs, notamment anglo-saxons, la conséquence de l'échec du développement conduit par les États. Pour d'autres, il est une manière de rompre avec les tendances lourdes de la mondialisation. Pour d'autres, enfin, il est un espace d'autonomisation des acteurs privés face à des pouvoirs politiques nationaux défaillants ou prédateurs. Il n'y a donc pas, selon lui, de développement local sans l'existence d'une communauté territoriale avec un sentiment d'appartenance des habitants de cette communauté. C'est dans ce sens que Kolosy (1997) définit le développement local comme une approche volontariste axée sur un territoire restreint qui conçoit le développement comme une démarche partant du bas et privilégiant les ressources endogènes. Il est né, selon l'auteure, du constat de l'inefficacité des politiques macro-économiques et des mesures sectorielles nationales

à résoudre les problèmes qui se posent chaque jour à l'échelle locale et régionale en matière de développement économique et social. Klein (2008 : 63) souligne, pour sa part, que l'émergence de la perspective locale comme solution de développement tient, non seulement des changements contextuels et structurels associés à la mondialisation, mais aussi de l'émergence du paradigme actionnaliste au début des années 1980 à la suite des travaux du sociologue Touraine qui impose « le retour de l'acteur » dans l'analyse sociale. Selon l'auteur, pendant longtemps, l'État fut considéré comme l'initiateur de la transformation de la société, mais avec « le retour de l'acteur », on redécouvre le rôle des acteurs dans l'évolution de la société. Le local « devient alors le contexte pour le lancement de projets de développement alternatifs en réaction aux effets néfastes de la mondialisation sur des collectivités que les réingénieries néo-libérales et les délocalisations industrielles rendaient « orphelines ».

Dubresson et Fauré (2005), de leur côté, abordent la question du développement en s'interrogeant sur les liens à établir entre la décentralisation et le développement local. Les auteurs remettent en cause le lien mécanique que l'on établit trop souvent entre les deux notions. Selon eux, les processus de décentralisation sont favorisés par plusieurs facteurs dont la mondialisation, l'émergence d'une société civile nationale et internationale, l'échec des États développeurs, l'abandon des mesures d'inspiration keynésienne dans les anciens pays industriels et la domination des approches néo-libérales au sein des institutions internationales ayant conduit aux PAS. La décentralisation illustre, selon les auteurs un nouveau mode de gouvernance locale qui rapproche les pouvoirs des acteurs avec plus de pertinence, de rapidité et de flexibilité. Pour ce qui est du développement local, les auteurs estiment qu'il s'est imposé par le haut, sous la forme d'une injonction internationale, et par le bas, à partir d'initiatives ou de revendications à l'échelle des villes, des quartiers ou d'autres espaces infranationaux. Il intègre plusieurs dimensions (spatiales, économiques, sociales, culturelles et politiques) et n'exclut pas l'aide venant « d'en haut ». C'est au contraire un lieu de rencontre entre ce qui vient de la base et ce qui vient des paliers supérieurs. Ils concluent que la décentralisation et le développement local supposent la mobilisation des acteurs, la participation des habitants, l'émergence de nouvelles relations sociales, mais aussi une recherche d'effets de synergie entre des acteurs différents (acteurs publics tels que collectivités locales ou acteurs privés tels que les entrepreneurs,

exploitants agricoles, coopératives, associations). C'est en ce sens que Husson (2001 : 56) écrit que :

[...] le développement local est avant tout une dynamique économique et sociale, voire culturelle, plus ou moins concertée, impulsée par des acteurs individuels et collectifs sur un territoire donné. [...] un processus qui permet de faire mûrir des priorités, de choisir des actions à partir de savoirs et propositions des groupes de populations habitant un territoire donné et de mettre en œuvre les ressources disponibles pour satisfaire ces propositions. Le développement local incite à privilégier les acteurs plus que les infrastructures, les réseaux plus que les institutions établies, pour donner aux hommes et aux groupes directement intéressés une fonction de décision sur les actions qu'ils mènent. Le développement local est donc une pratique du développement, une méthode de travail, non une nouvelle théorie qui complèterait ou se substituerait aux précédentes au prétexte qu'elles auraient échoué. Il ne vise pas à identifier les divers obstacles au développement ni à rechercher la combinaison optimale des ressources, rares par définition, mais à s'interroger sur les moyens de parvenir à leur combinaison.

Dans les pays ouest-africains, la décentralisation et le développement local sont devenus des priorités politiques de développement depuis la fin des années 1980. Tout comme la plupart des pays de la région ouest-africaine, le Togo a opté pour la marche vers sa décentralisation. Elle s'inscrit dans un cadre juridique énoncé par la constitution du 14 octobre 1992 et complété par la Loi N° 98-006 du 11 février 1998 portant décentralisation au Togo. Cette loi a été supplantée par la nouvelle Loi N° 2007-011 relative à la décentralisation et aux libertés locales adoptées en mars 2007. Elle instaure les trois niveaux de décentralisation : la commune, la préfecture et la région. Ces collectivités territoriales dotées de compétences et de ressources propres devraient s'administrer librement avec des organes élus. L'enjeu économique de la décentralisation est de veiller, conformément aux dispositions de l'article 142 de la Constitution, au développement harmonieux de toutes les collectivités territoriales sur la base de la solidarité nationale, des potentialités régionales et de l'équilibre interrégional. La décentralisation favorise, selon les textes, la construction et la mise en place des équipements socio-économiques de proximité au bénéfice notamment des populations. Ce faisant, elle contribue à promouvoir l'emploi, et donc à lutter contre la pauvreté, à travers des programmes de développement local, généralement mieux adaptés aux besoins réels, aux ressources et autres moyens des collectivités territoriales et de leurs habitants.

Mais la décentralisation n'est toujours pas active au Togo même si les premières élections locales se sont tenues le 30 juin 2019. Or la décentralisation constitue un fondement du développement local qui vise à faire participer le plus de gens possible, de mobiliser le plus de ressources locales pour avoir une certaine autonomie par rapport aux bailleurs de fonds. C'est également la volonté des acteurs de reprendre en main leur avenir, d'avoir plus de poids sur les décisions qui les concernent (Dubresson et Fauré, 2005).

Denieuil et Laroussi (2005 : 110) identifient quatre enjeux du développement local notamment économique, institutionnel, social et culturel. D'autres auteurs et auteures (Balley, 2014 ; Leloup et al., 2003 ; de Sardan, 1995, Ferrier, 1983) soutiennent que le développement local ne peut se mener sans la participation de tous les acteurs. Il suppose la réalisation d'actions collectives sur un territoire et privilégie l'appropriation du processus de développement par les acteurs concernés, contrairement aux modèles précédents qui leur accordaient moins de place. Ainsi, pour Denieuil et Laroussi (2005 : 109), le développement local est une démarche fédérative de mobilisation des acteurs d'une zone géographique autour d'un projet d'ensemble, économique, institutionnel social et culturel, visant à créer une dynamique durable sur un territoire. C'est un processus de diversification et d'enrichissement des activités économiques et sociales sur un territoire à partir de la mobilisation et de la coordination de ses ressources et de ses énergies.

À tous ces éléments ci-haut mentionnés, Ferrier (1983) ajoute la nécessité d'une logique territoriale qui fait référence à l'identité commune d'une région, d'une localité, d'un quartier, où il existe une relative unité économique, géographique ou historique. Mais qu'entend-on par acteur ?

Selon de Sardan (1995), dans une communauté rurale, les principaux acteurs du développement sont les paysans de statuts divers, les femmes, les jeunes sans emploi, les notables ruraux, les agents de développement de terrain, les représentants locaux de l'administration, les membres d'organisation non gouvernementale (ONG), les experts de passage et les assistants techniques européens. On peut ajouter à cette liste, les membres de la diaspora, les ressortissants de la communauté vivant en villes puisqu'il est reconnu aujourd'hui qu'avec la mondialisation, la

distance n'empêche plus les habitants d'un territoire donné vivant à l'extérieur de demeurer acteurs de développement. Comme écrit par Balley (2014 :123):

Les actions de développement « local » qui supposent la construction, l'enchaînement et la coordination de multiples relations de coopération (interpersonnelles, interorganisationnelle, interinstitutionnelle, voire intersectorielle) ne se font donc pas seulement dans des espaces de proximité géographique ou de coprésence, mais aussi (de plus en plus), en raison des effets de mondialisation et de la généralisation des modes et des canaux de communication, au sein et entre des espaces où la distance et ses effets de friction prennent moins d'importance. Ce qui ne veut pas dire, comme l'ont bien montré la géographie et la sociologie économique, que la capacité d'agir (développement endogène) n'importe plus, bien au contraire, mais que celle-ci doit, davantage qu'au paravent, savoir composer avec les multiples forces qui traversent les frontières de l'espace institutionnel local.

De Leener et Ouédraogo (2006) ajoutent une autre dimension au développement local, celle de l'appropriation et de la maîtrise par les acteurs concernés de certains éléments. Il ne peut, selon eux, avoir de développement local qu'à la condition que les acteurs locaux possèdent une réelle maîtrise de quatre secteurs essentiels de la vie en collectivité : la production des règles et des normes, les décisions, qui les concernent, les ressources dont ils disposent ainsi que leurs initiatives. « Maîtriser quelque chose » signifie selon eux qu'on est le « patron de la chose », qu'on en a le contrôle.

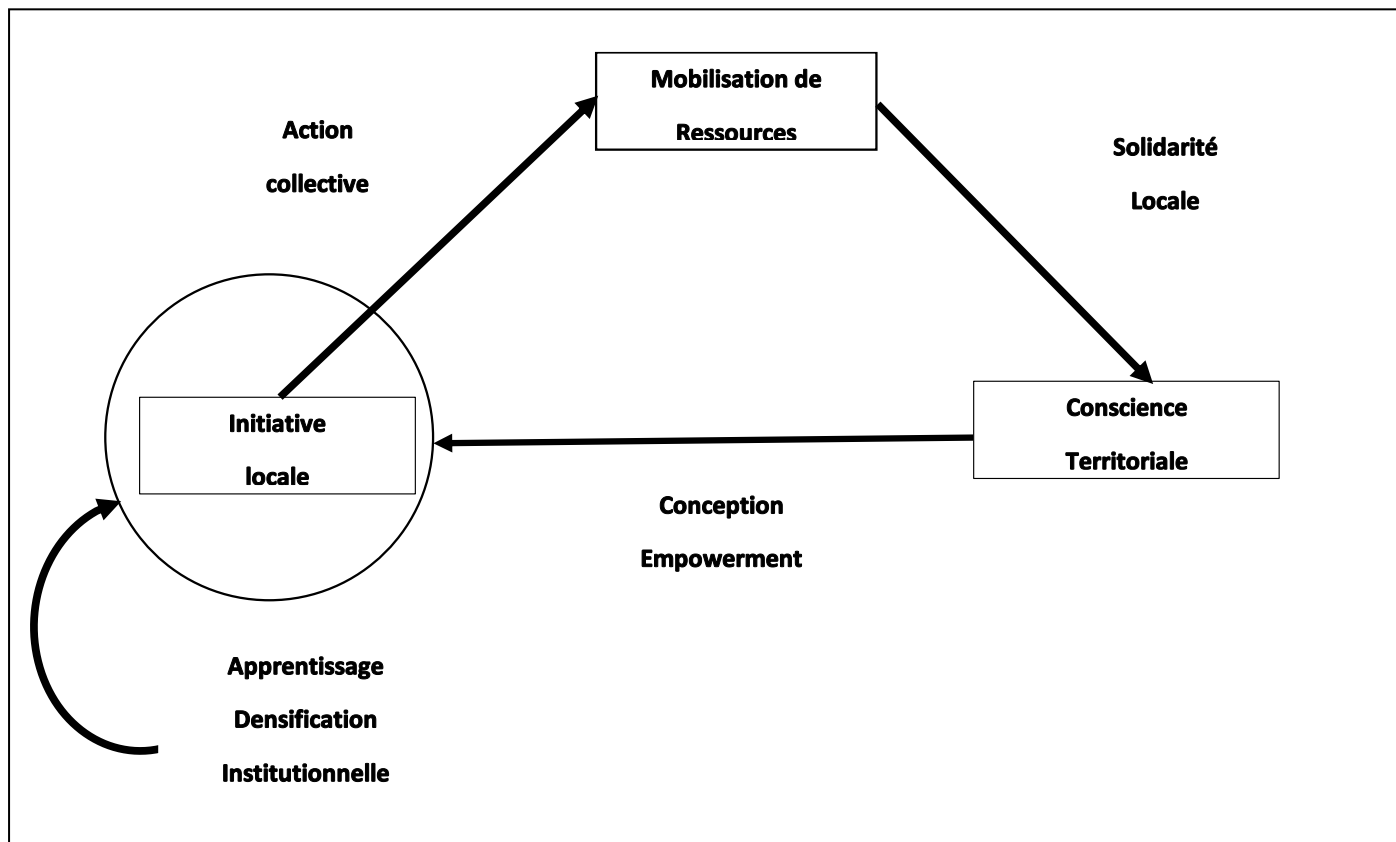
Le développement local suppose également des innovations dans les territoires concernés et la reconfiguration des espaces de décision (Balley, 2014 ; Klein, 2008 ; Leloup et al., 2003). C'est dans ce sens que Klein (2008) écrit que le développement local vise à élaborer des stratégies destinées à produire de nouveaux dynamismes dans les régions défavorisées. Le défi des régions est, selon lui, de susciter l'innovation capable de provoquer des changements avec l'appui de ressources locales et extérieures, endogènes et exogènes, communautaires, publiques et privées au risque de reproduire les relations d'inégalité. Le développement local suppose également, selon lui, la valorisation de l'initiative locale, une identité territoriale partagée et la mobilisation locale. Leloup et al. (2003) indiquent que le développement local résulte d'une dynamique complexe entre acteurs privés et publics et une certaine gouvernance locale. Ils définissent la gouvernance locale ou territoriale comme un processus de mise en compatibilité de plusieurs proximités institutionnelles unissant des acteurs (économiques, institutionnels, sociaux...)

géographiquement proches, en vue de la résolution d'un problème productif ou de la réalisation d'un projet local. Le développement local est donc avant tout selon eux, l'affaire d'acteurs de toutes sortes mis en rapport, mobilisés en vue de stimuler une synergie créatrice, porteuse d'effets de développement. C'est un processus d'abord social, technique ensuite, et dont les facteurs sont enracinés dans la réalité sociale locale qu'on ne peut facilement transférer à d'autres espaces. C'est pourquoi la réalisation d'un projet dans un milieu ne dépend pas seulement du budget qui y est consacré et de la nature du projet lui-même, mais aussi et surtout de la gouvernance territoriale c'est-à-dire la capacité du terrain à gérer et à s'approprier le projet.

La figure suivante résume le processus de développement local selon Beaudet et al. (2008 :66). Ce processus correspond à la conception du développement local retenue dans le cadre de cette recherche, qui met l'accent notamment sur la mobilisation des ressources, la solidarité locale à laquelle s'ajoute la solidarité internationale portée par les diasporas, au cœur de cette thèse.



Figure 2: Développement et initiative locale : Un modèle



Source : Beudet et al. (2008 : 66)

De ces différentes définitions, on peut retenir que le développement local implique les éléments présentés dans le tableau suivant.

Tableau 11: Les implications du développement local

1) L'absence de modèle
2) La recherche d'un certain degré d'autonomie vis-à-vis des centres de décision « extérieurs »,
3) Un processus de mobilisation des acteurs, de participation des habitants, d'émergence de nouvelles relations sociales, mais aussi une recherche d'effets de synergie entre des acteurs différents (acteurs publics tels que collectivités locales ou acteurs privés tels que les entrepreneurs, exploitants agricoles, coopératives, associations, etc.)
4) D'organiser les activités de production, d'échange et de distribution dans la complémentarité et la solidarité plutôt que dans la concurrence.
5) Un projet global prenant en compte la totalité d'un contexte social, économique et culturel. Il s'agit de passer d'une logique sectorielle (industrie, commerce, tourisme, transport...) à un système d'actions global intégrant l'ensemble des éléments de la vie sociale (logement, santé, éducation, culture, loisirs, travail...).
6) L'importance de la valorisation des richesses locales, de la diversification des activités et de l'innovation dans les pratiques.
7) La nécessité d'une logique territoriale où il existe une relative unité économique, géographique ou historique.

Source : Ferrier, 1983

Les définitions présentées montrent que le concept de développement, quel que soit le qualitatif qui lui est attribué, se rapporte à un besoin de changement, à l'amélioration d'une situation insatisfaisante à une autre jugée préférable. Quels liens peut-on lors établir entre l'engagement des diasporas et le développement local? C'est ce qui fera l'objet de la sous-section suivante.

### 2.3 Diaspora : engagement et participation au développement local

La problématique de la recherche a montré que les différentes stratégies de développement mises en œuvre en Afrique depuis les indépendances tardent à donner les résultats attendus. Les efforts de l'État, des ONG, des coopérations bilatérales et multilatérales, n'ont pas permis d'éradiquer la pauvreté plus de cinquante ans après les indépendances. Devant une telle situation, que peuvent faire les fils et filles de l'extérieur de ces pays? En quoi peuvent-ils demeurer des acteurs de développement?

Cette section vise à présenter dans un premier temps l'engagement de la diaspora au profit du pays d'origine et par la suite proposer un modèle conceptuel du lien entre les diasporas et le développement des pays d'origine.

André et al. (2012:1) définissent ainsi la participation citoyenne:

« Citizen participation may be defined as a process in which ordinary people take part – whether on a voluntary or obligatory basis and whether acting alone or as part of a group – with the goal of influencing a decision involving significant choices that will affect their community. Such participation may or may not take place within an institutional framework, and it may be organized either by members of civil society (for example, through class action, demonstrations citizens' committees, etc.) or by decision makers (for example, through referendums, parliamentary commissions and mediation, etc.) ».

On peut retenir deux niveaux de participation selon Mercier et al. (2009): la participation individuelle et la participation collective. La participation individuelle est la volonté d'une personne de contribuer à un changement au sein de la société. Elle se manifeste auprès des diasporas par un apport personnel en soutien aux membres des familles restées dans les pays d'origine. La participation collective est au contraire une mise en commun des moyens pour opérer des changements structurants dans un milieu de vie. Pour Bouquet (2017), l'intervention collective n'est pas un phénomène nouveau. Il existe depuis le 19<sup>e</sup> siècle, mais a connu un grand développement dans l'entre-deux-guerres avec la naissance de diverses associations notamment celle des mouvements de jeunesse fondés sur la pédagogie, le militantisme et la vie communautaire. Selon Touraine (2014), il existe au sein des sociétés, des problèmes sociaux et culturels qui appellent des choix collectifs. Les mutations culturelles, une vie sociale mouvementée, la grande circulation des populations, des idées et des capitaux sont entre autres éléments qui font intervenir de nouveaux acteurs de la vie sociale.

De tout ce qui précède, on peut retenir que les diasporas peuvent s'engager de différentes manières au processus de développement des pays d'origine. Cet engagement peut cependant se manifester selon différentes étapes et évoluer dans le temps selon Kuznetsov (2006). Le tableau suivant présente les étapes de l'évolution de l'engagement diasporique envers les pays d'origine.

Tableau 12: Les étapes d'évolution de l'engagement de la diaspora envers le pays d'origine

Étape	Motivation	Type d'engagement	Forme organisationnelle de la diaspora	Exemples de pays
<b>En développement</b>	La fierté nationale, la volonté de contribuer au développement du pays d'origine	Les organisations diasporiques et le gouvernement fournissent une assistance générale, mais avec un degré limité d'implication	Divers et grands réseaux informels assistés par des organisations diasporiques professionnelles. Les structures formelles sont aussi nombreuses, et de plus organisées.	L'Argentine, l'Arménie, le Chili, l'Inde, la Corée, le Mexique, l'Afrique du Sud
<b>Intermédiaire</b>	La réussite personnelle prime, mais les premiers signes de structuration de la diaspora apparaissent	Principalement des projets individuels, premières tentatives pour les projets collectifs sont faites	Les réseaux informels sont nombreux. Les groupements diasporiques formels apparaissent de plus en plus.	Certains pays de l'espace soviétique
<b>Rudimentaire</b>	La réussite individuelle, le fait d'appartenir à la diaspora est perçu comme inconvenient	Limité, des projets individuels en vue des gains rapides	Dans la plupart des cas, des petits réseaux informels. Faible présence des structures formelles.	La majorité des pays de l'ancien bloc soviétique sauf l'Arménie ; la plupart des pays africains

Source : d'après Kuznetsov (2006 : 223)

Kuznetsov (2006) identifie trois étapes de l'évolution de l'engagement diasporique notamment rudimentaire, intermédiaire et en développement. À chacune des étapes correspond un degré de motivation des membres de la diaspora, un type d'engagement et un niveau de structuration dans le pays d'accueil.

La présente étude cherche à décrire le rôle de la diaspora togolaise comme actrice de solidarité internationale dans les communautés référentielles. Dans un contexte où la pauvreté touche une grande partie des populations du pays d'origine, en quoi et comment l'intervention de la diaspora peut-elle contribuer à alléger les souffrances des populations des communautés référentielles?

#### **2.4 Diaspora et développement local : proposition d'un modèle conceptuel**

Après avoir présenté le corpus théorique de l'objet d'étude, il importe d'intégrer les concepts de diaspora et de développement local dans un modèle qui servira de grille d'analyse. C'est ce qui fera l'objet de cette sous-section dans laquelle sera également décrit comment les notions définies plus haut seront opérationnalisées.

Le développement local, tel que défini plus tôt, est caractérisé par deux dimensions essentielles notamment la dimension économique et la dimension sociale (Husson, 2001). Quel peut être l'apport de la diaspora dans la valorisation du capital économique des communautés et l'épanouissement social de ses membres ?

Porteuse de plusieurs ressources financières, mais également de ressources intellectuelles, la diaspora peut soutenir selon Leloup et al. (2003 : 109), « la mise en place et le renforcement des capacités locales afin de permettre à chaque individu de tirer sa juste part de l'enrichissement collectif et à la communauté de progresser socialement, culturellement et économiquement dans un contexte où le développement économique s'oriente vers un développement durable, soucieux de justice sociale ». Les auteures et auteurs soulignent que les membres de la diaspora sont détenteurs de compétences et de savoir-faire pouvant permettre de mettre en œuvre une culture de l'innovation, à susciter les initiatives locales, à faire émerger des porteurs de projets et à générer un tissu de nouvelles entreprises. Les diasporas qui sont par essence créatrices de connexion et de liens selon Lemieux et Fortin (1977) peuvent contribuer à créer des liens entre les acteurs locaux, les autorités locales et les acteurs internationaux. Fall (2003:19) souligne que la coopération décentralisée est un catalyseur de la participation des diasporas au développement local de leur zone d'origine. Ne pouvant intégrer comme élus les collectivités locales, en raison de la distance, les émigrés peuvent jouer un rôle de médiateurs entre les

institutions de leurs pays d'accueil et celles des pays d'origine. Fibbi et Meyer (2002 : 16) pour leur part écrivent en ce sens que :

dans l'économie mondiale, ce sont les savoirs qui constituent les sources de la croissance endogène. [...]. Dans un tel contexte, les réseaux de diasporas [...] capitalisant (sic) sur les compétences expatriées pour en faire bénéficier le pays d'origine représentent les tentatives les plus achevées de (re) prise de contrôle des processus de développement. Ils visent à mobiliser non seulement les compétences incorporées dans ces individus (le traditionnel capital humain), mais aussi les réseaux socioprofessionnels et sociotechniques (le capital social et culturel) auxquels ils sont connectés dans leurs pays d'accueil.

La bonne connaissance du fonctionnement de l'économie locale dans le pays d'origine constitue pour les diasporas un atout pour leur intervention. En Afrique, le développement local s'articule autour de trois éléments fondamentaux à savoir : l'économie populaire, une organisation sociale et un processus d'industrialisation et de modernisation (Leloup et al., 2003 : 106). Dans ce contexte économique particulier, les diasporas avec une bonne maîtrise du fonctionnement de l'économie populaire peuvent jouer un rôle de médiateur entre les différents acteurs pour assurer une mise en valeur des ressources locales.

Sur le plan social, le développement local suppose, selon Husson (2001), la création, la revitalisation des solidarités réelles ou présumées afin d'organiser des débats autour d'un projet d'avenir. Il suppose également que les populations soient capables de s'organiser entre elles et soient disponibles lorsqu'elles sont sollicitées. Enfin, il est important selon lui de susciter la mise en place de structures de médiation et de négociation entre les différents groupes pour que chacun puisse exprimer son point de vue et participe à la définition des priorités de développement afin que toutes et tous puissent trouver une part d'intérêt aux projets communs. Sur cet aspect également, la diaspora peut jouer un rôle en mobilisant les citoyennes et citoyens afin de susciter leur participation aux actions de développement de leur communauté. Leur connaissance de la population peut faciliter la confiance indispensable pour une participation active.

Nussbaum (2011) à la suite des travaux de Sen (1999), a développé « l'approche par capacité » du développement humain. Pour l'auteur, les personnes ont le pouvoir d'influencer leur existence.

Le développement ne peut donc pas se faire à leur place, mais plutôt par elles-mêmes. Les populations d'un territoire sont ainsi à la fois les architectes et les bénéficiaires du progrès économique et social dudit territoire. Pour ce faire, les objectifs et les moyens de développement visent à améliorer les capacités intrinsèques des personnes comme leurs connaissances, leur santé, leur estime de soi. Leloup et al. (2003 : 109) abondent dans même sens en estimant que l'ancrage territorial et communautaire des individus, l'apprentissage, le réseau et la coopération sont autant de réalités intrinsèques des milieux socio-économiques africains. Par conséquent, le développement des territoires africains dépend de leur aptitude à se prendre en charge plutôt que d'être dans l'attente d'un projet de développement venu de l'extérieur. Les auteures et auteurs soulignent pour terminer que cette nouvelle donne exige de la part des organisations internationales et des autorités politiques nationales, une acceptation de cette émergence par le bas du développement. Cela implique également de nouvelles pratiques de partenariat et de coopération, plus souvent présentes dans les discours que dans les réalités.

Dans ce contexte, les diasporas avec les différentes ressources mobilisées dans les pays d'accueil peuvent être des acteurs de changement dans les pays d'origine. Malgré leur distance, elles peuvent favoriser l'autonomisation des populations en développant de nouveaux types de partenariat et de coopération avec les autres acteurs des territoires référentiels.

Ainsi, sur le plan théorique, cette thèse emprunte l'approche de l'auto-développement et du développement international mis en rapport avec l'implication de différents acteurs, dont les diasporas pour l'autonomisation des communautés d'origine dans une logique de co-construction de stratégies. Elle se présente comme une contribution à la réflexion sur la possibilité qu'ont les diasporas en raison des pratiques de communication largement facilitées par les NTIC, d'influencer le cours de l'évolution économique en raison de leur propre distance critique par rapport au fonctionnement dit « traditionnel » de ces sphères (Storper, 1997 : 11). Que l'on parle d'« initiatives populaires de solidarité internationale » (Pirotte, 2013) ou encore de « solidarité de proximité » (Favreau, 2009), plusieurs initiatives de solidarités sont aujourd'hui menées par la société civile en direction des pays pauvres. Fibbi et Meyer (2002 : 17) soulignent en ce sens que

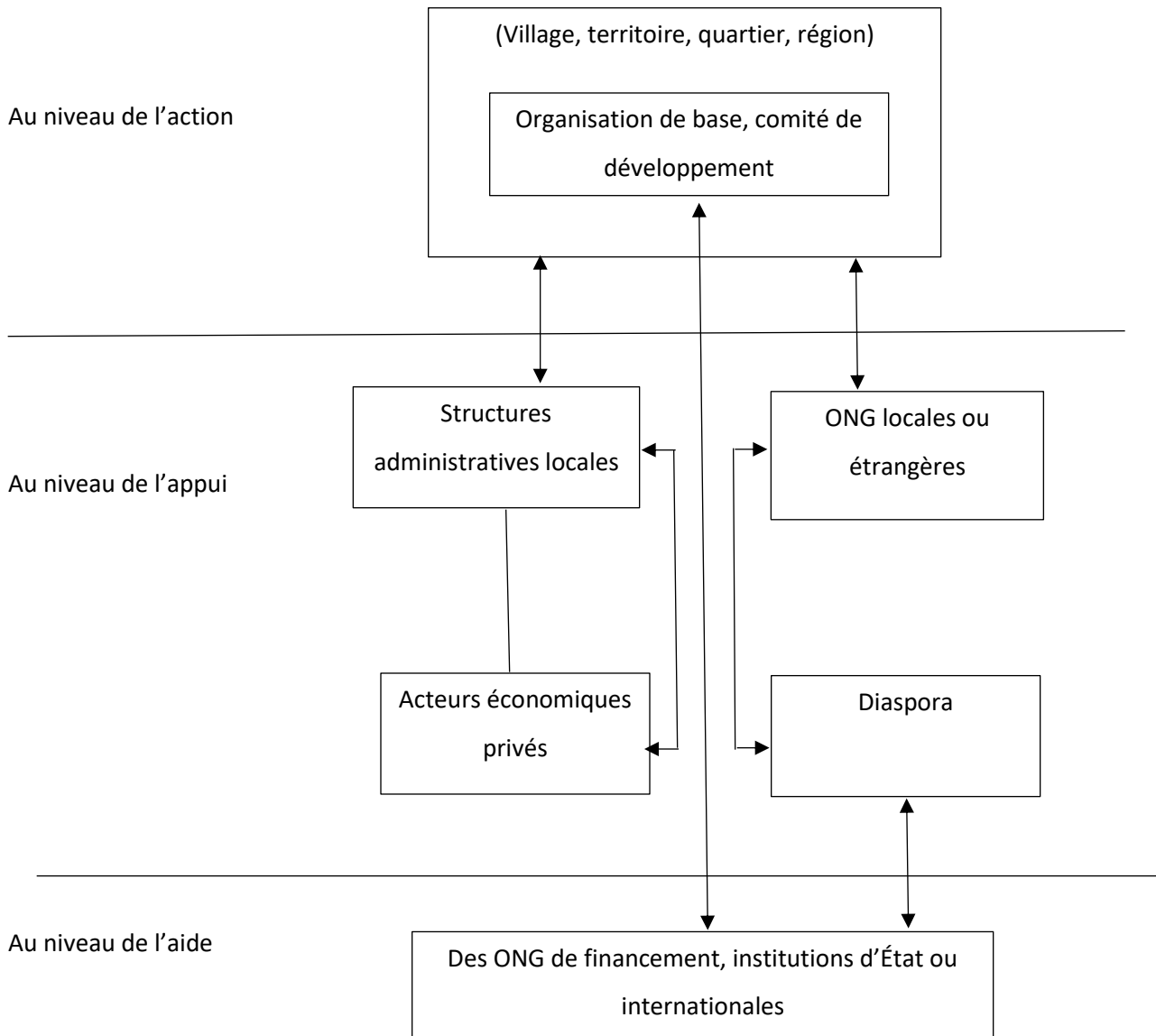
[...] depuis quelques années, des organisations comme l'OIM, l'OCDE, la Banque Mondiale, le Haut-Commissariat à la coopération internationale manifestent une prise de conscience significative, du potentiel de coopération pour le développement que revêtent les diasporas. Dans le même sens, dans les pays d'émigration se développent des structures pour impliquer les diasporas dans les processus de développement des pays de départ. La tendance est d'un côté comme de l'autre au recours à la diaspora pour assumer des fonctions de coopération interétatique entre les pays d'origine et les pays d'accueil.

Dans ce sens, l'intervention des diasporas correspond à une solidarité nord-sud pour accompagner le processus de développement des pays d'origine.

La figure qui suit schématise le modèle proposé présentant les différentes parties prenantes qui contribuent au développement local dans les communautés de référence.



Figure 3: Contribution théorique du modèle proposé



Source : adaptation de l'auteur de Beaudoux (1992).

### Conclusion

Ce chapitre consacré au cadre conceptuel et théorique a fourni des points de repère en ce qui a trait à l'objet d'étude notamment les diasporas et le développement local. Il s'agissait de saisir la portée du concept de diaspora à travers plusieurs cadres conceptuels. Après avoir identifié les grands courants de définitions, il a été souligné qu'avec la mondialisation, le concept de diaspora

est désormais attribué à différents groupes migratoires et ne représente plus seulement des peuples ayant vécu un traumatisme. Le concept de développement et surtout celui du développement local qui constitue la variable dépendante de la recherche y a également été présenté. Ce cadre épistémique et théorique a permis d'établir les liens entre la migration et le développement local.

Le chapitre suivant est consacré à la méthodologie de la recherche.

## CHAPITRE 3

### CADRE MÉTHODOLOGIQUE

#### Introduction

Ce chapitre a pour objet de présenter la méthodologie de la recherche. La nature et l'approche, les techniques de collecte et de traitement des données ainsi que les considérations éthiques qui guident la recherche y sont présentées.

Pour clarifier et expliquer notre vision de la connaissance, nous nous référons à des paradigmes comme l'interprétativisme, le constructivisme et le positivisme (Perret et Séville, 1999). L'interprétativiste stipule que la validité de la connaissance se trouve dans la cohérence et la validité de l'expérience et le pragmatisme du sujet. Le positivisme recommande de s'en tenir aux faits du monde extérieur et de rejeter comme sans valeur toute connaissance ayant une autre origine. Il propose deux règles essentielles à savoir : renoncer à tout a priori et rechercher, à travers l'observation de données d'expérience, des lois générales. Le constructivisme stipule pour sa part « que les objets sociaux ne sont pas donnés "dans le monde", mais construits, négociés, reformés, adaptés et organisés par les êtres humains dans leur effort pour faire sens de ce qui se produit dans le monde » (Sarbin et Kitsuse, 1994:3).

Cette thèse adhère au fait qu'il existe une interdépendance entre le sujet et l'objet de l'étude (Perret et Séville, 1999). Elle cherche à comprendre et à construire la réalité sociale des membres de la diaspora togolaise au Canada. La recherche s'articule ainsi autour de la construction et de l'interprétation de la réalité perçue par les membres de la diaspora togolaise au Canada. Cette construction dépendra surtout des répondantes et des répondants, de leurs intentions, mais aussi de leur vécu. Comme avancé par Bertacchini (2009), c'est précisément avec une démarche constructiviste à des fins concrètes et une pluralité de méthodes adéquates qu'on peut agir sur le monde social.

### 3.1 Type de recherche et nature des données à recueillir

Selon Lamoureux (2000), les activités de recherche varient selon qu'il s'agisse d'explorer un phénomène, de le décrire ou de l'expliquer. Chaque cas commande le choix d'une méthode de recherche particulière. Les recherches peuvent être donc de trois ordres principaux : exploratoire, descriptif et explicatif. Les méthodes exploratoires servent à découvrir un phénomène qu'il serait impossible d'étudier avec les méthodes plus structurées. C'est en ce sens que Gauthier (2003 : 131) avance que « les questions de recherche exploratoires visent des thèmes qui ont été peu analysés et dont le chercheur n'est pas en mesure d'établir un portrait à partir des connaissances existantes ». Les résultats obtenus avec une méthode exploratoire permettent d'entrevoir des hypothèses et de formuler des prédictions à vérifier dans de futures recherches. Les méthodes descriptives, cependant, visent à tracer un portrait précis du phénomène étudié et permettent d'établir des liens entre les éléments de ce phénomène. Enfin, les méthodes explicatives servent au chercheur qui veut isoler le phénomène étudié ; il contrôle tous les éléments qui peuvent exercer une influence, sauf un qu'il manipule lui-même. Ces méthodes relèvent généralement de la recherche quantitative.

Cette recherche porte sur le lien entre les diasporas et le développement des pays d'origine à partir du cas de la diaspora togolaise au Canada. À ce jour, il n'existe pas, à notre connaissance, de recherche scientifique sur ce sujet. Les quelques études portant sur la diaspora togolaise ont été entreprises pour la plupart en Europe, notamment en France<sup>38</sup>. Soulignons également que l'immigration africaine au Canada étant relativement récente, peu de recherches ont été faites sur les diasporas africaines au Canada, et encore moins sur leur contribution au développement des pays d'origine. Il est donc possible d'avancer que la présente recherche est de type exploratoire et descriptif. En effet, le sujet de recherche a été peu exploré et il n'est pas possible

---

<sup>38</sup> La thèse de Flores Sossah « Pratiques alimentaires et adaptation : cas des Togolais du Sud (Ewés) à Paris » en 1996. Une recherche de Hugo Bréant présentée dans le cadre du Master de science politique avec pour thème : « Entrepreneurs et associations diasporiques : le travail de production politique d'une communauté togolaise en France » réalisé en 2009. Sohler Karin dans son Mémoire de Sociologie et Anthropologie sur les « Pratiques de la politique transnationale : une étude de cas des organisations et des mobilisations des migrants togolais en France » en 2007. Agbobli (2017). La diaspora togolaise des années 1960 à nos jours : Histoire, répartition géographique et apports dans le développement économique du Togo : L'Harmattan.

d'établir un portrait en l'état actuel des connaissances. Les résultats de la recherche peuvent déboucher sur des hypothèses et des prédictions à vérifier dans de futures recherches, ce qui correspond à une autre des caractéristiques des études exploratoires. Gauthier (2003) note que pour aborder les questions exploratoires, on privilégie une approche qui permet de s'imprégner de l'essence d'une situation, d'en capter la complexité et d'en interpréter le sens. Pour ce faire, la première question spécifique se décline ainsi : quels sont les facteurs susceptibles de faciliter l'implication des diasporas dans le processus de développement des pays d'origine ? Cette question spécifique est suivie de deux autres de nature descriptive et empirique. Elles se lisent ainsi : comment les diasporas s'organisent-elles ou se mobilisent-elles dans les pays de résidence ? Dans quelles mesures, les solidarités portées par la diaspora togolaise au Canada peuvent-elles contribuer, selon elle, au développement du Togo dans un contexte d'éloignement ? Ces questions permettront dans le cadre de cette recherche, de s'imprégner de l'essence des liens entre la diaspora togolaise au Canada et le développement local au Togo et d'en interpréter le sens.

### **3.2 Justification de la nature qualitative de la recherche**

Pour Paillé et Mucchielli (2008 : 9), la recherche qualitative est une recherche qui implique un contact personnel avec les sujets de la recherche, principalement par le biais d'entretiens et par l'observation des pratiques dans les milieux de vie des acteurs. Une recherche est également qualitative quand elle est menée sans appareils sophistiqués ou mises en situation artificielle, selon une logique proche des personnes, de leurs actions et de leur témoignage. Paillé (2007) abonde dans le même sens quand il écrit que la méthodologie qualitative est une manière normale, spontanée, naturelle, quasi instinctive d'approcher le monde, de l'interroger et de le comprendre. Elle approche au plus près des êtres humains, de leur vécu, mais aussi du chercheur. Deslauriers (1991:6) ajoute à ces différents éléments que la recherche qualitative traite des données difficilement quantifiables sans rejeter les chiffres et les statistiques. Elle se concentre surtout sur l'analyse des processus sociaux, sur le sens que les personnes et les collectivités donnent à l'action, sur la vie quotidienne et sur la construction de la réalité sociale. L'analyste qualitatif est selon Paillé (2007 : 415), à la recherche du sens de ce qu'il lui est donné d'entendre

ou d'observer. Il cherche à comprendre et à mettre en lien, à révéler ce qui ne se donne pas dans un examen trop superficiel, à retrouver les cohérences ou à relever les incohérences, bref à élaborer un essai de compréhension renouvelée de ce que l'on souhaite mieux connaître, et il y arrive sans tirer de son chapeau de scientifique les trucs plus classiques de la recherche quantitative. Miles et Huberman (2003 : 11-12) précisent dans le même sens que

[...] les données qualitatives qui se présentent sous forme de mots plutôt que de chiffres [...] sont séduisantes. Elles permettent des descriptions et des explications riches et solidement fondées de processus ancrés dans un contexte local. Avec les données qualitatives, on peut respecter la dimension temporelle, évaluer la causalité locale et formuler des explications fécondes. De plus, les données qualitatives sont davantage susceptibles de mener à d'« heureuses trouvailles » et à de nouvelles intégrations théoriques ; elles permettent aux chercheurs de dépasser leur a priori et leurs cadres conceptuels initiaux. Enfin, les découvertes dues aux études qualitatives revêtent un caractère d'« indéniableté ». Les mots, particulièrement lorsqu'ils s'organisent en un récit, possèdent un je ne sais quoi de concret, d'évocateur ou de significatif qui s'avère souvent bien plus convaincant pour le lecteur, qu'il soit chercheur, décideur ou praticien, que des pages de chiffres.

Ainsi, le choix de la stratégie de recherche est dicté par la problématique définie, des objectifs de recherche et des moyens disponibles pour mener à bien cette recherche. La recherche qualitative qui traite d'une problématique nécessitant le contact avec des personnes en l'occurrence les membres de la diaspora togolaise à travers des entretiens, se prête bien à la présente étude.

### **3.3 Approche privilégiée**

La présente recherche a pour but d'explorer en quoi les diasporas contribuent au développement des communautés d'origine à partir de l'opinion des membres de la diaspora togolaise au Canada. Pour ce faire, l'approche privilégiée est la théorie des perceptions et les représentations sociales des acteurs. Flament (2003) définit les représentations sociales comme un ensemble organisé de cognitions relatives à un objet, partagé par les membres d'une population homogène par rapport à cet objet. Elles sont des véhicules d'opinions qui permettent aux individus de statuer sur la réalité, de l'interpréter et de prendre position (Negura, 2006; Jodelet, 2003; Guimeli, 1994). Selon Jodelet (2003 : 52-53), les représentations sociales sont des

[...] éléments informatifs, cognitifs, idéologiques, normatifs, croyances, valeurs, attitudes, opinions, images, etc. Mais ces éléments sont toujours organisés sous l'espèce d'un savoir disant quelque chose sur l'état de la réalité. Et c'est cette totalité significative, qui, en rapport avec l'action, se trouve au centre de l'investigation scientifique. Celle-ci se donne pour tâche de la décrire, l'analyser, l'expliquer en ses dimensions, formes, processus et fonctionnement.

Les représentations sociales deviennent depuis quelques années, un objet central pour les sciences humaines. Elles circulent dans les discours, sont portées par les mots, véhiculées dans les messages et images médiatiques (Jodelet, 2003 : 48). C'est justement à partir des représentations portées par les discours des membres de la diaspora au Canada que la problématique au cœur de la présente recherche sera analysée.

Pour obtenir les perceptions et les représentations que se font les membres de la diaspora togolaise au Canada de leur réalité notamment leur vécu au Canada et leur contribution dans le processus de développement local au Togo, la recherche a considéré trois angles de départ comme le préconise la théorie de représentation des acteurs à savoir : biographique, interactionnel et organisationnel. Jodelet (2003) écrit en effet qu'à l'intérieur des groupes, les individus développent et partagent des savoirs sur leur réalité qui sont influencés par leurs expériences sociales et individuelles, leur genre et leur groupe d'âge.

Quelle est la population concernée par cette recherche? C'est ce qui est présenté dans la sous-section qui suit.

### 3.3.1 La population à l'étude

Cette recherche veut analyser la contribution de la diaspora togolaise au Canada dans le processus de développement local des communautés de référence au Togo. Pour ce faire, la population constituée des membres de la diaspora togolaise au Canada a été privilégiée comme population à l'étude. Si la majorité des Togolaises et Togolais réside au Québec, certains membres sont installés dans d'autres provinces canadiennes. Ainsi, en plus des villes québécoises (Montréal, Gatineau, Sherbrooke, Québec.), des membres de la communauté togolaise résidant dans d'autres villes canadiennes ont également été interrogés. L'étude aurait pu cibler uniquement les résidentes et résidents du Québec, mais compte tenu du nombre relativement restreint de

Togolaises et de Togolais au Canada, le choix a été fait d'étendre la population à l'étude au reste du pays. Il s'agit, d'une part, des membres de la diaspora togolaise au Canada qui ont été rencontrés individuellement lors des entrevues ou lors de l'entretien de groupe. D'autre part, les responsables des groupes constitués de membres d'origine togolaise ont également fourni de la matière pour l'analyse. Il s'agit par exemple des associations légalement constituées, des associations de « villes natales » ou de « régions natales » ou encore de familles informellement réunies, les groupements de jeunes, d'anciens élèves d'un collège ou d'une université (annexe I). Ce qui importe est que ces groupes aient pour objectif de contribuer au développement de leur communauté d'origine ou du Togo en général.

Le choix de la diaspora togolaise s'est imposé d'abord pour des raisons d'ordre pratiques et ensuite pour des raisons scientifiques. En effet, l'auteur de la recherche est membre de cette communauté et a assumé la vice-présidence de l'une de ses organisations communautaires notamment la CTC de 2007 à 2011. Cette appartenance a facilité l'accès aux acteurs et actrices qui animent la communauté. L'auteur bénéficie ainsi, au départ, d'une confiance des membres. Le choix d'étudier cette population est par ailleurs motivé par le fait que peu de recherches scientifiques ont été menées sur la contribution de cette diaspora au développement du Togo, le pays d'origine.

Pour entrer en contact avec les membres de la diaspora, le recours à ses associations communautaires notamment la CTC (annexe F) a été fort utile. Il a été sollicité de la part des responsables de ces organisations d'envoyer un courriel (annexe D) à leurs membres afin de les inviter à participer à la recherche.

### 3.3.2 Échantillonnage et recrutement

Selon Miles et Huberman (2003), l'échantillonnage est crucial pour l'analyse future des données. Les auteurs soulignent que même avec la plus grande volonté, on ne peut jamais étudier toutes les personnes dans tous les lieux possibles et examiner toutes leurs actions. Aussi, est-il judicieux de procéder à un échantillonnage. À la différence des chercheurs quantitatifs qui cherchent de multiples cas et visent une représentativité statistique, les chercheurs qualitatifs travaillent



habituellement avec des petits échantillons de personnes, dans leur contexte. Ces échantillons sont ainsi étudiés en profondeur. Miles et Huberman (2003 : 58) soulignent que les échantillons en analyse qualitative ne sont habituellement pas entièrement pré-spécifiés, mais peuvent évoluer lorsque l'on a débuté le travail de recherche. La première sélection d'informants va aboutir à la recommandation d'autres informants ; l'observation d'une classe d'évènements entraîne une comparaison avec une classe différente ; la compréhension d'une relation clé dans le milieu révèle plusieurs facettes qui doivent être étudiées en relation avec d'autres. Sauvayre (2013) note pour sa part que la recherche qualitative, menée par entretien n'est pas régie par la quantité, mais par la qualité et la variété des recueils. Le chercheur n'est pas tenu à la représentativité statistique de l'échantillon. L'auteur suggère dès lors de tendre vers une variété de cas différents, vers l'hétérogénéité du corpus afin d'accéder à tous les types d'enquêtes que compte le terrain choisi. Lamoureux (2000 : 39) ajoute que dans la recherche scientifique, le chercheur ne constitue pas un échantillon de participants représentatifs de la population. Il choisit au contraire certaines personnes de façon délibérée, en fonction de ce qu'il veut explorer. Selon lui, l'étude en profondeur de quelques personnes éclaire davantage un phénomène que le survol d'un grand nombre de personnes.

C'est dans cette perspective qu'a été constitué l'échantillon dans le cadre de la présente recherche. Deux techniques ont été utilisées pour le choix des participantes et participants notamment l'échantillonnage en boule de neige et un échantillon de volontaires. L'échantillonnage en boule de neige est une technique qui consiste à ajouter à un noyau d'individus (des personnes considérées comme influentes, par exemple) ceux qui sont en relation (d'affaires, de travail, d'amitié) avec eux, et ainsi de suite. Il est alors possible de dégager le système de relations existant dans un groupe, qu'un échantillon probabiliste classique n'aurait pas permis de découvrir (Beaud, 2003). Pour ce faire, les responsables d'associations de personnes d'origine togolaise résidant au Canada ont été choisis dans un premier temps. À ces gens, ont été ajoutées par la suite, d'autres personnes impliquées dans ces associations ou engagées dans des projets à l'endroit du pays d'origine. C'est surtout la CTC, la structure regroupant les Togolaises et Togolais du Canada qui nous a fourni une première liste de répondantes et répondants. Cette association dispose en effet d'une liste de membres et leur

contact. Le bureau exécutif nous a fourni une première liste de huit membres. Pour compléter cette liste, un appel a été fait à des volontaires qui souhaitaient participer à la recherche par courriel. Des candidates et candidats ont été choisis au hasard parmi les réponses reçues. Dans le but d'obtenir une meilleure représentativité, un redressement a posteriori de l'échantillon a été opéré pour retenir finalement vingt personnes. Parmi ces dernières, la majorité soit quinze résidait au Québec. Parmi les autres, trois résidaient en Ontario et deux au Manitoba au moment de l'entrevue. Quatre des personnes interviewées étaient des responsables d'associations du groupe diasporique d'origine togolaise au Canada. Deux des personnes répondantes étaient des femmes. Il faut souligner cependant que dans certains cas, ce sont des couples qui ont été rencontrés. Ainsi aussi bien les hommes que les femmes donnaient leur opinion par rapport aux questions posées lors des entrevues.

Pour ce qui est des participantes et participants au groupe de discussion, un noyau d'individus a été identifié dans un premier temps. Ce noyau a par la suite proposé des personnes pouvant y participer selon leur implication dans la communauté. On s'est assuré que les personnes ayant déjà participé aux entrevues individuelles ne participent pas de nouveau au groupe de discussion. Au total, 8 personnes ont été retenues pour le groupe de discussion.

### **3.4 Les techniques de collecte de données**

Pour Mongeau (2011), le choix des techniques pour recueillir les données à analyser n'est pas indépendant de l'approche privilégiée ni de l'objet et des questions de recherche. Pour ce faire, les techniques de collecte de données ont été imposées par l'approche préconisée, soit l'approche qualitative. Elles dépendent également de l'objet de recherche qui est le lien entre les diasporas et développement des pays d'origine.

La collecte des données consiste, selon Quivy et Campenhoudt (2006), à recueillir ou rassembler concrètement les informations prescrites auprès des personnes ou des unités d'observation retenues dans l'échantillon. Les techniques de recherche qui se prêtent à la recherche qualitative sont les entrevues non dirigées ou semi-directives. Ce type d'entretien est approprié lorsqu'on cherche à approfondir un domaine spécifique et circonscrit, explorer des hypothèses sans qu'elles

soient toutes définitives, et inviter la répondante ou le répondant à s'exprimer librement dans un cadre défini par la personne qui enquête (Sauvayre, 2013). Il s'agit dans le cas de cette recherche, des données d'interaction avec les membres de la diaspora togolaise au Canada. Comme souligné par Blanchet et Gotman (2007:24), l'enquête par entretien est particulièrement pertinente lorsque l'on veut analyser le sens que les acteurs donnent à leurs pratiques, aux événements dont ils ont pu être les témoins actifs ; lorsque l'on veut mettre en évidence les systèmes de valeurs et les repères normatifs à partir desquels ils s'orientent et se déterminent.

Au vu du type de recherche et des données à recueillir dans le cadre de cette recherche, l'entretien semi-directif ou entretien guidé nous apparaît le plus approprié. Il nous a permis de recueillir et d'analyser le sens que les membres de la diaspora togolaise au Canada donnent à leurs pratiques tant au Canada qu'au Togo.

Pour compléter les entretiens, un groupe de discussion a également tenu avec afin de confirmer ou infirmer certaines informations obtenues dans le cadre des entretiens. Il a permis également de faire une triangulation des données obtenues par le biais de la revue de la littérature et les entrevues semi-dirigées. Préconisé quand on utilise l'approche des représentations sociales, les groupes de discussion « permettent de comprendre les sentiments des participants, leur façon de penser et d'agir, et comment ils perçoivent un problème, l'analysent, en discutent » (Geoffrion, 2003 : 338). Ils permettent également à l'animateur, selon l'auteur, de vérifier si les personnes participantes ont une compréhension commune des questions posées, mais également d'avoir une compréhension plus approfondie des réponses fournies.

#### 3.4.1 La pré-enquête ou entrevue exploratoire

L'entrevue exploratoire a consisté à interroger un échantillon restreint de la population à l'étude. Pour ce faire, trois membres de la diaspora togolaise au Canada directement concernés par la problématique de la recherche ont été sélectionnés pour tester les guides d'entretien. Ces personnes n'ont pas fait partie de l'échantillon final. Le guide d'entretien destiné aux membres de la diaspora togolaise au Canada a également été testé auprès d'une personne ne faisant pas

partie de la population cible. Cela avait pour but de tester la clarté et donc la compréhension des questions.

La pré-enquête a permis de préciser et valider les éléments devant guider la recherche. Elle a également permis de récolter des informations générales pour préciser les opinions et les perceptions des répondantes et des répondants au sujet de leur participation au processus de développement local au Togo. Ce fut enfin l'occasion de se familiariser avec le terrain, de tester le guide d'entretien et de l'ajuster en conséquence (Sauvayre, 2013).

### 3.4.2 Les entrevues semi-dirigées

Cette sous-section expose comment les entrevues ont été planifiées et comment elles ont été concrètement administrées.

#### 3.4.2.1 La planification des entrevues

Pour obtenir des informations pour l'analyse portant sur le lien entre les diasporas et le développement, l'entrevue semi-dirigée est une technique appropriée de collecte d'informations dans ce contexte. Cette méthode de collecte des données par entrevue a été privilégiée puisqu'elle n'est ni entièrement ouverte ni canalisée par un nombre de questions précises. Elle permet de « laisser venir » la personne interviewée afin qu'elle puisse parler ouvertement, et se recentrer sur l'entretien et sur les objectifs chaque fois qu'elle s'en écarte. Selon Savoie-Zajc (2003:296), l'entrevue semi-dirigée est une technique qui consiste en une interaction verbale animée de façon souple par le chercheur. Celui-ci se laissera guider par le rythme et le contenu unique de l'échange dans le but de l'aborder, sur un mode qui ressemble à celui de la conversation, les thèmes généraux qu'il souhaite explorer avec la personne participant à la recherche. Grâce à cette interaction, une compréhension riche du phénomène à l'étude sera construite conjointement avec la personne interviewée.

Avec des guides d'entretien préalablement établis, des entretiens semi-dirigés ont été réalisés avec différents acteurs et actrices de la diaspora togolaise au Canada. Trois guides d'entretien ont été établis, l'un pour les entrevues individuelles avec des membres de la diaspora (Annexe A),

l'autre pour les responsables d'associations (Annexe B) et un dernier pour le groupe de discussion (Annexe C). Les thèmes généraux sur lesquels ont porté les entretiens sont, entre autres, les raisons du choix du Canada comme pays de résidence, l'intégration au Canada, les relations entretenues avec le pays d'origine, la structuration de la diaspora togolaise au Canada, l'implication des membres de la diaspora togolaise au Canada dans le processus de développement local au Togo.

Le guide d'entretien destiné aux membres de la diaspora (annexe A) est constitué de 32 questions ouvertes abordant divers thèmes et permettant des relances sur les expériences générales des personnes répondantes reliées à leur immigration au Canada et à leur contribution au développement local au Togo entre autres. Il est structuré en 6 sections. La première section porte sur l'identification des répondantes et des répondants. Elle vise à recueillir des informations sur l'identité de la répondante ou du répondant (âge, sexe, situation matrimoniale.), sa région d'origine, son statut de résidence au Canada, le niveau de scolarité atteint dans le pays d'origine avant l'immigration au Canada et éventuellement le diplôme obtenu dans le pays d'accueil. La deuxième section consacrée aux raisons du choix du Canada pour l'immigration vise à déterminer, dans un premier temps, les raisons qui poussent les Togolaises et Togolais à quitter leur pays d'origine et les motivations du choix du Canada comme pays de destination. Cette section vise, dans un deuxième temps, à déterminer les objectifs poursuivis par les membres de la diaspora togolaise en s'installant au Canada. Les questions de cette deuxième section ont notamment permis de déterminer comment la durée de résidence dans le pays d'accueil influence la participation des membres d'une diaspora aux structures diasporiques (réseautage). La troisième section, intégration socio-économique dans le pays d'accueil comporte cinq questions portant sur l'intégration socioprofessionnelle (emploi occupé, secteur d'activités, revenu ...). Ces questions visent à déterminer si le niveau d'intégration des personnes migrantes dans le pays d'accueil influence leur engagement dans les associations diasporiques et si le fait d'occuper un emploi ou non favorise l'implication des membres de la diaspora dans les projets de développement local. La quatrième rubrique du guide d'entretien, « les relations avec le pays d'origine », cherche à établir les relations que les membres de la diaspora togolaise au Canada entretiennent avec leur pays d'origine. Il a été souligné que les NTIC et internet facilitent le maintien des liens intenses à

distance entre les personnes migrantes et les pays d'origine. Les cinq questions de cette section visent à analyser dans le cas du Togo, les liens entretenus par cette diaspora avec le pays d'origine et les moyens utilisés pour ce faire. La cinquième section, la structuration et la capacité de mobilisation de la diaspora togolaise au Canada vise à identifier les associations diasporiques de la communauté togolaise au Canada. Plus précisément, les questions de cette rubrique ont permis d'une part de connaître les objectifs de ces associations, leurs activités, leur capacité de mobilisation, les relations entre les associations de la diaspora togolaise au Canada et les autres associations des diasporas togolaises à travers le monde (transnationalismes). La sixième section porte sur le rôle de la diaspora (solidarité) dans le champ du développement local au Togo. Les questions de cette section visent à avoir l'opinion des répondantes et des répondants sur les problèmes qui freinent le développement de leur pays d'origine et particulièrement les communautés de référence et les parties prenantes impliquées dans les actions de développement local. À partir des éléments de réponses à ces questions, il a été possible de déterminer s'il y a de la place pour les membres de la diaspora togolaise au Canada d'être acteurs de développement local au Togo malgré l'éloignement et comment cette place est occupée pour répondre aux enjeux de développement local. Enfin, la septième et dernière section, les transferts de la diaspora togolaise du Canada vers le pays d'origine, visent à identifier les ressources (financières et non financières) que mobilise la diaspora togolaise au Canada vers le pays d'origine.

Quant au guide d'entretien destiné aux responsables d'associations (annexe B), il comporte 12 questions ouvertes. Il cherche à connaître, du point de vue des responsables, les objectifs poursuivis par les associations de la diaspora togolaise au Canada, leurs domaines d'intervention au Canada et au Togo.

Enfin, le guide pour les groupes de discussion comporte des questions précises et ordonnées à réponses brèves et catégorisées. Il a servi de repère général afin d'éviter que des sujets importants ne soient omis lors de la discussion. Cela n'a pour autant pas pour but d'inhiber la spontanéité des personnes répondantes (Geoffrion, 2003 : 344).

### 3.4.2.2 La conduite des entrevues

Comme recommandé dans des recherches basées sur la perception et les représentations des acteurs, les entretiens sont essentiellement dialogiques, c'est-à-dire que le discours des personnes interrogées s'est créé dans la communication avec l'enquêteur (Negura, 2006).

Une fois les participantes et participants identifiés, nous avons pris contact avec eux afin de convenir d'une date pour l'entretien et des modalités de collecte qui leur convenaient le mieux. Les entrevues avec les membres ont été menées d'octobre 2017 à mars 2018. Celles avec les responsables d'association ont suivi en avril 2018, mais c'est seulement au mois d'octobre 2018 que le dernier responsable qui tenait à une rencontre en personne a pu être interviewé. En raison de la distance qui séparait nos lieux de résidence, la rencontre n'a pu avoir lieu avant cette date.

Les personnes participantes avaient le choix entre un entretien par Skype, par téléphone ou encore en face à face. Onze entrevues ont été faites par téléphone, huit en face à-face et une seule entrevue a été réalisée par courriel. L'entrevue par téléphone a été privilégiée afin d'avoir des personnes répondantes dans différentes provinces du Canada. Pour ce faire, le téléphone était le moyen de communication le plus approprié pour faciliter des entrevues dans les différentes provinces. Le Canada étant un grand territoire, il aurait été très difficile et très onéreux de se déplacer dans toutes les provinces pour les entrevues. La seule personne qui a répondu par courriel a choisi ce canal après plusieurs rendez-vous téléphoniques infructueux. Elle a toutefois confirmé sa disponibilité à approfondir par téléphone certaines réponses au besoin. Ce qui n'a pas été nécessaire.

Pour ce qui est des groupes de discussion, seulement un a été finalement tenu au lieu des deux initialement prévu. En effet, lors du premier groupe de discussion, nous avons obtenu assez d'informations qu'un second n'apparaissait plus nécessaire. Il s'est tenu à Gatineau le 28 avril 2018.

Soulignons que durant toute la recherche de terrain et ultérieurement, nous avons participé à plusieurs conférences organisées par la CTC sur des sujets variés, entre autres, les opportunités

d'investissement dans le domaine agricole au Togo et le rôle de la diaspora dans la croissance économique, la planification financière et fiscale, l'importance d'avoir un plan financier global, tout ce qu'il faut savoir sur l'obtention d'un titre foncier au Togo, comment mieux accueillir les nouveaux arrivants. Ces conférences, ainsi que plusieurs autres rencontres informelles, ont permis de valider les réponses obtenues lors de nos entrevues et de la discussion de groupe.

Les difficultés rencontrées lors de la recherche empirique concernent la disponibilité des personnes répondantes particulièrement à la fin de l'année 2017. Après quelques entrevues en novembre, la majorité a dû être reportée au printemps 2018 pour différentes raisons notamment les festivités de la fin d'année.

Le tableau suivant récapitule le nombre de personnes participant aux entrevues et le mode de participation.

Tableau 13: Nombre de personnes répondantes selon le mode de participation

	Téléphone	En personne	Courriel	Groupe de discussion	Total
<b>Nombre de personnes répondantes</b>	11	8	1	08	28

Les entrevues téléphoniques et en personne ont duré en moyenne cinquante minutes et ont été toutes enregistrées au moyen d'un enregistreur digital. Le groupe de discussion a duré, pour sa part, deux heures d'horloge. Lors des entrevues, des notes étaient également prises sur papier afin d'avoir un support au cas où surviendrait un problème technique empêchant l'enregistrement. Les fichiers audios enregistrés ont ensuite été transférés sur ordinateur avant d'être transcrits par la suite. Évidemment, cela n'a pas été nécessaire dans le cas de la personne qui a répondu à nos questions par courriel.

Après les entrevues, les données recueillies ont été analysées et interprétées en les reliant à la question de départ et à l'hypothèse. C'est cette étape de la recherche qui est exposée dans la section suivante.



### **3.5 Analyse et interprétation des données**

L'objectif de cette étape de la recherche est de confirmer ou infirmer l'hypothèse de recherche à partir des données recueillies. Les données d'enquête ont été analysées et interprétées en se référant à la question de départ.

#### **3.5.1 L'analyse des données recueillies**

L'analyse des données est selon Deslauriers (1991 : 79), un travail d'artisan qui porte la marque du chercheur ; l'intuition s'y mêle au savoir-faire et à la touche personnelle. Résumée à sa plus simple expression, l'analyse représente les efforts du chercheur ou de la chercheuse pour découvrir les liens à travers les faits accumulés. Elle vise à découvrir la logique sous-jacente à la praxis de la personne et de la collectivité, à comprendre la structure des influences et à en tirer une interprétation cohérente. Pour Quivy et Van Campenhout (2006), l'analyse est l'étape de vérification empirique qui consiste en une préparation des données recueillies, en leur mise en relation et la confrontation des résultats obtenus au modèle construit. Lamoureux (2000) précise pour sa part qu'une fois recueillies, les données de la recherche doivent être soumises à une analyse pour aboutir à des résultats qui répondront à la question de recherche et établiront si l'objectif a été atteint ou si l'hypothèse de départ a été confirmée. Il souligne également que lorsque les données de la recherche ne sont pas des valeurs numériques, elles sont traitées par une analyse qualitative qui établit des liens entre les informations recueillies, dans le but d'en comprendre la structure ou les processus sous-jacents. Même si l'analyse des données qualitatives n'est pas basée sur l'utilisation de statistiques, elle poursuit un objectif de modélisation, qui permet une certaine généralisation des résultats obtenus. L'analyse qualitative est selon l'auteur, la forme principale de traitement des données dans les méthodes exploratoires puisque les propos tenus par une personne dans un récit de vie, ainsi que les notes personnelles et le « journal de bord » dans une étude sur le terrain, ne se prêtent pas immédiatement, à une analyse quantitative.

L'approche utilisée dans le cadre de cette recherche est la représentation sociale des acteurs. Une des méthodes d'analyse privilégiées dans ce cas est l'analyse thématique (Negura, 2006). Il s'agit

de repérer les unités sémantiques qui constituent l'univers discursif de l'énoncé. L'analyse se déroule en deux étapes. La première consiste au repérage des idées significatives des entretiens et la seconde est la catégorisation des idées. Par la catégorisation, le chercheur ou la chercheuse obtient une modalité pratique pour le traitement des données brutes.

Lorsqu'on utilise l'approche de la représentation des acteurs, il est possible qu'une unité de sens donnée porte un jugement, possède une connotation affective ou ne constitue qu'une information. Negura (2006) suggère de codifier et de catégoriser tous ces éléments dans un thème pour ensuite déterminer la composante affective, si elle existe, et évaluer sa direction et son intensité.

Ainsi, à partir des données des enquêtes de terrain, des idées générales ont été dégagées avec lesquelles un modèle d'explication a été construit. Pour ce faire, il a été procédé, dans un premier temps, à la transcription des notes personnelles et des enregistrements. Dans un deuxième temps, les informations jugées pertinentes c'est-à-dire qui correspondent à l'objectif de la recherche à partir d'une analyse de contenu ont été dégagées. Il a été procédé, par la suite, à l'extraction et au codage des informations jugées intéressantes et significatives pour la recherche.

Le codage est une étape importante de la recherche qualitative. Il désigne le découpage des informations obtenues par observation, entrevues ou tout autre moyen, et leur enregistrement. La codification est une procédure de déconstruction de données : le chercheur prend un élément d'information, le découpe et l'isole, le classe avec d'autres du même genre, le désindividualise, le décontextualise (Deslauriers, 1991 : 70).

Les premières catégories ont été identifiées sur la base de la question de départ et les dimensions à approfondir avec les répondantes et les répondants à travers les six rubriques du guide d'entretien et du guide de groupe de discussion qui sont : les raisons de l'immigration au Canada, intégration socio-économique dans le pays d'accueil, relations avec le pays d'origine, structuration de la diaspora togolaise au Canada, le rôle de la diaspora dans le développement local Togo, les transferts de la diaspora togolaise au Canada vers le pays d'origine. Ces catégories

ont été affinées lors des entrevues et lors du traitement du matériel. En effet, au fur et à mesure de l'analyse, les noyaux de sens ou des unités d'enregistrement proposées par les personnes informatrices soit pour remplacer certaines des catégories initiales ou pour créer d'autres sous-catégories ont été empruntés. Les unités de sens sont des mots, des groupes de mots ou encore des phrases ou des groupes de phrases qui ont été classés selon leur ressemblance et leur convergence à partir d'un codage artisanal. Dans un premier temps, toutes les entrevues ont été transcrites dans une forme adaptée au traitement de texte. Une valeur numérique a été attribuée ensuite à chaque élément d'information. Cette valeur numérique est accompagnée du numéro assigné à chaque répondante et répondant. Une fois la liste des codes mise au point, le contenu de chaque entrevue a été découpé en paragraphes et numéroté selon la valeur numérique de chaque code. Cette opération s'est faite manuellement sur le matériel écrit et regroupe toutes les réponses aux questions des guides d'entretien. Ensuite, divers traitements ont été effectués sur les unités d'analyse pour mettre en relief les tendances principales qui se dégagent à travers l'ensemble des propos tenus par les répondantes et les répondants. La logique par laquelle les unités de texte à analyser ont été déterminées est celle de l'analyse par rubriques. Les parties des transcriptions d'entrevue qui font ressortir un rapprochement corrélationnel entre l'intégration des membres de la diaspora togolaise au Canada, leurs interventions et le développement local au Togo ont été mises en relief. Tous les passages des entrevues comportant une information correspondant à un des thèmes retenus ont été considérés comme significatifs et retenus comme unités à analyser. Les passages redondants ou les jugements n'ont pas été retenus. Les reprises et les récurrences dans les réponses ont été comptées comme des indications de la pondération accordée par la répondante ou le répondant à sa réponse. Les informations obtenues lors du groupe de discussion ont permis de confirmer ou d'infirmer les unités sémantiques retenues des entretiens.

### 3.5.2 L'interprétation des données

Selon Paillé et Mucchielli (2008 : 242), « une interprétation scientifique est la signification, rigoureusement établie, qui est proposée comme valide à une communauté de recherche, en lien avec un phénomène observable directement ou indirectement ». Elle vise à produire des

explications théoriques et à donner du sens aux données recueillies par le chercheur (Blais et Martineau, 2006 ; Yin, 2003 ; Savoie-Zajc, 2000). Savoie-Zajc (2000) précise que la valeur d'une recherche qualitative repose dans une grande mesure sur la capacité du chercheur à donner un sens aux données. C'est une étape de la recherche où le chercheur génère des propositions explicatives du phénomène étudié, vérifie leur concordance avec les données et les compare avec la littérature existante. L'interprétation permet d'aller au-delà de ce que les données brutes disent a priori (Denzin et Lincoln, 2011 ; Gagnon, 2005). Elle se fait avec des grilles d'analyse choisies lors du cadrage théorique et complétée ou modifiée au cours de l'enquête. L'interprétation ne peut se résumer à l'incorporation d'une nouvelle information dans un vieux modèle (Paillé, 2006). Quivy et Campenhoudt (2006) précisent que cette phase vise à construire des filtres interprétatifs parce que la théorisation à laquelle la recherche aboutira sera temporaire et relative à la situation observée. Lorsque l'analyse aboutit à une explication éprouvée du phénomène à l'étude, la rédaction du rapport final consignera les résultats à diffuser afin de contribuer au corpus de connaissance dans le but d'en faire profiter la communauté scientifique. Ce rapport rappellera les grandes lignes de la démarche suivie, fera le point sur l'apport de connaissances attribuables à l'étude et évoquera les nouvelles perspectives de recherche.

En ce qui concerne cette recherche, les données recueillies auprès des membres de la diaspora togolaise au Canada ont été interprétées pour donner un sens aux réponses reçues lors des entretiens. Par la suite, les éclairages nouveaux que cette interprétation des résultats apporte à la problématique de la recherche soit la contribution des diasporas au processus de développement des pays sources ont été soulignés. Ce fut également l'occasion de démontrer en quoi les résultats obtenus permettent de répondre à la question de recherche. L'interprétation des données a été le moment où la contribution de la recherche à la problématique soulevée de même que les pistes de recherche suscitées par les résultats ont été précisées. Enfin, cette étape a été l'occasion de rendre compte des difficultés rencontrées lors de la recherche et expliquer comment le plan de recherche ou les instruments ont été modifiés afin d'obtenir des résultats fiables.

Les données de l'analyse sont produites à la suite d'interactions avec des êtres humains. En effet, la recherche de terrain a reposé essentiellement sur des dialogues entre des personnes interlocutrices et le chercheur. Il est par conséquent important de poser des balises quant à la conduite et aux attitudes du chercheur envers les répondantes et les répondants. C'est ce qui est présenté dans la section suivante.

### **3.6 Considération d'ordre éthique**

Selon Harrisson (2000 : 157), l'éthique relève du domaine de la philosophie qui se préoccupe des valeurs qui guident les conduites et les comportements humains. Fondée sur des principes moraux, elle concerne essentiellement la détermination des principes qui distinguent le bien et le mal, le bon du mauvais, le vrai du faux. Elle concerne aussi le sens qu'on donne à ces termes et à ceux qui renvoient aux principes de justice, d'équité et d'intégrité. Martineau (2007 : 74) définit l'éthique en recherche scientifique comme l'ensemble des valeurs et des finalités qui fondent et qui légitiment le métier de chercheur. Quant aux considérations d'ordre éthique, elles posent, selon l'auteur, les questions de la validité et de la valeur de la recherche, mais aussi de l'impératif à traiter les sujets enquêtés avec respect et dignité. Il s'agit d'identifier et d'adopter des manières de faire et de dire respectant les sujets humains qui participent à la recherche. Miles et Huberman (2003:519) soulignent à ce sujet que « le chercheur qualitatif ne peut se concentrer uniquement sur la qualité de la connaissance produite. Il doit également considérer le caractère juste ou erroné de ses actions, en relation avec les gens qui vivent ce qu'il étudie, avec ses collègues et ceux qui financent son travail ». À travers une série de questionnements, ils invitent le chercheur qualitatif consciencieux à se poser des questions d'ordre éthique et moral lors des recherches. Mon projet vaut-il la peine d'être mené ? Est-ce que les acteurs que j'étudie comprennent bien la portée de l'étude dans laquelle ils s'engagent ? Est-ce que je manipule les personnes par mes questions « innocentes » ? Leur vie privée est-elle respectée ? Les répondantes et répondants ont-ils un droit de regard sur mes rapports d'étude ? À quoi sert l'anonymat si les personnes et leurs collègues peuvent facilement se reconnaître dans mon étude ? Si tel est le cas, est-ce que cela peut leur porter tort et les blesser ? Que dois-je faire si j'observe un comportement néfaste lors de mes études de cas ? À qui va servir mon étude ? Qui va-t-elle desservir ? À qui

appartiennent les données et les rapports d'étude ? Ces différentes questions ont guidé cette thèse particulièrement les recherches empiriques.

On distingue deux grandes catégories de règles d'éthique générales en sciences humaines pour répondre à ces questions. Il s'agit de la responsabilité de la personne qui fait la recherche et les règles éthiques en lien avec les personnes qui y participent.

### 3.6.1 La responsabilité du chercheur

Selon Lamoureux (2000 : 44-46), le chercheur doit développer une attitude d'intégrité qui fait de l'éthique sa préoccupation constante à travers sa propre responsabilité et la valeur de sa recherche. En ce qui concerne la responsabilité du chercheur, l'auteure précise que malgré les mesures de contrôle mises en place par les organismes où l'on fait de la recherche, la question de l'éthique demeure l'entière responsabilité de la chercheuse ou du chercheur qui doit appliquer les recommandations du comité éthique. Il demeure également responsable de la valeur morale de sa recherche et de ses conséquences immédiates à long terme. Pour ce qui est de la valeur morale de la recherche, l'auteure insiste sur quatre principaux éléments à savoir :

1) Élaborer un projet de qualité. Il est de la responsabilité du chercheur d'élaborer le meilleur projet de recherche possible en s'assurant que sa recherche constitue un avancement des connaissances scientifiques actuelles et refuser les commanditaires qui diffuseraient de façon restreinte et partielle les résultats obtenus.

2) Se préoccuper des enjeux. La recherche ne doit pas satisfaire seulement sa propre curiosité à travers sa recherche. Les résultats et les conclusions de sa recherche doivent avoir une certaine importance pour la société. Le chercheur doit également envisager les conséquences négatives possibles de ses découvertes sur les individus et sur la société.

3) Peser les coûts sociaux. Le chercheur doit prévoir les avantages théoriques et pratiques pour la société et les inconvénients qu'elle risque d'entraîner pour les participants. Quel est le gain retiré par chaque partie prenante ?

4) Assurer la rigueur méthodologique de sa recherche. Le chercheur doit ici éviter toute forme de discrimination dans la sélection des participants, traiter de façon complète et objective les données obtenues, reconnaître la portée limitée de ses interprétations, publier ses résultats pour les rendre accessibles à la communauté scientifique et les soumettre à la critique de ses pairs, et respecter les droits d'auteur et de propriété intellectuelle.

Les valeurs éthiques ont été au cœur de cette recherche depuis le choix du sujet jusqu'à la présentation des résultats. À cet effet, le choix du sujet de recherche et la méthodologie guidant celle-ci respectent la rigueur scientifique requise. Les résultats de la recherche vont au-delà de nos préoccupations personnelles et visent à répondre à une question jugée pertinente pour la science et pour la société. La valeur de la recherche quant à elle est justifiée par la nouveauté du sujet dans le cas de la diaspora togolaise au Canada et de la question de recherche. En effet, à notre connaissance, aucune recherche n'a porté à ce jour sur la contribution de la diaspora togolaise au Canada au développement local dans le pays d'origine. Cette recherche vise à produire de nouvelles connaissances scientifiques provisoires à l'aide d'activités méthodiques, rigoureuses et vérifiables (De Ketele, 2010). Pour ce faire, les procédures suivies pour arriver aux résultats sont clairement décrites (Crête, 2003). En ce qui concerne les avantages théoriques et pratiques, ils ont été développés dans le chapitre consacré à la pertinence de la recherche. Il s'agit, sur le plan théorique, de présenter comment les diasporas contribuent au changement surtout socio-économique, mais aussi politique dans le pays d'origine avec les ressources financières et non financières.

De façon pratique, la recherche tire ses avantages du fait qu'elle permettra d'une part, aux gouvernements africains en général et celui du Togo en particulier de créer un environnement propice à la mobilisation des ressources de la diaspora (expertise, investissements, réseaux professionnels...) autour de plans et programmes définis de manière consensuelle pour l'émergence des pays sources. La diaspora togolaise et les autres diasporas africaines pourraient devenir de ce fait, de véritables partenaires de développement des pays d'origine plutôt que de simples pourvoyeuses de fonds d'urgence.

### 3.6.2 Les règles d'éthique et les personnes participantes à la recherche

Van Der Maren (1999) identifie trois principes fondamentaux qui guident le rapport du chercheur aux sujets participant à sa recherche. Il s'agit du consentement libre et éclairé de la personne répondante, le respect de sa dignité, le respect de sa vie privée et de la confidentialité. Lamoureux (2000:46-51) abonde dans le même sens et précise que la chercheuse ou le chercheur doit respecter le droit des êtres sur lesquels porte sa recherche. Ainsi, avant la collecte des données,

la chercheuse ou le chercheur doit prendre contact avec les personnes susceptibles de collaborer à sa recherche afin de les informer du but et de l'importance de la recherche ainsi que du rôle qu'elles auront à jouer. Ensuite, lors du déroulement de la collecte des données, les personnes participantes doivent être informées de tous les aspects qui pourraient les amener à refuser de participer qu'il s'agisse de la nature de ce qui leur sera demandé, de la durée de leur participation, de l'incertitude des résultats, des effets prévisibles à court et à long terme. Le chercheur doit répondre aux questions des personnes participantes de façon précise et franche pour s'assurer de leur compréhension. Ces dernières doivent pouvoir également donner un consentement libre et volontaire et être dûment informées qu'elles sont libres de refuser de participer à tout moment de la recherche. Il s'agit pour le chercheur, selon Miles et Huberman (2003:524) de se poser les questions suivantes : « Est-ce que les gens que j'étudie détiennent une information précise relative aux implications de l'étude ? ont-ils librement consenti à participer — volontairement et sans contrainte ? Une hiérarchie d'accords à observer (p.ex. [sic] enfants, parents, enseignants, administrateurs) affecte-t-elle de telles décisions ? ». La chercheuse ou le chercheur doit aussi protéger l'intégrité des personnes participantes et respecter leur vie privée en ne leur causant aucun tort physique ou moral (Miles et Huberman, 2003 ; Lamoureux, 2000). Il s'agit de se demander, selon Miles et Huberman (2003:528) « de quelles façons l'étude est-elle susceptible d'être une intrusion, d'approcher des personnes plus près qu'elles ne le souhaitent ? Comment l'information va-t-elle être gardée ? Dans quelle mesure les individus et les organisations étudiés sont-ils identifiables ? » Enfin, lors de la collecte des données, le chercheur doit toujours se rappeler que les personnes participant à sa recherche sont des êtres humains aussi importants que lui-même et leur manifester certains égards. Il peut leur fournir le nom de quelqu'un à qui s'adresser s'ils ont des plaintes à formuler, leur communiquer des informations utiles et intéressantes sur le thème de la recherche en cours, leur souligner que leur participation contribue à faire progresser la science.

Avant et après la collecte des données, la chercheuse ou le chercheur doit garantir l'anonymat aux personnes participantes. Pour ce faire, il n'inscrit jamais leur nom sur un guide d'entretien ou sur une fiche d'enregistrement de données ; il leur attribue plutôt des numéros. Mais si toutefois la nature de la recherche a causé un préjudice aux personnes participantes, la chercheuse ou le



chercheur doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour y remédier après la collecte des données. Il est tenu d'offrir des services et des recours. Il est également tenu de les informer qu'elles auront droit de s'en prévaloir, au moment où elles en ressentiront le besoin (Lamoureux, 2000). Le préjudice porté peut être de différents ordres. Il peut s'agir de la perte de l'estime de soi ou le fait d'être « mal vu » des autres, des menaces portées aux intérêts des personnes, à leur position, à leur avancement dans une organisation, la perte du financement d'un programme, voire une poursuite ou une arrestation (Miles et Huberman, 2003:526).

Dans la présente recherche qui porte sur les membres d'une communauté, soit ceux de la diaspora togolaise au Canada, la question de la validité de la recherche en matière de sécurité des sujets ne se pose pas. Des dispositions ont été prises, cependant, pour que les entrevues se réalisent dans des endroits sécuritaires pour les personnes interviewées. Les entrevues réalisées en face à face l'ont été pour la plupart au domicile des répondantes et répondants ou dans un lieu public comme les universités ou les cafés. Celles réalisées par téléphone ne présentaient aucun risque, mais avant le début de chaque entrevue, on s'est assuré que la répondante ou le répondant était confortablement installé pour la réalisation de l'entrevue. Le chercheur a également pris soin de vérifier que l'entrevue par téléphone durant plus de 30 minutes ne posait aucun malaise ou problème particulier aux répondantes et répondants.

Pour ce qui est de traiter les sujets avec respect et dignité, le consentement des répondantes et répondants (annexe F) a été demandé avant de recueillir leurs réponses durant la collecte des données de terrain. Ces dernières ont également été traitées dans l'anonymat et la confidentialité. Un code a été attribué à chaque personne participante. Ainsi, les données recueillies portent des codes (X1, X2...) plutôt que le nom des répondantes et des répondants. Les responsables d'association portent les codes (A1, A2...). Lors du groupe de discussion, les personnes participantes ont été identifiées par leur prénom et non par leur nom de famille et le traitement des opinions et représentations a été fait dans l'anonymat le plus strict. Il a été supprimé des propos transcrits, toute information concernant le nom des régions, les pays ou villes dans lesquels les personnes ont résidé avant l'arrivée au Canada, qui pourraient permettre de les identifier.

Précisons pour terminer que pour les recherches de terrain, l'Université du Québec en Outaouais nous a délivré un certificat d'éthique dont copie a été remise aux répondantes et répondants en face à face. Pour celles et ceux qui participaient par téléphone, le contenu du certificat leur a été lu et une copie a été acheminée par courriel à celles et ceux qui l'ont souhaité. Le certificat précise le nom du responsable du comité éthique de l'université que les personnes interviewées peuvent contacter afin de formuler des plaintes ou pour avoir de plus amples informations sur le sujet de la recherche. Il a été précisé, avant le début de chaque entrevue, que la participation était libre et volontaire et qu'il était possible de se retirer à tout moment sans aucun préjudice.

### Conclusion

Dans ce chapitre, il était question de présenter la méthodologie de la recherche. L'approche privilégiée pour la recherche, les techniques de collecte et d'interprétation des données entre autres, ont été exposées.

Le prochain chapitre est consacré à la présentation des résultats. Les réponses obtenues des répondantes et des répondants pour rendre compte de leur vécu au Canada et de leur contribution ou non au processus de développement local dans leur pays d'origine y seront présentées.

## **CHAPITRE 4**

### **PRÉSENTATION ET DISCUSSION DES RÉSULTATS**

Le présent chapitre est consacré à la présentation des résultats de la recherche de terrain et à leur interprétation. Il vise à donner un sens à l'opinion des personnes interviewées et exposer l'éclairage nouveau que cela apporte à la contribution des diasporas au processus de développement local dans les communautés référentielles qui constitue la problématique de la recherche. Il sera également présenté dans ce chapitre comment les résultats obtenus permettent de répondre à la question de recherche et la contribution de la thèse pour le domaine d'étude.

Le chapitre est subdivisé en cinq sections. La première expose le profil des répondantes et des répondants et l'interprète en lien avec la problématique de recherche. La deuxième est consacrée aux raisons qui expliquent la migration des Togolaises et Togolais et celles qui justifient le choix du Canada comme pays de destination. La troisième expose l'intégration des membres de la diaspora togolaise au Canada et comment cette intégration débouche ou pas sur des actions solidaires dans le pays d'origine. La quatrième section est consacrée à la contribution de la diaspora togolaise au Canada au processus de développement du Togo et particulièrement au développement local des communautés d'origine. La cinquième et dernière section présente la contribution de la thèse sur les plans théorique et pratique notamment. Aucune œuvre humaine n'étant parfaite, cette dernière section expose également les limites de la recherche et propose des pistes de recherches futures suscitées par les résultats.

#### **4.1 Profil des membres de la diaspora togolaise au Canada**

L'objet de cette section est de présenter quelques-unes des caractéristiques de l'échantillon de recherche. Présenter le profil des répondantes et répondants permet de mieux connaître les membres de la diaspora togolaise au Canada avant d'aborder la question de leur contribution au développement du Togo.

Pour rappel, vingt personnes d'origine togolaise résidant dans différentes provinces du Canada ont été interrogées parmi lesquelles on compte quatre responsables d'associations. Un groupe de discussion a également été tenu auquel ont participé huit personnes.

D'abord, pour ce qui est de leur nombre, la recherche permet de déterminer que plus de 6000 personnes d'origine togolaise excluant les étudiantes et étudiants ainsi que les personnes réfugiées, résidaient au Canada en 2020. En moyenne, 300 nouvelles personnes immigreront au Canada par année. Or, le Canada n'est pas le seul pays de destination des personnes émigrantes d'origine togolaise. Les autres pays de l'OCDE notamment européens accueillent également chaque année des ressortissantes et ressortissants du Togo. La problématique de l'étude a montré en effet que 500 000 personnes d'origine togolaise résidaient dans l'ensemble des pays de l'OCDE (BAD, 2012 ; OCDE, 2012a) dont 52,7 % en France, 25 % aux États-Unis, 3,7 % au Canada, 3,5 % en Suisse et 2,9 % en Italie. La DTE estime à environ 2 millions les membres de la diaspora togolaise toutes destinations confondues. Avec une population totale estimée à 8,3 millions en 2020, le moins que l'on puisse dire, est que les Togolaises et Togolais sont plusieurs à quitter leur pays d'origine à la recherche de meilleures conditions de vie dans d'autres pays comme le Canada.

La détermination du nombre total de personnes immigrantes d'origine togolaise au Canada, à partir des données disponibles, constitue une des contributions de cette recherche. Elle permet d'avoir une idée plus précise du nombre de personnes d'origine togolaise au Canada. Ces données constituent un élément important pouvant servir à poser les bases d'une meilleure collaboration avec le pays d'origine. Il est difficile en effet, de vouloir impliquer la diaspora dans le processus de développement du pays d'origine sans avoir une idée de leur nombre, et pour diverses raisons.

Les membres de cette diaspora, avec leur nombre, peuvent constituer une force économique, voire politique, dans le pays d'origine, de l'avis de plusieurs personnes répondantes. X22 précise à cet effet que « si nous nous organisons, nous pouvons mieux contribuer au développement du pays ». La connaissance du nombre de personnes constituant cette diaspora permet aux associations diasporiques de connaître l'atout que cela peut pour plus d'efficacité dans leurs actions envers le pays d'origine. Bien que des responsables d'association ont souligné le manque

de mobilisation des membres dans les mouvements associatifs, il n'en demeure pas moins que l'apport de cette masse critique de personnes peut constituer un moteur de changement et que des efforts de mobilisation doivent se poursuivre. En effet, si comme d'autres diasporas notamment des pays sahéliens d'Afrique, les membres de la diaspora togolaise au Canada se mettaient ensemble pour réaliser des projets socio-collectifs dans les pays d'origine, leur nombre critique peut faciliter la levée de fonds nécessaires pour réaliser des projets structurants par exemple. Comme décrit par Daum (1993), les pays sahéliens d'Afrique notamment le Mali ou encore le Sénégal, bénéficient de leurs diasporas en France à travers des mouvements associatifs bien structurés. La constitution en personne morale rend possible la prise de contact avec les réseaux du pays d'installation : ONG, villes jumelées, etc. Cette démarche permet aux immigrés, selon lui, de reconsidérer le village, forts d'une capacité d'initiative renforcée, et tournée vers la réalisation de projets collectifs améliorant les conditions de vie de ceux qui sont restés dans les pays d'origine. Connaissant leur nombre et le poids politique qu'ils peuvent représenter tant dans le pays d'accueil qu'au Togo, la diaspora togolaise au Canada peut prendre davantage conscience du rôle qu'elle peut jouer et l'influence que lui accorde cette masse critique de membres. Ce qui confirme les travaux d'Armstrong (1976) pour qui, les diasporas sont capables de mobiliser des ressources et des moyens nécessaires à leur réussite dans le pays de résidence, mais aussi pour leur influence dans les pays d'origine.

De plus, le gouvernement du pays d'origine connaissant le nombre de ses ressortissantes et ressortissants résidant au Canada peut identifier plus aisément quelles formes de collaborations il peut envisager avec cette diaspora.

Ensuite, les données de terrain montrent que les membres de la diaspora togolaise au Canada ont un niveau d'instruction très élevé. Les réponses aux questions concernant l'identification des personnes répondantes a permis de constater qu'elles avaient toutes un diplôme universitaire, ce qui témoigne du niveau de scolarité élevé des candidates et candidats de l'échantillon et par conséquent, celui de la diaspora togolaise au Canada. Elles étaient toutes titulaires d'un diplôme universitaire obtenu soit en Afrique ou en Europe avant d'immigrer au Canada. On remarque également que certaines personnes répondantes ont obtenu de nouveaux diplômes au Canada

ou sur le point de l'obtenir. Une personne répondante a même déclaré être titulaire de deux doctorats. De l'avis de plusieurs personnes, la difficulté de trouver un emploi dans le pays d'origine à la fin de leur formation ou encore des emplois inadéquats à leur formation sont des raisons de l'émigration. Ce qui confirme les résultats de recherches comme celles de Lahlou (2006) qui ont démontré que les personnes diplômées, mais sans emploi, ainsi que celles qui disposent d'un emploi non conforme à leurs aspirations cherchent à émigrer. Si l'on considère que le profil des membres d'une diaspora est généralement déterminé par le type de sélection à l'origine des flux migratoires, on peut conclure que la politique d'immigration du Canada explique en grande partie cette caractéristique de la diaspora togolaise au Canada.

Le niveau d'étude des membres de la diaspora togolaise au Canada peut également constituer, à certaines conditions un atout pour le pays d'origine par le transfert de capital humain notamment. Ce qui confirme les travaux de plusieurs auteurs et auteures (Meyer, 2008 ; Nedelcu, 2006 ; Ammassari, 2004 ; Meyer et Hernandez, 2004 ; Fibbi et Meyer, 2002) qui ont démontré que la migration des citoyens qualifiés du Sud vers Nord n'était pas nécessairement une « fuite des cerveaux », mais peut être bénéfique pour les pays de départ. Les échanges d'informations avec les chercheurs des pays d'origine, l'envoi de données scientifiques, des dossiers d'appels d'offres pour financement, des livres qui manquent dans les centres de recherche, les missions d'enseignement sont quelques-unes des contributions que peuvent apporter les membres de cette diaspora au Togo. Les flux migratoires sud-nord des personnes qualifiées, écrit Meyer (2008), peuvent être compensés par des retours, par des connexions à distance, par des mises à disposition occasionnelle, au bénéfice des pays d'origine. Cependant, cette compensation ne peut se faire que si les gouvernants en place dans les pays de départ créent des conditions propices à cela et manifestent une réelle volonté d'impliquer sa diaspora dans la vie du pays. Ce qui ne semble pas être le cas pour le Togo, de ce qui ressort de l'enquête de terrain. Bien que la volonté des membres de la diaspora en ce sens existe, les autorités du pays d'origine ne semblent pas avoir de l'ouverture, du moins concrètement pour considérer sa diaspora à sa juste valeur. Dans ce contexte, le départ des personnes qualifiées constitue une perte pour le Togo puisqu'elles ne sont véritablement pas impliquées dans des programmes comme peuvent l'être d'autres diasporas scientifiques. Cela confirme les travaux de Gaillard & Gaillard (2002) qui ont démontré

que seulement certains pays arrivent à tirer profit des scientifiques de leur diaspora. On peut cependant affirmer que la migration des personnes qualifiées contribue à diminuer le taux de chômage au Togo comme démontré par Mundende (1989) pour qui la migration des diplômés d'un pays ne serait pas nécessairement une perte pour celui-ci, mais peut constituer un gain en contribuant à diminuer le chômage dans le pays d'origine et augmenter le bien-être des non-émigrants. De ce point de vue, le départ des personnes qualifiées du Togo peut constituer pour le Togo un facteur de réduction des problèmes sociaux que peut occasionner le chômage endémique que connaît le pays.

Par ailleurs, au niveau professionnel, la plupart des personnes interviewées ont un emploi stable et qualifié. Elles travaillent soit pour la fonction publique fédérale du Canada, pour la fonction publique provinciale ou encore dans les organismes parapublics ou dans des entreprises privées. Seules deux personnes étaient aux études au moment des entrevues. En ce qui concerne les revenus, la majorité des individus composant l'échantillon gagnait un salaire annuel moyen de 50 000 \$, ce qui est au-dessus du revenu médian canadien estimé à 37 800 \$ en 2019<sup>39</sup>. Les expériences professionnelles et les ressources financières accumulées au Canada constituent également des externalités positives pour le développement du Togo. Des auteurs et auteures (Nedelcu, 2006; Fibbi et Meyer 2002) ont démontré en effet que les personnes migrantes contribuaient au développement culturel et économique des pays d'origine par le partage d'expériences acquises dans les pays de résidence avec leurs compatriotes restés dans le pays d'origine. La BAD (2012) a montré dans le cas spécifique du Togo que les expatriés togolais ont acquis de l'expérience dans plusieurs domaines comme les professions libérales, les secteurs scientifiques et technologiques de pointe, des finances et des investissements. Cela se confirme dans le cas de la diaspora togolaise au Canada. Les expériences accumulées à travers les emplois occupés et toutes les autres expertises constituent des atouts pour le Togo si les conditions pour la valorisation du capital humain de la diaspora sont créées sur place.

---

<sup>39</sup> Voir <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1110023901>, consulté le 31 mars 2021.

Enfin, concernant leur statut de résidence, la majorité des personnes interrogées soit 90 % vivait au Canada depuis plus de 5 ans et certaines depuis plus de 25 ans. Elles avaient donc toutes la citoyenneté canadienne. Cette information est très enrichissante pour cette recherche puisque le statut de résident de l'immigrant détermine l'accessibilité et la gratuité des services gouvernementaux au Canada. Il détermine également la possibilité de travailler dans le pays et donc d'accéder aux ressources financières et non financières. Ainsi, selon le statut de résident, l'intégration à la société pourrait être grandement facilitée. Plusieurs recherches (Frattini, 2017; Dancygier et Laitin, 2014) ont en effet démontré que l'acquisition de la nationalité du pays de résidence pour les personnes immigrantes a des implications socioéconomiques et culturelles positives. Par exemple, Bratsberg et al. (2002) ont suivi l'évolution des salaires de jeunes hommes immigrants aux États-Unis sur la période 1979-1991 afin d'étudier l'effet de la naturalisation sur la croissance du salaire. Les résultats de leur recherche ont montré que la naturalisation a un effet très significatif sur le revenu des personnes immigrantes. La croissance du salaire s'accélère après la naturalisation, et les personnes immigrantes accèdent à de meilleurs emplois. La probabilité d'accéder à un emploi dans les services et dans le secteur public augmente, tout comme leur accès à des postes au sein du secteur syndical. On peut donc affirmer sans risque de se tromper que le statut de résident des membres de la diaspora au Canada expliquerait leur accès à des emplois bien rémunérés dans différents secteurs au Canada selon les données de l'enquête de terrain.

Ces résultats confirment partiellement l'hypothèse secondaire 2 de la recherche selon laquelle, la contribution d'une diaspora au processus de développement du pays d'origine dépend du profil de ses membres.

#### **4.2 Les raisons de l'émigration et justification du choix du Canada comme pays de destination**

Cette section veut mettre en lumière le contexte dans lequel les membres de la diaspora à l'étude ont décidé de quitter le pays d'origine à travers la question suivante : pouvez-vous nous donner les raisons pour lesquelles vous avez quitté le Togo ? Il sera également question de présenter les



raisons ayant justifié le choix du Canada par les personnes répondantes comme pays de destination.

#### 4.2.1 Les raisons de l'émigration

Les réponses des personnes interviewées concernant les raisons de l'émigration tournent autour de deux éléments principaux, notamment les facteurs économiques et les facteurs politiques.

En ce qui concerne les conditions économiques, la majorité des personnes interrogées a avancé la précarité de la vie comme raison principale de l'émigration. Plus concrètement, elles ont identifié les difficultés à se trouver un emploi, la pauvreté ou encore, de façon générale, la recherche d'une vie meilleure. X4, par exemple, a choisi de quitter le Togo pour une vie meilleure parce que le pays ne lui offrait pas les conditions de réussite ni pour lui ni pour ses enfants. X10 abonde dans le même sens quand elle affirme que : « Je cherchais une meilleure vie tout simplement. La citoyenneté ne faisait pas partie de mes préoccupations. Je savais qu'au bout de quelques années je pourrais demander la citoyenneté, mais ce n'était pas ma principale raison ». Les personnes répondantes X11, X4 et X10 disent pour leur part avoir quitté le Togo avec une bourse d'études pour leur Canada et ont choisi à la fin de la formation d'y rester à cause des conditions de vie difficiles au Togo. X11 précise qu'elle savait qu'au Togo, il lui serait difficile de trouver du travail. Ce que confirme A1 quand il affirme que « plusieurs étudiantes et étudiants d'origine togolaise choisissent, à la fin de leurs études, de rester au Canada au lieu de retourner au Togo où les conditions de vie et les possibilités d'emploi sont difficiles ». L'association qu'elle dirige, accompagne d'ailleurs les personnes étudiantes qui en font la demande, dans leurs démarches pour rester au Canada à la fin des études. D'autres personnes répondantes comme X13, pour leur part, disent avoir quitté le Togo pour des raisons familiales. X5 résume bien les réponses des personnes interviewées quand elle dit avoir quitté le Togo pour « des raisons économiques, les possibilités professionnelles et une vie meilleure ». X1 ajoute un autre élément important pour la majorité des personnes interviewées, celui de l'avenir des enfants. « C'est un projet familial, pour un accomplissement pour nous et un meilleur avenir pour les enfants ». Tout comme X1, certaines personnes interrogées disent avoir émigré pour assurer un meilleur avenir pour leurs enfants.

Pour ce qui est des raisons d'ordre politique, les personnes interrogées ont mentionné avoir quitté le Togo à cause des crises politiques qui y perdurent depuis plusieurs années. Certaines personnes ont estimé avoir quitté le Togo pour échapper à des violences politiques. Les parcours migratoires décrits par certaines personnes interrogées, arrivées au Canada en tant que réfugiées après des séjours périlleux dans des pays voisins du Togo, témoignent du contexte politique qui prévalait dans le pays. La personne répondante X2 dit ainsi avoir quitté le Togo parce qu'elle ne se sentait plus en sécurité dans son pays à cause de son engagement politique. X15 précise en ce sens :

Après le soulèvement populaire de 1990, le pays était devenu invivable. Tout le monde, surtout nous qui étions étudiants à l'époque, était soupçonné d'être opposant au régime en place. Plusieurs de nos collègues étudiants ont été éliminés. Certains croupissaient en prison dans des conditions inhumaines. Nous avons été plusieurs à nous réfugier dans les pays voisins, le Bénin et le Ghana notamment pour sauver notre vie. [...]. C'était l'enfer. Moi je me suis retrouvé au Ghana et c'est de là que nous avons pu avec l'aide de plusieurs organisations humanitaires nous retrouver au Canada comme réfugiés.

D'autres personnes interrogées ont raconté, comme X15, qu'elles ont dû s'enfuir du Togo parce leur propre sécurité et celle de leurs proches étaient menacées.

Ces différentes raisons notamment les crises socio-économiques, les crises politiques, la recherche d'une vie meilleure ont été confirmées lors du groupe de discussion.

#### 4.2.2 Justification du choix du Canada comme pays de destination

En ce qui concerne les raisons du choix du Canada comme pays de destination, parmi les raisons évoquées, on peut citer entre autres : la facilité du processus d'immigration et la facilité d'intégration. Les difficultés d'obtention des permis de séjour ou la nationalité du pays d'accueil en Europe sont également avancées par certaines personnes interrogées pour justifier le choix du Canada. La majorité des personnes interrogées estime que le Canada offre plus de possibilités surtout sur le plan professionnel. X7 s'exprime ainsi sur la question : « Tout d'abord, il y avait une grande publicité autour du Canada et quand tu vois les photos dans les catalogues, c'est très beau et ça fait rêver. Je me suis dit si mon niveau d'étude peut me permettre de travailler au Canada et de plus dans une province où l'on parle le français c'était une opportunité pour moi ». X15

ajoute pour sa part : « Nous avons estimé que le Canada pourrait nous offrir la qualité de vie recherchée ».

Pour d'autres encore, le choix du Canada a été dicté par la présence d'un membre de la famille ou une connaissance qui s'y est établie auparavant ou qui y a déjà vécu. X2 résume bien cette raison : « Si j'étais toujours fasciné par l'Amérique du Nord et le Canada spécifiquement, c'est parce que mon père avait un ami qui a fait le Canada ». Pour X6, en quittant le Togo pour l'Europe, la décision était déjà prise qu'un retour n'était pas envisagé.

En quittant le Togo en 2005 [...] je n'avais pas en idée d'atteindre le Canada parce que quand j'avais fini ma maîtrise, j'étais dans une situation où il fallait soit retourner au pays ou rester à l'aventure en Europe. Donc j'ai évacué rapidement l'hypothèse de retourner au Togo parce que sachant que la situation économique et politique n'a pas changé, je n'étais pas motivé d'y retourner. Puis entre temps, j'avais un ami qui faisait le dossier d'immigration pour le Canada qui m'en a parlé donc je l'ai fait et puis j'ai été accepté. Donc pour moi c'était tout sauf le retour au pays.

Une autre personne, X18 abonde dans le même sens quand elle dit avoir choisi le Canada pour des raisons économique et sociale. « [...] Économique parce que je peux travailler et subvenir aux besoins de ma famille, et sociale parce que je me suis dit qu'en venant ici au Canada, mes enfants évolueront dans le domaine scolaire, au niveau de la santé c'est plus facile et très accessible ».

Selon les données des entretiens, deux phénomènes peuvent expliquer la volonté des Togolaises et des Togolais à quitter leur pays d'origine et le choix du Canada comme destination.

Le premier facteur est le caractère répulsif du pays d'origine. Comme mentionné dans la problématique, le Togo traverse depuis les années 1980 une situation économique difficile et les programmes de développement tardent à donner les résultats attendus. La pauvreté galopante, l'insécurité ou encore les crises politiques sont quelques-uns des facteurs répulsifs du pays qui poussent les gens à aller chercher à l'extérieur une vie meilleure. L'analyse des données révèle en effet qu'un nombre croissant de Togolaises et de Togolais, en moyenne trois cent, arrive au Canada chaque année. Ainsi, si dans les années 1980, on dénombrait seulement cinq (5) personnes d'origine togolaise au Canada, leur nombre est passé à 3200 en 2011 pour se situer à

6000 en 2020. L'augmentation du nombre de personnes immigrantes d'origine togolaise correspond aux trois dernières vagues de migration décrites dans la problématique de recherche. Ces vagues successives s'expliquent par les conjonctures économiques de 1980 d'une part, les crises socio-politiques des années 1990 d'autre part, et la conjonction des crises économiques et politiques des années 2000 pour terminer. Que ce soit pour des raisons d'ordre économique ou politique, l'augmentation du nombre de personnes immigrantes d'origine togolaise au Canada confirme leur volonté d'échapper au contexte répulsif du Togo. Des recherches (OCDE, 2012b ; Memmi, 2007 ; Lahlou, 2006) qui ont démontré que plusieurs facteurs, dont un niveau de vie très bas, un taux de pauvreté élevé, l'augmentation rapide de la population, les difficultés d'insertion des jeunes sur le marché de l'emploi sont les principaux facteurs expliquant l'émigration des populations africaines. Cela se confirme dans le cadre de cette étude où les personnes répondantes ont unanimement mentionné avoir quitté le Togo pour échapper à la misère et aux crises politiques récurrentes.

Secundo, le Canada, tout comme les autres pays d'immigration, exerce une forte attraction sur la population togolaise par sa qualité de vie, les possibilités d'emploi et les libertés civiques qui y sont offertes. Puisque le Togo n'offre plus de perspectives depuis plusieurs années, les personnes d'origine togolaises qui en ont les moyens ou qui respectent les conditions d'immigration choisissent le Canada comme pays de destination. L'avenir des enfants, la facilité du processus d'immigration, la possibilité de travailler dès l'arrivée dans le pays d'accueil sont d'autres raisons avancées par les personnes interrogées pour justifier le choix du Canada comme pays de destination. Elles trouvent au Canada ce pour quoi elles ont quitté le Togo notamment sur les plans professionnel et sécuritaire. Le Canada leur permet de croire encore à l'avenir contrairement au Togo où leur avenir était « bouché » selon l'expression d'une personne interrogée. Comme écrit par Lahlou (2006 :4), pour les jeunes Togolaises et Togolais, l'Europe et l'Amérique du Nord représentent « ce qu'il y a de mieux » en termes de condition de vie, de liberté, de garantie des droits, de loisirs, etc. Les personnes immigrantes d'origine togolaise y trouvent ainsi un environnement social et politique que ne leur offre plus leur pays d'origine. D'autres auteurs comme Dufoix (2003) et Mondain (2008) ont également mentionné que l'immigré économique quitte son pays dans le but de travailler dans le pays d'accueil alors que le

réfugié politique est forcé de quitter son pays d'origine. Dans le cas du Togo, on constate que ces deux facteurs sont présents et poussent les citoyennes et citoyens à chercher d'autres environnements plus cléments, dont le Canada.

Une autre préoccupation de cette recherche était de savoir si une fois établies au Canada, les personnes répondantes encourageaient d'autres compatriotes du Togo à y immigrer à leur tour. Le but est de confirmer, d'une part, la satisfaction des personnes interrogées de leur propre démarche d'immigration et de comprendre, d'autre part, comment dans le processus migratoire, les personnes migrantes du Togo soutiennent d'autres à immigrer à leur tour. Pour ce faire, la question suivante leur a été posée : encouragez-vous des connaissances ou des membres de votre famille à immigrer au Canada ? Toutes les personnes interviewées ont répondu par l'affirmatif. X13 répond en ces termes : « Oui, j'ai déjà encouragé deux amis qui ont immigré comme moi ». Tout comme X13, les autres personnes interviewées répondent unanimement qu'elles encouragent d'autres compatriotes du Togo à immigrer. Plusieurs autres personnes ont pu ainsi faire leurs démarches d'immigration sur conseil des membres de la diaspora établis au Canada.

Certaines personnes interrogées nuancent cependant leur réponse. Comme X20 qui encourage ses connaissances à immigrer au Canada selon leur situation dans le pays d'origine.

Au début je le faisais et grâce à moi il y a des gens qui sont arrivés ici et ils ont réussi, mais [...] si je vois que quelqu'un a déjà une bonne situation professionnelle, je lui dis mon ami n'abandonne pas ou alors tu fais la demande juste pour ta famille. Parce que, abandonner son travail et venir ici tourner en rond ce n'est pas une bonne chose. Mais si la personne n'a rien du tout et que sa situation est vraiment précaire, je peux lui dire qu'il vaut mieux venir. Car ici, la souffrance c'est quand même mieux par rapport à la souffrance au pays, mais si la situation est bien au pays, ce n'est plus la peine de venir.

X14 abonde dans le même sens :

Avant quand j'avais commencé, on ne connaissait pas la réalité du Canada. Il y a des amis qui ont fait l'université au pays et qui sont sans emploi ; ils voulaient partir. Je les conseillais d'immigrer au Canada. Mais pour ceux qui ont déjà un bon emploi et un salaire là-bas, ce n'est plus la peine d'immigrer selon moi. Par exemple si tu es au Togo avec un salaire mensuel à partir de 300 000 FCFA, moi je te dis de rester au pays. Tu vas réussir ta vie là-bas, mais il y a

des gens qu'il faut conseiller. Ça dépend de la situation de chaque personne. Il y a un ami qui gagnait 600 000 FCFA par mois (1 500 \$) et quand il est venu au Canada, il a regretté.

Il est possible d'affirmer sur la base des deux dernières réponses que les personnes d'origine togolaise ne quittent pas le pays d'origine simplement par le goût de l'aventure, mais que ce sont les conditions qui les y obligent. Ce qui fait dire aux deux derniers répondants que si un membre de la famille ou un ami a déjà une bonne situation professionnelle au Togo, il n'est pas nécessaire d'émigrer. Autrement dit, et comme plusieurs personnes répondantes l'ont affirmé, si le pays d'origine offrait les conditions propices à leur épanouissement, elles y resteraient pour la plupart. Une des personnes répondantes affirmait à juste titre en ce sens qu'« on est mieux que chez soi ».

De façon générale, on peut retenir de tout ce qui précède que la majorité des personnes migrantes d'origine togolaise a quitté le Togo à la recherche d'une vie meilleure. Une fois établies au Canada, elles encouragent d'autres compatriotes du Togo à effectuer à leur tour la démarche d'immigration. Elles accueillent temporairement les personnes nouvellement arrivées du Togo et les soutiennent dans leurs premières démarches. Au-delà de la solidarité entre les membres eux-mêmes, l'association communautaire qui regroupe les Togolaises et Togolais au Canada offre également à ses membres, différents services comme l'assistance aux nouveaux arrivants<sup>40</sup> (annexe H). L'analyse des données d'entrevue montre ainsi que le champ migratoire des Togolaises et Togolais fonctionne à l'intérieur de réseaux familiaux ou de connaissances (amis, collègues, voisins). La personne immigrante nouvellement arrivée bénéficie de l'assistance (hébergement, conseils pour l'intégration...) des membres de la diaspora installés avant elle dans le pays d'accueil.

---

<sup>40</sup> La CTC offre divers services d'accueil et d'orientation. Que ce soit pour débiter une demande d'immigration au Canada ou une demande d'admission dans une université canadienne, accueillir à l'aéroport, aider à trouver un hébergement temporaire et aider dans les premières démarches d'intégration, ou pour recevoir les conseils d'orientation par rapport à un processus ou une démarche particulière, la CTC peut satisfaire toutes les attentes moyennant de modiques contributions. La CTC regorge de personnes expérimentées qui prodigueront des conseils utiles avec discrétion et sauront rediriger éventuellement vers un service plus approprié.

### 4.3 Intégration socio-économique au Canada et maintien de liens avec le Togo

Après avoir présenté le profil des membres de la diaspora togolaise au Canada, les raisons ayant motivé leur départ du pays d'origine et le choix du Canada comme pays de destination, il sera exposé et interprété dans le présent sous-chapitre comment ils perçoivent leur intégration à la société d'accueil notamment le Canada et comment ils décrivent une intégration réussie dans leur pays d'adoption. Il sera également présenté dans cette section, comment les membres de cette diaspora maintiennent des liens avec le pays de départ.

En ce qui concerne l'intégration au Canada, deux principaux éléments ressortent des réponses obtenues à savoir : l'emploi et l'intégration sociale. Les répondantes et répondants s'accordent pour dire que l'intégration passe par l'emploi et par l'acceptation de la société. Ainsi, pour X10, « l'intégration à la société canadienne passe par l'emploi qui correspond à la qualification des personnes immigrantes et évidemment on ne peut pas exclure le réseau social ». X2 poursuit dans le même sens en indiquant qu' :

Une personne bien intégrée est une personne qui est satisfaite de son emploi, de sa contribution à la société canadienne et aussi qui peut aider ses proches au pays. Donc c'est ça une bonne intégration économique ; celui qui peut contribuer financièrement au développement économique financière du Canada et qui est satisfait de son travail. Sur le plan social, quelqu'un qui est bien intégré, c'est quelqu'un qui s'est fait des amis de part et d'autre dans la société canadienne comme dans sa propre communauté, qui participe aux activités avec sa famille. Ils participent aux activités organisées par la société canadienne et par sa communauté aussi.

X7 complète pour sa part que « l'intégration passe essentiellement par l'emploi. Par l'emploi parce qu'un travail te donne des revenus qui te permettent de prendre soin de ta famille, c'est tout ce qu'on veut d'abord, le reste ce sont des bonus qui s'ajoutent ». Certaines personnes ajoutent d'autres éléments importants à leurs yeux comme l'acceptation ou l'accueil reçu dans le pays de résidence et la tranquillité d'esprit. Ainsi, pour X1, l'intégration passe par un vrai sentiment d'acceptation et d'appartenance et ensuite par un travail conforme aux potentiels et domaine de formation. Une autre personne abonde dans le même sens et souligne que pour elle, l'intégration :

[...] passe d'abord par comment les gens te regardent. C'est-à-dire que tu peux avoir le meilleur emploi du monde, si les gens ne te regardent pas avec un bon œil, tu ne serais pas satisfait dans ton milieu. Donc la première des choses est que les gens te prennent comme un des leurs et après quand il y a du bon boulot ça facilite vraiment l'intégration (X8).

X16 ajoute :

Moi j'associe l'intégration à la tranquillité d'esprit et à la stabilité. On dit chez nous qu'un pays étranger fut-ce-t-il très prospère, ne vaut pas son pays d'origine. Donc je dirais qu'une intégration est réussie quand on retrouve la tranquillité d'esprit dans le pays d'accueil. Cela passe bien entendu par un emploi qui te permet de prendre soin de toi et de ta famille. Pas forcément un emploi dans son domaine de formation, mais un emploi qui te permet de vivre décemment.

A1 abonde dans le même sens en mentionnant :

[qu'] une meilleure intégration veut dire un être équilibré sur tous les plans. Une meilleure intégration pour nous minimalement c'est avoir un chez soi, avoir une intégration professionnelle pour pouvoir réunir l'ensemble de sa famille qu'on aimerait avoir pour être équilibré et quand on est équilibré c'est en ce temps qu'on pense justement à contribuer.

En plus de l'intégration professionnelle et de l'acceptation dans le pays d'accueil, d'autres personnes interrogées ajoutent l'achat d'une maison comme élément important de l'intégration au Canada. C'est ce qu'exprime X2 dans les propos suivants :

La première condition est de trouver un bon travail, et la deuxième condition c'est avoir une habitation, un appartement ou construire une maison dans le pays d'accueil. Avoir un réseau d'amis sur lequel on peut compter est également important pour parler d'une bonne intégration selon moi.

A1, A2, A3 et A4 et les personnes ayant participé au groupe de discussion confirment ces réponses et estiment que l'emploi est le principal indicateur d'une intégration au Canada. Deux types d'intégration sont distingués selon les réponses des personnes interrogées, à savoir : l'intégration économique et l'intégration socio-culturelle. Si la première passe surtout par l'emploi, la seconde fait référence à l'interaction des personnes immigrantes avec la société d'accueil. Cette interaction se manifeste par la participation aux activités communautaires entre les personnes immigrantes elles-mêmes ou avec les populations du pays de résidence. L'ouverture et l'acceptation démontrées par la société d'accueil, l'éducation des enfants, sont également des



éléments importants dans le processus d'intégration, selon nos données empiriques. Accessoirement, d'autres ont ajouté l'achat d'une habitation comme indicateur d'une intégration réussie dans la société d'accueil.

Ainsi, après leur arrivée au Canada, le processus d'intégration des personnes immigrantes d'origine togolaise passe par deux principales étapes ; d'abord l'installation et ensuite l'intégration au marché de l'emploi et à la société d'accueil. La première préoccupation des Togolaises et Togolais d'origine est leur intégration notamment sur le plan professionnel. Ainsi, la majorité des personnes répondantes étaient en emploi au moment des entrevues. Que ce soit dans la fonction publique fédérale, la fonction publique provinciale, dans les entreprises privées, on retrouve des personnes d'origine togolaise dans toutes les sphères au Canada. En termes de revenus, elles gagnent en moyenne cinquante mille (50 000 \$) dollars annuellement. Leur revenu les place en très bonne position parmi les personnes les mieux rémunérées au Canada dépassant largement le salaire médian canadien situé à 37 800 \$ en 2019<sup>41</sup>. Elles estiment pour la plupart être satisfaites de leur intégration professionnelle. Les membres de la communauté ainsi que les associations soutiennent également les membres nouvellement arrivés au Canada dans leurs démarches d'intégration professionnelle. C'est ainsi que la CTC offre différents services pour aider à l'intégration professionnelle<sup>42</sup> de ses membres (annexe H).

Pour ce qui est de l'intégration sociale, les personnes interrogées affirment toutes avoir reçu un bel accueil au Canada, que ce soit dans les administrations, ou de la part de la population.

---

<sup>41</sup>Voir : <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1110023901>, site consulté le 31 mars 2021.

<sup>42</sup> « La CTC ne saurait gagner le pari d'une Communauté forte, solidaire, engagée et proactive au service de ses membres, sans gagner le défi de leur intégration professionnelle. Ensemble, nous devons opérer un changement radical de mentalités. Nous ne devons plus hésiter à partager nos difficultés ou nos succès en matière d'intégration professionnelle. Nous nous devons plutôt d'instaurer au sein de notre Communauté une véritable culture de gagnant, de réseautage, d'entraide à l'employabilité et à l'emploi qui aille au-delà de nos cercles restreints. Ceci ne saurait se faire sans une implication de tout un chacun. Il s'agit d'un virage important et indispensable sans lequel nous ne pourrions atteindre nos objectifs personnels, corporatifs et intergénérationnels.

Pour ce faire, le Conseil d'administration a créé une commission de compatriotes chevronnés et œuvrant dans divers domaines, qui est chargée d'assister les membres dans leurs démarches d'intégration professionnelles. Les axes suivants sont couverts (aide à la réflexion et au réseautage avant d'entamer une formation professionnelle ou universitaire, aide pour générer ou reformuler le CV ou pour appliquer sur un poste professionnel, accompagnement pour passer un examen, un concours de la fonction publique provinciale ou fédérale, information sur les possibilités d'emplois, assistance offerte par des personnes-ressources pour les références d'emploi dans plusieurs domaines, préparation professionnelle pour les entrevues, les rencontres de « best-fit » ».

Certaines personnes interrogées ont soulevé l'accompagnement reçu des organismes d'accueil de personnes immigrantes, à leur arrivée, mais aussi celui des membres de la communauté togolaise installés au Canada avant elles. On peut ainsi remarquer que l'intégration de la personne immigrante au Canada comme dans d'autres pays relève de la combinaison de plusieurs facteurs notamment l'intervention de différentes organisations et de l'effort personnel de la personne elle-même.

Un autre élément qui confirme l'intégration des membres de cette diaspora au Canada est leur statut de résidence. Les données de l'enquête révèlent que les personnes répondantes ont toutes la citoyenneté canadienne. La majorité des répondantes et répondants soit 90 % vivent au Canada depuis plus de 5 ans.

À travers les réponses obtenues, il est possible d'affirmer que les personnes immigrantes d'origine togolaise sont bien intégrées au Canada. Si l'on considère que ces conditions (la durée du séjour, les revenus d'emploi, l'intégration sociale) influencent l'engagement des personnes immigrantes au profit du processus de développement du pays d'origine, il y a des raisons de penser que les membres de la diaspora togolaise au Canada contribuent a priori au développement du Togo.

Après avoir évoqué avec les répondantes et répondants leur conception d'une intégration réussie au Canada et les liens entre l'intégration et la contribution au développement local au Togo, la question suivante visait à connaître les liens que les membres de la diaspora togolaise au Canada entretiennent avec le pays d'origine.

Les membres de la diaspora togolaise au Canada gardent-ils des liens avec le pays d'origine? C'est une des questions qui a également été posée aux personnes répondantes. En effet, pour contribuer au développement de sa communauté d'origine, il faut maintenir des relations avec les concitoyennes et les concitoyens sur place. Unanimement, les personnes enquêtées affirment être en contact fréquent avec le pays et suivent les événements qui s'y déroulent. C'est ce qu'exprime X5 dans la réponse suivante :

Nos familles sont toujours là-bas et ça fait que le lien avec le pays d'origine n'est jamais coupé donc lorsque nous serons bien intégrés ici, ça va nous permettre d'être en paix avec nous-mêmes et rejaillir sur notre pays d'origine. C'est une obligation morale envers ce pays, mais aussi par rapport à nos familles de façon micro parce que la famille, qu'on le veuille ou non, est toujours là. Toute la famille ne peut jamais nous rejoindre dans le pays d'accueil. Donc nous avons l'obligation d'aider à leur épanouissement et au développement du pays d'origine pour qu'eux aussi puissent vivre décemment.

X11 trouve important de garder les liens avec le Togo afin de ne pas perdre ces origines. X9 pour sa part dit garder des liens, mais mieux encore, retourne chaque année au Togo. C'est important selon ses dires, d'y être fréquemment parce que son objectif est de retourner y vivre très prochainement. X6 abonde dans le même sens et dit être en contact fréquent avec la famille, les amis, les cousins. Pour lui, il est impossible d'oublier les proches et le pays d'origine où on a passé une bonne partie de sa vie et développé des liens forts avec la famille. Il faut forcément être solidaire avec eux, peu importe la situation au Canada. Et le moyen pour y arriver, c'est de garder contact avec ceux qui sont restés sur place.

C'est ce qu'exprime également X20 en ces mots :

Avec les parents, je garde systématiquement contact. Avec les parents proches aussi j'essaie de garder les liens tant bien que mal. À part les parents, il y a aussi les amis avec qui j'ai grandi et avec qui j'ai fréquenté. Parmi eux, certains sont devenus des partenaires d'affaires et d'autres nouveaux partenaires se sont ajoutés.

La personne répondante X12 estime pour sa part, garder des liens, mais apporte quelques nuances.

Oui et non. Parce qu'ici tu n'as pas le temps de communiquer souvent et la communication coûte très cher. Je garde les liens avec la famille et certains proches, mais j'ai malheureusement observé que ce que certains veulent, même les membres de la famille c'est ton argent. Par rapport aux anciens collègues et les amis, si quelqu'un veut immigrer je lui donne des renseignements. Du coup, moi je garde désormais des liens seulement avec certains membres de ma famille.

Dans l'ensemble, les répondantes et répondants n'ont jamais coupé les liens avec le pays d'origine depuis leur arrivée au Canada. Les réseaux sociaux sont les moyens de communication les plus utilisés pour garder le contact selon les personnes interviewées. WhatsApp, Facebook, Twitter, Instagram, Snapchat, MySpace, Viber sont les principaux moyens utilisés par les personnes interrogées. D'autres ont déclaré retourner souvent au Togo durant leurs vacances pour visiter la famille et pour rester proches des réalités du pays. Les réponses des personnes interviewées montrent qu'en général, les membres de la diaspora togolaise au Canada gardent des liens étroits avec le pays d'origine surtout avec la démocratisation des moyens de communication. Les répondantes et répondants disent être informés presque instantanément des nouvelles du pays. Selon une des personnes répondantes, avec les réseaux sociaux, les membres de la diaspora sont souvent les premiers à être informés des nouvelles du pays avant les compatriotes au Togo.

#### **4.4 Diaspora togolaise au Canada et le développement du Togo : quels liens?**

En quoi le maintien des liens avec le pays d'origine permet-il à la diaspora togolaise de contribuer au développement local? Quels sont les éléments qui encouragent ou découragent la contribution de la diaspora togolaise au développement local des communautés d'origine et partant, au processus de développement du pays d'origine? Ce sont ces questions qui feront l'objet de cette section.

Dans le cadre de cette recherche, il a été retenu que trois critères essentiels caractérisaient les diasporas. Il s'agit de la revendication d'une identité ethnique ou nationale, la richesse associative et l'existence de contacts réels ou imaginaires avec le territoire ou le pays d'origine (Sheffer, 2003). Les caractéristiques de la diaspora analysées plus haut et les critères de définition retenus permettent de conclure que la diaspora togolaise au Canada réunit les conditions essentielles nécessaires pour contribuer au développement du Togo. La définition suivante a été retenue : la diaspora englobait non seulement les personnes ressortissantes d'un pays vivant à l'étranger, mais aussi les personnes migrantes qui ont acquis la nationalité de leur pays de résidence et les enfants de ces personnes nés à l'étranger, quelle que soit leur nationalité dès lors qu'ils

conservent une forme d'engagement et/ou d'intérêt pour leur pays d'origine ou pour celui de leurs parents.

Pour ce qui est du développement local, la définition retenue mentionne qu'il est avant tout une dynamique économique et sociale, voire culturelle, plus ou moins concertée, impulsée par des acteurs individuels et collectifs sur un territoire donné. Un processus qui permet de faire mûrir des priorités, de choisir des actions à partir de savoirs et propositions des groupes de populations et de mettre en œuvre les ressources disponibles pour satisfaire à ces propositions (Husson, 2001 : 56).

Dès lors, en quoi le nombre de ses membres, leur niveau d'instruction, leur intégration à la société d'accueil, les ressources accumulées au Canada permettent-ils concrètement à la diaspora togolaise de contribuer au développement du Togo en général et au développement local des communautés référentielles en particulier ?

Trois principaux niveaux de manifestation de la solidarité de la diaspora ont été retenus à savoir : la contribution individuelle, la contribution collective, et le retour au Togo. Mais avant de développer le rôle joué par la diaspora togolaise au Canada à chacun de ces trois niveaux, il sera présenté dans la prochaine sous-section, la conception que les personnes interrogées ont du développement local.

#### 4.4.1 Conception du développement local

##### 4.4.1.1 Analyse du discours des personnes répondantes

Avant de discuter de la contribution de la diaspora togolaise au Canada au développement local, il apparaissait important de savoir la compréhension qu'ont les personnes interviewées du concept de développement local. Plusieurs éléments sont ressortis des réponses obtenues. Pour certaines, le développement local tient compte des réalités de chaque milieu, de chaque région. Il faut donc tenir compte de ces spécificités dans les actions de développement local. X2 souligne en ce sens que « le développement local doit être basé sur la spécificité de chaque région, d'où la nécessité d'avoir des structures locales dynamiques pour mobiliser les ressources pouvant

aider les régions. À Lomé, on sait que ce sont plus les services. Il faut mettre des structures en ce sens. Bon c'est comme ça que je le conçois ». X13 met pour sa part l'accent sur les dimensions sociale et économique et définit ainsi le développement local :

[...] C'est sur plusieurs plans : il y a le bien-être social, le côté éducatif, le côté sportif, et puis le côté surtout économique. Donc par exemple sur le plan économique, moi je viens d'une région qui est un peu riche, je pense qu'il y a beaucoup de projets, par exemple la lutte contre la déforestation, le reboisement, etc. Sur le plan sportif, il y a l'amélioration des activités sportives pour les jeunes ; comment intégrer l'activité sportive à l'éducation des jeunes ? Les jeunes ne sont pas tellement organisés autour d'activités pouvant les aider à s'épanouir. On peut financer les coopératives de jeunes par exemple des coiffeurs, des tailleurs, les aider vraiment à s'organiser en des associations.

X5 estime qu'« actuellement notre pays est encore très loin du développement local. Il va falloir que le gouvernement s'implique. Les Togolais de la diaspora veulent vraiment faire quelque chose que ce soit pour leur région ou pour le pays en général. Mais notre problème c'est qu'à chaque fois, il y a un frein, celui du manque de démocratie. Aujourd'hui je suis sûr que s'il y a la démocratie, la liberté d'affaires, si on dit qu'il y a liberté politique, les actions de développement local vont suivre. Donc pour moi, la démocratie est un préalable au développement local ».

D'autres personnes ajoutent la planification des actions à mettre en œuvre, l'implication de toutes les parties prenantes les populations, les autorités traditionnelles et les ONG. Les propos de X1 résument bien la conception des membres de la diaspora togolaise du développement local. Pour lui, en effet, « le développement local peut être défini comme l'organisation et la gouvernance d'une collectivité par ses membres en collaboration avec le gouvernement central. Par ailleurs le développement local est un processus de planification du développement qui débouche sur l'élaboration de projets structurants pour les milieux ». Pour X16, le développement local, c'est l'ensemble des actions qui créent de l'emploi surtout pour les jeunes des quartiers, des villages et villes d'un pays. Il s'agit d'investir dans les différents domaines économiques et sociaux surtout la santé et l'éducation.

Pour X13, le développement local c'est d'abord la santé et l'éducation auquel il faut ajouter les structures de financement pour encourager les initiatives locales.

À part l'éducation, il y a la santé, il y a les projets de développement à la base. Par exemple dans mon village, on dit que la ministre a fait des prêts aux femmes du marché. C'est comme un projet de microfinance, mais ça ne marche pas parce que les gens ne se sentent pas redevables. Les femmes considèrent cet argent comme un don du gouvernement et ne remboursent pas puisque ça vient de la poche d'un ministre. Je pense que la diaspora peut mettre en place une structure de micro finance pour aider les femmes. On donne l'argent aux bonnes femmes on leur donne des délais elles font leur commerce après elles viennent rembourser un peu un peu et les intérêts ne doivent pas être élevés. Ce sont des actions qui à mon sens, peuvent aider au développement des communautés.

Dans l'ensemble, les réponses des personnes interrogées tournent autour de l'investissement économique avec les parties prenantes du milieu et la responsabilité des pouvoirs publics. Plusieurs ont résumé le développement local aux actions sociales, économiques, mais surtout à l'implication des citoyens et d'autres parties prenantes comme l'État, la diaspora, les ONG. X4 a particulièrement mis l'accent sur la participation des citoyens eux-mêmes dans le processus de développement local quand il dit : « on nous avait presque habitués à recevoir des projets ça ne cadre pas avec le développement local ».

La conception des répondantes et répondants du développement local correspond aux définitions présentées dans le cadre théorique et qui guident cette recherche. Il a été en effet précisé dans le cadre théorique que le développement local est une réponse à l'échec des politiques macro-économiques et étatiques (Klein, 2008 ; Dubresson et Fauré 2005 ; Husson, 2001 ; Kolosy, 1997). Ainsi, pour Husson (2001), il n'y a pas de développement local sans l'existence d'une communauté territoriale avec un sentiment d'appartenance des habitants de cette communauté. C'est dans ce sens que Kolosy (1997) définit le développement local comme une approche volontariste axée sur un territoire restreint qui conçoit le développement comme une démarche partant du bas et privilégiant les ressources endogènes. Pour Dubresson et Fauré (2005), le développement local intègre plusieurs dimensions notamment spatiales, économiques, sociales, culturelles et politiques. C'est un lieu de rencontre entre ce qui vient de la base et ce qui vient des paliers supérieurs qui suppose la mobilisation des acteurs, la participation des habitants, l'émergence de nouvelles relations sociales, mais aussi une recherche d'effets de synergie entre des acteurs différents.

Il faut souligner cependant que malgré une conception du développement local correspondant à celle de la littérature scientifique consultée, les personnes répondantes étaient moins préoccupées par le développement des communautés de référence que par celui du pays en général. Cela s'explique par le contexte socio-économique et politique qui prévaut dans le pays d'origine. Pour la plupart, les personnes répondantes estiment que l'instauration de la démocratie est une condition préalable pour toute action de développement. En témoignent les propos d'un répondant pour qui, « notre pays est encore très loin du développement local. Les Togolais de la diaspora veulent vraiment faire quelque chose que ce soit pour leur région ou pour le pays en général. Mais notre problème c'est qu'à chaque fois, il y a un frein, celui du manque de démocratie. Aujourd'hui je suis sûr que s'il y a la démocratie, la liberté d'affaires, si on dit qu'il y a liberté politique, les actions de développement local vont suivre. Donc pour moi, la démocratie est un préalable au développement local ».

On retient également à l'analyse des éléments de réponse des personnes répondantes qu'aucune nouvelle vision du développement local n'émerge. En effet, comme mentionné dans la problématique, plusieurs stratégies incluant celle du développement local ont été mises en œuvre au Togo. Mais aucune de ces stratégies ne semble apporter des solutions aux nombreux problèmes auxquels les populations notamment rurales sont confrontées. Devant une telle situation, la diaspora propose-t-elle une solution nouvelle plus adaptée au contexte local ?

#### 4.4.1.2 Une autre vision du développement local est-il possible?

Bien que les personnes répondantes mentionnent que le développement local était multidimensionnel (intégrant les dimensions économiques et sociales), ces éléments ne sont pas soutenus par une vision différente des approches actuelles et précédentes portées par l'État et les organisations non gouvernementales. Une seule personne répondante a insisté sur la promotion d'activités économiques adaptées à chaque collectivité. Pour elle, « le développement local doit être basé sur la spécificité de chaque région, d'où la nécessité d'avoir des structures locales dynamiques pour mobiliser les ressources pouvant aider les régions. À Lomé, on sait que ce sont plus les services. Il faut mettre des structures en ce sens ». La diaspora n'a cependant pas approfondi la question du développement local afin d'identifier les voies et moyens pouvant lui



permettre éventuellement de mener des actions différentes de ce qui se fait jusque-là. Au-delà de mentionner pour la plupart que les conditions sur place ne permettent pas le développement local ou encore que l'instauration de la démocratie et d'un État de droit sont les premières conditions vers un réel processus de développement local, ou encore de réclamer une participation réelle dans la vie du pays, il importe pour la diaspora d'être porteuse d'idées novatrices pour le développement du pays.

Selon les différentes définitions mises de l'avant dans le cadre de cette recherche, le développement local est une dynamique économique, sociale et culturelle. Il est soutenu par les acteurs d'un territoire donné.

La diaspora togolaise au Canada dont les membres sont issus de ces différents territoires et connaissant leurs réalités peuvent ainsi accompagner ce processus. Ensemble avec les populations concernées, ils peuvent définir les priorités, à partir des savoirs locaux et mettre en œuvre les ressources disponibles pour y répondre afin de permettre aux populations sur place de décider librement de leur devenir. Ce serait l'occasion de concrétiser une prise de conscience des populations des enjeux de leur milieu, mais aussi la conviction qu'elles peuvent résoudre leurs problèmes par eux-mêmes avec l'appui des autres acteurs notamment leurs filles et fils de l'extérieur.

Il ne s'agit pas de réinventer une nouvelle stratégie de développement en rejetant celles mises de l'avant jusqu'ici, mais de puiser dans celles-ci ainsi que dans les pratiques traditionnelles des territoires référentiels afin de faire émerger un modèle à l'image des gens. En effet, les communautés locales au Togo ont toutes dans leurs savoirs ancestraux des pratiques de développement durable, des valeurs de partage des richesses, de solidarité et d'entraide sur lesquelles peut se concevoir une vision de développement endogène et harmonieux.

Ainsi conçu, le développement ne serait plus une tentative permanente de domination des peuples et des gens du sud, une volonté de les soumettre à un « autre ordre des choses », dont la logique, imposée de l'extérieur, ne peut qu'aboutir à la destruction de la culture, de l'identité

et de la vie même de ces collectivités (Peemans, 2002). C'est un mouvement ascendant, qui repose sur des dynamiques d'acteurs sociaux et économiques afin de renforcer leurs liens au sein d'un espace de développement et de se présenter en interlocuteur organisé vis-à-vis de l'espace national et international. Comme présenté par De Leener & Ouedraogo (2006), le développement local serait ainsi la conquête par les acteurs locaux d'une réelle maîtrise de certains secteurs essentiels de la vie en collectivité notamment la réflexion, les règles et les normes, les décisions ou encore les négociations. Une mise en œuvre du développement selon cette vision rejoindrait celle des Nations-Unies énoncée dans la problématique et selon laquelle le développement serait un processus global, économique, social, culturel et politique, qui vise à améliorer sans cesse le bien-être de l'ensemble de la population et de tous les individus, sur la base de leur participation active, libre et significative au développement et au partage équitable des bienfaits qui en découlent.

#### 4.4.2 Le développement local au Togo : enjeux et acteurs

Après la conception des répondantes et répondants du concept de développement local, nous avons cherché à identifier les problèmes ou les besoins auxquels leur communauté d'origine était confrontée. Les réponses obtenues montrent qu'autant les villes que les communautés rurales togolaises sont confrontées à plusieurs problèmes qui freinent leur développement. Ces contraintes vont du manque d'eau potable à l'absence d'infrastructures de santé, d'éducation, etc. C'est en ce sens que X12 estime que sa région d'origine est confrontée au « manque d'infrastructure de santé, d'éducation, routière, une mauvaise organisation de l'agriculture. Il faut essayer de réorganiser le travail des cultivateurs pour qu'ils puissent bénéficier du fruit de leur labeur ». Pour X1, le problème majeur auquel est confrontée sa région d'origine est :

[...] l'exode rural à cause de la pauvreté. Les jeunes sont tous partis en ville, à Lomé ou ont complètement quitté le pays. Les bonnes dames par exemple qui vendent leurs produits, il n'y a personne qui peut l'acheter parce que le commerce est complètement tué. L'activité qui génère encore des revenus pour la région est la pêche. Mais ça aussi il n'y a plus personne qui s'en occupe, les jeunes sont partis à la quête du mieux vivre ailleurs.

Comme mentionné par cette personne répondante, la pauvreté dans les zones rurales au Togo, le déclin des activités productives poussent plusieurs jeunes à quitter les campagnes pour les

centres urbains afin d'y trouver une vie meilleure. La précarité dans les zones rurales qui se caractérisent par le manque d'infrastructure de santé, d'éducation, routière, une mauvaise organisation de l'agriculture sont, selon les personnes répondantes les causes de cet exode. Le départ des jeunes vient ainsi aggraver un contexte socio-économique déjà précaire dans les milieux ruraux. Dans des milieux où l'agriculture est la principale source de revenus pour les populations, le départ des jeunes vient accentuer la précarité des populations puisqu'il y a moins de personnes pour cultiver ce qui va accentuer la famine.

X20 abonde dans le même sens que X12 et X1, mais ajoute les problèmes de déstructuration de l'organisation sociale dans les communautés notamment de la chefferie traditionnelle. Il soutient que dans son village, il manque :

[...] les infrastructures au niveau de la santé, les infrastructures routières. Les infrastructures scolaires par exemple c'est nous-mêmes qui subvenons à la gestion du lycée. Le gouvernement a créé le lycée, mais n'a jamais construit un bâtiment. Donc on était obligé et c'est la diaspora du village qui a cotisé pour construire des salles de classe. Donc ce qui manque cruellement c'est au niveau de la santé. Les routes sont en mauvais état. Au niveau de notre organisation sociale même avant chez nous le chef c'est quelqu'un qui est respecté, mais de nos jours le chef ne veut rien dire.

Le développement local est multidimensionnel selon la conception des membres de la diaspora togolaise au Canada. Il est social, économique, politique et culturel. Dès lors, si en plus des problèmes sociaux et économiques décrits par les personnes répondantes s'ajoute la déstructuration de l'organisation sociale notamment les chefferies traditionnelles, on peut affirmer que tous les ingrédients sont réunis pour rendre difficile le processus de développement local.

Les communautés locales se dévitalisent à cause de ces différents enjeux. C'est ce qu'exprime X9, quand il dit :

[...] rien n'a évolué, il y a le problème d'infrastructures routières, d'enseignement, d'éducation de la santé. Surtout les infrastructures de santé manquent cruellement. L'agriculture est toujours archaïque, on a des terres, mais nous n'avons pas d'équipements pour cultiver. Certaines régions n'ont même pas accès à l'eau courante. Sur le plan de développement économique, il n'y a pas depuis 10 ans aucune nouvelle structure qui peut

générer de revenus dans ma région. Au contraire, les structures économiques qui étaient là sont pratiquement fermées. Sur le plan éducationnel, les élèves sont là, mais n'ont pas de bibliothèque, les enseignants n'ont pas d'outils pédagogiques pour enseigner, ce qui fait qu'ils peuvent enseigner les mêmes choses sans enlever une virgule pendant 10 ans. Les infrastructures routières n'existent pas et ce n'est pas exhaustif. Et la région est en train de se dévitaliser.

Face à ces défis, nous avons voulu savoir s'il y a des acteurs qui accompagnent les populations des communautés référentielles dans leurs efforts de développement. La question suivante a été posée aux personnes interrogées : quels sont les acteurs qui interviennent dans votre région pour son développement ?

Dans l'ensemble, les ONG sont le plus souvent citées comme acteur aux côtés des populations dans un contexte où l'État est devenu quasiment absent, de l'avis de plusieurs personnes interrogées. C'est ce qu'exprime la personne répondante X 11 quand elle répond :

L'État est devenu complètement absent. Une preuve palpable c'est que dans l'école de mon village, il y a seulement deux enseignants qui sont payés par l'État. Le reste ce sont des bénévoles payés par les villageois eux-mêmes. Toutes les structures agricoles qui existaient et gérées par l'État ont également disparu. Au niveau des ONG, il y a l'église catholique qui a été présente et qui a même créé un centre de psychanalyse qui fonctionne depuis plusieurs années et à part ça, c'est maintenant que les ressortissants du village qui se retrouvent à Lomé ont décidé de faire quelque chose. Ils sont maintenant très actifs et ont fait appel à la diaspora aussi. C'est dans ce sens que nous aussi on se prépare pour élaborer un document afin de les aider à redynamiser le village.

Plusieurs personnes répondantes abondent dans le même sens en soulignant comme X11 que ce sont essentiellement les ONG qui interviennent dans différents domaines notamment la santé et l'éducation. Dans certains milieux, les populations s'organisent elles-mêmes en coopératives de développement agricole avec l'appui des ONG. Certaines personnes ont également mentionné des partenaires extérieurs qui accompagnent les populations dans leurs efforts de développement comme mentionné par la personne répondante X16 :

[...] dans ma région, il y a beaucoup d'ONG, les centres de formation gérés par les occidentaux qui aident par exemple les jeunes filles qui apprennent la couture ou les syndicats qui organisent les couturières, les coiffeuses, les filles qui sont placées chez des particuliers comme ménagères. À part ça, je sais que l'Église catholique à travers le CARITAS, je crois, accompagne aussi les populations dans certaines actions.

X10 renchérit :

Je peux dire qu'il y a des organismes souvent non gouvernementaux qui interviennent et apportent de l'aide à certaines populations notamment des fournitures scolaires, des soins de santé, la lutte contre le paludisme et le SIDA, et d'autres maladies. Certaines associations aussi en plus de ces organismes apportent du secours à la population à la place de l'État qui n'a pas l'air d'avoir vraiment comme préoccupation le bien-être des populations.

Les réponses des personnes interrogées permettent de constater que les populations togolaises surtout dans les milieux ruraux sont peu accompagnées et soutenues dans leur processus de développement socio-économique. Selon plusieurs répondantes et répondants, les populations vivent dans des conditions de plus en plus précaires et leur niveau de vie particulièrement dans les communautés rurales ne cesse de se dégrader.

Dans ce contexte, la diaspora togolaise au Canada apporte-t-elle une contribution pour le bien-être des populations ? C'est ce qui fera l'objet de la prochaine sous-section.

#### 4.4.3 Rôle de la diaspora togolaise au Canada dans le développement du Togo

Cette sous-section a pour objet de répondre à la question au cœur de cette recherche qui se décline ainsi : dans quelles mesures, les solidarités portées par les diasporas contribuent-elles au développement des pays d'origine dans un contexte d'éloignement?

Nous avons présenté dans les sous-sections précédentes que les membres de la diaspora togolaise au Canada affirment être bien intégrés dans le pays d'accueil. Mais, avant d'aborder la question de leur contribution au développement du Togo, nous avons voulu, dans un premier temps, savoir si une bonne intégration au Canada leur permettait de s'impliquer dans des actions socio-économiques envers le pays d'origine. Unaniment, les répondantes et répondants font un lien entre l'intégration et leur contribution aux activités socio-économiques dans leur communauté de référence et donc au développement du pays d'origine. En effet, l'intégration surtout au niveau professionnel leur permet d'avoir les moyens pour satisfaire leurs propres besoins dans le pays de résidence. Elle leur permet ensuite de soutenir les membres de la famille restés au pays et également d'apporter leur contribution dans des actions de développement. La

réponse de X13 est représentative de ce point de vue. À la question, pensez-vous qu'une bonne intégration au Canada permet aux personnes d'origine togolaise de s'impliquer davantage dans les actions de développement local au Togo, elle répond :

Bien sûr. Parce que moi j'ai constaté que quand tu es bien intégré ici et que tu as un bon boulot, tu dois penser au développement de ton pays. C'est très important parce qu'au Togo maintenant ce que moi je vois, ce que j'ai constaté quand j'étais parti en vacances l'année dernière, je peux dire que c'est la diaspora qui nourrit la population. Nous avons l'impérieux devoir de faire quelque chose au moins pour permettre aux jeunes de s'occuper.

X20 estime pour sa part que les membres de la diaspora togolaise, qu'ils soient bien intégrés dans leur pays d'accueil ou pas, ont l'obligation morale de soutenir les parents restés au pays. Il estime que même la contribution au développement local relève de cette solidarité. Selon lui, si les conditions au pays le permettaient, la diaspora contribuerait grandement au développement socio-économique de leur communauté.

A4 a une autre lecture de la contribution de la diaspora dans le processus de développement du Togo. Selon lui, une intégration à la société d'accueil ne constitue aucunement une garantie ni pour une implication des membres dans les associations de la diaspora ni pour leur contribution aux actions de développement local au Togo. La majorité des membres de la diaspora togolaise au Canada porte en elle, selon elle, les peurs vécues dans le pays d'origine à cause des crises politiques et le mode de gouvernance. Pour cette raison, plusieurs hésitent à s'engager socialement et encore moins politiquement. Pour lui, c'est la situation du pays d'origine qui n'encourage pas la diaspora à s'investir réellement dans des actions de développement à l'endroit du Togo.

Nous pensons que le problème ne se trouve pas dans l'intégration des Togolais parce qu'il y a un bon nombre de Togolais ici qui ont un très haut niveau intellectuel et qui sont aussi bien intégrés professionnellement. Une bonne partie qui est dans la classe moyenne et qui est ici depuis en moyenne 15 à 30 ans, mais qui ne vient pas à nos réunions, qui ne sont aucunement impliquées. Le problème est plutôt au niveau du pays d'origine où le contexte politique a traumatisé plus d'un.

On constate que les avis sont partagés pour ce qui est du lien entre l'intégration au Canada et la contribution de la diaspora au pays d'origine. Si les membres de la diaspora reconnaissent de

façon générale qu'une bonne intégration dans le pays d'accueil permet aux membres d'être plus utiles pour le pays de départ, certains pensent tout de même que les conditions de départ et le contexte politique en cours dans le pays d'origine ne permettent pas aux membres de la diaspora de s'impliquer réellement dans le processus de développement du pays.

Pour faire état du rôle de la diaspora au processus de développement local au Togo, trois types de contribution ont été identifiés à savoir : la contribution individuelle, la contribution collective et le retour au pays d'origine. Par contribution individuelle, on entend surtout les soutiens de chaque membre de la diaspora à sa famille ou encore à sa communauté. La contribution collective relève de l'intervention des associations diasporiques ou encore à travers des regroupements informels.

#### 4.4.3.1 L'engagement individuel

La première forme de solidarité de la diaspora togolaise au Canada à l'endroit du Togo est celle manifestée individuellement par ses membres. Elle se caractérise surtout par les transferts de fonds vers le pays d'origine. L'analyse des réponses obtenues permet de constater que les membres de cette diaspora sont très généreux à l'endroit des familles restées sur place. Comme le souligne X1 : « pour être franc, actuellement l'argent que j'envoie au pays est pour répondre aux besoins de la famille surtout ceux de mes parents ». X15 renchérit : « Par an, si je n'ai rien fait, si je n'ai pas transféré de l'argent vers le pays, c'est au moins un million de francs CFA. Et quand je te parle d'un million, c'est juste en dons. Je ne te parle pas de mes investissements, je te parle de l'argent que je donne cadeau ». C'est dans le même sens que se situe la réponse de la personne répondante X9 : « je transfère en moyenne 26 000 CAD par année au Togo, mais ce que j'ai consacré au développement de mon pays est nul. Je n'ai pratiquement aucun apport dans ma région. J'ai fait des investissements dans le domaine immobilier et l'agriculture et le reste de l'argent c'est pour soutenir ma famille. C'est dans la même logique que se situent les réponses de X11 quand elle dit que « la moyenne annuelle de mes transferts d'argent est de 10 000 \$ surtout pour soutenir la famille et investir dans l'immobilier ».

Les répondantes et répondants sont unanimes pour dire que leur contribution est surtout constituée des transferts de fonds à l'endroit de leur famille restée au pays. Selon plusieurs personnes interrogées, les familles ont besoin de ce soutien pour survivre en raison des conditions de vie de plus en plus précaires au Togo. C'est ce qu'exprime X8 dans l'élément de réponse suivant :

Moi je te donne un exemple : cette année j'ai au moins trois parents, deux amis et un frère qui n'attendent que moi pour pouvoir inscrire leurs enfants à l'université. Je ne pense pas que dans cette situation-là c'est de l'escroquerie. C'est parce qu'ils n'ont pas d'issue ; ils n'ont pas d'autres solutions. Et ils pensent tous que tu es leur messie. Sinon si le Togo était bien, je ne pense pas que ces gens vont t'appeler. Ce ne sont pas des paresseux. Ce ne sont pas des gens qui attendent qu'on leur donne. Ce sont des gens qui travaillent dur. Mais si malgré tout ça ils t'appellent pour te dire de leur envoyer de l'argent pour inscrire leurs enfants, c'est qu'il y a un problème.

Dans une moindre mesure, certaines personnes disent investir une partie des fonds transférés au Togo dans des projets personnels particulièrement dans le domaine de l'immobilier. Si certaines construisent des maisons pour leurs séjours dans le pays d'origine ou en vue d'un éventuel retour, d'autres investissent dans des immeubles locatifs. D'autres encore ont créé des entreprises d'import-export entre le pays de résidence et le pays d'origine. Enfin, certains répondants et répondantes, peu nombreux, investissent dans d'autres types d'activités dans le pays d'origine. Par exemple, pour X13, « si on incluait les investissements cette année, ça ne fait pas moins de 30 millions<sup>43</sup> que j'ai investis ». Il dit avoir acquis plusieurs hectares de terrains agricoles et installé une ferme d'élevage de volailles qui emploie déjà quatre personnes à temps plein. Pour lui, malgré la situation politique difficile au pays, il est possible que les citoyennes et citoyens particulièrement la diaspora s'organisent pour trouver des solutions aux nombreux problèmes auxquels le pays est confronté surtout celui de l'emploi des jeunes. Il investit également dans l'achat de terrains urbains pour la réalisation de projets comme la construction d'une infirmerie moderne dans la capitale togolaise dans le but d'administrer des soins de santé de qualité aux populations.

---

<sup>43</sup> Soit plus de 70 000 CAD



On peut retenir des réponses obtenues qu'individuellement, les membres de la diaspora sont mus par une solidarité envers les parents et proches restés au pays qui les « oblige », à les soutenir financièrement. La plupart ont avancé que ce sont les membres de la diaspora qui font vivre une grande partie de la population togolaise. Certaines personnes répondantes ont mentionné ainsi que les familles n'ayant aucun membre au sein de la diaspora arrivent à survivre difficilement à cause de la précarité au Togo.

Sur la base des réponses obtenues, on peut estimer en moyenne à 12 000 \$ le montant transféré annuellement par personne au Togo dont une part importante sert à soutenir les membres de la famille.

Ce chiffre confirme les données de la Banque mondiale (2010), selon lesquelles, la diaspora togolaise fait partie des cinq pays africains (le Togo, le Cap-Vert, la Guinée-Bissau, le Sénégal et la Gambie) comptant parmi les trente premiers du classement mondial des pays destinataires des transferts de fonds en valeur relative. La diaspora togolaise fait donc partie des diasporas les plus généreuses au monde. Cela s'explique pour une grande part, et selon les réponses des personnes interrogées, par la pauvreté persistante dans le pays d'origine.

Ainsi, de façon générale, à travers les réponses obtenues, une grande partie des fonds transférés par la diaspora togolaise au Canada est consacrée à la consommation courante des familles et à leurs besoins de santé ainsi qu'à l'éducation des enfants. Ce qui confirme les données du tableau suivant selon lesquelles plus de 45% des montants transférés par la diaspora togolaise vers le Togo sont consacrés à la consommation courante, à la santé et à l'éducation.

Tableau 14: Répartition des flux de transferts reçus selon le motif économique de dépenses

Motifs économiques	Montant affecté (en million de franc CFA)	Pourcentage
Consommation courante	47 070,02	33,90
Santé	8 172,30	5,90
Éducation	8 178,20	5,90
Investissements immobiliers	49 721,70	35,80
Autres investissements	11 934,30	8,60
Épargne	1 090,50	0,80
Évènements familiaux/religieux	9 840,40	7,10
Autres	3 066,40	2,20
Ensemble transferts reçus	139 074,07	100,00

Source : Enquête sur les envois de fonds des travailleurs migrants au Togo en 2011

Plusieurs personnes répondantes ont mentionné leur volonté à investir au Togo, mais sont freinées par les conditions sur place qui ne seraient pas favorables selon elles. L'analyse des réponses montre que seulement une infime partie des montants transférés vers le Togo est consacrée à d'autres projets et particulièrement dans des investissements immobiliers. Les investissements dans des projets locaux sont freinés selon les personnes répondantes par le contexte endogène peu favorable. C'est ce qu'exprime X18 dans l'élément de réponse suivant :

Le profil de l'investisseur togolais de la diaspora aujourd'hui c'est d'abord quelqu'un qui a accès plus facilement au crédit, mais c'est également quelqu'un qui ne va pas se faire prier pour ses opinions. Il veut le meilleur pour son investissement et surtout aussi c'est quelqu'un qui, après avoir vécu à l'extérieur, a de la difficulté à accepter l'injustice sur toutes ses formes. C'est quelqu'un qui planifie sur le long terme (entre 5 et 20 ans) comme on le fait dans les pays avancés. Or notre pays aujourd'hui [...] ne permet pas de planifier à long terme. Je ne suis pas capable de faire une planification de 5 ans, je ne sais pas ce que serait le pays demain c'est-à-dire que je n'ai pas de garantie structurelle. Quand je dis garantie juste qu'il doit y avoir de la stabilité. Aujourd'hui, même si les gens me disent qu'un projet va m'apporter beaucoup d'argent, je veux m'assurer qu'il y a de la stabilité, des institutions démocratiques, l'alternance qui font que peu importe ce qu'on aurait décidé, qu'on sache qu'il n'y a pas de retour possible en arrière. Le Bénin, le Mali, le Sénégal ce n'est pas que c'est tout rose, mais au moins il y a certains acquis sur lesquels on ne revient pas. Or au Togo, on ne sait pas quand ça peut exploser. Deuxième chose, c'est l'iniquité au niveau de la justice. Il y a des gens au pays qui peuvent décider de ta destinée en une fraction de seconde. Moi j'ai du respect pour ceux-là qui croient encore, qui essaient des choses dans cet environnement malsain. Sinon autrement, c'est plein d'opportunité et on peut bien investir.

Nous avons exposé dans la problématique que la majorité de la population togolaise vivait en situation de pauvreté. Le taux de pauvreté est 55,1 % en général dans le pays et de 73,4 % dans

les zones rurales plaçant le Togo parmi les pays les plus pauvres de la planète. Dans un tel contexte, les transferts de fonds de la diaspora togolaise au Canada vers le Togo contribuent à lutter contre la pauvreté dans le pays comme l'ont souligné plusieurs auteurs et auteures (Docquier et al., 2012 ; Adams, 2004 ; Fall, 2003; Nyberg-Sørensen et al., 2002). Ces résultats confirment également les conclusions d'autres auteures et auteurs (Vanwey, 2004 ; Menjivar et al., 1998 ; Vete, 1995 ; Sanguin, 1994) qui ont soutenu que les transferts d'argent vers les pays d'origine sont motivés par la présence d'enfants, de parents et d'autres membres de la famille dans le pays d'origine. La diaspora togolaise est impliquée, selon l'analyse des propos recueillis, dans une solidarité mécanique qui exige de lui de soutenir les membres de leur famille au Togo.

#### 4.4.3.2 Des interventions collectives embryonnaires

Le second type d'intervention de la diaspora est le rôle collectif qu'elle joue au profit des communautés référentielles ou du pays d'origine en général. Cette contribution se réalise à travers la création et l'animation de différents types d'associations et de regroupements dans le pays de résidence, mais aussi l'animation de réseaux transnationaux avec le pays d'origine et d'autres diasporas à travers le monde. Cette structuration permet à cette diaspora non seulement de développer des liens de collaboration avec d'autres diasporas à travers le monde, mais également de se donner collectivement les moyens de contribuer au processus de développement du pays d'origine dans la mesure du possible.

La contribution collective de la diaspora peut s'opérer dans différents domaines notamment sur le plan intellectuel, socio-économique, politique, etc. Mais avant de présenter cette contribution, il importe d'exposer dans un premier temps comment la diaspora s'organise en vue de la réalisation d'actions collectives.

##### 4.4.3.2.1 Les mouvements associatifs de la diaspora togolaise au Canada

La diaspora togolaise au Canada est organisée en associations et regroupements de tout genre (voir annexe I). Parmi les plus connues, on peut citer la CTC et la Diaspora togolaise au Canada pour le Développement (DIASTOCADE).

La première est une association communautaire qui regroupe les Togolaises et Togolais résidant au Canada. Ses objectifs sont d'entretenir et de renforcer la solidarité et la fraternité entre ses membres, d'aider à leur intégration au Canada, de veiller à leurs intérêts auprès des autorités canadiennes et provinciales. Elle vise également à contribuer à une meilleure représentativité du Togo auprès de la société canadienne, de veiller au respect de la démocratie et aux droits de la personne au Togo. Elle a des sections dans plusieurs villes canadiennes.

La seconde pour sa part, est un réseau d'associations de la diaspora togolaise qui vise à mobiliser les Togolaises et Togolais de la diaspora afin d'appuyer la lutte des forces démocratiques togolaises pour l'avènement de la démocratie et de l'État de droit au Togo.

Ainsi, si la CTC se présente comme une association communautaire, la DIASTOCADE mène plutôt des actions politiques pour la démocratie au Togo. Il faut souligner cependant que la CTC bien que s'occupant du volet communautaire s'est donnée dans ses objectifs de « veiller au respect de la démocratie et aux droits de la personne au Togo ». Si à côté de l'organisation politique, l'organisation communautaire se fixe cet objectif, cela démontre de la volonté de la diaspora qu'un changement politique s'opère dans le pays d'origine. Les deux associations sont également impliquées dans des relations transnationales avec d'autres groupements diasporiques ailleurs dans le monde ou au Togo.

À côté de ces regroupements, d'autres membres se réunissent dans plusieurs autres types d'associations.

De l'avis de plusieurs personnes répondantes, les structures associatives de la diaspora togolaise au Canada organisent des actions tant au Canada qu'au Togo. Cependant, elles sont plusieurs à soutenir que leurs regroupements diasporiques sont encore très peu dynamiques et ne permettent pas de constituer un véritable moteur politique ou économique pouvant influencer le changement socio-politique et économique tant souhaité. Les membres sont impliqués dans de petits regroupements pour défendre leurs intérêts particuliers, mais très peu dans les grandes structures fédératrices. Le gouvernement du pays d'origine se sert de ce manque d'organisation

pour justifier son propre manque de volonté à impliquer réellement la diaspora dans la gestion des affaires du pays selon certaines personnes répondantes. Ce qui confirme les travaux des auteures et auteurs (Kuznetsov, 2006 ; De Rochebrune, 1996 ; Médam, 1993) pour qui les diasporas impliquées dans des micro-associations ont moins d'impact sur le processus de développement des pays sources. Kuznetsov (2006) les qualifie de diasporas embryonnaires ou rudimentaires. Leurs membres investissent davantage dans des projets personnels plutôt que dans des projets collectifs et leur engagement à l'endroit du pays d'origine est plutôt sporadique.

La motivation de la diaspora togolaise au Canada est à l'image de ce que De Rochebrune (1996) qualifie de « culture d'émigrés ». Elle se caractérise par la recherche d'un épanouissement personnel et le bien-être de leurs proches. La « culture d'émigrés » est également caractérisée par la création de petites structures comme des associations de quartier, de village, d'une école ou d'un lycée et par l'absence de structures fédératrices fortes. Médam (1993), pour sa part, qualifie ces diasporas de diasporas amorphes ou anomiques dépourvues d'initiatives et de capacités d'action. Elles sont impliquées dans des réseaux transnationaux peu efficaces. Cohen (2008) et Armstrong (1976) les qualifient de diasporas prolétaires ou de mains-d'œuvre.

Selon les personnes interrogées, la contribution collective de la diaspora, aussi modeste soit-elle, tourne autour de trois aspects principaux notamment la contribution financière, la contribution organisationnelle et la contribution politique.

#### 4.4.3.2.2 Le capital social et intellectuel

Plusieurs auteurs (Bruneau ; 2005 ; Fibbi et Meyer, 2002) ont montré que les personnes migrantes, au-delà de leurs contributions financières, sont également des actrices de changement politique, culturel, intellectuel dans le pays de départ. Elles renforcent de ce fait, les liens sociaux avec leurs concitoyennes et concitoyens restés dans le pays d'origine. Selon Faist et Fauser (2011), le capital social permet de tisser des réseaux qui facilitent l'échange d'informations, de compétences, de valeurs et d'idées. Il peut également jeter des ponts entre les familles et les associations de la diaspora, à des réseaux professionnels et commerciaux.

Pour créer ce capital social, il importe pour la diaspora togolaise de maintenir des relations avec les concitoyennes, les concitoyens, les organisations locales au Togo. C'est pour ce faire que nous avons demandé aux personnes interviewées si elles étaient en contact avec leur famille, des connaissances, des collègues, des partenaires au Togo. Les réponses présentées plus haut montrent que les membres de cette diaspora gardent des liens avec le pays d'origine, mais essentiellement avec les familles et quelques proches. Les liens avec les réseaux professionnels et commerciaux sont moins existants. De ce fait, on peut affirmer que le capital social développé par la diaspora togolaise au Canada avec le pays d'origine ne permet pas de tisser des réseaux facilitant l'échange d'informations, de compétences, de valeurs et d'idées comme souligné par Faist et Fauser (2011).

Le capital humain est une autre contribution que peuvent apporter les membres d'une diaspora au développement du pays d'origine. Fibbi et Meyer (2002 : 16) ont souligné que les diasporas manifestent leur génie créateur à travers leurs savoirs, la qualité des ressources humaines, les réseaux socioprofessionnels et socio-techniques auxquels elles sont connectées dans le pays d'accueil. À travers le transfert de connaissances ou encore le partage d'informations au sujet des marchés internationaux, les diasporas peuvent avoir un impact direct sur le développement des pays d'origine. À travers les diasporas, les pays sources peuvent avoir accès aux ressources technologiques, institutionnelles, relationnelles des pays de résidence.

Dans le cas de la diaspora togolaise au Canada, selon certaines personnes répondantes, un des regroupements a initié entre 2011 et 2013 des missions d'enseignement universitaire afin d'apporter des appuis pédagogiques aux universités de Lomé et de Kara. Des missions médicales ont également été organisées au Togo. Ces missions avaient pour objectifs de pallier l'insuffisance de personnel enseignant, d'aider au développement des laboratoires de recherche des universités publiques du Togo. C'était un projet pilote qui a permis aux spécialistes de différents domaines d'expertise de dispenser des cours dans les universités du Togo. Malheureusement, le projet ne s'est pas poursuivi à cause du manque de soutien et de volonté de l'État togolais.

Nous avons vu cependant comment des études (Faist et Fauser 2011; Bruneau ; 2005 ; Fibbi et Meyer, 2002) ont montré que les diasporas étaient des actrices de changement politique, culturel et intellectuel. Avec leurs réseaux, elles facilitent l'échange d'informations, de compétences, de valeurs et d'idées avec le pays d'origine notamment avec les universités, les centres de recherche, les entreprises, mais également avec les familles. À travers le transfert des connaissances ou encore le partage d'informations au sujet des marchés internationaux, les diasporas peuvent avoir un impact direct sur le développement des pays d'origine. La poursuite de ce projet pilote en plus d'autres auraient pu contribuer à renforcer l'enseignement universitaire au Togo, quand on connaît les problèmes auxquels les universités du Togo sont confrontées.

Certaines personnes répondantes ont également mentionné que des membres de la diaspora togolaise au Canada ont été retenus par le gouvernement togolais pour réaliser des études dans le cadre de différentes missions. Mais une fois encore, aucune suite n'a été donnée par les autorités en place, par la suite, pour poursuivre une réelle collaboration avec la diaspora.

Le gouvernement a également mis en place le Programme diaspora dans le cadre duquel a été créé en 2015, le Forum socio-économique de la diaspora (FOSED). C'est un outil qui se propose de faire le lien avec la diaspora à travers le monde. En collaboration avec un partenaire local, le FOSED organise annuellement, depuis 2016, un forum dédié à la diaspora togolaise. Le premier forum dénommé KPÉKPÉ<sup>44</sup> tenu à Lomé du 27 au 30 juillet 2016 avait pour thème, la diaspora : levier d'un Togo émergent. Le forum avait pour ambition de jeter les bases d'un cadre innovant de dialogue et d'échanges permanents entre la diaspora togolaise et les acteurs privés et publics pour créer et promouvoir des conditions favorables à la pleine participation de la diaspora togolaise au développement socio-économique du Togo. Plus de cinq cents personnes de différents horizons y auraient participé. Une deuxième édition de ce forum s'est tenue en 2017. Depuis lors, c'est le statu quo.

---

<sup>44</sup> Signifie « rencontre » en Mina, une langue du sud Togo.

On retient cependant de l'avis des personnes répondantes que les fonds qu'elles transfèrent au Togo permettent aux familles d'investir dans le capital humain. Ces soutiens financiers permettent aux familles bénéficiaires de payer les frais de scolarité, de santé et de nutrition. Des enfants en bonne santé et scolarisés constituent une amélioration du capital humain dans le pays d'origine ce qui affectera la croissance économique à long terme dans le pays comme l'ont souligné Adams (2004) et Docquier et al. (2012).

On retient dès lors qu'en ce qui concerne le capital social et le capital humain, la diaspora togolaise au Canada, au-delà de sa volonté et de sa disponibilité à mener des actions envers le Togo, les conditions sur place n'ont pas permis de poursuivre les initiatives amorcées.

Un autre type de contribution collective des diasporas est l'investissement dans des projets socio-collectifs structurants pouvant accompagner le processus de développement local dans le pays d'origine. Il sera présenté dans la sous-section suivant comment les solidarités portées par la diaspora togolaise au Canada débouchent ou non sur ce type de contribution à l'endroit du Togo.

#### 4.4.3.2.3 Quelques projets socio-collectifs

Au niveau de la contribution socio-collectif et organisationnelle, certains groupes de la diaspora accompagnent les populations de leur communauté d'origine dans la planification des projets de développement et dans l'appui financier. X1 présente dans les termes suivants, les actions en cours par les membres de la diaspora dans sa région d'origine et le contexte ayant conduit à cette intervention.

Aujourd'hui par exemple, au niveau de la diaspora nous avons un document pour développer localement notre région. Il faut que les villageois sentent qu'ils doivent faire quelque chose pour que le projet qu'on amène fonctionne. Donc la première démarche que nous allons faire lorsqu'on va discuter du document c'est d'impliquer les villageois à faire un champ. [...]. Le marché est déjà garanti, ça ne coûte rien et ça, ce n'est pas quelqu'un qui va leur amener de l'argent donc on demandera aux ressortissants de contribuer au projet. Après ça, ceux qui font la pêche on va les aider aussi à trouver du marché. Il y a le domaine de la sensibilisation de la population pour une prise en charge (sic) de leur développement avec le soutien de la diaspora. Au niveau éducatif le travail de sensibilisation est commencé avec les ressortissants à Lomé pour encourager les jeunes à la persévérance scolaire. On veut créer un centre informatique pour que les jeunes ne s'ennuient pas quand ils viennent en région. Le problème



majeur c'est l'exode rural. On veut renverser la tendance. On veut créer des emplois attractifs dans la région pour faire revenir les jeunes. On veut encourager les ressortissants à venir passer les week-ends dans leur région. Avec ça, les petits commerçants vont avoir une clientèle. Il faut qu'il y ait des structures. On peut créer des parcs pour les enfants. La diaspora va envoyer des vélos dans ce cadre.

Comme X1, X13 dit avoir développé avec d'autres membres de la diaspora, un projet de construction d'une école dans une communauté pour encourager l'éducation des enfants. Selon A2, son association a organisé une campagne de collecte de fonds, d'articles scolaires, de vêtements et chaussures, en soutien à l'école primaire d'un village en collaboration avec une association locale au Togo. L'initiative sera pérennisée et réalisée une fois par année dans une les villages les plus défavorisés du Togo. Le choix des établissements ou des villages sera fait selon les besoins et une rotation se fera par région et par préfecture de sorte qu'à l'issue de la réalisation de cinq projets, chaque région du pays aura bénéficié d'un projet ; et pour trente projets réalisés, toutes les 30 préfectures auront reçu un projet.

D'autres répondantes et répondants se sont regroupés pour investir dans l'agriculture. C'est le cas de X8 qui présente les actions menées par son groupe dans leur communauté d'origine.

On veut faire plus de 100 hectares de culture dans mon village. Jusqu'en avril, moi par exemple je vais contribuer à hauteur de 5 hectares, d'autres membres du groupe feront autant. Cela permettra de créer des emplois dans la région. Tu imagines, pour cultiver 100 ha, combien de personnes y travailleraient. Après ça, quand les récoltes vont commencer, ce sont les mêmes villageois qui s'en occuperont. Mais avant même que les plants soient grands, on a décidé de cultiver le manioc dans les plantations. Ça leur donne de l'emploi donc ce sont des choses que nous sommes en train de mettre sur place et ça ne se limite pas seulement au niveau de l'agriculture ; on a l'intention de faire de l'élevage. C'est ce que nous sommes en train de faire pour servir les gens de mon village.

Malgré ces exemples d'organisation de la diaspora pour réaliser des projets collectifs au Togo, les réponses des personnes interrogées font remarquer que les actions collectives sont plutôt timides. C'est ce que fait remarquer A1 :

Cette contribution est ponctuelle sur le plan de l'association. Il y a beaucoup de gens qui participent à des projets pour faciliter l'éducation dans leur localité en ramassant les livres ici qu'ils envoient au Togo. Il y a beaucoup d'initiatives que notre association supporte. Nous supportons aussi ceux qui créent les entreprises ne serait-ce qu'en leur fournissant de

l'information. Cette année il y a deux jeunes qui ont créé des applications dans l'évènementiel au Togo. On permet à ces gens, actuellement d'avoir un projet structuré destiné à notre pays d'origine. Mais sur le plan collectif en tant que tel, des efforts restent à faire. Actuellement, l'engagement de la diaspora canadienne est spécifique et répond au besoin de la population togolaise qui est d'installer la démocratie.

Une fois de plus le manque de démocratie et d'alternance revient comme étant une des raisons ne facilitant pas l'implication de la diaspora et la mise en œuvre de projets structurants à l'endroit du Togo. Si l'on sait que les investisseurs internationaux sont résistants à investir dans les pays à risque, on peut comprendre aisément la résistance de la diaspora à investir dans leur pays d'origine connaissant mieux que quiconque le contexte économique et socio-politique, le manque de transparence dans le monde des affaires.

La littérature consacrée aux diasporas consultée, montre que leur structuration et leur mobilisation débouchent, dans certains cas, sur des changements positifs dans le pays d'origine. L'OIM (2013) identifie à cet effet, cinq types de relations qui peuvent s'établir entre une diaspora et son pays d'origine. Premièrement, les diasporas jettent des ponts entre les sociétés et créent des communautés transnationales qui contribuent au développement des pays d'accueil et des pays d'origine. Deuxièmement, les États peuvent mobiliser les diasporas, créer des conditions favorables à des fins de développement par des mesures de communication et de dialogue. Troisièmement, les ressources de la diaspora peuvent démultiplier les efforts de développement familial, communautaire et national. Quatrièmement, les partenariats stratégiques entre les États, les organisations internationales, la société civile et le secteur privé fournissent un cadre de mobilisation des diasporas. Enfin cinquièmement, les diasporas peuvent jouer un rôle essentiel dans les situations de crise.

On constate dans le cas de la diaspora togolaise au Canada que ces différents types de relations ne s'établissent pas entre elle et le Togo. En effet, selon les résultats de terrain, le manque de vision et de volonté du gouvernement en place pour le développement du pays ne facilite pas l'engagement de la diaspora togolaise pour des projets socio collectifs bien qu'elle regorge des compétences au Canada et ailleurs dans le monde. Malheureusement le Togo ne prend pas de mesures concrètes pour les mettre au service du pays. De l'avis de plusieurs personnes, la volonté

de la diaspora à contribuer au développement de leur pays est grande. Cependant, elle ne peut pas se substituer à l'État. Elles avancent que dans un pays où la mauvaise gouvernance et la corruption sont devenues le mode de gestion et que les ressources devant servir à investir dans des programmes et projets de développement prennent d'autres chemins, on ne peut pas attendre de la diaspora de combler tout le vide laissé par les autorités étatiques sur le plan social et économique. Si sur le plan endogène, la diaspora constate une volonté des gouvernants d'améliorer les conditions de vie des populations, son soutien suivra de façon naturelle selon les répondantes et les répondants.

Ainsi, bien que la diaspora togolaise au Canada regorge de compétences et de ressources financières pouvant accompagner des projets de développement local au Togo, son intervention collective sur le plan socio-économique est encore embryonnaire en raison du contexte sur place dans le pays d'origine. Cette conclusion rejoint celles de (Gaillard & Gaillard ; 2002) pour qui, la contribution des diasporas au développement des pays sources dépendait des conditions favorables qui y sont créées pour accompagner le processus de développement.

Dans les lignes qui suivent, les propos des personnes répondantes concernant le besoin de démocratie pour le pays d'origine pour lequel la plupart s'engagent seront davantage analysés.

#### 4.4.3.2.4 Engagement pour la démocratie et l'État de droit

Au-delà des timides actions pour créer un pont entre la diaspora et la société togolaise, c'est surtout au niveau politique que la diaspora togolaise est plus active collectivement selon les personnes interrogées. C'est ce que fait remarquer X10 dans la réponse suivante :

[...] l'investissement collectif des Togolais de l'extérieur notamment au Canada est surtout politique compte tenu de la situation actuelle qui date depuis les années 1990. Des difficultés politiques, la dictature, le manque de liberté et la souffrance du peuple togolais. Pour la diaspora togolaise au Canada et celle d'ailleurs dans le monde, le souci est de pouvoir régler ce problème pour un meilleur développement, une émergence du Togo. Si le problème politique est réglé, ça favoriserait l'émergence du Togo sur d'autres plans. Les membres de la diaspora contribueraient à ce moment-là aux actions de développement local. Pour le moment, les conditions ne sont pas réunies.

X12 abonde également dans le même sens en estimant que :

si nous nous organisons, nous pouvons mieux contribuer au développement du pays, mais actuellement la diaspora togolaise est dans un combat en appui à la population togolaise qui se soulève dans la rue presque toutes les semaines pour réclamer des réformes pour le départ du régime cinquantenaire qui régent le Togo de père à fils. Je dirais que la contribution réelle de la diaspora togolaise est de trois volets. Le premier est le recueil et le partage d'informations au sein de la diaspora sur ce qui se passe au Togo sur le plan politique, le second c'est l'appui moral à la population par une liaison constante avec le pays et puis le troisième est un appui financier à l'endroit de la population togolaise pour soutenir ceux qui risquent leur vie dans la rue les mains nues face à la police et l'armée. C'est ce que les Togolais de la diaspora font actuellement.

A3 affirme, pour sa part que depuis 2011, l'association qu'il dirige envoie environ 10 000 \$ chaque année pour soutenir l'avènement de la démocratie dans le pays d'origine. Plusieurs autres personnes répondantes ont estimé que la préoccupation actuelle des membres de la diaspora est l'amélioration du climat politique dans le pays d'origine. Certaines avancent toutefois des problèmes d'organisation et de méfiance entre les membres de la diaspora. C'est ce qu'avance X14 dans la réponse suivante : « Je dirais surtout que les Togolais sont pour la plupart individualistes et on n'intervient plus collectivement à l'endroit des communautés. Je crois qu'on ne se fait pas assez confiance et nous faisons une confusion des actions sociales ou communautaires et la politique. Cela est probablement dû à notre histoire et à la situation politique difficile que connaît le Togo ». C'est ce que confirment les propos de A2 :

Nous pensons qu'il y a une certaine méfiance des membres de la diaspora lorsqu'il s'agit de s'exprimer politiquement. Certes avec la DIASTOCADE, nous avons réussi à sortir en janvier 2018 lors d'une manifestation contre le pouvoir en place au Togo et c'est un succès, mais c'est sans doute parce qu'au pays il y a une nouvelle dynamique et aussi la façon dont les gens ont été tués donc ça pousse les gens à exprimer leur colère, leur désapprobation du régime au pouvoir au Togo. Donc je dirai plus la méfiance du Togolais à afficher son opinion peut-être par peur ou bien lorsqu'il va revenir chez lui au Togo il soit inquiet par le régime policier en place et qui a des antennes un peu partout donc le Togolais n'a pas d'assurance pour s'exprimer. C'est pourquoi nous voulons créer une autre dynamique ici pour les mettre en confiance. La peur ne résout pas le problème, mais au contraire seul l'engagement peut nous apporter la liberté, la libération de notre pays parce que si la démocratie s'installe véritablement au Togo il y aura la libre expression et par conséquent, les esprits peuvent innover.

L'analyse du discours des répondantes et répondants montre qu'en matière de mobilisation collective, c'est surtout sur le plan politique qu'elle est la plus active selon les résultats de nos enquêtes. En effet, selon plusieurs personnes interrogées, la plupart des membres de la diaspora ont quitté le pays d'origine à cause du contexte politique difficile qui y prévaut depuis plusieurs décennies. La mauvaise gouvernance, le manque de liberté civique et les troubles qui accompagnent chaque processus électoral occasionnent depuis les années 1990, des départs du pays d'origine vers d'autres lieux plus cléments. Ainsi, pour la diaspora togolaise au Canada, mais aussi les autres diasporas togolaises ailleurs dans le monde, le souci majeur est le changement démocratique qui pour la plupart, constitue un facteur de développement. On ne peut, selon l'avis de plusieurs, parler de développement en général, moins encore de développement local sans un État de droit, sans que les citoyennes et citoyens aient le droit de choisir leurs gouvernants. Une des personnes interrogées s'exprime en ce sens :

Le problème que nous avons au Togo pour l'instant ne concerne pas le développement. La diaspora ne peut pas opérer le développement. Si tu développes un projet au pays actuellement ça ne peut pas marcher parce que le réseau est rouillé [sic]. Ce qui fait que les organisations que nous avons ici luttent d'abord pour combattre le régime. Ici, au Canada, nous avons touché à la démocratie, à la liberté. Donc nous voudrions que cette liberté soit d'abord chez nous avant de pouvoir penser à une meilleure contribution pour un développement quelconque.

Plusieurs personnes répondantes font une rapide corrélation entre démocratie et le développement du pays d'origine. Cette corrélation doit cependant être nuancée puisque la démocratie et l'État de droit dans un pays ne garantissent pas nécessairement le développement si les conditions propices ne sont pas créées. Comme écrit par Marchesin (2004), dans certains pays d'Afrique et d'Amérique latine, les progrès démocratiques n'ont pas nécessairement permis de réduire les inégalités. Le bilan économique et social de la démocratisation est si décourageant que les populations ont eu l'impression d'avoir perdu la décennie consacrée à lutter pour l'avènement de la démocratie. Ainsi, même si la corrélation entre démocratie n'est pas impossible, elle n'est pas aussi directe que le pensent plusieurs personnes répondantes.

Il n'en demeure pas moins que la diaspora togolaise a trouvé au Canada, un espace où la liberté d'expression est respectée contrairement au Togo. Ses membres se mobilisent ainsi pour que la

démocratie soit chose possible dans le pays d'origine pour l'amorce d'un réel processus de développement inclusif. C'est pour cet objectif que sont créés certains mouvements au sein de la diaspora qui s'engage dans la lutte pour l'avènement de la démocratie au Togo. Comme le fait remarquer Bruneau (2004), la construction de l'unité diasporique ne se fait pas seulement en se référant à une mémoire collective, la référence à un peuple à travers les constructions politiques permet également aux diasporas de maintenir une forme d'unité. Il soutient qu'avec la mondialisation et l'affaiblissement de l'État-nation les diasporas sont plus actives sur le plan politique. Certains États comme la Grèce ou Israël doivent leur existence à l'action des diasporas. Dans bien d'autres pays, comme c'est le cas du Togo, la majorité des membres de la diaspora ayant pris la route de l'exil à cause des crises politiques, se mobilise pour apporter leur contribution au changement de régime.

Les données d'enquête concernant les interventions collectives de la diaspora togolaise au Canada confirment l'hypothèse secondaire 3 de cette recherche qui stipule que l'engagement de la diaspora togolaise au Canada comme actrice de développement local au Togo dépend des conditions favorables créées dans le pays d'origine. La mauvaise gouvernance, le manque de volonté d'intégrer réellement la diaspora dans les affaires du pays, le manque de garantie pour les investissements, ne facilitent pas l'implication de la diaspora togolaise au Canada dans le processus de développement local et partant, dans le développement du pays d'origine. Ce sont ces conditions défavorables qui motivent d'ailleurs l'émigration des jeunes. Selon les personnes répondantes, une amélioration des conditions de vie des populations permettrait d'une part de réduire l'émigration dans le pays. Elle permettrait d'autre part à la diaspora togolaise de consacrer ses ressources (financières et non financières) à des projets plus structurants pouvant influencer sur le développement local des communautés référentielles. Certaines personnes répondantes ont précisé par exemple que sur le plan scientifique, bien que la diaspora togolaise regorge d'universitaires et de scientifiques de haut niveau, les structures universitaires au Togo n'offrent pas les conditions propices pouvant encourager les transferts de connaissances.

Au-delà des conditions peu favorables dans le pays d'origine, certaines personnes répondantes ont également souligné le manque de dynamisme dans les organisations de la diaspora elle-

même. Le peu d'organisation et leur manque de professionnalisme ne leur permettent pas collectivement d'impacter le changement souhaité dans le pays d'origine. Il sera exposé et analysé dans la sous-section suivante, le discours des répondants concernant la diaspora togolaise au Canada.

#### 4.4.3.2.5 Diaspora togolaise au Canada, une diaspora à redynamiser

Nous avons montré plus tôt comment les réseaux transnationaux constituent pour les diasporas un moyen de développement et d'influence dans les domaines culturel, social, économique et politique. Cette organisation leur donne la possibilité d'influencer la politique dans le pays d'origine ou d'y constituer un moteur économique important. C'est l'exemple des Grecs de Marseille selon Katoryano (2006) qui ont formé des réseaux économiques et familiaux à l'intérieur desquels se déroulent leurs activités commerciales qui permettaient à la fois de renforcer les liens sociaux, mais aussi, d'assurer la réussite économique de ses membres. À travers cette structuration, ils ont contribué financièrement à la lutte pour l'indépendance de leur pays en 1830.

Dans le cas de la diaspora togolaise au Canada, plusieurs personnes répondantes ont mentionné qu'elle était moins active. Elle n'embrasse pas les visages d'une solidarité organique pouvant influencer sur des aspects plus structurants du développement local notamment des projets politiques, commerciaux, culturels, éducatifs, etc. Elle est en effet incapable de s'organiser pour s'imposer véritablement dans le pays de résidence et encore moins comme actrice de changement au Togo, comme c'est le cas d'autres diasporas. De l'avis de certaines personnes répondantes, les membres sont incapables de travailler ensemble pour faire avancer les causes défendues par mouvements associatifs. Les querelles internes, le manque de vision et de leadership sont quelques-uns des maux qui minent le bon fonctionnement des structures diasporiques. « Nous sommes incapables de travailler ensemble. Il subsiste de la méfiance entre les membres à cause de l'histoire politique du Togo et des diversités ethniques qui y persistent », disait une personne répondante.

Ces résultats diffèrent de ceux des travaux de plusieurs auteures et auteurs (Amassari, 2004; Ndiaye, 2004; OCDE, 2012b, Badié, 2013) qui ont soutenu que les diasporas, détentrices de compétences techniques, de ressources financières importantes acquises dans leurs pays de résidence sont dans plusieurs pays d'origine, des actrices incontournables dans la réalisation de projets socio-économiques. Daum (1998) a noté par exemple que les associations de migrants des pays sahéliens d'Afrique en France sont très actives dans les processus de transformations sociales dans les pays d'origine par leurs rôles de médiateurs entre les villages d'origine et différentes institutions comme l'administration nationale, les ONG du Nord et les pays industrialisés. Cette médiation permet de dynamiser les contextes sociaux au sein des communautés d'origine en proposant des solutions concrètes aux problèmes auxquels leurs concitoyens restés au pays sont confrontés. Badie (2013) va plus loin quand il souligne que certaines diasporas, davantage groupées, s'érigent en acteurs autonomes aux côtés des États. Avec les partenariats à l'échelle mondiale, elles s'imposent par leur performance économique et leurs savoirs techniques et intellectuels. Ces ressources leur permettent de mener des actions plus efficaces sur les plans économique, culturel, stratégique, etc. Cela ne se vérifie pas, du moins pour l'instant, dans le cas de la diaspora togolaise au Canada où les conditions endogènes dans le pays d'origine, mais aussi le peu d'organisation de la diaspora ne permettent pas encore d'implémenter des projets socio-économiques importants à la faveur des communautés d'origine.

Ainsi, bien que la diaspora togolaise au Canada soit détentrice de plusieurs ressources tant financières que non financières, son manque d'organisation dans le pays de résidence l'empêche de s'imposer comme une véritable actrice de développement local au Togo.

Pour relever ce défi et devenir incontournable dans le processus de développement du pays d'origine comme c'est le cas des diasporas plus actives, il est proposé par les personnes répondantes que la diaspora s'organise plus efficacement et rétablisse les liens de confiance brisés parmi ses membres par les divergences politiques du pays d'origine. En effet, comme présenté dans le cadre théorique, c'est à partir des liens de confiance, de solidarités économiques et d'objectifs politiques propres que se constituent les associations diasporiques et les réseaux transnationaux. Ces liens de confiance et de solidarité donnent aux diasporas un poids important



sur les plans politique et économique, ce qui leur permet d'influencer la politique dans le pays d'origine ou de constituer un moteur économique important. Médam (1993) et Armstrong (1976) qualifient les diasporas structurées de diasporas mobilisées, capables de mobiliser des ressources et des moyens nécessaires à leur réussite dans le pays de résidence, mais aussi pour leur influence dans les pays d'origine. C'est à travers des circuits de solidarité financière, des relations familiales et communautaires très structurées qu'elle peut contribuer à relever les nombreux défis qui se posent au pays d'origine (Cohen, 2008 ; Bruneau, 2004).

Du côté de la diaspora togolaise au Canada, le fonctionnement de ses structures manque d'efficacité. Elle ne saurait contribuer aux actions de développement au Togo si elle n'est pas bien organisée elle-même. De l'avis de certaines personnes répondantes, les organisations de la diaspora sont trop éparées et les petites organisations qui existent manquent de financement et fonctionnent sur la base du bénévolat. De ce fait, les responsables étant tous en emploi consacrent moins de temps au fonctionnement des associations. Pour remédier à cette situation, il est suggéré que les associations de la diaspora se regroupent en une seule entité et proposer un plan de travail commun. Ce regroupement serait l'interlocuteur de la diaspora auprès des autorités canadiennes, mais aussi auprès du gouvernement du Togo et partout ailleurs dans le monde.

Le troisième type de contribution de la diaspora au développement du pays est l'éventualité d'un retour en vue de participer à son processus de développement. Dans la prochaine sous-section, il sera présenté comment cette contribution s'observe dans le cas de la diaspora togolaise au Canada.

#### 4.4.3.3 La perspective d'un retour définitif au Togo : une vision mitigée

Par « retour au Togo », on entend l'intention des membres de la diaspora de retourner y vivre et travailler ou y investir. Selon les réponses obtenues, la plupart s'accordent sur l'idée d'un retour au Togo. Ce qui diffère cependant d'une personne à l'autre, c'est le moment du retour. Pour certains, il s'effectuera seulement après la carrière professionnelle au Canada c'est-à-dire après la retraite. Parmi ceux-ci, un grand nombre prépare cet éventuel retour en investissant dans la

construction de leur future habitation ou dans des projets à valeur ajoutée. Pour d'autres cependant, le retour au pays d'origine ne fait aucun doute et il est même imminent. Pour ceux-ci, c'est un devoir de retourner vivre au Togo proche de la famille malgré les nombreux défis que cela peut représenter. Certains s'organisent pour implanter de petites entreprises sur place dans la perspective du retour. D'autres enfin estiment que pour le moment, leur vie est au Canada. Ils n'excluent pas toutefois l'éventualité d'un retour au Togo, mais ne mentionnent pas quand.

Pour ceux qui ont la volonté de retourner prochainement dans le pays d'origine, le désir d'aller contribuer au développement du pays à leur manière et être proches des membres de leur famille sont entre autres raisons évoquées. La réponse de X19 confirme bien cette volonté. À la question, avez-vous l'intention de retourner vivre au Togo, elle répond sans équivoque :

Évidemment oui, comme plusieurs de mes amis d'ailleurs. C'est vrai que ça ne saurait être une décision facile ni collective. C'est envisagé, c'est une réflexion sur la table et on y pense sérieusement. Pour ce qui me concerne, je reconnais que le Canada, notre pays d'accueil nous a offert beaucoup de choses sur plusieurs plans et pour l'avenir des enfants. Mais sur le plan professionnel, il me semble que mon développement professionnel et tout mon potentiel et progression ont été mis en veilleuse depuis trop longtemps.

Pour cette personne comme pour d'autres, le Canada leur a offert une vie meilleure certes, mais leurs compétences professionnelles peuvent être plus utiles au pays d'origine. Pour d'autres, avec les compétences acquises au Canada, les membres de la diaspora peuvent davantage contribuer à l'émergence du Togo. X11 avance, en ce sens : « Retournons chez nous. Allons bâtir notre pays. Si nous ne le faisons pas, personne ne le fera à notre place [...]. C'est une question d'organisation et de volonté ». Et à X14 d'ajouter : « Si nous y retournons avec nos expériences et un peu de fonds pour créer de l'emploi à une cinquantaine de jeunes chacun, nous serons surpris du Togo et de l'Afrique que nous verrons dans 10 ans ».

D'autres répondantes et répondants avancent cependant que malgré la volonté exprimée par plusieurs membres de la diaspora de retourner au Togo, il demeure une certaine méfiance à cause de la situation politique. C'est en ce sens que se situe la réponse de X8 :

Actuellement, les gens craignent de retourner au pays à cause de la situation politique. Sinon, nous avons acquis quelques expériences ici et nous avons quand même les moyens pouvant nous permettre de rester chez nous pour qu'on puisse vite s'améliorer. On a des idées, les moyens et avec ça on peut s'en sortir. Si on avait ces moyens au départ, on n'allait même pas venir ici. Donc moi je me suis fixé un objectif de 10 ans. Je me dis quel que soit le cas, ces gens partiront (le régime en place). Et donc en ce moment que les enfants soient grands ou pas moi je retourne au pays.

D'autres rejettent catégoriquement l'idée d'un retour au pays, surtout dans les conditions actuelles. Pour X6, par exemple, ses voyages au Togo se limitent à de visites aux parents. Elle n'envisage pas de retourner s'établir au Togo en aucun cas :

Moi, j'ai l'intention de retourner peut-être l'année prochaine juste pour visiter mes parents. Retourner définitivement au Togo, non. Peut-être que les choses vont changer dans 20 ans, 30 ans, mais aujourd'hui, je ne me vois pas retourner au pays définitivement en raison de la situation politique et économique du Togo. Honnêtement je n'ai pas le désir de retourner. Je retournerais peut-être dans un pays d'Afrique où la situation politique est bonne et je n'ai pas à craindre pour ma vie donc je peux y aller, mais le Togo est exclu.

X9 renchérit : « Les Togolais que je connais au Canada, en France, en Suisse, au Luxembourg, en Allemagne, ou ailleurs, ont la volonté de retourner chez eux. Si le Togo va mieux, les Togolais vont quitter [sic] ici pour rentrer chez eux parce qu'il y aura un cadre économique, le minimum nécessaire pour permettre à toutes et tous de subvenir à leurs besoins ». La réponse de A2 résume bien le point de vue des membres de la diaspora concernant un éventuel retour dans le pays d'origine :

[...] dans la majorité des cas, les membres ont entre 35 et 56 ans. Il faut dire que la majorité rêve de retourner définitivement au Togo. Le seul critère c'est le changement politique. S'il y a une nouvelle gouvernance qui s'installe juste avec une base démocratique où on peut avoir la liberté d'expression, la liberté de création, tout ce qui peut constituer le socle d'un État démocratique pour le Togo. Beaucoup veulent retourner pour construire leur pays, créer leur propre société. C'est un désir qu'on trouve chez les exilés en général.

Détentrices de plusieurs ressources, le retour des personnes migrantes au Togo serait bénéfique pour le pays en termes de capital humain, mais aussi de ressources financières à investir dans le pays. Comme documenté par Ammassari et Black (2001), les personnes migrantes de retour, notamment celles hautement qualifiées, contribuent au développement des pays d'origine. En raison du capital financier, des nouvelles connaissances accumulées dans le pays d'accueil et les

réseaux qu'elles ont pu se tisser à l'étranger. Une personne migrante de retour peut profiter à son pays d'origine si ses capitaux sont investis de manière productive selon les auteurs.

Dans le cas de la diaspora togolaise au Canada, les membres sont réticents à retourner dans le pays d'origine notamment à cause du contexte économique et politique au Togo. Ces résultats confirment ceux de Piracha et Randazzo (2011) et Black et Castaldo (2009) qui ont identifié plusieurs facteurs pouvant expliquer la décision des personnes migrantes de retourner dans le pays d'origine. Il s'agit entre autres, de l'environnement économique et politique du pays de résidence, mais également celui du pays d'origine. En effet, plus les conditions économiques et politiques sont favorables dans le pays de résidence, plus la personne migrante a des chances d'accumuler les ressources lui permettant de se réintégrer dans le pays d'origine. D'un autre côté, un contexte économique et politique favorable dans le pays source facilite la réinstallation des migrants de retour.

Bien que les membres de la diaspora togolaise aient retrouvé au Canada des conditions sociales, économiques, politiques qui leur permettent d'accéder à des ressources, le pays d'origine, de l'avis de plusieurs, ne garantit pas les conditions nécessaires pour une réinstallation. Ils font donc le choix, bien malgré eux de rester au Canada. Si certaines personnes ont avancé qu'elles retourneraient définitivement si le contexte socio-politique sur place le permettait, d'autres cependant, attendent la retraite pour y retourner. Cette volonté de retour peut s'expliquer par l'attachement à la famille, mais également au pays d'origine, de l'avis de plusieurs personnes répondantes. Ainsi, malgré leur intégration au Canada, les membres de la diaspora se sentent d'abord et avant tout d'origine togolaise, mais sont bien malgré eux, obligés de vivre à l'étranger. Seule une minorité a l'intention de retourner prochainement au Togo, estimant être plus utile au pays d'origine qu'au Canada. En témoignent quelques réponses obtenues lors de l'enquête de terrain : « [...] oui, c'est ça qui m'a poussé à faire le CPA. C'est pour retourner installer un cabinet chez moi là-bas si vraiment le pays devient ce qu'on veut ». Et à un autre de poursuivre : « moi, honnêtement ça fait partie de mes plans. Je sais qu'à un moment je dois retourner. J'ai vraiment des ambitions au pays. Mais ça va dépendre de la situation qui est sur le terrain ». D'autres encore avancent que malgré le contexte socio-économique favorable au Canada, ils sont souvent

confrontés à la nostalgie de la terre natale. La vie au Canada est routinière selon eux et se résume au « métro-boulot-dodo » qui ne favorise pas l'épanouissement personnel.

Un autre élément non moins important qui n'encourage pas le retour est le poids de la famille dans la décision du retour. En effet, quand bien même les membres de la diaspora auraient le désir de retourner au Togo, ce sont les familles qui les en dissuaderaient, et ceci pour deux raisons. La première est une fois encore inhérente aux conditions difficiles au Togo. Les parents et amis ne souhaitent en aucun cas que les personnes ayant eu l'opportunité d'échapper à la misère reviennent y vivre. La seconde, c'est que la diaspora constitue pour les familles restées sur place un appui important notamment sur le plan financier. Ainsi, de peur de perdre les avantages de la présence de leurs filles ou fils à l'étranger les parents vont décourager leurs enfants à revenir au Togo. C'est ainsi que les données du quatrième recensement général de la population et de l'habitat (RGPH4) de 2010 n'estiment qu'à seulement 55 le nombre de membres de la diaspora togolaise au Canada qui seraient retournés vivre au Togo, comme l'indique le tableau suivant. Ce qui confirme la réticence des membres de la diaspora togolaise à retourner au Togo. En effet, avant les années 1980, la majorité des Togolaises et Togolais de l'extérieur notamment les étudiantes et étudiants partis étudier à l'étranger revenait dans le pays d'origine. Leur émigration était temporaire et couvrait généralement la période des études. Le contexte socio-économique d'alors leur permettait de trouver facilement un emploi à leur retour au Togo. C'est à partir des années 1980 que le retour était de moins en moins envisagé à cause des conjonctures économiques avec leurs conséquences sociales notamment le chômage, la paupérisation, et la situation de crise politique permanente. Le pays d'origine n'offrant plus de perspectives, les personnes migrantes vont préférer s'établir durablement dans leur pays de résidence. Les personnes migrantes qui ont tendance à rentrer sont celles vivant dans d'autres pays d'Afrique et particulièrement les pays limitrophes, comme le montrent les données du tableau suivant. Les membres des diasporas résidant dans les pays de l'OCDE ont plus tendance à rester dans les pays d'accueil. La recherche confirme, sur ce point, les résultats de l'étude de Beauchemin et Lessault (2014) qui ont conclu que les migrations africaines sont souvent présentées en termes d'immigration c'est-à-dire comme un mouvement d'entrée à sens unique et à caractère définitif dans les pays développés en particulier.

Tableau 15: Répartition de Togolais de retour selon le pays de provenance (2010)

<b>Pays de provenance</b>	<b>Nombre</b>
Ghana	118 092
Bénin	51 055
Burkina Faso	12 348
Côte-d'Ivoire	36 219
Nigéria	30 567
Niger	6 776
Mali	952
Guinée	393
Sénégal	612
Gabon	4 432
Cameroun	1 200
Autres pays africains	1 577
France	1 475
Allemagne	464
Autres pays européens	584
Canada	55
Chine	84
Autres pays	569
<b>Total</b>	<b>267 454</b>

Source : Direction générale de la Statistique et de la Comptabilité nationale, RGPH4, 20

Des études (Drechsler et Gagnon, 2008; Ammassari et Black, 2001) ont démontré que le retour des personnes migrantes dans les pays d'origine peut favoriser le développement local par le partage de connaissances et l'investissement dans différents domaines d'activités avec du personnel local. Par conséquent, le Togo, en ne mettant pas en place les conditions nécessaires visant à encourager le retour de sa diaspora, perd la contribution que ses fils et filles de l'extérieur peuvent apporter pour son développement socio-économique.

Pour terminer, nous avons demandé l'avis des répondantes et des répondants sur les conditions pouvant les encourager à contribuer davantage aux actions de développement envers le pays d'origine. Leurs réponses sont présentées et interprétées dans la prochaine sous-section.

#### 4.4.3.4 Conditions pour une meilleure contribution de la diaspora au développement local

Les réponses obtenues à travers les questions précédentes permettent de constater que la diaspora togolaise transfère des sommes importantes vers le pays d'origine. Mais ces montants

sont peu canalisés vers des actions pouvant contribuer à l'épanouissement d'une plus grande frange de la population notamment dans les communautés de référence. Chaque membre de la diaspora togolaise au Canada soutient surtout sa famille restée au pays. Selon les personnes répondantes, ce sont les conditions dans le pays d'origine qui ne permettent pas de réaliser des actions de développement local à plus grande envergure. Collectivement, les membres de cette diaspora sont plus actifs sur le plan politique en soutien à la lutte du peuple togolais pour l'instauration de la démocratie et l'État de droit au Togo, selon les personnes répondantes. Il leur a donc été demandé qu'elles seraient les conditions pour une meilleure contribution de la diaspora au processus de développement du Togo. Quelques opinions sont présentées et analysées dans cette sous-section.

Pour la personne répondante X7,

Pour que la diaspora contribue réellement au développement local au Togo, il faut que le gouvernement fasse deux pas à mon avis. 1er pas : régler les problèmes politiques, mettre sur pied des institutions crédibles. 2e pas, rien n'encourage personne à investir. Il faut l'honnêteté, définir des politiques. On ne peut pas développer le pays aujourd'hui en ignorant la diaspora parce que c'est le cerveau qui assure le pays. Il y a beaucoup de compétence et les Togolais ont réussi dans tous les domaines au Canada. Le gouvernement doit changer et restituer le pays pour son développement et mettre fin à l'anarchie, reconnaître que la diaspora a de la compétence à donner et des moyens pour développer le pays, assainir le milieu des affaires.

A1 poursuit :

Le pays doit trouver une façon de capitaliser sa diaspora parce que je peux te dire qu'il n'y a pas un seul ministère au Canada où il n'y a pas de Togolais. Dans n'importe quelle institution, il y a un Togolais. Je sais que beaucoup d'entre eux peuvent prendre une année pour aller faire un transfert de connaissances. Mais le problème c'est qu'actuellement on manque de cadre approprié et de vision de la part du gouvernement pour capitaliser ces ressources. S'il y a un travail à faire, c'est vraiment créer des programmes diasporas à l'instar des pays qui l'ont fait comme le Rwanda qui va recruter dans la diaspora. Donc moi, je trouve une pléiade d'opportunités avec la diaspora, mais le gouvernement ne fait pas ce qu'il faut pour les saisir.

X19 pense également que c'est une question de manque de volonté quand il mentionne que « l'État crée des structures tous les jours, mais elles ne fonctionnent pas. Il n'y a pas de bonne volonté pour faciliter la création d'emploi et encore moins l'intégration professionnelle de la

diaspora. Leur conviction est que la plupart des gens qui sont dans la diaspora sont tellement instruits, ils sont dans un pays développé, ils savent discerner le vrai du faux et ne seront jamais pour le parti au pouvoir. Ce qui fait qu'ils n'ont pas la volonté de faciliter quoi que ce soit pour la diaspora. Ça ne les intéresse pas ».

X8 abonde dans le même sens quand il fait remarquer que :

L'État a beaucoup de plans, mais il n'y a pas d'action. Je pense que l'État doit aider à la création des structures locales régionales. Au niveau de la diaspora, lorsque l'État voit que la diaspora s'engage dans un projet de développement local, il doit nous venir en aide. Par exemple aujourd'hui, tu envoies une voiture au pays, c'est trop cher les droits de douane. L'État peut aider quelqu'un qui amène des produits, un vélo, une voiture, ça peut être exempté de droits de douane. Créer le cadre d'un bon développement. Faire de vraies élections locales pour que la population choisisse les gens localement pour les diriger, c'est déjà un grand pas. Tu dois essayer de faire quelque chose pour ta région après avoir été élu.

Pour ces personnes répondantes, les compétences existent dans la diaspora pour accompagner le développement local au Togo, mais il manque de la volonté de la part de l'État dans ce sens.

On peut constater qu'une fois encore, le problème politique est de nouveau mis de l'avant comme un facteur sine qua non pour le développement du pays et une plus grande contribution de la diaspora. Selon A3, « pour qu'un pays puisse se développer sur le plan politique, il faut des institutions fortes, des politiques de développement claires qui encouragent l'investissement. Donc, lorsque j'ai des craintes que je puisse perdre mon investissement et que les gens peuvent accaparer mes biens et me poursuivre parce que je ne suis pas de leur parti politique, cela n'encourage pas la diaspora à investir au Togo ». Unanimement, les répondantes et répondants estiment qu'une décrispation de la crise politique qui perdure depuis dans leur pays d'origine permettrait aux membres de la diaspora de contribuer concrètement au développement local. C'est ce qu'exprime X13 dans la réponse suivante :

Oui les gens ont la volonté, mais sincèrement quelquefois le comportement de nos dirigeants politiques sur place n'encourage pas du tout les gens à vouloir toujours porter de l'aide aux populations et au développement du pays.



X13 poursuit en disant que « nous sommes des Togolais avant de venir au Canada et nous avons le droit de vote. Nous devons voter, mais ils nous privent de ce droit fondamental. C'est pour des raisons politiques qui font que les membres de la diaspora ont quitté le Togo. Ils n'auront rien pour un soi-disant développement du Togo parce que les gens ont quitté [sic] avec la colère ». Pour X17, « Les débats qui se font au sein de la communauté portent souvent sur l'enjeu socio politique qui prévaut dans le pays d'origine surtout ces derniers temps. Si cette politique change, je suis sûr que les membres de la diaspora pourront alors orienter les débats vers autre chose. Ça va être certainement d'aller investir dans le pays qui nous a tant donnés. C'est ce pays qui nous a formés qui a permis finalement que nous puissions avancer dans ce pays d'accueil ». Il est donc suggéré par plusieurs personnes répondantes de favoriser la participation de la diaspora à la vie socio-politique du Togo afin de développer, à l'instar d'autres pays de la sous-région, un cadre favorable à la participation de ses ressortissantes et ressortissants à l'étranger aux processus électoraux et à leur représentation dans les institutions de la République. Ce qui est le plus souvent ressorti, c'est l'octroi du droit de vote aux Togolaises et Togolais de l'étranger. Bien que le Togo accepte la double nationalité, les fils et filles de l'extérieur ne sont pas associés au choix des dirigeants du pays. Ce qui leur laisse un sentiment d'être considérés comme des étrangers dans leur pays d'origine. C'est ce qu'exprime une personne répondante en ces termes : « nous sommes des Togolais avant de venir au Canada et nous avons le droit de vote. Nous devons voter, mais ils nous privent de ce droit fondamental. C'est pour des raisons politiques qui font que les membres de la diaspora ont quitté le Togo. Ils n'auront rien pour un soi-disant développement du Togo parce que les gens ont quitté avec la colère ». C'est dire que la relation de confiance entre l'État togolais et sa diaspora est sérieusement amochée. C'est ce que décrit un hebdomadaire togolais quand il écrit qu'« au Togo, toute initiative des citoyens vivant à l'étranger au profit de leur pays est considérée comme une ingérence dans les affaires d'un territoire indépendant, ils auront choisi de vivre au-dehors, ils ne doivent pas mettre le nez dans les affaires du pays. Ce n'est d'ailleurs pas un simple hasard de calendrier si les compatriotes de l'étranger continuent par ne pas avoir un droit de vote. Cette diaspora nourrit, dans sa grande majorité un sentiment de rejet à l'égard d'un régime qui n'a que trop duré. Ce sentiment, le régime à son tour le rend bien à la diaspora, dans une indifférence politique, au mieux des cas en faisant de la

diaspora le cadet des préoccupations sur l'agenda national ». Devant ce tableau, c'est peu de dire que ce n'est pas une mission facile que d'instaurer une relation de confiance avec sa diaspora. Les positions sont extrêmement opposées qu'il faudra une bonne volonté de part et d'autre pour arriver à une relation partenariale dans l'intérêt des deux parties. Ce n'est cependant pas une mission impossible. Il faudra l'amorcer le plus tôt si la volonté est sincère des deux côtés.

D'un autre côté, la recherche empirique a montré que les membres de la diaspora togolaise au Canada étaient porteurs de plusieurs compétences intellectuelles. On peut donc dire sans risque de se tromper qu'il en est de même pour les diasporas togolaises dans les autres régions du monde. Aussi, une meilleure connaissance des diasporas à travers un recensement permettra également de renforcer les stratégies de mobilisation de la diaspora axées sur les transferts non financiers, comme le capital humain, afin de maximiser les avantages potentiels de l'émigration pour le pays. C'est pour ce faire que plusieurs personnes répondantes ont proposé que soit procédé à un recensement exhaustif de la diaspora togolaise à travers le monde afin de les localiser, connaître leur nombre, répertorier leurs compétences, leurs attentes par rapport au Togo. Bref, établir un profil complet de la diaspora togolaise dans les différents pays de résidence.

Il est également urgent selon certaines personnes répondantes, de mettre en place un véritable dialogue entre l'État togolais et sa diaspora afin de développer des politiques et programmes efficaces visant à faciliter son engagement pour le développement du Togo. D'autres encouragent le gouvernement à mettre en place des mécanismes financiers au profit de la diaspora visant à faciliter les investissements. C'est ce que propose X2 à travers l'élément de réponse suivant : « On peut par exemple faciliter l'octroi des prêts à la diaspora pour les investissements. Je vois qu'aujourd'hui il y a des gens qui construisent au Togo, mais ils construisent en faisant des prêts ici au Canada. D'autres doivent économiser durant plusieurs années et ça ralentit les projets. Alors que si l'État sert de garant auprès des banques qui sont sur place au Togo, je pense que ça va beaucoup faciliter l'investissement de la diaspora ». D'autres suggestions sont faites sur le plan économique, afin de faciliter un réel engagement de la diaspora au Togo. Il s'agit entre autres de faciliter l'accès à l'information notamment les opportunités d'investissement, les réalités socio-culturelles et économiques sur le Togo afin d'offrir aux membres de la diaspora ayant des projets

de retour, des informations appropriées. Il s'agit également de susciter des occasions d'échanges d'informations entre les organismes de solidarité internationale, les collectivités locales au Togo, les ONG et les associations de la diaspora afin de développer de nouvelles formes de partenariat en matière de coopération internationale. Enfin, il est urgent d'améliorer l'environnement des affaires afin de le rendre propice aux investissements de la diaspora et à la création d'entreprises.

D'autres encore, comme X5, avancent que l'État doit investir dans l'agriculture pour rendre le secteur plus attractif aux jeunes et même à la diaspora. Il s'exprime ainsi : « Jusqu'à maintenant, l'agriculture est toujours à l'étape rudimentaire. Les populations sont toujours en train de travailler à la force physique alors qu'on aura besoin de mécanisation pour pouvoir développer de grandes surfaces afin d'atteindre l'autosuffisance alimentaire. Et puis on est toujours confronté aux intempéries, aux problèmes des changements climatiques. Si l'État investissait dans la modernisation de l'agriculture, je te dis que les jeunes, même ceux de la diaspora pourraient en faire un métier. Ensuite le retard du système de santé, du système éducatif aussi, le manque de matériel didactique, les classes ne sont pas équipées et il y a un nombre assez élevé d'élèves dans une classe avec un enseignant ».

Nous avons vu comment les pays qui mettent en place des mesures favorables pour l'implication de leur diaspora augmentent l'implication de cette dernière dans le processus de développement. C'est le cas de la Grèce et d'Israël qui doivent leur existence même à l'action des diasporas selon Bruneau (2004). C'est également le cas de la diaspora indienne qui, selon Carsignol-Singh (2009), constitue le principal instrument du rayonnement culturel et politique de l'Inde à l'étranger. Le gouvernement indien s'appuie sur sa diaspora pour défendre ses intérêts aux plans local, régional et international. C'est le cas enfin de la Somalie qui selon l'OIM (2013), après deux décennies de guerre civile implique sa diaspora dans le rétablissement de ses institutions démocratiques, dans la réconciliation locale, et à la reconstruction de l'État et de l'économie somalienne. Ces différentes expériences sont porteuses de résultats remarquables sur le développement de ces pays. Des conditions favorables créées dans les pays d'origine suscitent la volonté de la diaspora de s'organiser en vue de sa participation aux actions entreprises par l'État pour son développement. On constate dans le cas du Togo que le manque de mesures visant à impliquer

véritablement sa diaspora dans la vie du pays inhibe la mobilisation de cette dernière et démotive ses membres à contribuer aux actions structurantes pouvant soutenir le processus de développement du pays d'origine.

Enfin, plusieurs autres recommandations sont faites pour l'instauration du climat de confiance entre le Togo et sa diaspora. Parmi celles-ci, citons la création d'un environnement propice à l'implication de la diaspora par la mise place de politiques spécifiques liées au statut des membres de la diaspora, leur protection juridique et celles de leurs intérêts au Togo. Sur ce dernier point, une des personnes répondantes affirmait qu'« au Togo [...] c'est l'iniquité au niveau de la justice. Il y a des gens qui peuvent décider de ta destinée en une fraction de seconde ». Cette situation décourage plusieurs à retourner au Togo même pour les vacances.

Les résultats décrits dans les dernières sous-sections confirment l'hypothèse principale de la recherche qui stipule que dans un contexte où les solidarités publiques offrent moins de protection contre les besoins des populations et où les programmes de développement ne donnent pas des résultats attendus, d'autres formes de solidarité comme celle des diasporas viennent compléter, voire suppléer ces solidarités publiques. Les diasporas peuvent ainsi demeurer, à certaines conditions, actrices de développement dans les pays d'origine à travers les différentes ressources mobilisées dans les pays d'accueil. Les résultats de la recherche empirique confirment en effet que c'est seulement à certaines conditions que la diaspora togolaise au Canada peut demeurer actrice de développement dans le pays d'origine. Les membres de cette diaspora ont bien évoqué ces conditions notamment les conditions endogènes du pays d'origine qui ne favorisent pas l'implication de la diaspora et la faible structuration de cette dernière elle-même.

Au vu de la faible intervention collective de la diaspora togolaise au Canada dans les actions de développement local, elle est qualifiée de diaspora mécanique selon la typologie des diasporas mise de l'avant dans le cadre de cette recherche.

#### 4.4.3.5 La diaspora togolaise au Canada : une diaspora mécanique

Les données ci-haut présentées montrent que les membres de la diaspora togolaise au Canada sont très solidaires envers leurs compatriotes restés au Togo. Leurs interventions à l'endroit du pays d'origine sont surtout individuelles et caractérisées par les transferts de fonds. Les interventions collectives sont encore très timides et concernent davantage l'engagement politique.

Nous avons vu, en effet, que la population togolaise est exposée à une situation d'extrême pauvreté et que les solidarités publiques n'arrivaient pas à répondre à leurs besoins essentiels comme c'est le cas dans les pays de résidence où l'État intervient dans les domaines sociaux et soutient les populations les plus démunies à travers différents programmes d'aide notamment la solidarité sociale, l'aide sociale, le soutien du revenu, l'aide à l'emploi ou l'accompagnement à l'auto-emploi, etc. En Afrique en général et au Togo particulièrement, la solidarité n'est pas institutionnalisée. Cette valeur qui amène les individus à mieux vivre ensemble malgré leur différence est inexistante. Les citoyennes et citoyens sont laissés à eux-mêmes et ne bénéficient d'aucune protection sociale de l'État en cas de besoin. Ainsi, non seulement la solidarité portée par les politiques publiques ne corrige pas suffisamment les inégalités sociales, l'exclusion sociale ne cesse d'augmenter dans le pays selon les personnes répondantes. Ce qui explique le rôle social que jouent les membres de la diaspora togolaise au Canada en soutenant financièrement les familles dans la recherche de solutions à leurs besoins. Comme mentionné par Sanguin (1994), la pauvreté étant l'une des causes de la migration, les personnes migrantes d'origine togolaise se sentent redevables envers leur famille qui continuent de vivre dans des conditions de vie qu'elles ont eu « la chance » de quitter.

Selon une des personnes interrogées, dans certaines communautés togolaises, les enfants ont tacitement cette obligation envers leurs parents et la société. Cela se résume selon elle dans l'adage qui dit que « si tes parents t'aident à pousser les dents, tu devras à ton tour les aider à perdre les leurs ». Certaines personnes interrogées vont plus loin en disant que quand bien même leur propre situation au Canada ne serait pas confortable, elles ont l'obligation d'aider les familles. Ce type d'entraide relève de l'interdépendance entre les êtres humains et de la dette morale que

chaque individu a envers la société comme décrit par Bourgeois (1912). En effet, selon cet auteur, l'individu naît en société et ne s'épanouit qu'à travers des ressources intellectuelles et matérielles que celle-ci met à sa disposition. Plus il avance dans la vie, plus il verra croître sa dette, car chaque jour un nouveau profit sortira pour lui de l'outillage matériel et intellectuel créé par l'humanité. Interdépendants et solidaires, les hommes sont ainsi porteurs d'une dette les uns envers les autres, ainsi qu'envers les générations qui les ont précédés et envers celles qui les succéderont, selon lui. C'est cette dette morale qui exige des membres de la diaspora à soutenir leur famille et leur communauté d'origine dans le but de maintenir la cohésion sociale.

La contribution financière de la diaspora togolaise au Canada est directement ou indirectement un moyen par lequel les membres remplissent leurs obligations sociales dans les communautés d'origine. Ils sont, malgré l'éloignement, impliqués dans un réseau d'obligations qui leur permet de réduire la misère abjecte dans laquelle est plongée une grande partie de la population togolaise. Comme décrit par Hammond (2009), les rémittences permettent à la diaspora togolaise au Canada de maintenir et d'entretenir les relations sociales par la manifestation de leur solidarité envers les familles. Cette forme de solidarité nous fait qualifier cette diaspora de diaspora mécanique se caractérisant par le maintien de liens sociaux formels ou informels, entre elle et les membres de la communauté d'origine dans un but d'entraide, de soutien ou de secours qui ne débouche pas sur des projets collectifs structurants.

Plusieurs personnes interrogées ont souligné l'importance des transferts d'argent dans la vie des familles. Ils servent à subvenir aux besoins de consommation des bénéficiaires, à payer les frais de santé, de logement, d'éducation, d'événements familiaux. Dans un contexte où les programmes d'ajustement structurel ont entraîné des conséquences néfastes au Togo, dont l'aggravation de la pauvreté et où le désengagement de l'État dans les secteurs sociaux notamment de la santé et de l'éducation a contribué à la dégradation des conditions de vie des citoyens, à l'augmentation du chômage chez les diplômés, les soutiens financiers de la diaspora togolaise au Canada vient jouer un rôle important dans la survie des populations. Ils servent également à scolariser les enfants des familles bénéficiaires, ou encore à investir, dans une moindre mesure, dans des activités génératrices de revenus.

Ainsi, même si on peut dire des transferts de fonds de la diaspora togolaise qu'ils ne servent pas à des investissements productifs, ils permettent d'améliorer les conditions de vie des populations qui peuvent ainsi garder espoir en l'avenir. Ces résultats confirment plusieurs recherches (Doucet et Favreau, 2006 ; Sanguin, 1994, Banque Mondiale 2011, Chami et al., 2009) qui ont conclu que les transferts de fonds des diasporas permettent de lutter contre la pauvreté.

Nos résultats corroborent les données de la Banque mondiale (2011) selon lesquelles, en Afrique, la migration touche la vie de centaines de millions de personnes puisqu'une seule personne migrante peut prendre en charge un réseau important de membres de la famille. Ils confirment également les études de Chami et al. (2009) selon lesquelles les transferts de fonds assurent une stabilité de la consommation et fournissent une assurance contre les chocs négatifs en diversifiant les sources de revenus des ménages.

Au-delà du soutien aux familles, plusieurs personnes interrogées ont affirmé qu'une partie des montants transférés vers le Togo sert à investir dans des projets personnels notamment en immobilier. C'est de loin le domaine dans lequel les membres de la diaspora togolaise au Canada investissent le plus dans le pays d'origine, selon les résultats de terrain.

Après avoir présenté les différents niveaux de contribution de la diaspora togolaise au Canada au processus de développement local au Togo et les conditions pour une contribution plus efficace de la diaspora togolaise au Canada, il sera exposé dans la prochaine sous-section, en quoi cette recherche contribue tant à l'avancement du domaine d'étude, mais également ce qu'elle apporte de façon pratique à la société.

#### **4.5 Contribution de la thèse**

Dans cette section, il sera présenté les implications et l'applicabilité de la recherche. Les principaux apports de la thèse à la compréhension du lien entre migration et développement plus généralement et plus spécifiquement le rôle des diasporas dans le processus de développement local dans le pays d'origine y seront présentés. La section se termine par la présentation de

quelques limites de la recherche et la proposition de pistes de recherches futures pour approfondir la compréhension des relations entre les diasporas et les pays d'origine.

#### 4.5.1 Implication et applicabilité de la thèse

Deux principaux éléments seront développés pour exposer l'implication et l'applicabilité de la recherche. Il s'agit de la contribution sur le plan théorique et de l'apport pratique.

##### 4.5.1.1 Sur le plan théorique

Cette recherche a consisté à démontrer « dans quelles mesures les solidarités portées par les diasporas peuvent contribuer au développement des pays d'origine dans un contexte d'éloignement ». Elle s'effectue dans d'un programme interdisciplinaire en sciences sociales appliquées. Ainsi, un des premiers apports de la recherche est l'articulation du cadre théorique autour de plusieurs champs disciplinaires, dont la sociologie, la géographie, les études de développement, l'anthropologie, l'histoire, etc. Cette thèse s'inscrit pleinement dans des débats contemporains des migrations internationales en général et la dynamique des diasporas en particulier. L'intérêt de cette recherche est d'apporter un éclairage nouveau sur des liens pouvant être établis entre des concepts d'usage régulier et récurrent sur le plan scientifique que sont la diaspora et le développement. Les défis auxquels nous étions confrontés étaient d'abord un souci d'originalité en raison des nombreuses études déjà réalisées avant nous sur les liens entre les diasporas et le développement. Nous avons su démontrer, malgré ce défi, la pertinence scientifique du sujet de recherche, à la lumière de la littérature existante. C'est ainsi que plusieurs ouvrages, articles et communications ont été recensés et analysés afin d'approfondir la connaissance du concept de diaspora. En partant de l'étymologie du concept de diaspora, quatre courants de définitions ont été identifiés, à savoir : le courant traditionnel (George, 1984 ; Armstrong, 1976) ; celui des auteures et auteurs (Cohen, 2008, 1997 ; Sheffer, 1986) qui prennent leur distance par rapport au premier, le courant intermédiaire et les définitions particulières. Pour terminer, une définition opérationnelle du concept de diaspora qui s'applique à l'objet d'étude à savoir le lien entre les diasporas et le développement local des communautés référentielles a été



proposée. Cette riche recension des écrits sur les diasporas, leur constitution, mais surtout leurs caractéristiques essentielles, peut servir à d'autres recherches ultérieures.

La littérature scientifique sur les diasporas, très féconde depuis les cinquante dernières années porte généralement sur les grandes diasporas que Ma Mung (1994) qualifie de « groupes labellisés diasporas ». Cette étude permet de montrer que des personnes migrantes en provenance de petits territoires à l'instar du Togo peuvent se constituer en diaspora. Elle a permis dans un premier temps de situer le nombre de personnes d'origine togolaise vivant au Canada à environ 6000. Ce qui, au regard de la population togolaise estimée à 8,3 millions d'âmes, constitue un nombre important pour constituer une diaspora selon les critères des auteurs et auteures comme Anteby-Yemini et al. (2005) et Bruneau (2004). Le terme « diaspora » est d'ailleurs consacré officiellement par le ministère des Affaires étrangères, de la Coopération et de l'intégration africaine du Togo pour désigner les Togolaises et les Togolais de l'extérieur. Elle permet ensuite de confirmer que les Togolaises et Togolais résidant au Canada gardent des liens étroits avec leur famille et le pays d'origine, qui constitue une des caractéristiques essentielles des diaspora. Ces liens se traduisent selon les personnes interrogées, par le transfert de différentes ressources vers le Togo et des contacts fréquents avec les compatriotes restés au pays à travers les réseaux sociaux. Ils se manifestent également à travers l'organisation de la fête d'indépendance du Togo le 27 avril de chaque année et différentes activités communautaires. La recherche montre enfin que le Canada offre aux personnes immigrantes d'origine togolaise un espace de liberté qui leur permet de s'organiser en différentes associations leur permettant de se soutenir dans leur processus migratoire. Dufoix (2003) précise en effet que ce sont les libertés offertes par la société d'accueil qui confèrent aux personnes migrantes le statut de diaspora. Ces libertés leur permettent, selon lui, de reconstituer leurs structures mentales afin de se sentir moins étrangères dans le pays d'accueil.

Par ailleurs, l'étude souligne que le développement ne se conçoit pas traditionnellement dans une logique d'éloignement permanent entre l'acteur et son système. Ainsi conçu, le développement enlève a priori à la personne migrante, toute prérogative de demeurer actrice de changement dans son pays d'origine. Mais les nouvelles diasporas davantage connectées et

mondialisées demeurent désormais actives dans les processus de développement dans les pays d'origine. La recherche a le mérite d'exposer les deux principales visions du lien entre les migrations et le développement. Une première qui considère la migration comme un frein au développement des pays de départ et l'autre qui soutient que la migration a des effets positifs sur le développement des pays d'origine. L'exposé de ces deux visions a permis de présenter le positionnement épistémique et théorique qui cherche à dépasser ces visions en considérant la personne migrante comme un individu ayant une double facette, celle d'un individu ayant migré, mais aussi celle d'une personne immigrante qui réside dans un pays d'accueil. Ces deux aspects font des membres d'une diaspora, des individus entièrement intégrés dans le pays d'accueil, mais qui ne sont pas totalement absents du pays d'origine. Ils sont, de ce fait, utiles pour le pays de départ, mais aussi pour le pays de résidence. C'est avec cette réalité particulière que la question du lien « diaspora-développement local » a été abordée dans cette thèse. Cette conception des membres d'une diaspora permet de comprendre autrement la réalité de ces personnes. Elle jette également un autre regard sur les diasporas comme actrices de développement dans les pays d'origine et permet de redéfinir les liens entre migration et développement.

Cette recherche sur les diasporas et le développement donne un éclairage nouveau sur un concept ancien, en l'occurrence la diaspora en lien avec un autre concept largement documenté qu'est le développement. Elle permet ainsi, à la suite d'autres auteures et auteurs (Badie, 2013 ; Sheffer, 2003 ; Ma Mung, 1994), d'enrichir la compréhension des mouvements migratoires notamment ceux du Sud vers le Nord et le rôle concret que les personnes migrantes peuvent jouer dans les pays de départ et plus particulièrement dans les communautés référentielles. La conception des membres d'une diaspora comme des individus dont l'appartenance dépasse les limites territoriales d'un pays donné et qui leur permet d'être à la fois « ici » et « là-bas » est enrichissante pour l'étude des diasporas. Cette dualité confère aux membres des diasporas la possibilité de vivre ailleurs, mais de demeurer également « présents » dans le pays d'origine. Aujourd'hui en effet, avec la mondialisation et l'interdépendance croissante des régions du monde, l'aménagement du territoire s'opère à la fois dans une logique de proximité que d'éloignement géographique (Alvergne, 2008). Impliquée dans des réseaux déterritorialisés, une personne d'origine togolaise à Montréal ou à Vancouver peut ainsi demeurer actrice de

changement au Togo au-delà des contrôles institutionnels auxquels elle est exposée. En clair, les actions de développement « local » à Bassar, à Tsévié ou à Kpalimé<sup>45</sup> ne se font plus seulement dans des espaces de proximité géographique ou de co-présence. Elles sont également possibles au sein et entre des espaces où la distance et ses effets de friction prennent moins d'importance (Balley, 2014).

Enfin, cette recherche a le mérite de proposer une nouvelle typologie des diasporas notamment les diasporas mécaniques et les diasporas organiques. À partir de la conception de Durkheim (2007) de la notion de solidarité, les formes d'engagement sur lesquelles peuvent déboucher les liens entre les diasporas et les pays d'origine ont été présentées. C'est ainsi que deux concepts notamment diasporas mécaniques et diasporas organiques ont été proposés. Les diasporas mécaniques se caractérisent par la manifestation d'une solidarité naturelle à l'endroit de leurs proches restés dans le pays d'origine. Leur engagement consiste essentiellement à transférer des fonds aux parents pour leur subsistance et ne débouche pas sur des projets socio-économiques concrets. Leur priorité dans le pays de résidence, c'est la réussite personnelle. Les diasporas organiques pour leur part sont celles qui s'organisent dans le pays de résidence afin de contribuer d'abord à leur propre épanouissement, mais aussi à trouver des solutions aux enjeux présents dans les pays d'origine. Elles sont plus volontaristes et plus interventionnistes. Leur solidarité ne se limite pas seulement aux transferts d'argent, mais influe également sur des projets structurants (politiques, commerciaux, culturels, éducatifs) qui contribuent au processus de développement local. Cette nouvelle typologie est un apport nouveau de cette recherche à l'étude des diasporas.

#### 4.5.1.2 Sur le plan pratique

De façon pratique, cette recherche a le mérite de mettre la lumière sur la diaspora togolaise au Canada. Elle permet d'avoir une estimation du nombre de personnes d'origine togolaise vivant au Canada, leur profil, leur conception des enjeux de développement dans leur pays natal. Leur nombre a en effet été évalué à environ 6000 en 2020 excluant les étudiantes et étudiants

---

<sup>45</sup> Bassar, Tsévié et Kpalimé sont des villes du Togo.

internationaux ainsi que les personnes demandeuses d'asile. Ses membres ont en général un niveau d'instruction très élevé et sont bien intégrés au Canada. Ce profil constitue un atout pour le Togo, à condition que le pays mette en œuvre les conditions propices pour les associer à son développement.

Elle confirme également que la diaspora togolaise est détentrice de plusieurs ressources financières et non financières pouvant susciter des initiatives locales et générer de nouvelles entreprises. Mais c'est surtout en matière d'envoi de fonds qu'elle est la plus active. Ces transferts soutiennent de nombreuses familles au Togo permettant d'améliorer les conditions de vie des bénéficiaires. Ce qui confirme les études de plusieurs auteures et auteurs (Hammond, 2009 ; Drechsler et Gagnon, 2008) pour qui les transferts de fonds constituent un phénomène essentiel et un lien vital entre les diasporas et les populations du pays d'origine.

Les recherches sur les caractéristiques des résidentes et résidents du Canada qui transfèrent des fonds à l'étranger demeurent très limitées, surtout en raison de l'absence de données d'enquêtes ménages (Schellenberg et Houle, 2008). Cette étude permet d'avoir une idée des transferts de fonds des Togolaises et Togolais résidant au Canada vers leur pays d'origine et dans une moindre mesure, l'impact de ces rémittences pour les familles bénéficiaires.

L'étude permet par ailleurs d'identifier la capacité de mobilisation collective, bien qu'embryonnaire de la diaspora togolaise au Canada. Cette mobilisation débouche surtout sur les actions politiques (manifestations, lobbying) au Canada et des soutiens multiformes à l'endroit des organisations politiques au Togo, mais beaucoup moins sur des projets socio-collectifs dans les communautés d'origine. Selon les personnes interrogées, cela s'explique par les raisons de l'émigration et du contexte endogène dans le pays d'origine. Plusieurs soutiennent en effet que l'instauration d'un État de droit est une étape importante vers le développement du pays. Si cette condition était réunie, elles contribueraient davantage aux actions de développement des communautés locales et partant au développement du pays en général. Elles estiment également que si les conditions endogènes permettaient aux populations restées dans le pays d'origine de

répondre à leurs besoins fondamentaux, les transferts de fonds de la diaspora serviraient à investir dans des projets de développement.

Au Canada, les personnes migrantes d'origine togolaise trouvent un environnement social et politique qui leur permet de s'organiser (Bruneau, 2004). C'est ainsi qu'elles s'organisent en associations ou regroupements sur des bases identitaires (pays d'origine, région ou préfecture d'origine, ethnie, politique...) prouvant de ce fait que l'identité de la communauté togolaise, loin d'être figée ou statique, est pluraliste et diverse (Robins, 2001). On dénombre ainsi dans la diaspora togolaise au Canada, des associations d'entraide et de solidarité, des associations politiques, des représentations de partis politiques, des associations estudiantines, des associations de ressortissantes et ressortissants d'une région du Togo, etc. Si certains de ces regroupements ont pour objectif de favoriser l'intégration de leurs membres au Canada, d'autres cependant luttent pour l'avènement de l'État de droit dans le pays d'origine. D'autres encore, s'investissent dans des actions de solidarité. Il se forme également des regroupements ou fédérations d'associations se donnant pour objectif de fédérer les organisations et associations de la diaspora togolaise au Canada. Ces regroupements visent à être des interlocuteurs uniques de la diaspora togolaise et à coordonner les actions communautaires ou politiques. Il existe enfin une multitude de petits regroupements par affinité ou par région d'origine qui ne sont pas officiellement enregistrés. Ces associations jouent un rôle actif dans l'intégration des Togolaises et Togolais à la société canadienne par l'organisation d'activités communautaires dans différentes villes. Gblokpor (2015) dans son mémoire de maîtrise a démontré que les personnes migrantes d'origine togolaise sont soutenues dans leur intégration socio-économique par les associations de la communauté et particulièrement la Communauté togolaise au Canada (CTC). Ces associations offrent à leurs membres, un environnement culturel familier qui leur procure un équilibre moral et une confirmation de leur identité au Canada. Elles représentent également les membres de cette diaspora auprès des acteurs associatifs dans le pays d'origine. Comme l'a souligné Daum (1998), les associations diasporiques sont généralement médiatrices entre les villages d'origine et les institutions (administration nationale, ONG du Nord et pays industrialisés). Assogba (2012 : 157) note pour sa part que depuis les années 1990, on assiste à l'émergence de nouvelles formes de coopération qui se manifestent par l'établissement de partenariats entre les

associations des diasporas africaines et les organisations de coopération internationale canadienne notamment pour soutenir la société civile et les partis d'opposition dans la lutte pour l'instauration de la démocratie et de l'État de droit en Afrique. La diaspora togolaise au Canada est cependant moins active dans ce rôle de médiation entre les communautés référentielles et les institutions locales ou internationales. Elles sont très peu nombreuses les associations de la diaspora togolaise au Canada qui représentent leurs communautés auprès des autorités canadiennes, les ambassades établies au Canada, la société civile canadienne.

Cette recherche peut permettre à la diaspora togolaise au Canada d'identifier ces lacunes et de s'engager véritablement dans ce rôle d'intermédiaire entre les institutions canadiennes notamment les organisations de la société civile et les communautés au Togo. Ce faisant, elle influe sur la vie sociale, politique et économique des populations togolaises. Comme l'ont souligné Crozier et Friedberg (1992), le pouvoir des acteurs peut se manifester de diverses manières. Il peut s'agir de la maîtrise d'une compétence particulière, de la relation de l'organisation à son environnement pour ses besoins en ressources, de la maîtrise de la communication et des informations. La diaspora togolaise au Canada, détentrice de compétences techniques, de ressources financières importantes acquises dans le pays de résidence peut ainsi devenir progressivement une actrice importante dans le pays d'origine dans la recherche de solutions aux crises socio-politiques, eux enjeux de développement (Ammassari, 2004 ; Ndiaye, 2004 ; OCDE, 2012b). Badie (2013) estime à ce sujet que c'est la prolifération des groupes informels de diasporas qui aide aujourd'hui les pays africains à survivre. Les diasporas sont devenues selon lui, des actrices incontournables dans certains pays en développement du fait de leur importante contribution à l'économie de ces pays. Avec les partenariats à l'échelle mondiale, elles s'imposent par leur performance économique, leurs savoirs techniques et intellectuels.

Les associations de personnes migrantes sont également actives dans les pays d'accueil où elles se mobilisent pour l'intégration de leur membre. C'est ainsi qu'au Canada, la CTC organise différentes activités sociales, culturelles, sportives, économiques, notamment à l'intention de ses membres. D'autres associations professionnelles, entrepreneuriales, politiques, viennent compléter le rôle fédérateur de la CTC pour faciliter l'intégration dans la société d'accueil et la

mobilisation en faveur du développement du Togo, mais aussi pour l'amélioration du climat socio-politique (annexe G).

On peut donc assimiler la migration togolaise au Canada aux autres migrations internationales notamment des pays pauvres du Sud vers les pays riches du Nord offrant de meilleures occasions en termes d'emploi et de qualité de vie. Ses membres sont impliqués dans une relation de solidarité familiale et communautaire qui les attache fortement au pays d'origine. La migration togolaise au Canada va donc au-delà des seules raisons économiques. Elle implique également les liens sociaux entre les membres de la famille restés au pays et les personnes ayant eu l'opportunité d'immigrer au Canada.

Une autre contribution de cette thèse est le lien qu'elle établit entre le mode de gouvernance dans le pays d'origine, la situation de pauvreté et la contribution de sa diaspora au développement du pays en général et au développement local en particulier. Les personnes interrogées estiment unanimement que l'État de droit et la bonne gouvernance permettraient d'instaurer des instruments administratifs, juridiques pouvant faciliter la contribution de la diaspora togolaise. Elles ajoutent aussi que si des mécanismes clairs et concrets notamment des politiques de redistribution publique et des transferts de ressources productives vers les collectivités locales sont mis en place pour lutter contre la pauvreté, l'ensemble des parties prenantes y compris la diaspora, concentreraient leurs efforts sur le développement des collectivités locales et partant sur les actions de développement socio-économique du pays.

Cette recherche met enfin en lumière les avantages d'une relation partenariale harmonieuse et une vision du développement partagée entre les gouvernants du pays d'origine, la diaspora et les autres parties prenantes. Dans les pays où l'État et sa diaspora ont des visions opposées sur le mode de gestion du pays et son devenir, comme c'est le cas du Togo, il est difficile de travailler en synergie pour le développement. Les résultats de la recherche montrent que si pour les premiers, ce qui importe, c'est la conservation du pouvoir d'État le plus longtemps possible, pour l'autre, l'alternance et l'État de droit constituent le point de départ d'un développement concerté où chaque partie prenante reconnaît la place de l'autre. Pour les membres de la diaspora

togolaise, leur éloignement ne leur enlève pas la citoyenneté togolaise et de ce fait, le gouvernement en place doit les reconnaître comme tels. Les personnes interrogées ne conçoivent pas que les gouvernants en place cherchent à impliquer la diaspora dans les actions de développement, mais leur enlèvent la possibilité de se prononcer sur les choix des personnes devant conduire la destinée de leur pays. Nous avons nuancé cependant le lien rapide que fait la diaspora togolaise au Canada entre démocratie et développement. En effet, plusieurs pays notamment d'Amérique latine mais aussi d'Afrique après d'âpres luttes pour la démocratie se sont retrouvés dans des conditions économiques et sociales plus précaires que sous les régimes autoritaires. Il importe donc de tenir compte de cette réalité dans leur engagement.

Enfin, cette thèse peut être considérée comme l'une des rares recherches traitant des liens entre la diaspora et le développement local au Togo. Mais ses contributions vont au-delà du Togo et peuvent intéresser tout pays africain voulant associer sa diaspora à son processus de développement. Connaître la diaspora dans sa diversité, ses attentes, peut permettre au pays d'origine d'identifier les approches les plus idoines pour une meilleure implication de celle-ci dans son processus de développement. Comme soutenu par l'OIM (2013), pour mobiliser les personnes migrantes en faveur du développement du pays d'origine, il est nécessaire de bien les connaître et de savoir comment les contacter.

Cette recherche a concerné le lien entre les diasporas et le développement des pays d'origine et particulièrement le développement local. Elle n'a pas la prétention d'avoir couvert tous les aspects d'un sujet aussi vaste. C'est pourquoi il est présenté dans les deux dernières sous-sections, les limites de la recherche ainsi que des pistes de recherches qui pourraient être menées ultérieurement lors de recherches postdoctorales ou dans le cadre d'autres recherches.

#### 4.5.2 Les limites de la recherche

La recherche aborde deux thèmes principaux, celui de la migration et celui du développement. Elle se penche plus spécifiquement sur la contribution des membres d'une diaspora, celle du Togo, au processus de développement des communautés d'origine.



Tant la migration que le développement sont des sujets assez complexes et vastes. De ce fait, la recherche comporte forcément des limites qui sont présentées dans cette sous-section.

La limite principale de cette étude se rapporte à la démarche méthodologique utilisée et principalement à l'échantillon retenu. En effet, quand on parle de la contribution des membres de la diaspora au développement local des communautés de référence, ce sont les populations bénéficiaires qui sont les premières concernées. Elles sont les plus habilitées à donner leur opinion sur les projets qui se réalisent dans leur milieu avec le concours de la diaspora. Ainsi, il aurait été enrichissant d'interroger les populations des communautés référentielles au Togo. Leur point de vue aurait permis d'analyser les effets concrets de la contribution de la diaspora togolaise au Canada dans la vie des familles restées au pays. Or l'échantillon s'est limité aux membres de la diaspora togolaise au Canada et aux responsables d'associations.

Malgré cette limite, il nous paraît peu probable d'observer une grande différence de résultats dans le cadre d'une étude dont l'échantillon comporterait les membres des communautés de référence. En effet, les membres de la diaspora sont les premiers concernés par l'intervention dans le champ du développement au Togo. Ce sont eux les acteurs principaux qui connaissent le mieux leurs actions en faveur du Togo. Les populations des communautés de référence peuvent certes confirmer si la diaspora togolaise au Canada soutient des projets socio-économiques mais c'est d'abord et avant tout les membres de la diaspora qui est engagée dans une démarche de solidarité internationale envers le Togo et qui sait mieux que personnes les actions de solidarité dont elle est porteuse. Les familles bénéficiaires des transferts de fonds pourraient également donner leur opinion sur l'utilisation qu'elles font de l'argent reçu mais dans le cadre de cette étude, l'échantillon utilisé s'est avéré suffisant dans la mesure où la recherche s'est intéressée aux expériences, à la motivation ou encore à la perception des membres de la diaspora togolaise au Canada. Ainsi, leur point de vue a permis d'avoir des informations nécessaires pour la conduire de la recherche et d'avoir une meilleure compréhension de l'objet d'étude. Comme préconisé par Miles et Huberman (2003), ce qui importe dans le cadre d'une recherche qualitative, c'est la qualité des informations recueillies qui permettent d'avoir une meilleure compréhension de l'objet d'étude.

Une autre limite de l'échantillon est la représentativité des femmes. Sur les vingt personnes répondantes, il y en avait deux. Mais cela est représentatif de la communauté togolaise au Canada. Les hommes sont plus représentés et plus impliqués que les femmes selon les responsables d'association. Cette limite a néanmoins été en partie comblée par des entretiens tenus avec les hommes en présence de leur conjointe. Certaines femmes ont ainsi pu donner leur opinion. Une plus grande représentativité des femmes dans l'échantillon n'aurait pas orienté différemment les résultats de l'enquête.

Il s'ensuit que cette recherche est à ce titre limitée dans sa capacité de généralisation. Ses conclusions permettent cependant de formuler des hypothèses généralisables à d'autres situations ayant sensiblement les mêmes caractéristiques. Par exemple, les hypothèses formulées à partir des conclusions de cette recherche peuvent être appliquées à des diasporas togolaises ailleurs dans le monde, mais aussi à d'autres diasporas africaines présentant les mêmes caractéristiques que la diaspora togolaise au Canada.

#### 4.5.3 Pistes de recherches futures

Si cette thèse contribue à mieux comprendre les liens entre les solidarités diasporiques et le développement local des communautés référentielles, elle n'épuise pas toutes les questions relatives aux liens entre la migration et le développement des pays d'origine. Dès lors, pour renforcer ses résultats, des recherches avec un échantillon élargi au Togo et impliquant les populations, les autorités du pays, pourraient être envisagées par d'autres chercheurs et chercheurs.

Il serait également enrichissant de comparer les jeunes diasporas comme celle du Togo avec les diasporas traditionnelles (juive ou grecque) afin de jeter un regard croisé sur leur mode d'organisation. Des travaux historiques pourraient également être entrepris pour analyser la complexité, la multiplicité et la spécificité des groupes diasporiques notamment les jeunes diasporas encore en développement. Ces recherches permettraient d'éclairer les scientifiques, mais également les jeunes diasporas sur la capacité d'organisation et les facteurs de croissance et d'autonomisation des diasporas dites traditionnelles.

En Afrique, des études comparées sur les diasporas des pays sahéliens notamment malien et sénégalais dont la contribution au développement socio-économique des communautés d'origine est souvent citée en exemple, avec d'autres diasporas comme celle du Togo serait également intéressante.

Dans le cas spécifique du Togo, des recherches peuvent approfondir les motivations de la population togolaise à vouloir quitter le pays d'origine pour aller se « chercher ailleurs »<sup>46</sup>. En effet depuis plusieurs années, il est devenu courant de voir des jeunes en file devant les ambassades occidentales à Lomé dans l'espoir d'obtenir un visa. L'étude a effleuré cet aspect en mettant de l'avant les raisons socio-économiques et politiques. Vu l'ampleur du phénomène, d'autres recherches pourraient s'y consacrer et le documenter davantage.

Des études pourraient également se pencher sur le profil de la diaspora togolaise dans d'autres pays de migration et particulièrement dans les pays de la sous-région ouest-africaine qui comptent la plus grande part des populations togolaises de l'extérieur appelées généralement la sixième région du Togo. Quels sont les pays de destination privilégiés ? Quel est leur profil ? Quelles sont leurs attentes par rapport au pays d'origine ? Ces questions peuvent permettre d'approfondir d'une part le rapport qu'entretiennent les diasporas togolaises avec le pays d'origine et d'autre part de faciliter leur implication dans le processus de développement du Togo. Dans le même sens, des études peuvent aborder l'engagement des jeunes de la deuxième génération dans les diasporas à l'endroit du Togo.

Cette recherche a démontré que les membres de la diaspora togolaise au Canada étaient très instruits. Il serait également intéressant d'approfondir les ressources non financières des membres de la diaspora togolaise dans les autres pays de résidence afin de proposer un portrait global des compétences de cette diaspora à travers le monde.

---

<sup>46</sup> Expression utilisée au Togo surtout par les jeunes pour décrire la volonté d'aller chercher leur épanouissement sous d'autres cieux plus cléments.

Concernant les transferts de fonds vers le Togo, des études peuvent être menées pour connaître leur ampleur réelle et leurs impacts sur les bénéficiaires au Togo.

Dans ce chapitre, les résultats des recherches de terrain ont été analysés et discutés. À travers l'implication et l'applicabilité de la recherche sur les plans théorique et pratique, ainsi que l'analyse et la discussion des résultats empiriques, cette thèse contribue à une meilleure compréhension du rôle des diasporas dans le processus de développement des pays d'origine.

## CONCLUSION GÉNÉRALE

Le but de cette recherche était d'étudier la relation entre les migrations et le développement des pays d'origine et particulièrement entre la diaspora togolaise au Canada et le développement local des communautés référentielles au Togo. L'analyse a tourné autour d'une question de départ, celle de savoir dans quelles mesures, les diasporas contribuent au développement des pays d'origine dans un contexte d'éloignement. La réponse provisoire suivante a été avancée pour y répondre : dans un contexte où les solidarités publiques offrent moins de protection contre les besoins des populations et où les programmes de développement ne donnent pas les résultats attendus, d'autres formes de solidarité comme celle des diasporas viennent compléter, voire suppléer les solidarités publiques. Les diasporas peuvent ainsi demeurer, à certaines conditions, actrices de développement dans les pays d'origine à travers les différentes ressources mobilisées dans les pays d'accueil.

L'approche privilégiée pour cette étude est celle du développement international en rapport avec l'implication de différentes parties prenantes notamment les diasporas dans l'autonomisation des communautés d'origine et l'émergence du pays source en général. Pour ce faire, l'étude a considéré les membres d'une diaspora comme des individus ayant une double facette, celle de personnes émigrantes qui ne sont pas totalement absentes du pays d'origine, mais aussi celle de personnes immigrantes, entièrement intégrées dans le pays d'accueil. Elles demeurent donc utiles pour les deux environnements géographiques qui leur sont désormais intrinsèques.

Au terme de cette recherche, il est possible de mesurer le mouvement analytique en deux principaux mouvements.

Dans un premier moment, la recherche s'est penchée sur les études consacrées aux migrations et particulièrement les diasporas. Cette exploration a permis de présenter le concept de diaspora à travers son évolution dans la littérature scientifique. À partir des différents courants de définitions, trois caractéristiques essentielles des diasporas ont été retenues à savoir: la conscience et le fait de revendiquer une identité ethnique ou nationale, l'existence d'une

organisation politique, religieuse ou culturelle du groupe dispersé (richesse associative), et l'existence de contacts sous diverses formes, réelles ou imaginaires avec le pays d'origine. Quelques définitions du concept de développement ont également été exposées, particulièrement le développement local et la coopération internationale qui constituent la perspective par laquelle l'objet d'étude a été traité.

Dans ce sens, cette thèse considère que les diasporas sont impliquées dans une relation de solidarité transnationale avec les ressources financières et non financières accumulées dans le pays d'accueil. Elle a proposé en conséquence, une nouvelle typologie des diasporas notamment la diaspora mécanique et la diaspora organique qui constitue un des apports de la recherche à l'avancement des études diasporiques.

Dans un deuxième mouvement, une étude empirique du rôle de la diaspora togolaise au Canada dans le processus de développement local des communautés d'origine a été menée à partir d'une recherche qualitative. L'approche privilégiée est celle de la théorie des perceptions et des représentations sociales des acteurs puisqu'il s'agissait d'explorer comment les diasporas contribuent au développement des communautés d'origine. Trois niveaux de contribution ont été identifiés notamment, la contribution individuelle, la contribution collective et le retour au pays d'origine.

L'analyse des données obtenues lors des entrevues démontre que la diaspora togolaise au Canada est détentrice de plusieurs ressources notamment intellectuelles et financières qui bien canalisées, peuvent être utiles pour le Togo. Cependant, des trois niveaux de contribution identifiés, c'est surtout individuellement que les membres de cette diaspora sont les plus actifs. Ils transfèrent d'importantes ressources financières vers le Togo pour soutenir les familles qui y sont restées notamment pour répondre à leurs besoins primaires. Une partie de ces ressources est consacrée à des investissements personnels notamment en immobilier. Au-delà des ressources financières, cette diaspora demeure également active collectivement sur le plan politique en soutien au processus démocratique du Togo. L'intervention collective débouche moins sur des projets socio-économiques pouvant accompagner le développement local des

communautés référentielles. Pour ce qui est du retour dans le pays d'origine, les membres de cette diaspora y sont moins favorables. La plupart y retournent durant les vacances et pensent y retourner après leur vie professionnelle au Canada, mais pas avant. Les contextes politique et socio-économique du Togo ne facilitent pas, selon eux, la décision d'un retour au pays natal. Ces mêmes raisons expliquent selon les personnes répondantes, la faible mobilisation de la diaspora togolaise au Canada pour des actions de développement au Togo.

L'amélioration du contexte socio-politique au Togo et une meilleure organisation de la diaspora sont quelques-unes des recommandations des personnes répondantes pour un meilleur engagement de la diaspora dans le processus de développement du pays d'origine.

Cette recherche comporte des forces notamment sur les plans théorique, méthodologique et empirique. D'abord, sur le plan théorique, elle révèle une recension assez dense des écrits sur les diasporas et le développement depuis les années 1950 à nos jours. L'intérêt de cette étude est de ramener les concepts mis en évidence, à savoir, la solidarité, le développement et la diaspora au contexte étudié, celui du Togo. Ainsi, en dépit d'un usage régulier et récurrent des concepts au cœur de la recherche, cette thèse a le mérite d'avoir circonscrit les débats en démontrant la pertinence scientifique et sociale de la recherche, à la lumière des études déjà réalisées sur la question du lien entre migration et développement. Sur le plan méthodologique, l'approche qualitative utilisée est appropriée à l'objet d'étude et a permis de répondre adéquatement à la question de recherche. Enfin, l'étude empirique permet de brosser un portrait du rôle de la diaspora togolaise dans le développement du pays d'origine. Les propositions pour une meilleure contribution de la diaspora togolaise au développement du Togo, fournies par les individus rencontrés, permettent de mettre en relations les réflexions théoriques avec la réalité perçue.

Mais, la recherche comporte également des limites dont la principale est liée à l'échantillon constitué seulement des membres de la diaspora togolaise au Canada qui aurait pu être élargi aux populations bénéficiaires qui sont les premières concernées par l'intervention de la diaspora togolaise au Canada dans le pays d'origine. Bien que cette limite ne remette pas en cause les

résultats de la recherche, elle pourrait être comblée au cours de prochaines études mentionnées comme pistes de recherche future.

En définitive, cette thèse s'ajoute à la littérature scientifique sur les liens entre migration et développement en général et particulièrement entre les diasporas et le développement local en particulier. Elle présente un intérêt interdisciplinaire et constitue une réflexion pertinente sur un sujet récurrent, mais toujours d'actualité.



## ANNEXE A

### GUIDE D'ENTRETIEN DESTINÉ AUX MEMBRES DE LA DIASPORA TOGOLAISE AU CANADA

Titre de la recherche : Les visages de la solidarité : le rôle de la diaspora togolaise au Canada dans le développement du pays d'origine.

Introduction

Mise en contexte et signature du formulaire de consentement.

Il s'agit d'une entrevue réalisée dans le cadre de notre doctorat en sciences sociales appliquées. Vous avez été sélectionné(e) en raison de votre appartenance à la diaspora togolaise au Canada.

Acceptez-vous d'être enregistré(e) ?      Oui      Non

Identification de la répondante ou du répondant	
Question	Modalités et codage
Votre sexe (ne pas poser la question)	<ul style="list-style-type: none"><li>- Masculin</li><li>- Féminin</li></ul>
Quel âge avez-vous ?	<ul style="list-style-type: none"><li>- 18-24 ans</li><li>- 25-30 ans</li><li>- 31-35 ans</li><li>- 36-40 ans</li><li>- 41-45 ans</li><li>- 46-50 ans</li><li>- Plus de 50 ans</li></ul>

Quelle est votre situation matrimoniale ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Célibataire</li> <li>- conjoint de fait</li> <li>- Marié (e)</li> <li>- Divorcé (e)</li> <li>- Veuf/veuve</li> </ul>
Quel était votre niveau d'étude avant d'immigrer au Canada ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Doctorat</li> <li>- Master</li> <li>- DEA</li> <li>- DESS</li> <li>- Maîtrise (Bac+4)</li> <li>- Licence</li> <li>- Baccalauréat (lycée)</li> <li>- Autre</li> </ul>
Avez-vous obtenu d'autres diplômes au Canada ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Oui</li> <li>- Non</li> </ul>
Si oui quel est le dernier diplôme obtenu ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Doctorat</li> <li>- Master</li> <li>- Maîtrise</li> <li>- Baccalauréat</li> <li>- Autre (préciser)</li> <li>-</li> </ul>

### SECTION 1 : Les raisons de l'immigration au Canada

1. Pouvez-vous nous dire les raisons pour lesquelles vous avez quitté le Togo ?
2. Pouvez-vous énumérer les principales raisons ayant motivé votre choix du Canada comme pays de destination ?
3. Encouragez-vous des connaissances ou des membres de votre famille à immigrer au Canada ?
4. Vous arrive-t-il d'héberger des amis ou membres de la famille chez vous ?
5. Pouvez-vous nous dire si vous avez l'intention de retourner vivre au Togo ? Si oui pourquoi ?

## **SECTION 2 : Intégration socio-économique dans le pays d'accueil**

6. Pouvez-vous nous parler de votre parcours professionnel au Canada ?
7. Comment décririez-vous une bonne intégration (sociale, économique...) à la société canadienne ?
8. Pensez-vous qu'une bonne intégration au Canada permet aux Togolais d'origine de s'impliquer davantage dans les actions de développement au Togo ?
9. Avez-vous déjà aidé des amis, proches parents dans leurs démarches d'immigration ?
10. Vous arrive-t-il de conseiller de nouveaux arrivants d'origine togolaise dans leur intégration au Canada ?

## **SECTION 3 : Relations avec le pays d'origine**

11. Avez-vous gardé des liens avec la famille, les connaissances, au Togo ?
12. Êtes-vous informés de la situation sociale, économique (opportunités d'affaires, scientifiques...) et politique du Togo ?
13. Quels sont les moyens de communication qui vous permettent de maintenir les liens avec le Togo :  
1) Skype 2) WhatsApp 3) Facebook, 4) Téléphone, 5) Immo, 6) Viber...
14. Vous arrive-t-il souvent de retourner au Togo ? Si oui, à quelle fréquence et dans quel(s) but(s) ?

## **SECTION 4 : Structuration et capacité de mobilisation de la diaspora togolaise au Canada**

15. Connaissez-vous des associations de la diaspora togolaise au Canada ?
16. Dites-nous si vous avez déjà adhéré ou êtes-vous membre d'une association, d'une fondation ou d'un regroupement de Togolais au Canada et quels en sont les objectifs

## **SECTION 5 : Le rôle de la diaspora dans le développement local au Togo**

17. Comment définiriez-vous le développement local ?
18. Pouvez-vous énumérer les problèmes auxquels votre région d'origine est confrontée pour son développement socio-économique ?
19. Quels sont les acteurs qui interviennent dans votre région pour son développement ?
20. Dans quels domaines la diaspora togolaise au Canada apporte-t-elle sa contribution pour le développement des régions d'origine et du Togo en général ? (Placement financier, immeubles locatifs, commerce, agriculture...)
21. Quels sont, selon vous, les facteurs qui freinent les investissements de la diaspora au Togo ?
22. Quelles sont les conditions pouvant faciliter la participation de la diaspora au développement local de leur communauté d'origine et au développement du Togo en général ?

## **SECTION 6: Transfert d'argent (solidarité)**

23. Quel est en moyenne le montant annuel que vous transférez vers le Togo ?
24. Quel pourcentage de vos transferts consacrez-vous au développement local de votre région ou au développement (social, économique...) du pays ?
25. Quels autres types de ressources (technologiques, connaissances...) transférez-vous vers le Togo ?
26. Envisagez-vous de lancer une affaire au Togo ? Sinon pourquoi ?
27. Auriez-vous d'autres informations à ajouter ?

## ANNEXE B

### GUIDE D'ENTRETIEN DESTINÉ AUX RESPONSABLES D'ASSOCIATIONS DES TOGOLAISES ET DES TOGOLAIS AU CANADA

Titre de la recherche : Les visages de la solidarité : le rôle de la diaspora togolaise au Canada dans le développement du pays d'origine.

#### Introduction

Il s'agit d'une entrevue réalisée dans le cadre de notre doctorat en sciences sociales appliquées. Vous avez été sélectionné(e) en raison de votre statut de responsable d'une organisation de la diaspora togolaise au Canada.

Acceptez-vous d'être enregistré(e) ?      Oui      Non

#### Nom de l'association:

1. Pouvez-vous nous dire quels sont les objectifs poursuivis par votre association ?
2. Mobilisez-vous facilement les membres ? Sinon pourquoi ?
3. Quelles sont les actions de votre association en faveur du pays d'origine ?
4. Quelles sont vos relations avec le gouvernement togolais ? Avec l'ambassade du Togo au Canada ?
5. Comment décririez-vous l'intégration d'un immigrant au Canada ?
6. Pensez-vous qu'une bonne intégration au Canada permet aux Togolais d'origine de s'impliquer davantage dans les actions de développement au Togo ?
7. En quoi selon vous, les ressources (financières et non financières) de la diaspora togolaise au Canada peuvent-elles contribuer au développement local au Togo ?
8. Dans quels domaines la diaspora togolaise au Canada intervient-elle ou peut-elle intervenir pour le développement des régions d'origine et du Togo en général ?
9. Quels sont, selon vous, les facteurs qui favorisent ou qui freinent les investissements de la diaspora togolaise dans le pays d'origine ?
10. Quels sont selon vous les facteurs pouvant faciliter davantage la mobilisation de la diaspora au développement du Togo ?
11. Auriez-vous d'autres informations à ajouter ?

**ANNEXE C**  
**GUIDE D'ANIMATION DE GROUPE DE DISCUSSION**

Titre de la recherche :

LES VISAGES DE LA SOLIDARITÉ : LE RÔLE DE LA DIASPORA TOGOLAISE AU CANADA DANS LE DÉVELOPPEMENT DU PAYS D'ORIGINE

Responsable :

Jean-Pierre Kavégé

Mot d'introduction

Bonjour (se présenter)

Je tiens tout d'abord à vous remercier de votre intérêt pour ma recherche dans le cadre de mes études doctorales en sciences sociales appliquées à l'Université du Québec en Outaouais. Ma recherche a pour objectif d'analyser en quoi la diaspora togolaise au Canada continue, malgré l'éloignement, d'être actrice de développement local dans les communautés référentielles au Togo.

Le présent entretien vise à recueillir votre opinion à cet effet. La confidentialité des données recueillies dans le cadre de ce projet de recherche sera assurée conformément aux lois et règlements applicables au Québec et aux règlements et politiques de l'Université du Québec en Outaouais. Pour ce faire, je n'utiliserai que vos prénoms, mais ceux-ci seront remplacés par des noms fictifs lors de la rédaction du compte rendu. Soyez assurés que votre anonymat sera préservé.

Pour faciliter la discussion, je vous demanderai de parler assez fort et une seule personne à la fois. Je vous demanderai de lever la main pour obtenir la parole. J'enregistrerai les échanges pour ne perdre aucune des opinions émises.

Mon rôle sera de poser des questions et d'écouter. Je ne prendrai pas part aux discussions. Je vous invite plutôt à discuter entre vous.

Je poserai une série de questions, vous invitant à passer d'un sujet à l'autre. Comme nous souhaitons entendre toutes les personnes, chacune ayant une expérience particulière, il est possible que j'interrompe des personnes pour inviter d'autres à s'exprimer davantage. Je vous invite si cela vous convient de prendre des notes afin de ne pas perdre vos idées en attendant votre tour de parole.

Veillez me remettre la fiche d'identification personnelle distribuée au début de la rencontre.

Merci de votre collaboration

### **Guide du groupe de discussion**

#### **SECTION 1 : Les raisons de l'immigration au Canada**

Pour quelles raisons avez-vous quitté le Togo ?

Pourquoi avez-vous choisi le Canada comme destination ?

Encouragez-vous des amis ou des membres de votre famille à immigrer au Canada ?

Pensez-vous retourner vivre au Togo ? Si oui pourquoi ?

#### **SECTION 2 : Intégration socio-économique dans le pays d'accueil**

Qu'est-ce que selon vous une intégration réussie (sociale,

économique ...) au Canada ?

Pensez-vous qu'une bonne intégration au Canada permet de s'impliquer davantage dans les actions de développement au Togo ?

### **SECTION 3 : Relations avec le pays d'origine (maintien de liens)**

Avez-vous gardé des liens avec la famille, les amis, au Togo ?

Êtes-vous informés de la situation sociale, économique (opportunités d'affaires, scientifiques...) et politique du Togo ?

Quels sont les moyens de communication qui vous permettent de maintenir les liens avec le Togo : 1) Skype 2) WhatsApp 3) Facebook, 4) Téléphone, 5) Immo, 6) Viber...

### **SECTION 4 : Structuration de la diaspora togolaise au Canada (réseautage)**

Connaissez-vous des associations de la diaspora togolaise au Canada ?

Êtes-vous membre d'une association, de personnes d'origine togolaise au Canada ?



**SECTION 5 : Le rôle de la diaspora dans le développement local au Togo  
(capacité de mobilisation)**

Comment définiriez-vous le développement local ?

Avez-vous connaissance d'actions de la diaspora togolaise soutenant le développement des régions d'origine et du Togo en général ?

Quels sont, selon vous les facteurs qui freinent les investissements de la diaspora au Togo ?

Quelles sont les conditions pouvant faciliter la participation de la diaspora au développement local et au développement du Togo en général ?

**SECTION 6 Transfert d'argent (solidarité)**

Transférez-vous de l'argent vers le Togo ?

Si oui, dans quel but ?

Quels autres types de ressources (technologiques, connaissances...) transférez-vous vers le Togo ?

Envisagez-vous de lancer une affaire au Togo ? Sinon pourquoi ?

Conclusion

Résumé de la discussion

Demander s'il y a des choses que certains voudraient rajouter

Communiquer le contact du chercheur pour ceux et celles qui auraient des informations à rajouter plus tard.

Remerciements

## **ANNEXE D**

### **RECHERCHE DE PARTICIPANTES ET PARTICIPANTS POUR UN PROJET DE RECHERCHE**

Bonjour,

Nous sommes à la recherche de participants pour un projet de recherche dans le cadre de notre doctorat en sciences sociales appliquées à l'Université du Québec en Outaouais.

La recherche porte sur le lien entre la diaspora togolaise au Canada et le processus de développement du Togo. Elle s'intitule : les visages de la solidarité, le rôle des diasporas dans le processus de développement des pays d'origine : une analyse à partir du cas de la diaspora togolaise au Canada.

Pour ce faire, nous sommes à la recherche de candidats d'origine togolaise vivant au Canada et âgés d'au moins 18 ans. La participation à la recherche consiste à prendre part à une entrevue individuelle d'une durée d'environ 90 minutes qui portera entre autres sur les raisons du choix du Canada pour l'immigration, l'insertion socio-économique dans le pays d'accueil, les relations avec le pays d'origine, la structuration de la diaspora togolaise au Canada, le rôle de la diaspora dans le champ du développement local dans les communautés d'origine.

Si vous êtes intéressé à participer à cette recherche et contribuer ainsi à l'avancement de la science, nous vous invitons à communiquer avec nous au 819 661 5249 ou par courriel au [kavj01@uqo.ca](mailto:kavj01@uqo.ca).

Nous comptons sur votre collaboration pour mener à bien cette recherche.

Dans cette attente, nous vous prions de recevoir madame, monsieur, nos meilleures salutations.

Jean-Pierre Kavégé

Doctorant en sciences sociales appliquées

**ANNEXE E**  
**FORMULAIRE DE CONSENTEMENT**

Titre du projet de recherche

Les visages de la solidarité : le rôle des diasporas dans le processus de développement des pays d'origine : une analyse à partir du cas de la diaspora togolaise au Canada.

Responsable de la recherche :

kavj01@uqo.ca,

Doctorant en sciences sociales appliquées (Transformations du travail, des territoires et des milieux de vie)

Directeur de recherche :

[Ndiaga.Loum@uqo.ca](mailto:Ndiaga.Loum@uqo.ca)

Département de Relations Industrielles, Sciences sociales et Travail Social, Université du Québec en Outaouais

Vous êtes invité par la présente à prendre part à un projet de recherche approuvé par le comité d'éthique de la recherche de l'Université du Québec en Outaouais. L'objet de notre recherche est d'examiner le lien entre les diasporas et le développement des pays d'origine.

Votre participation à ce projet de recherche consiste à donner une entrevue individuelle au cours de laquelle il vous sera demandé de décrire entre autres les raisons du choix du Canada pour l'immigration et les relations que vous entretenez avec votre pays d'origine. Cette entrevue sera enregistrée numériquement et prendra environ une heure de votre temps. Les dates et lieux seront convenus avec vous et vous seront communiqués une semaine avant la rencontre.

La confidentialité des données recueillies dans le cadre de ce projet de recherche sera assurée conformément aux lois et règlements applicables au Québec et aux règlements et politiques de

l'Université du Québec en Outaouais. Des codes numériques seront attribués aux participants pour assurer la confidentialité. Tant les données recueillies que la transcription sur support informatique qui en suivra ne permettront pas de vous identifier. En cas de retrait, les données vous concernant seront détruites.

Les résultats seront diffusés dans ma thèse et dans le cadre d'articles scientifiques et de conférences. Les données recueillies seront conservées sous clé et seront accessibles seulement à mon directeur et moi. Après un délai de cinq ans, autant les données numériques que celles en format papier seront systématiquement détruites.

Votre participation à ce projet de recherche se fait sur une base volontaire. Vous êtes entièrement libre de participer ou non, et de vous retirer en tout temps sans préjudice. Il n'y a aucun risque associé à votre participation et je m'engage, le cas échéant, à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour réduire ou pallier tout risque. Aucune compensation d'ordre monétaire ne sera accordée.

Si vous avez des questions concernant ce projet de recherche, communiquez avec moi à l'adresse : kavj01@uqo.ca. Pour des questions concernant les aspects éthiques de ce projet, veuillez communiquer avec le président du comité d'éthique de la recherche de l'Université du Québec en Outaouais par courriel à : André.Durivage@uqo.ca.

Consentement à participer au projet de recherche :

Votre signature atteste que vous avez compris les renseignements concernant votre participation au projet de recherche et indique que vous acceptez d'y participer. Elle ne signifie pas que vous acceptez d'aliéner vos droits et de libérer le chercheur ou le responsable de leurs responsabilités juridiques ou professionnelles. Vous êtes libre de vous retirer en tout temps du projet de recherche sans préjudice. Votre participation devant être aussi éclairée que votre décision initiale de participer au projet, vous devez en connaître tous les tenants et aboutissants au cours du déroulement du projet de recherche. En conséquence, vous ne devrez jamais hésiter à demander des éclaircissements ou de nouveaux renseignements au cours du projet.

Après avoir pris connaissance des renseignements concernant ma participation à ce projet de recherche, j'appose ma signature signifiant que j'accepte librement d'y participer. Le formulaire est signé en deux exemplaires et j'en conserve une copie.

SIGNATURE DU PARTICIPANT :

Prénom \_\_\_\_\_ et \_\_\_\_\_ nom :

Signature : \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_

**SIGNATURE DU CHERCHEUR :**

Prénom \_\_\_\_\_ et \_\_\_\_\_ nom :

Signature : \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_

## ANNEXE F

### LETTRE AU PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ TOGOLAISE AU CANADA

Bonjour M. le président,

Dans le cadre de mes études doctorales en sciences sociales appliquées à l'Université du Québec en Outaouais, j'effectue une recherche qui a pour objet le lien entre les diasporas et le développement des pays d'origine. J'ai choisi le cas de la diaspora togolaise au Canada pour mon étude empirique. Le sujet de notre recherche est : les visages de la solidarité, le rôle de la diaspora togolaise au Canada dans le développement du pays d'origine.

Pour ce faire, je suis à la recherche de candidats d'origine togolaise vivants au Canada et âgés d'au moins 18 ans. La participation à la recherche consiste à prendre part à une entrevue individuelle d'une durée d'environ 45 à 60 minutes qui portera entre autres sur les raisons du choix du Canada pour l'immigration, l'insertion socio-économique dans le pays d'accueil, les relations avec le pays d'origine, la structuration de la diaspora togolaise au Canada, le rôle de la diaspora dans le champ du développement local dans les communautés d'origine.

La présente vise à demander votre collaboration et votre autorisation pour le recrutement des membres de votre organisation. Pourriez-vous, pour ce faire, acheminer la demande ci-jointe à vos membres afin de recueillir des volontaires pour la participation à cette recherche ? La participation de vos membres à cette recherche contribuera à l'avancement de la science.

Pour toute information complémentaire au sujet de cette recherche, vous pouvez communiquer avec moi au 819 661 5249 ou par courriel au kavj01@uqo.ca.

Dans cette attente, nous vous prions de recevoir monsieur le président, nos meilleures salutations.

Jean-Pierre Kavégé

Doctorant en sciences sociales appliquées

**ANNEXE G**  
**COMMUNIQUÉ DE LA CTC RELATIF À LA CRISE SOCIOPOLITIQUE EN COURS AU TOGO**  
**(SEPTEMBRE 2017)**

Depuis quelques semaines, la Communauté togolaise au Canada (CTC) observe avec beaucoup d’appréhension la énième crise sociopolitique au Togo qui se traduit par une série de revendications et de manifestations de rue en faveur tant de l’opposition, que du parti au pouvoir.

Certaines de ces revendications et/ou manifestations sont réprimées à mort par les autorités au pouvoir. Le dernier exemple de ces répressions sanglantes a été constaté lors des manifestations du 19 août 2017 au cours desquelles des manifestants ont été tués.

Le climat sociopolitique au Togo est donc très tendu entre les différents acteurs clés (le parti au pouvoir, la coalition des partis politiques de l’opposition et la société civile). À l’orée d’autres manifestations annoncées, la CTC est préoccupée par ce climat tendu dans lequel baignent la population et toute la classe politique togolaises.

La CTC exhorte toute la classe politique togolaise à respecter l’expression des aspirations profondes du peuple togolais et à s’engager résolument dans la voie de la non-violence. La CTC rappelle aussi au Gouvernement togolais, le rôle régalien qui est le sien dans la protection et la sécurisation des personnes et des biens, ainsi que celui de garantir les libertés fondamentales, y compris celle de l’expression plurielle.

La CTC recommande à toute la classe politique togolaise et surtout au Gouvernement togolais de prendre les mesures idoines afin que :

- Les libertés individuelles de manifestation et d’association sont garanties pour tous les individus et partis politiques, sans aucune exception ;
  
- La mise en œuvre des réformes constitutionnelles et institutionnelles contenues dans l’Accord politique global de 2006 soit faite ;



- Le vote des membres de la Diaspora togolaise qui contribue à environ 8 % au PIB du Togo soit effectif ;
- Les recommandations des diverses missions électorales, y compris celles de l'Union européenne, soient appliquées.

La CTC rappelle qu'une démocratie participative à l'écoute des aspirations profondes des peuples et l'alternance démocratique au pouvoir sont les seuls gages de la paix, de la sécurité et de la prospérité durables d'une nation.

Par ailleurs, la CTC invite tous ses membres et sympathisants qui le désirent, de se sentir libre pour se joindre à la manifestation qu'organise la Diaspora Togolaise au Canada ce samedi 9 septembre 2017 à Ottawa, à compter de 14 h, au 301 rue Wellington.

En outre, un fonds spécial pour la prise en charge humanitaire des personnes blessées au cours des manifestations et pour la sensibilisation civique en faveur de la non-violence est créé et géré par la CTC. La CTC saisit donc l'occasion pour lancer un appel patriotique à nous tous pour des contributions volontaires. Les contributions peuvent se faire à titre individuel ou à travers vos organisations respectives selon l'une des modalités suivantes : (...).

Un compte rendu exhaustif des sommes recueillies, ainsi que de leur gestion sera fait en temps et lieu aux différents donateurs.

Tout en vous remerciant d'avance pour l'intérêt que vous porterez à ce message et la diligence de vos différentes réactions positives, veuillez recevoir les salutations cordiales de tous les membres du Conseil d'administration de la CTC.

Fait à Ottawa, le 4 septembre 2017

Pour la CTC,

Le Président

## ANNEXE H

### DESRIPTIF DES SERVICES DE LA CTC

#### I- PRÉAMBULE

La configuration sociale de notre Communauté ainsi que les défis et les besoins auxquels elle est confrontée ont beaucoup changé depuis la création de la CTC en 1991. Fort de ce constat, notre organisation s'est donné le devoir de créer et d'encadrer des services diversifiés et appropriés au profit de ses membres. Certains de ces services sont aussi offerts à des personnes non-membres de la CTC. L'accès aux différents services ainsi que les avantages qui y sont reliés dépendent du statut de membre tel que défini par les statuts de l'Association :

*« Est membre actif de la CTC, toute personne d'origine, de nationalité ou d'alliance togolaise, résidant au Canada, ainsi que les personnes de bonne volonté partageant les mêmes idéaux et résidant au Canada, sans distinction de groupe ethnique, de religion et d'allégeance politique. Le titre de membre actif est attribué à toute personne qui, inscrite en réponse à sa demande d'adhésion statutairement agréée, est à jour dans ses obligations envers l'Association et fait preuve d'assiduité et d'esprit de sacrifice pour la réalisation de ses idéaux.*

*Est membre sympathisant, toute personne désireuse d'apporter aides et conseils à la CTC selon les statuts, et qui en fait la demande. Le titre de membre sympathisant est attribué par l'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration à toute personne ayant contribué à un ou plusieurs succès de l'Association. »*

En accord avec les conditions et modalités prévues dans les statuts et règlements intérieurs, les services suivants sont offerts par la CTC : Accompagnement et/ou assistance lors des événements majeurs, Assistance aux nouveaux arrivants, Assurance-vie, Promotion professionnelle, Promotion des réussites juvéniles, Intégration professionnelle, Service de garde d'enfant, Apprentissage de langues nationales, Services consulaires, Services aux Aîné(e)s. certaines composantes de ces services requièrent de modiques contributions qui varient en fonction du statut de membre.

Pour remplir ces différents services, la CTC a entrepris de se doter d'une base de données de ressources humaines bien diversifiée. Toute personne offrant un service au nom de la CTC sera rétribuée au prorata du service rendu. Notre Communauté a besoin des compétences et expertises dans tous les secteurs d'activités : expert-comptable ou financier, professionnel de l'éducation, personne capable d'écrire et de mettre en œuvre des projets, homme ou femme de métiers, étudiante ou étudiant en quête d'un travail à temps partiel, nouvel arrivant désirant se faire un coussin de sécurité financière, etc., pensez d'abord CTC.

#### II— DESCRIPTION DES SERVICES

##### – Évènements majeurs

Que ce soit pour célébrer la naissance d'un nouveau-né ou un mariage, la CTC offre de l'accompagnement à ses membres, dans le strict respect du cadre proposé par la famille concernée.

En outre, nul n'est à l'abri de la perte d'un être cher. La CTC offre aussi un accompagnement lors ces moments ultimement difficiles, toujours dans le strict respect du cadre proposé par la famille explorée.

De façon concrète, la CTC peut faire l'annonce gratuite de l'évènement sur son site, envoyer des invitations à ses membres et à son vaste réseau de contacts, solliciter des bénévoles pour aider dans l'organisation matérielle ou encore fournir les indications requises pour des services particuliers.

Dans le cas exclusif du décès de la mère, du père, du conjoint ou de la conjointe, ou d'un enfant du membre, la CTC coordonne les contributions de soutien au membre éploré.

Toute personne intéressée par ce service doit contacter le CA de la CTC ou le bureau de la section de la CTC de son lieu de résidence.

– Assistance aux nouveaux arrivants

La CTC offre divers services d'accueil et d'orientation. Que ce soit pour débiter une demande d'immigration au Canada ou une demande d'admission dans une université canadienne, accueillir à l'aéroport, aider à trouver un hébergement temporaire et aider dans les premières démarches d'intégration, ou pour recevoir les conseils d'orientation par rapport à un processus ou une démarche particulière, la CTC peut satisfaire toutes les attentes moyennant de modiques contributions. La CTC regorge de personnes expérimentées qui prodigueront des conseils utiles avec discrétion et sauront rediriger éventuellement vers un service plus approprié.

Pour bénéficier de ce service, contacter la Direction exécutive de la CTC.

– Assurance-vie

Notre Communauté ne cesse de grandir d'année en année. Pour faire face à certains défis auxquels les membres sont de plus en plus confrontés, le Conseil d'Administration de la CTC a entrepris des discussions avec des compagnies d'assurance afin de conclure des ententes de partenariat pour permettre à tout membre qui le désire d'acquérir de l'assurance-vie à un coût préférentiel.

Pour plus d'information, contacter la Direction exécutive de la CTC.

– Promotion professionnelle

Notre Communauté regorge de plusieurs compétences et talents dans presque tous les domaines. Il est impérieux que ces talents et compétences soient encouragés et vulgarisés. La CTC offre le service de promotion et de publicité des talents et compétences de notre Communauté auprès de ses membres et associations sœurs et dans son vaste réseau de contacts. Cette promotion se fera à travers des annonces publicitaires, des éléments vidéo sur le site internet, des communiqués, des temps d'antenne lors des différents événements, des sollicitations, etc., moyennant de faibles contributions. La CTC exhorte toutes les personnes intéressées par ce service de promotion à s'enregistrer afin de permettre l'établissement et la mise à jour régulière d'une base de données de compétences professionnelles.

– Promotion des réussites juvéniles

Il est évident que les jeunes constituent l'avenir de toute communauté, et donc de la nôtre. Nous croyons à la CTC qu'il faut par conséquent encourager nos jeunes et promouvoir leurs réussites scolaires et extrascolaires qui sont exemplaires. Sur requête et indications d'un parent ou du tuteur, la CTC délivrera un certificat de mérite à tout jeune qui a obtenu un diplôme secondaire, collégial, universitaire ou professionnel, ou qui s'est distingué de façon particulière dans un autre domaine d'activité. La réussite du jeune sera valorisée et publicisée sur le site internet de la Communauté.

– Intégration professionnelle

La CTC ne saurait gagner le pari d'une Communauté forte, solidaire, engagée et proactive au service de ses membres, sans gagner le défi de leur intégration professionnelle. Ensemble, nous devons opérer un changement radical de mentalités. Nous ne devons plus hésiter à partager nos difficultés ou nos succès en matière d'intégration professionnelle. Nous nous devons plutôt d'instaurer au sein de notre Communauté une véritable culture de gagnant, de réseautage, d'entraide à l'employabilité et à l'emploi qui aille au-delà de nos cercles restreints. Ceci ne saurait se faire sans une implication de tout un chacun. Il s'agit d'un virage important et indispensable sans lequel nous ne pourrions atteindre nos objectifs personnels, corporatifs et intergénérationnels.

Pour ce faire, le Conseil d'administration a créé une commission de compatriotes chevronnés et œuvrant dans divers domaines, qui est chargée d'assister les membres dans leurs démarches d'intégration professionnelles. Les axes suivants sont couverts :

- aide à la réflexion et au réseautage avant d'entamer une formation professionnelle ou universitaire ;
- aide pour générer ou reformuler le CV ou pour appliquer sur un poste professionnel ;
- accompagnement pour passer un examen, un concours de la fonction publique (provinciale ou fédérale) ;
- information sur les possibilités d'emplois ;
- assistance offerte par des personnes-ressources pour les références d'emploi dans plusieurs domaines ;
- Préparation professionnelle pour les entrevues, les rencontres de « best-fit ».

Prendre contact avec la Direction exécutive de la CTC pour profiter de ce service.

#### – Assistance consulaire

Que ce soit pour l'obtention d'un visa, la délivrance ou le renouvellement du passeport, l'enregistrement d'un nouveau-né, il n'est plus nécessaire de se déplacer à Ottawa et de devoir alors manquer des échéances professionnelles ou académiques. Le Conseil d'administration de la CTC a institué le service d'assistance consulaire pour supporter les personnes qui doivent accomplir des formalités consulaires, mais qui ne résident pas dans la région d'Ottawa où se trouve l'Ambassade du Togo au Canada. Il suffit maintenant d'envoyer votre dossier par courrier au service d'assistance consulaire de la CTC qui ira faire le dépôt à l'Ambassade, et ira le récupérer ensuite pour vous le retourner, moyennant de modiques contributions. La CTC offre ainsi à ses membres et aux non-membres, des services professionnels, rapides et adaptés, et qui sont en plus bénéfiques économiquement en termes de coûts et de gain de temps.

Prendre contact avec la Direction exécutive de la CTC pour profiter de ce service.

#### – Service de garde d'enfant

Il n'y a rien de plus rassurant pour un parent que de savoir que sa progéniture est aux bons soins, et surtout que la personne qui en prend soin partage le même référentiel de valeurs et de vertu. Trouver une place en garderie est souvent un parcours de combattant. Trouver la personne de confiance pour prendre soin de nos enfants pour une journée ou quelques heures la fin de semaine est devenu très difficile. Et pourtant, notre Communauté regorge d'étudiantes, de sœurs et de mamans qui peuvent remplir à merveille cette tâche pour permettre aux parents de vaquer à d'autres occupations, ou simplement souffler un peu et de se relaxer des fois dans une ambiance romantique. Pour pallier tous ces manquements, la CTC veut :

- promouvoir ses membres qui ont du potentiel à créer des garderies ;
- encourager nos sœurs, étudiantes et mamans qui peuvent garder de temps en temps des enfants, à s'enregistrer pour créer une banque de services de garde occasionnelle dans la Communauté ;
- créer une base de données des garderies et d'éducatrices de la petite enfance pour notre Communauté ;
- faire de la représentation pour obtenir des quotas de places pour nos membres.

Tout le monde y gagne : les frais défrayés par les parents seront déductibles d'impôt, du travail à temps partiel et/ou à temps plein sera accessible à nos membres, et cela favorisera l'épanouissement de nos membres et leur rapprochement. Toute personne intéressée à offrir ce service ou à en profiter est priée de contacter la Direction exécutive de la CTC.

#### – Apprentissage de langues nationales

Apprendre nos langues locales à nos enfants est une préoccupation pour la plupart de nos membres qui ont des familles. Aussi, il n'y a rien de plus bénéfique que de permettre à nos enfants de s'imprégner de notre culture, surtout si on peut le faire gratuitement ou à moindre coût. Moyennant des contributions quasi insignifiantes, la CTC est disposée à offrir des services d'apprentissage de langues locales (Éwé, Kotocoli, Kabyè, Akposso, Anna, Bassar, Moba, etc.) les fins de semaine.

La mise en œuvre de ce programme dans les différentes sections de la CTC est conditionnelle aux nombres d'inscriptions et aux recrutements de professeurs chargés des dits cours. Les parents intéressés et tous les membres capables d'enseigner l'une ou l'autre de nos langues sont priés de prendre contact avec la Direction exécutive de la CTC.

– Service aux Aîné(e)s

Une communauté vivante se doit de chérir et de prendre soin de ses Aîné(e)s, surtout dans l'environnement actuel où ils peuvent être considérablement affectés par la solitude et l'isolement. La CTC met en place progressivement un service aux aînés de la Communauté, qui consiste à les visiter et à prendre régulièrement de leurs nouvelles, à leur assurer le transport et l'accompagnement pour se rendre à l'hôpital ou pour honorer d'autres rendez-vous.

Prière de contacter la Direction exécutive de la CTC pour bénéficier de ce service.

– Reconnaissance pour service rendu

La course effrénée à laquelle nous nous livrons quotidiennement, nos obligations professionnelles, familiales et amicales, le risque d'être confronté à des critiques et à de l'incompréhension, le manque de volonté, etc., sont autant de raisons qui réduisent considérablement l'implication de certains membres dans notre Communauté. Or, nous ne pouvons pas remplir notre mission de créer une communauté de services, une communauté forte, gagnante et engagée, sans une implication soutenue de nos membres. La CTC tient donc à reconnaître l'action bénévole au service de ses membres et de ses objectifs. Pour ce faire, elle rendra annuellement hommage aux acteurs-clés qui contribuent à son plein épanouissement par la persévérance dans leur implication ou par des projets et actions novateurs ayant apporté des résultats tangibles au profit des membres. La CTC encourage à faire régulièrement des suggestions des membres devant être honorés.

Faisons tous notre part pour une communauté de services !!!

## ANNEXE I

### LES ASSOCIATIONS DE LA DIASPORA TOGOLAISE AU CANADA

Nom	Année de création	Objectifs
Diaspora Togolaise pour la démocratie et le développement (DIASTODE)	1995	La DIASTODE est un réseau d'associations de la diaspora togolaise qui vise à mobiliser les Togolais de la diaspora afin d'appuyer la lutte des forces démocratiques togolaises pour l'avènement de la démocratie et de l'État de droit au Togo
Communauté togolaise au Canada (CTC)	1991	Regrouper tous les Togolais résidant au Canada, entretenir et renforcer la solidarité et la fraternité entre eux, aider à leur intégration au Canada, veiller à leurs intérêts auprès des autorités canadiennes et provinciales, contribuer à une meilleure représentativité du Togo auprès de la société canadienne, contribuer au développement économique, social, culturel et politique du Canada, veiller au respect de la démocratie et aux droits de la personne au Togo, créer et entretenir des relations de solidarité avec toutes les organisations qui, dans leurs principes et pratiques, ont les mêmes buts et objectifs que la CTC. La CTC a des sections dans plusieurs villes canadiennes.
Association Culturelle des Togolais de l'Ontario (ACTO)	2000	
Union des Togolais et des Togolaises résidentes à Québec et ses environs (U.T.R.Q. E)	2010	Réunir tous les Togolais et Togolaises résidents dans la ville de Québec et ses environs ;  Promouvoir l'entraide entre les ressortissants togolais d'une part et entre les ressortissants togolais et la communauté québécoise de l'autre ;  Promouvoir la culture togolaise sous toutes ses formes au Québec en particulier et au Canada en général ;  Favoriser les liens entre les jeunes ressortissants togolais et leur donner les bases nécessaires pour apprendre et comprendre les langues ainsi que la culture togolaise ;

		<p>Trouver des voies et moyens pour une meilleure intégration au Québec ;</p> <p>Promouvoir et consolider les liens entre la ville de Québec et des villes du Togo.</p> <p>Promouvoir les activités et projets contribuant au développement du Togo</p>
Collectif pour la démocratie au Togo (CDT)	1992	<p>Informier le public canadien et québécois de la situation politique et sociale au Togo ;</p> <p>Organiser un travail de pressions politiques et d'appui aux organisations togolaises œuvrant pour la démocratie ;</p> <p>Faire un suivi du respect du processus démocratique et de l'état des droits de la personne au Togo.</p>
Cause commune	2015	<p>Susciter un engagement citoyen pour l'ancrage de la démocratie participative ;</p> <p>Promouvoir l'éducation des masses sur les enjeux sociaux et sociétaux et la responsabilité citoyenne.</p> <p>Promouvoir et défendre les droits de l'Homme sur la base des standards internationaux ;</p> <p>Initier des actions de développement communautaire et lutter pour la préservation de l'environnement.</p>
Mutuelle d'Entraide et de solidarité de la diaspora togolaise au Canada	2015	<p>Promouvoir l'esprit de fraternité, de solidarité et d'entraide entre ses membres ;</p> <p>Organiser des activités socioculturelles, de réseautage et de formations pour ses membres ;</p> <p>Assister ses membres à travers des soutiens solidaires d'ordre moral, matériel et financier lors des événements heureux ou malheureux.</p>
DIASTOCADE	2017	<p>Promouvoir les valeurs démocratiques au Togo</p> <p>Mobiliser des ressources pour des projets d'éveil démocratique au Togo</p> <p>Informier les responsables politiques canadiens et l'opinion canadienne sur la situation sociopolitique au Togo</p> <p>Contribuer activement à l'épanouissement de la démocratie canadienne</p> <p>Œuvrer pour une synergie d'actions de toute la Diaspora togolaise dans le monde.</p>

Centre Togo-Canadien de soutien à l'intégration	Non disponible	Non disponible
L'Association des Évés de Montréal	Non disponible	Non disponible
Association Togo-Canada pour l'entraide, la Recherche et le Développement social (ATC-ERDS)	Non disponible	Non disponible
Parti national panafricain Canada (PNP Canada)	2018	



## BIBLIOGRAPHIE

- Abi-alfa. (2017). La diaspora togolaise, une simple diplomatie du chéquier ? : Zoom sur ces Citoyens en exil au pays natal, [En ligne]. [http://news.icilome.com/?idnews=834103&t=la-diaspora-togolaise,-une-simple-diplomatie-du-chequier-?-zoom-sur-ces-citoyens-en-exil-au-pays-natal] (consulté le 29 octobre 2017).
- Adams, R.H. (2004). "*Remittances and poverty in Guatemala*", World Bank Policy Research Working Paper N° 3418, Washington, DC: World Bank.
- Agbobli, C. (2017). *La diaspora togolaise des années 1960 à nos jours : Histoire, répartition géographique et apports dans le développement économique du Togo*. Paris : L'Harmattan.
- Agbovi, K. (2003). « Les incidences sociales des programmes d'ajustement structurel et de la dévaluation sur les populations urbaines du Togo ». Thèse de doctorat, Lomé, Université du Bénin.
- Agunias, D. R., & Newland, K. (2012). *Comment associer les diasporas au développement: manuel à l'usage des décideurs et praticiens dans les pays d'origine et d'accueil*. Organisation internationale pour les migrations (OIM).
- Alain. M. (2000). La ruse de l'histoire : comment, au nom du libéralisme, l'ajustement structurel accouche l'Afrique de ses classes sociales (le paradigme ivoirien) dans Haubert M., Rey P. (coord.). *Les sociétés civiles face au marché : Le changement social dans le monde postcolonial*, Paris : Karthala., p. 263-298.
- Alcaud, D., Bouvet, L., Contamin, J. G., Crettiez, X., Morel, S., et Rouyer, M. (2010). *Dictionnaire de sciences politiques*. Sirey.
- Alonso, J. A., et Glennie, J. (2015). Qu'est-ce que la coopération pour le développement ? *Conseil économique et social des Nations Unies* (1), p. 1-7.
- Alvergne, C. (2008). *Le défi des territoires : comment dépasser les disparités spatiales en Afrique de l'Ouest et du Centre ?* Paris : Karthala.
- Amin, S. (1973). *Le développement inégal : essai sur les formations sociales du capitalisme périphérique*. Paris : Les Éditions de Minuit.
- Ammassari, S. (2004). *Gestion des migrations et politiques de développement : optimiser les bénéfices de la migration internationale en Afrique de l'Ouest* : Bureau international du travail.
- Ammassari, S., et Black, R. (2001). Harnessing the potential of migration and return to promote development: applying concepts to West Africa. United Nations.
- André, P. avec la collaboration de P. Martin et G. Lanmafankpotin (2012). "Citizen Participation," dans L. Côté et J.-F. Savard (éd.), *Encyclopedic Dictionary of Public Administration*, [en ligne], [www.dictionnaire.enap.ca](http://www.dictionnaire.enap.ca).
- Anteby-Yemini, L., Berthomiere, W., et Sheffer, G. (2005). *Les diasporas, 2000 ans d'histoire*. Rennes : Presses universitaires de Rennes.
- Armstrong, J. A. (1976). Mobilized and proletarian Diasporas. *The American Political, Science Review*, p. 393-408.
- Assidon, E. (2002). *Les théories économiques du développement*. Paris : La Découverte.
- Assogba, Y. (2008). « Les diasporas africaines, substitués à l'État social ou agents de développement ? ». Document présenté à la conférence internationale *Initiatives des communautés, politiques publiques et État social au Sud et au Nord : Les défis de la prochaine décennie à l'Université du Québec en Outaouais, 24 et 25 septembre 2008*.
- Assogba, Y. (2012). *L'Afrique au fil de la démocratisation, du développement et de la mondialisation*. Éditions L'Harmattan.

- Aubertin, C., et Vivien, F. D. (2006). *Le développement durable : enjeux politiques, économiques et sociaux*. Paris : La Documentation française.
- Aumont, G. (1998). *Avec les familles immigrantes: guide d'intervention*. Québec : ministère de la Santé et des Services sociaux.
- Azoulay, G. (2002). *Les Théories du développement. Du rattrapage des retards à l'explosion des inégalités*, Rennes : Presses universitaires de Rennes.
- Badie, B. (1993). Flux migratoires et relations transnationales. *Études internationales*, 24(1), 7-16. <https://doi.org/10.7202/703124ar>.
- Badie, B. (2013). *La fin des territoires : essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect* [nouvelle édition], Paris : CNRS.
- Baheta, A. M. (2005). *La coopération Nord-Sud: l'éthique de la solidarité comme alternative*. Paris : L'Harmattan.
- Bakewell, O., de Haas, H., Castles, S., Vezzoli, S., et Jónsson, G. (2009). South-south migration and human development: Reflections on African experiences.
- Balley, S. (2014) « La notion de « système régulateur spatialisé » : Une notion opératoire féconde pour analyser et comparer la gouvernance et la transformation des territoires » dans M. Robitaille et M-U Proulx (dir.), *Sciences du territoire*, Tome 2 - Défis méthodologiques, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 119-140.
- Balley, S. (2014) « La notion de "système régulateur spatialisé" : Une notion opératoire féconde pour analyser et comparer la gouvernance et la transformation des territoires », dans M. Robitaille et M-U Proulx (dir.), *Sciences du territoire*, Tome 2 Défis méthodologiques, Québec : Presses de l'Université du Québec, p. 119-140.
- Balthazard, B. L. (2005). *Le développement durable face à la puissance publique*. Paris : L'Harmattan.
- Banque africaine de développement. (2012). « Diaspora togolaise », *Revue économique mensuelle*, N° 1.
- Banque Mondiale. (2005). "*Leveraging Remittances for Capital Market Access*", *Unpublished Manuscript, World CRED, Washington, DC*.
- Banque mondiale. (2010). Data Notes, *The Migration and Remittances Factbook 2011, Unité sur les migrations et les transferts de fonds*, Banque mondiale, Washington, D.C
- Banque Mondiale. (2011). « *Optimisation du phénomène migratoire pour l'Afrique : envois de fonds, compétences et investissements* ». *La Banque internationale pour la reconstruction et le développement : Washington, DC*.
- Banque Mondiale. (2018). "*Migration and remittances, Recent Development and outlook*". *Washington, DC*.
- Banque Mondiale. (2020). « *Covid-19 Crisis Trough a Migration Lens* », *Migration and Development Brief 32: Washington, DC*.
- Barajas, A., Chami, R., Hakura, D., Montiel, P., et Tressel, T. (2010), « *Workers' Remittances and the Equilibrium Real Exchange Rate: Theory and Evidence*. » IMF Working Papers, 10/287; International Monetary Fund.
- Barou, J. (2012). Les immigrés d'Afrique subsaharienne en Europe: une nouvelle diaspora? *Revue européenne des migrations internationales*, 28(1), 147-167.
- Barré, R., Hernandez, V., Meyer, J. B., et Vinck, D. (2003). *Diasporas scientifiques, comment les pays en développement peuvent-ils tirer parti de leurs chercheurs et de leurs ingénieurs ?* IRD Éditions.
- Bationo, B. (2013). Synthèse des résultats des enquêtes sur les envois de fonds des travailleurs migrants dans les pays de l'UEMOA. Direction générale des Études économiques et de la Monnaie, Direction de la Recherche et de la Statistique, Service de la Balance des Paiements, BCEAO, Dakar : Sénégal.
- Baudelle, G., Guy, C., et Mérenne-Schoumaker, B. (2011). *Le développement territorial en Europe. Concepts, enjeux et débats*. Presses de l'Université de Rennes.

- Baumann, M. (2000). Diaspora : Genealogies or Semantics and Transcultural Comparison. *Numen*, 47, p. 313-337.
- Beauchemin, C., et Lessault, D. (2014). Les statistiques des migrations africaines : ni exode, ni invasion. e-*Migrinter*, (12), p. 32-43.
- Beaud, J-P. (2003). « L'échantillonnage », dans Gauthier, B. (dir. Publ.) *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données* (4e éd.). Sainte-Foy, Québec : Presses de l'Université du Québec, p. 212-242.
- Beudet, P., Schafer, J., et Haslam, P. (2008). *Introduction au développement international : approches, acteurs et enjeux*. Presses de l'Université d'Ottawa.
- Beaudoux, E. (1992). *Cheminements d'une action de développement : de l'identification à l'évaluation*. Paris: L'Harmattan.
- Beine, M., Docquier, F., et Rapoport, H. (2008). Brain drain and human capital formation in developing countries: winners and losers. *The Economic Journal*, 118 (528), p. 631-652.
- Bélanger, S. (1992). L'ajustement structurel ou restructurer pour la croissance de l'État. Centre de recherche sur les politiques et le développement social. [<https://depot.erudit.org/id/000587dd>]. [En ligne] (Consulté le 06 juin 2018).
- Bellemare, F. A., et Carlier, F. (2013). La dynamique migratoire : quels facteurs causaux de la fuite des cerveaux ? Une étude dans le contexte économique des territoires insulaires caribéens. *Revue d'Économie régionale et urbaine*, (5), p. 891-909.
- Bellemare, G., et Klein, J.L. (2011). *Innovation sociale et territoires*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Benhayoun, G., Gaussier, N., et Planque, B. (1999). *L'ancrage territorial du Développement durable, de nouvelles perspectives*. Paris : L'Harmattan.
- Bernier, N. F. (2003). *Le désengagement de l'État providence*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal.
- Bertacchini, Y. (2009). Petit Guide à l'usage de l'Apprenti-Chercheur en Sciences humaines et sociales, essai Épistémologie et Méthodologie de Recherche en Sciences de l'Information et de la Communication. Collection *Les E.T.I.C.*, Toulon : Presses Technologiques, p. 4-156.
- Berthomière, W., et Chivallon, C. (2006). *Les diasporas dans le monde contemporain : un état des lieux*, Paris : Karthala.
- Bhagwati, J., et Hamada, K. (1974). The brain drain, international integration of markets for professionals and unemployment: a theoretical analysis. *Journal of Development Economics*, 1 (1), p. 19-42.
- Black, R., et Castaldo, A. (2009). Return migration and entrepreneurship in Ghana and Côte d'Ivoire: the role of capital transfers. *Tijdschrift voor economische en sociale geografie*, 100 (1), p. 44-58.
- Blais, M., et Martineau, S. (2006). L'analyse inductive générale : description d'une démarche visant à donner un sens à des données brutes. *Recherches qualitatives*, 26 (2), p. 1-18.
- Blanchet, A. et A. Gotman A. (2007). *L'enquête et ses méthodes : L'entretien*, 128e éd. Paris : Armand Colin.
- Bouka, Y. (2012). Étude sur l'optimisation de la contribution de la diaspora à l'investissement privé au Togo, Rapport définitif. Étude commandée par le gouvernement togolais, inédit.
- Bouquet, B. (2017). L'action collective, un socle incontournable. *ERES VST-Vie sociale et traitements*, 2 (134), p. 16-21.
- Bourgeois, L. (1912). *Solidarité*. Paris: Alcan.
- Bratsberg, B., J. F. Ragan Jr., and Z. M. Nasir (2002). "The Effect of Naturalization on Wage Growth: A Panel Study of Young Male Immigrants", *Journal of Labor Economics*, 20(3), p. 568-597.
- Braziel, J. et Mannur, A. (2003). « Nation, Migration, Globalization: Points of Contention in Diaspora Studies » in Braziel, J. and Mannur, A., *Theorizing Diaspora. A Reader*, Oxford, Blackwell.
- Brian, K. (2007). *Les essentiels de l'OCDE. Le capital humain. Comment le savoir détermine notre vie ?* OECD Publishing.

- Brodin, C.L. (2004). NEPAD, une initiative politique de l'Afrique : penser son développement au XXI<sup>e</sup> siècle. *Annuaire français de Relations internationales*, 5, p. 364-375.
- Bruneau, M. (1995). *Diasporas*. Montpellier, France : Reclus.
- Bruneau, M. (2004). *Diasporas et espaces transnationaux*. Paris : Anthropos.
- Bruneau, M. (2005). « Les mots de la diaspora grecque : Société, État et Diaspora », dans L. Anteby-Yemini, W. Berthomière et G. Sheffer (dir.), *Les Diasporas : 2000 ans d'histoire*, Rennes : Presses de l'Université de Rêne, p. 79-89.
- Brunel, S. (2004). *Le développement durable* (1<sup>re</sup> éd.), que sais-je ? Paris : Presses de l'Université de France.
- Carsignol-singh, A. (2009). La diaspora, instrument de la politique de puissance et de rayonnement de l'Inde à l'Île Maurice et dans le monde. *EchoGéo* (10).
- Cassarino, J. P. (2007). *Migrants de retour au Maghreb : Réintégration et enjeux de développement*. Robert Schuman Centre for Advanced Studies, EUI.
- Castel, R. et Duvoux, N. (2013). *L'avenir de la solidarité*. Paris : Presses de l'Université de France.
- Centlivres, P. (2006). « La diaspora comme condition ordinaire », dans W. Berthomière et C. Chivallon (dir.), *Les diasporas dans le monde contemporain*, Paris : Karthala et MSHA, p. 33-37.
- Cerase, F. P. (1974). Expectations and reality: a case study of return migration from the United States to Southern Italy. *The International migration review*, 8 (2), p. 245-262.
- Chami, R., Hakura, D., et Montiel, P. P. (2009), « *Remittances: An Automatic Output Stabilizer?* » IMF Working Paper 91, Washington.
- Charvet, J. P. et C. Barret. (2000). *Dictionnaire de géographie humaine*. Paris : Liris.
- Chenery, H. B. (1967). Foreign assistance and economic development. In *Capital movements and economic development* (pp. 268-292). Palgrave Macmillan, London.
- Chevrier, J. (1997). « La spécification de la problématique », dans Gauthier, B. (dir.). *Recherche sociale : De la problématique à la collecte des données* (3<sup>e</sup> éd.). Sainte-Foy, Québec : Presses de l'Université du Québec, P. 51-81.
- Chevrier, J. (2003). « La spécification de la problématique », dans Gauthier, B. (dir.). *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données* (4<sup>e</sup> éd.). Sainte-Foy, Québec : Presses de l'Université du Québec, p. 52-84.
- Chivallon, C. (1997). De quelques préconstruits de la notion de diaspora à partir de l'exemple antillais. *Revue européenne de migrations internationales*, 13 (1), p. 149-160.
- Chivallon, C. (2002). La diaspora noire des Amériques. *L'Homme* (1), p. 51-73.
- Chivallon, C. (2006). « Diaspora : ferveur académique autour d'un mot », dans W. Berthomière et C. Chivallon (dir.), *Les diasporas dans le monde contemporain*. Paris : Karthala et MSHA, p. 15-27.
- Cohen, R. (1997). *Global Diasporas an introduction*. London : UCL Press.
- Cohen, R. (2008). *Global diasporas : An introduction* : Routledge.
- Commission Européenne. (2005). « Migration et développement : des orientations concrètes », Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social européen et au comité des régions, Bruxelles, [en ligne]. [<https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2005:0390:FIN:fr:PDF>] (consulté le 17 juillet 2017).
- Cordell, D. D., Gregory, J. W., & Piché, V. (2020). *Hoe and wage: A social history of a circular migration system in West Africa*. Routledge.
- Crête, J. (2003). « L'éthique en recherche sociale », dans B. Gauthier. (dir.). *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données* (4<sup>e</sup> éd.). Sainte-Foy, Québec : Presses de l'Université du Québec, p. 243-265.
- Crozier, M., et Friedberg, E. (1992). *L'acteur et le système : les contraintes de l'action collective*. Paris : Éditions du Seuil.

- D'ouveira E Sousa, J. (1989). "La question de « la fuite des cerveaux » dans les enceintes nationales", In *L'incidence des migrations internationales sur les pays en développement* (Paris, février 1989), sous la dir. de Reginald Appleyard, Hommes et Migrations, p. 225-242. [En ligne]. [www.cicred.org/Eng/Publications/pdf/c-a5.pdf] (consulté le 24 avril 2018).
- DAES-Population Division, and UNICEF. (2014). Migration profiles-Common set of indicators.
- Dansereau, S. (2008). « Les théories du développement : Histoires et trajectoires », dans P. Beudet, J. Schafer, et P. Haslam. *Introduction au développement international : approches, acteurs et enjeux*, Ottawa : les Presses de l'Université d'Ottawa, p. 39-53.
- Daum, C. (1993). *Quand les immigrés du Sahel construisent leur pays*. Paris : L'Harmattan.
- Daum, C. (1998). *Les associations de Maliens en France : migrations, développement et citoyenneté*. Paris: Karthala.
- De Haas, H. (2009). « Mobility and Human Development », *Human Development Research Paper 2009/01*, PNUD.
- De Haas, H. (2010). Migration and development: a theoretical perspective. *International migration review*, 44 (1), p. 227-264.
- De Ketele, J. M. (2010). La recherche scientifique en éducation: Quels critères de qualité? *Education Sciences & Society*, 1(1).
- De Leener, P. et Ouédraogo. (2006). « Développement local, changement local : Points de repères pour la pensée et l'action concrètes ». *Colloque GRDR « Développement local et changement social »*, Saint Louis (Sénégal), du 13-15 décembre 2006, inédit.
- De Rochebrune, R. (1996). Diaspora chinoise. Une nouvelle superpuissance. *Jeune Afrique*, p. 36-41.
- De Sardan, J.P.O. (1995). *Anthropologie et développement : essai en socio-anthropologie du changement social*. Paris : Karthala.
- Denieuil, P.N., et Laroussi, H. (2005). *Le développement social local et la question des territoires*. Paris : L'Harmattan.
- Denzin, N. K., et Lincoln, Y. S. (Eds.). (2011). *The Sage handbook of qualitative research*. Sage.
- Deshaies, B. (1992). *Méthodologie de la recherche en sciences humaines*. Laval : Éditions Beauchemin Ltée.
- Deslauriers, J.-P. (1991). *Recherche qualitative*. Montréal : McGraw-Hill.
- Diagne, A., et Rakotonarivo, A. (2009). Les transferts des migrants sénégalais vers la région de Dakar : ampleur et déterminants. *MAFE Working Paper*, p. 9-22.
- Docquier, F. (2007). Fuite des cerveaux et inégalités entre pays. *Revue d'économie du développement*, 15 (2), p. 49-88.
- Docquier, F., et Rapoport, H. (2005). Migration du travail qualifié et formation de capital humain dans les pays en développement : un modèle stylisé et une revue de la littérature récente. *Économie internationale*, (4), p. 5-26.
- Docquier, F., Rapoport, H., et Salomone, S. (2012). Remittances, migrant's education, and immigration policy: Theory and evidence from bilateral data. *Regional Science and Urban Economics*, 42(5), 817-828.
- Doucet, C., et Favreau, L. (2006). *Les diasporas ouest-africaines, agents de développement ?* Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités, Série Comparaisons internationales, n° 30. Gatineau : Université du Québec en Outaouais.
- Drechsler, D., et Gagnon, J. (2008). Les migrations, une source de développement à exploiter. *Annuaire suisse de politique de développement* (27-2), 73-89.
- Dubresson, A et Fauré, Y-A. (2005). Décentralisation et développement local : Un lien à repenser. *Revue Tiers Monde*, (1), p. 7-20.
- Dufoix, S (2006). « Dix indices afférents au succès planétaire et original d'une référence ancienne », dans W. Berthomière et C. Chivaillon (dir.), *Les diasporas dans le monde contemporain*, Paris : Karthala et MSHA, p. 79-86.

- Dufoix, S. (2003). *Les Diasporas*, Paris : PUF. Coll. « Que sais-je ? ».
- Dufoix, S. (2004). Diaspora politics. *Critique internationale*, (2), 143-147.
- Dufoix, S. (2005). Notion, Concept ou Slogan : Qu'y a-t-il sous le terme de « DIASPORA »? Dans Anteby-Yemini, L., William Berthomière (dir.), *Les Diasporas : 2000 ans d'histoire*. Rennes : Presses de l'Université de Rennes.
- Dufoix, S. (2011). *La Dispersion. Une histoire des usages du mot diaspora*. Amsterdam Éditions.
- Dufoix, S. (2012). Des usages antiques de diaspora aux enjeux conceptuels contemporains. *Pallas. Revue d'études antiques* (89), 17-33.
- Durkheim, É. (2007). *De la division du travail social* (7e éd. « Quadrige » éd.). Paris : Presses universitaires de France.
- Durufflé, G. (1994). *L'ajustement structurel en Afrique : (Sénégal, Côte d'Ivoire, Madagascar)*. Paris: Karthala.
- Faist, T., et Fauser, M. (2011). The migration–development nexus: Toward a transnational perspective. In *The migration-development nexus* (pp. 1-26). Palgrave Macmillan, London.
- Fall, A. S. (2003). *Enjeux et défis de la migration internationale de travail ouest-africaine*. Secteur de la Protection sociale, Programme des Migrations internationales, Bureau international du Travail.
- Farid, B. (2006). Le développement durable au quotidien. *Eyrolles*.
- Favreau L. (2009). Coopération internationale de proximité. Histoire, fondements et enjeux actuels des OCI du Québec, *Revue internationale d'Études québécoises*, vol. 12, n° 1, p. 17-41.
- Favreau, L., Fréchette, L., et Lachapelle, R. (2008). *Coopération nord-sud et développement : le défi de la réciprocité*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Fayissa, B., et Nsiah, C. (2010). The impact of remittances on economic growth and development in Africa. *The American Economist*, 55 (2), p. 92-103.
- Ferrier, J. P. (1983). *Leçons du territoire : nouvelle géographie de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur* (Vol. 3). Édisud.
- Fibbi, R., et Meyer, J. B. (2002). Introduction. Le lien plus que l'essence. *Autrepart*, (2), p 5-21.
- Flament, C. (2003). « Structure et dynamique des représentations sociales », dans Denise Jodelet, D. (dir.), *Les représentations sociales*, 7e éd., Paris, Presses universitaires de France, 224-239.
- Flynn, M., & Tchimichkian, M. (2008). Expérience du déplacement et perception de la patrie: les communautés de rapatriés et la diaspora russes. *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, 39(1), 39-65.
- Fontan, J.M. (2011). « Développement territorial et innovation sociale » dans Bellemare, G., Klein, J. L. *Innovation sociale et territoire, convergences théoriques et pratiques*. Québec : Presses de l'Université du Québec, Collection innovation sociale, p. 17-42.
- FORIM. (2012). *Étude sur la diaspora togolaise en France*, [En ligne]. [[https://www.forim.net/sites/default/files/Etude%20sur%20la%20diaspora%20du%20Togo%20en%20France%20par%20FIA\\_ISM-FORIM.pdf](https://www.forim.net/sites/default/files/Etude%20sur%20la%20diaspora%20du%20Togo%20en%20France%20par%20FIA_ISM-FORIM.pdf)], (consulté le 5 mai 2019).
- FORIM. (2018). *Comprendre et promouvoir la contribution de la diaspora dans le développement du Togo* [En ligne], [<https://madenetwork.org/sites/default/files/FORIM%20recherche%20Togo%20MADE%20WA%202018.pdf>], (consulté le 14 juin 2021).
- Fossaert, R. (1989). Devenir et avenir des diasporas. *Hérodote*, 53, p. 158-168.
- Frattini, T. (2017). L'intégration des immigrés dans les pays d'accueil-Ce que nous savons et ce qui marche. *Revue d'économie du développement*, 25(1), 105-134.
- Futardo, C. (1989). *Brève introduction au développement : une approche interdisciplinaire*. Publisud.
- Gabas, J-J. (2008), « La notion de « développement », dans Géronimi, V. (Ed.). *Savoirs et politiques de développement : questions en débat à l'aube du XXIe siècle*. Paris : Karthala, p. 45-64.

- Gagnon, Y.-C. (2005). *L'étude de cas comme méthode de recherche : guide de réalisation*. Sainte-Foy, Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Gaillard, A.-M., et Gaillard, J. (2002). Fuite des cerveaux, circulation des compétences et développement : un enjeu politique. *Mots pluriels*, 20.
- Gauthier, B. (2003). « La structure de la preuve », dans Gauthier, B. (dir. Publ.) *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données* (4e éd.). Sainte-Foy, Québec : Presses de l'Université du Québec, p. 130-158.
- Gayibor, T. dir. (2013). *Le Togo : des premiers âges aux années 1960*, Lomé : Karthala/Presses de l'Université de Lomé.
- Gblokpor-Koffi, K. (2015). « L'intégration des Togolais au Québec et la communauté togolaise au Canada (CTC) : le rôle d'une association de migrants dans le développement d'un réseau social et dans l'acquisition de capital social », Mémoire de maîtrise, Québec Université Laval.
- Geoffrion, P. (2003). « Le groupe de discussion », dans Gauthier, B. (dir. Publ.) *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données* (4e éd.). Sainte-Foy, Québec : Presses de l'Université du Québec, p. 333-356.
- George, P. (1984). *Géopolitique des minorités*, Paris : Presses universitaires de France, Coll. *Que sais-je*.
- Girard, C. (2008). *Le bilan démographique du Québec*: Institut de la statistique du Québec.
- Gogué, T. (1997). Impact des programmes d'ajustement structurel sur le secteur de la santé : cas du Togo. *Nouvelles pratiques sociales*, 10 (1), p. 163-179.
- Gouttebel, J. Y. (2010). *Le consultant et le développement territorial*. Economica.
- Grawitz, M. (2001). *Méthode des sciences sociales*, Paris : Dalloz.
- Greenaway, C. (2008). *Health issues of immigrants and refugees*, [en ligne]. [<https://www.mcgill.ca/globalhealth/files/globalhealth/C.Greenaway.2008Conference.pdf>] (consulté le 20 juin 2019).
- Grubel, H. B., et Scott, A. D. (1966). The international flow of human capital. *The American Economic Review*, 56 (1/2), p. 268-274.
- Guengant, J.P. (1996). Migrations internationales et développement : les nouveaux paradigmes. *Revue européenne des migrations internationales*, 12 (2), p. 107-121.
- Guimelli, C. (1994). *Structures et transformations des représentations sociales*. Lausanne : Delachaux-Niestlé.
- Hammond, L. (2009). « L'obligation du don : envois de fonds et réseaux transnationaux entre Somaliens demeurés au pays et Somaliens à l'étranger », dans F. Crépeau et al., *Les migrations internationales contemporaines : une dynamique complexe au cœur de la globalisation*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal, p. 276-308.
- Haque, N.U., et Kim, S. J. (1995). "Human capital flight": Impact of migration on income and growth. *Staff Papers*, 42 (3), p. 577-607.
- Harribey, J.M. (2004). *Le développement a-t-il un avenir ? Pour une économie solidaire et économe*. Paris : Mille ET Une Nuits.
- Harrisson, D. (2000). L'éthique et la recherche sociale, dans T. Karsenti et L. Savoie-Sajc (Dir.), *Introduction à la recherche en éducation*. Sherbrooke : CRP, p. 33-56.
- Houndjahoué, M. (1982). Essai sur l'étude de la coopération bilatérale entre le Canada et l'Afrique francophone 1961-1981. *Études internationales*, 13 (2), p. 263-281.
- Hovanessian, M. (2005). « La notion de diaspora : Les évolutions d'une conscience de la dispersion à travers l'exemple arménien », dans L. Anteby-Yemini, W. Berthomière et G. Sheffer (dir.). *Les Diasporas : 2000 ans d'histoire*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, p. 65-78.
- Hovanessian, M. (2006). « Exil et catastrophe arménienne : le difficile travail de deuil », dans W. Berthomière et C. Chivallon (dir.). *Les diasporas dans le monde contemporain*, Paris : Karthala et MSHA, p. 227-243.

- Husson, B. (2001). Le développement local. *Revue Agridoc*, 1, p. 55-62.
- Jean, B. (2012). Les territoires ruraux au Québec : vers un modèle de développement territorial durable. *Revue d'Économie régionale et urbaine*, (4), p. 649-671.
- Jodelet, D. (2003). « Les représentations sociales : un domaine en expansion », dans Jodelet, D. (dir.). *Les représentations sociales*, Paris : Presses universitaires de France.
- Johnson, H. G. (1967). Some economic aspects of brain drain. *The Pakistan Development Review*, 7 (3), p. 379-411.
- Kastoryano, R. (2006). Vers un nationalisme transnational. *Revue française de science politique*, 56(4), 533-553.
- King, C. (2018). *Nations abroad: diaspora politics and international relations in the former Soviet Union*. Routledge.
- Klein, J. L. (2008). « Les jalons d'une vision alternative: du développement centralisé descendant au développement local ascendant », dans P. Haslam, J. Schafer, et P. Beaudet (édit.), *Introduction au développement international approches, acteurs et enjeux*, Ottawa: Presses de l'Université d'Ottawa.
- Klein, J.-L. (1997). L'espace local à l'heure de la globalisation : la part de la mobilisation sociale. *Cahiers de géographie du Québec*, 41 (114), p. 367-377.
- Kolosy, K. (1997). Le développement local: réflexion pour une définition théorique du concept. *Horizon local*, <http://www.globenet.org/horizonlocal/perso/defloc.html>.
- Koop, K., et Amilhat-Szary, A. L. (2011). Introduction. Approche critique des transferts contemporains des modèles de développement territorial vers les Suds. *L'Information géographique*, 75(4), 6-14.
- Kuznetsov, Y. (2006). "Leveraging Diasporas of Talent: Toward a New Policy Agenda" dans Y. Kuznetsov. (Éd.). *Diaspora networks and the international migration of skills: how countries can draw on their talent abroad*. World Bank Publications, p. 221-239.
- Lacoste, Y. (1989). Géopolitique des diasporas dans Géopolitique des diasporas. *Hérodote*, (53), 3-12.
- Lacour, C. (1983). *Aménagement du territoire et développement régional*, Paris : Dalloz.
- Laganier, R., Villalba, B., et Zuindeau, B. (2002). Le développement durable face au territoire : éléments pour une recherche pluridisciplinaire. *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, (Dossier 1).
- Lahlou, M. (2006). Les causes de l'émigration africaine irrégulière. *Population et Avenir*, (1), p. 4-7.
- Lamoureux, A. (2000). *Recherche et Méthodologie en Sciences humaines*. Québec : Études Vivantes.
- Latouche, S. (1986). *Faut-il refuser le développement ? Essai sur l'anti-économique du tiers monde*. Paris : Presses universitaires de France.
- Latouche, S. (1989). *L'occidentalisation du monde*. Paris : La Découverte.
- Leloup, F., Moyart, L., et Pecqueur, B. (2003). Le développement local en Afrique de l'Ouest : quelle (s) réalité (s) possible (s) ? *Mondes en développement*, (4), p. 95-112.
- Lemieux, V., et Fortin, R. (1977). Réseaux et appareils dans l'implantation de deux CLSC. *Recherches sociographiques*, 18 (2), p. 177-190.
- Lessault, D., Beauchemin, C., et Sakho, P. (2011). Migration internationale et conditions d'habitat des ménages à Dakar. *Population*, 66 (1), p. 197-228.
- Levitt, P., et Nyberg-Sørensen, N. (2004). "The transnational turn in migration studies". *Global migration perspective*, 6, 2-13.
- Lévy, J., et Lussault, M. (2013). *Dictionnaire de géographie et de l'espace des sociétés*. Paris : La Documentation française.
- Lewis, W. A. (1954). Economic development with unlimited supplies of labour. *Manchester School of Economic and Social Studies*, XXII.
- Long, C. (1989). « Les politiques d'immigration des pays développés et "la fuite des cerveaux" des pays en développement », dans R. Appleyard (dir.), *L'incidence des migrations internationales sur les pays*



- en développement* (Paris, février 1989), Hommes et Migrations, p. 243-250, [En ligne]. [www.cicred.org/Eng/Publications/pdf/c-a5.pdf], (consulté le 24 avril 2018).
- Ma Mung, E. M. (1994). Non-lieu et utopie: la diaspora chinoise et le territoire. *L'Espace géographique*, 106-113.
- Ma Mung, E. M. (2006). « Les vêtements neufs de la diaspora, digressions sur les paradoxes diasporiques », dans W. Berthomière et C. Chivallon (dir.), *Les diasporas dans le monde contemporain*, Paris : Karthala et MSHA, p. 408-415.
- Marchesin, P. (2004). Démocratie et développement. *Revue Tiers Monde*, 3(3), 487-513. <https://doi.org/10.3917/rtm.179.0487>.
- Martineau, S. (2007). L'éthique en recherche qualitative : quelques pistes de réflexion. *Recherches qualitatives*, 5, p. 70-81.
- Massey, D. S., Arango, J., Hugo, G., Kouaouci, A., Pellegrino, A., et Taylor, J. E. (1993). Theories of international migration: A review and appraisal. *Population and development review*, p. 431-466.
- Massiera, A. (2009). *De la croissance économique au développement durable*. Paris : L'Harmattan.
- Maxwell, J-A. (1997). Designing a qualitative study, in L. Bickman et D.-J. Rog (dir.), *Handbook of applied social research methods*, p. 69-99. London/Thousand Oaks/New Delhi. Sage publication.
- Médam, A. (1993). Diaspora/diasporas. Archétype et typologie. *Revue européenne des migrations internationales*, 9 (1), p. 59-66.
- Memmi, A. (2007). *Portrait du décolonisé arabo-musulman et de quelques autres*. Paris: Gallimard.
- Menjivar, C., DaVanzo, J., Greenwell, L., et Valdez, R. B. (1998). Remittance behavior among Salvadoran and Filipino immigrants in Los Angeles. *International Migration Review*, p. 97-126.
- Mensah, K. (2017). Ce que les Togolais attendent de la diaspora, *Journal Alternative* du 18 mars 2017, [En ligne]. [<https://togotribune.com/news/ce-que-les-togolais-attendent-de-la-diaspora-2/>], (consulté le 15 mai 2018).
- Mercier, C., D. Bourque et L. St-germain (2009). *Participation citoyenne et développement des communautés au Québec : enjeux, défis et conditions d'actualisation*. Québec : Alliance de Recherche Université-communauté.
- Meyer, J. B. (2003). Diasporas : concepts et pratiques. *Diasporas scientifiques/Scientific Diasporas, Expertise collégiale*. Paris : Éditions de l'IRD, p. 178-197.
- Meyer, J. B. (2008). La circulation des compétences, un enjeu pour le développement. *Annuaire suisse de politique de développement*, (27-2), 53-67.
- Meyer, J. B., & Hernandez, V. (2004). Les diasporas scientifiques et techniques: état des lieux. *La mobilité internationale des compétences. Situations récentes, approches nouvelles*. Paris. L'Harmattan, coll. « Questions Sociologiques », 19-58.
- Meyer, J. B., et Charum, J. (1995). La « fuite des cerveaux » est-elle épuisée : Paradigme perdu et nouvelles perspectives. *Cahiers des sciences humaines*, 31 (4), p. 1003-1017.
- Mezger, C., et Beauchemin, C. (2010). The role of international migration experience for investment at home: The case of Senegal, dans C. Beauchemin, L. Kabbanji et B. Schoumaker (dir.). *Entre parcours de vie des migrants et attentes politiques, quel co-développement en Afrique subsaharienne*. MAFE Working Paper, p. 169-214.
- Miles, M.B., et Huberman, A.M. (2003). *Analyse des données qualitatives*, Bruxelles. : De Boeck Université.
- Minassian, A.T. (1995). « La diaspora arménienne », dans M. Bruneau (dir.). *Diasporas*, Montpellier : GIP Reclus, p. 115-128.
- Mkandawire, T. et Soludo C.C. (1999). *Notre continent, notre avenir : perspectives africaines sur l'ajustement structurel*. Ottawa : CRDI.
- Mobhe, A. M. (2011). *Migrations internationales, transferts des migrants et conditions de vie des ménages d'origine : Cas de la ville de Kinshasa* (vol. 668) : Presses universitaires de Louvain.

- Moine, A. (2006). Le territoire comme un système complexe: un concept opératoire pour l'aménagement et la géographie. *L'Espace géographique*, 35(2), 115-132.
- Mondain, N. (2008). « Migration et développement : Une relation complexe », dans P. Beudet, J. Schafer, et P. Haslam (dir). *Introduction au développement international*. Ottawa : University of Ottawa Press.
- Mondolfo, P. (2001). *Travail social et développement*, Paris : Dunod.
- Mongeau, P. (2011). *Réaliser son mémoire ou sa thèse : Côté Jeans & Côté Tenue de soirée*, Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Mundende, D. (1989). « La fuite des cerveaux et les pays en développement », dans R. Appleyard (dir.). *L'incidence des migrations internationales sur les pays en développement*, Hommes & Migrations, p. 209-223.
- Musso, P. (2003). *Critique des réseaux* (1re éd.), Paris : Presses universitaires de France.
- Navarra, C., et Salis, E. (2011). L'associationnisme sénégalais en Italie : une revue de la littérature. *Document de travail DIAL* (2011-02), 36.
- Ndiaye, N. (2004). « Les migrations : un outil pour le développement », dans M. Nedelcu, *La mobilité internationale des compétences : situations récentes, approches nouvelles : actes du Colloque » La mobilité internationale des compétences. Fuite ou circulation ? »*, Neuchâtel : Harmattan, p. 204-2012.
- Nedelcu, M. (2006). « Les Nouvelles Technologies, creuset d'une nouvelle dynamique diasporique des Roumains », dans W. Berthomière et C. Chivallon (dir.), *Les diasporas dans le monde contemporain*. Paris: Karthala et MSHA, p. 159-174.
- Negura, L. (2006). L'analyse de contenu dans l'étude des représentations sociales. *SociologieS*.
- Nussbaum, M.C. (2011). *Creating Capabilities: The Human Development Approach*. Cambridge (MA) et Londres, Harvard University Press.
- Nyberg-sørensen, N., Hear, N. V., et Engberg-Pedersen, P. (2002). The migration-development nexus evidence and policy options state-of-the-art overview. *International Migration*, 40 (5), p. 3-47.
- OCDE. (1996). *Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXIe siècle*. Paris : Éditions OCDE.
- OCDE. (2012a). *Perspectives des migrations internationales*. Paris : Éditions OCDE.
- OCDE. (2012b). *Resserrer les liens avec les diasporas : Panorama des compétences des migrants*. Paris : Éditions OCDE [En ligne]. [<http://dx.doi.org/10.1787/9789264178069-fr>] (consulté le 20 mai 2018).
- OIM. (2012). *Comment associer les diasporas au développement : manuel à l'usage des décideurs et praticiens dans les pays d'origine et d'accueil*. Organisation internationale pour les migrations (OIM).
- OIM. (2013). Les diasporas et le développement : trait d'union entre la société et l'État, Conférence ministérielle sur la diaspora, Centre International de Conférences, Genève, 18 et 19 juin 2013.
- OIM. (2016). *Migration au Togo : Profil national 2015*, Lomé.
- OIM. (2020). *Rapport état de la migration dans le monde 2020*, Organisation internationale pour les migrations.
- Olds, R. (2016). *Enrayons la fuite des cerveaux en médecine*, Paris : Les Échos.
- ONU. (2019). *International migrant stock*, Department of Economic and Social Affairs, Population Division.
- Paillé, P. (2006). *La méthodologie qualitative ; Postures de recherche et travail de terrain*. Paris : Armand Colin.
- Paillé, P. (2007). « La recherche qualitative : Une méthodologie de la proximité », dans H. Dorvil. (dir.). *Théories et méthodologie de la recherche*, Tome III. Québec : Presses de l'Université du Québec. p. 409-443.
- Paillé, P. et Mucchielli, A. (2008). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Paris : Armand Colin.

- Paugam, S. (2007). *Repenser la solidarité : l'apport des sciences sociales* (1re éd.) Coll. « Le lien social ». Paris : Presses universitaires de France.
- Peemans J-P. (2002). *Le développement des peuples face à la modernisation du monde : Les théories de développement « réel » dans la seconde moitié du XXe siècle*, Louvain-la-Neuve/Paris : Academia-Bruylant/L'Harmattan.
- Peretz, P. (2005). « Diasporas », un concept et une réalité devant inspirer le soupçon ? *Hypothèses*, 8 (1), p. 137-146.
- Perret, V., et Séville, M. (1999). Fondements épistémologiques de la recherche. *Méthodes de recherche en management*, Paris : Dunod, p. 13-33.
- Perroux, F. (1969). *L'économie du XXe siècle*, 3e éd. Paris : Presses universitaires de France.
- Perroux, F. (1981). *Pour une philosophie du nouveau développement* (Vol. 4). Aubier : Presses de l'UNESCO.
- Petiteville. F. (1998). Trois figures mythiques de l'État dans la théorie du développement, *Revue internationale des Sciences Sociales*, p. 86-99.
- Piracha, M., et Randazzo, T. (2011). *Remittances and return migration* (N°. 1118). School of Economics, University of Kent.
- Pirotte, G., & Poncelet, M. (2003). Société civile et nouvelle gouvernance au Bénin. Quelques réflexions illustrées à partir de l'analyse du nouveau secteur ONG à Cotonou. *Bulletin de l'APAD*, (26).
- Pirotte. G. (2005). « Société civile importée et nouvelle gouvernance. Le nouveau secteur ONG du Bénin », dans P. Quantin. *Gouverner les sociétés africaines. Acteurs et institutions*. Paris : Karthala.
- Pirotte. G. (2013). « Les initiatives populaires de solidarité internationale : un laboratoire d'études de la coopération internationale ? », *Mondes en développement* vol.1, n° 161, p. 7-18.
- Pitcholo, P. (2015). *Le combat contre la pauvreté : Approche tridimensionnelle pour vaincre le sous-développement*. Sherbrooke : Girolle Communications.
- PNUD. (2000). Rapport mondial sur le développement humain 2000. *Vaincre la pauvreté humaine*.
- PNUD. (2003). *Rapport mondial sur le développement humain 2003, Les Objectifs du millénaire pour le développement : Un pacte entre les pays pour vaincre la pauvreté humaine*. De Boeck Université.
- PNUD. (2009). Rapport mondial sur le développement humain 2009. *Lever les barrières : mobilité et développement humains*. New-York.
- Prévelakis, G. (2005). « Les diasporas comme négation de l'« idéologie géographique », dans L. Anteby-Yemini et al. (dir.), *Les Diasporas : 2000 ans d'histoire*, Rennes : Presses de l'Université de Rennes, p. 113-124.
- Programme Diaspora (avril 2014). Synthèse des assises nationales sur la mobilisation des compétences de la diaspora pour le renforcement des capacités au Togo, inédit.
- Quartey, P. (2007), « Fuite des cerveaux et inégalités entre pays. Commentaires », *Revue d'économie du développement* 2 (Vol. 15), p. 89-96.
- Quiminal, C. (2002). Retours contraints, retours construits des émigrés maliens. *Hommes et migrations*, 1236 (1), p. 35-43.
- Quivy R., et Van Campenhoudt L. (2006). *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris : Dunod.
- Radji, S. (2012). *La stratégie d'optimisation des transferts de fonds de la diaspora au Togo*, Banque africaine de développement, République togolaise, Lomé.
- Ranis, G., & Fei, J. C. (1961). A theory of economic development. *The American economic review*, 533-565.
- Ricardo, D. (1971, 1ère éd. 1817). *Des principes de l'économie politique et de l'impôt*, Paris : Flammarion.
- Rist, G. (1996). *Le développement : histoire d'une croyance occidentale*. Paris : Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.
- Rist, G. (2003). « Les enjeux critiques de l'après- développement », dans N. Firouzeh, Nahavandi (éd.). *Repenser le développement et la coopération internationale*. Paris : Karthala, p. 49-58.
- Robins, K. (2001). Au-delà de la communauté imaginée : Les médias transnationaux et les migrants turcs en Europe. *Réseaux*, 107 (3), p. 19-39.

- Rostov, W. (1960). The stage of economic growth. *A non-communist*. The Economic History Society.
- Safran, W. (1991). Diasporas in modern societies: myths of homeland and return. *Diaspora : A Journal of Transnational Studies*, 1(1), p. 83-99.
- Sanguin, A. L. (1994). Les réseaux des diasporas. *Cahiers de géographie du Québec*, 38 (105), p. 495-498.
- Sarbin, T. et Kitsuse, J. (1994). *Constructing the social*. London: Thousand Oaks.
- Sauvayre, R. (2013). *Les méthodes de l'entretien en sciences sociales*. Paris : Dunod.
- Savoie-Zajc, L. (2000). L'analyse de données qualitatives : pratiques traditionnelle et assistée par le logiciel NUD IST. *Recherches qualitatives*, 21 (1), p. 99-123.
- Savoie-Zajc, L. (2003). « L'entrevue semi-dirigée », dans B. Gautier. (dir. Publ.), *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données* (4e éd.). Sainte-Foy, Québec : Presses de l'Université du Québec, p. 294-316.
- Schellenberg, G., et Houle, R. (2008). *Les habitudes de transfert de fonds chez les nouveaux immigrants au Canada* (N°. 2008312f). Statistiques Canada, Direction des études analytiques.
- Schiff, M. (2014). « Fuite des cerveaux, qualité de l'éducation et politique d'immigration : l'effet sur le capital humain productif », *Revue d'économie du développement*, 3 (Vol. 22), p. 5-25.
- Schnapper, D. (2001). De l'État-nation au monde transnational. Du sens et de l'utilité du concept de diaspora. *Revue européenne de migrations internationales*, 17 (2), p. 9-36.
- Schnapper, D. (2005). « De l'État-nation au monde transnational. Du sens et de l'utilité du concept de diaspora », dans L. Anteby-Yemini et al. (dir.), *Les Diasporas : 2000 ans d'histoire*, Rennes : Presses de l'Université de Rennes, p. 21-50.
- Sebastiani, C. (2004), « La solidarité : discours, politiques et pratiques » dans *La solidarité : exigence morale ou obligation publique*, sous la dir. de M-H Soulet (éd.), Académic Press Fribourg/Éditions Saint-Paul Fribourg, 21-48.
- Seillan, A. (2010). « Bénéficiaires de l'aide publique au développement (APD) », *Afrique contemporaine*, 4 (236), p. 126-127.
- Sen, A. (1999). *Development as Freedom*, New York: Anchor Books, *South Indian ICT Cluster*, 227.
- Sen, A. (2003). *Un nouveau modèle économique : développement, justice, liberté*. Paris: Odile Jacob.
- Sheffer, G. (2003). *Diaspora politics at home abroad*. New York: Cambridge University Press.
- Sheffer, G. (Ed.). (1986). *Modern diasporas in international politics*. Taylor & Francis.
- Simon, G. (2002). Penser globalement les migrations. *Revue Projet*, (4), 37-45.
- Sinatti, G., et Alvarez Tinajero, S. (2011). *Migration et Développement : une Approche Issue par la Base. Un Manuel pour les Praticiens et les Décideurs Politiques*.
- Smith, A. (1976, 1ère éd. 1776). *Recherche sur la cause de la richesse des nations*, Paris : Gallimard.
- Soulet, M. H. (Ed). (2004). *La solidarité : exigence morale ou une obligation publique ?* Académic Press Fribourg/ Éditions Saint-Paul Fribourg.
- Stark, O. (1991). *The Migration of Labor*, Oxford and Cambridge, Mass.
- Stark, O., et Lucas, R. E. (1988). Migration, remittances, and the family. *Economic Development and Cultural Change*, 36 (3), p. 465-481.
- Stiglitz, J. (2002). *La grande désillusion*, Paris : Fayard.
- Stiglitz, J. (2006). *Un autre monde*. Paris : Fayard.
- Storper, M. (1997). Les nouveaux dynamismes régionaux : conventions et systèmes d'acteurs. *Action collective et décentralisation*. Rimouski : GRIDEQ, p.1-17.
- Touraine, A. (2014). *Le retour de l'acteur : essai de sociologie*. Paris : Fayard.
- Touré, M., et Fadayomi, T. O. (Eds.). (1993). *Migrations et urbanisation au sud du Sahara : quels impacts sur les politiques de population et de développement ?* Paris : Karthala.
- Van Der Maren, J.-M. (1999). *La recherche appliquée en pédagogie. Des modèles pour l'enseignement*. Bruxelles : De Boeck.

- Van parijs, P. (2007). « Au-delà de la solidarité : Les fondements éthiques de l'État-providence et son dépassement », dans S. PAUGAM (dir.), *Repenser la solidarité: l'apport des sciences sociales* (1re éd. "Quadrige". éd.). Paris: Presses universitaires de France, p. 125-146.
- Vanwey, L. K. (2004). Altruistic and contractual remittances between male and female migrants and households in rural Thailand. *Demography*, 41 (4), p. 739-756.
- Verschave, F. X. (2003). *Françafrique : Le plus long scandale de la République*. Paris: Stock.
- Vete, M. F. (1995). The determinants of remittances among Tongans in Auckland. *Asian and Pacific Migration Journal*, 4 (1), p. 55-68.
- Vinokur, A. (2008). De la mobilité des cerveaux. *Formation emploi. Revue française de sciences sociales*, (103), p. 9-21.
- Ward, A. (1975). European migratory labor: a myth of development. *Monthly Review*, 27 (7), p. 24-38.
- Watanabe, S. (1969). The brain drain from developing to developed countries. *Int'l Lab. Rev.*, 99, 401.
- Wihtol de wenden, C. (2009). « Vers un droit à la mobilité », dans Christophe Jaffrelot et Christian Lequesne (dir.), *L'Enjeu mondial. Les migrations*. Paris : Presses des Sciences Po, p. 19-35.
- Yin, R. (2003). *Case study research: design and methods* (3 rd éd.). Thousand Oaks: Sage Publications.

## RÉFÉRENCES WEBOGRAPHIQUES

<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-633-x/2019005/sec3-fra.htm>,  
<https://www.fidh.org/IMG/pdf/Togo433frmodifie3.pdf>,  
<http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm//as-sa/99-010-x/99-010-x2011001-fra.cfm#a1>,  
<http://www.statcan.gc.ca/pub/89-621-x/89-621-x2007010-fra.htm#footnote1>,  
<http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/as-sa/99-010-x/99-010-x2011001-fra.cfm#a1>,  
<http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Immigration-Quebec-2007-2011.pdf>,  
<https://www.worldometers.info/world-population/togo-population/>,  
<https://beninwebtv.com/2017/09/crise-togo-lappel-pied-de-alassane-ouattara-a-faure-gnassingbe/>,  
<https://fr.actualitix.com/pays/tgo/togo-part-de-l-agriculture-dans-le-pib.php>,  
<http://www.banquemondiale.org/fr/country/togo/overview>,  
[http://www.ccic.ca/files/fr/archives/003\\_acf\\_2008-04\\_acf\\_proposals\\_cida\\_civil\\_society.pdf](http://www.ccic.ca/files/fr/archives/003_acf_2008-04_acf_proposals_cida_civil_society.pdf),  
[http://www.canadainternational.gc.ca/ghana/bilateral\\_relations\\_bilaterales/fs-togo-fd.aspx?lang=fra](http://www.canadainternational.gc.ca/ghana/bilateral_relations_bilaterales/fs-togo-fd.aspx?lang=fra),  
<https://donnees.banquemondiale.org/pays/togo?view=chart>,  
<http://www.banquemondiale.org/fr/country/togo/overview>,  
<http://news.icilome.com/?idnews=834301&t=ce-que-les-togolais-attendent-de-la-diaspora>,  
[www.diasporatg.org](http://www.diasporatg.org),  
<http://www.republicoftogo.com/Toutes-les-rubriques/Diaspora/Comment-faire-revenir-les-tale>,  
<http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/dp-pd/dt-td/Rp-fra.cfm>,  
<http://ouvert.canada.ca/data/fr/dataset/6415c2d6-0e5a-4bf0-868c-b2037b2f1a4f>,  
<http://www.ctc-togo-canada.com/documents.html>,  
<http://www.un.org/fr/events/righttodevelopment/declaration.shtml>,  
<http://www.unv.org/fr/activites/pays/viet-nam/doc/tokten-ramene-au-pays.html>,  
<https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1110023901>,  
<https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1110023901>,  
<https://worldhappiness.report/ed/2017/>.

